



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

finances



») Rapport de
présentation

Budget primitif

Budget régional
exercice 2024

ADOPTÉ

SÉANCE PLÉNIÈRE
11 décembre 2023

nouvelle-aquitaine.fr

Sommaire

Introduction _____ 01

Nota Bene _____ 14

**Budget
principal**

L'équilibre général _____ 15

Equilibre général _____ 16

Les recettes _____ 17

Recettes par nature _____ 18

Présentation détaillée des recettes _____ 20

Les dépenses _____ 30

Vue d'ensemble par piliers et axes _____ 31

PILIER 1 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI _____ 35

Economie numérique _____ 38

Filières, trans-filières et partenariats _____ 41

Performance industrielle _____ 44

Recherche, innovation et start-up _____ 47

Attractivité, internationalisation et financement _____ 51

Tourisme _____ 55

Agriculture _____ 59

Economie culturelle _____ 63

Economie sociale et solidaire _____ 66

Formation professionnelle continue _____ 69

Emploi et évolution professionnelle _____ 74

PILIER 2 - JEUNESSE _____ 78

Orientation et accompagnement à l'insertion économique _____ 81

Apprentissage _____ 85

Education _____ 88

Lycées (bâtiments) _____ 98

Enseignement supérieur _____ 102

Accompagnement des jeunes _____ 104

Vie quotidienne _____ 109

PILIER 3 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE _____ 112

Politique contractuelle _____ 115

Economie territoriale et politique de retournement _____ 119

Culture _____ 125

Aménagement numérique du territoire _____ 130

Foncier, Habitat et politique de la ville _____ 132

Santé _____ 135

Sport _____ 138

Infrastructures transports _____ 142

Europe et international _____ 151

Vie associative et égalité _____ 158

PILIER 4 - TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE 161

Biodiversité, PNR et NATURA 2000 164

Eau - Littoral 167

Economie circulaire et déchets 170

Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques 173

Mobilité durable et intelligente 180

PILIER 5 - GESTION DES FONDS EUROPEENS 188

PO Aquitaine 191

PO Limousin 192

PO Aquitaine Limousin Poitou-Charentes 193

PO Nouvelle-Aquitaine 2021-2027 194

FEAMPA 2021-2027 195

Budget annexe - Fonds européens 196

PILIER 6 - ADMINISTRATION GENERALE 200

Modernisation de l'Administration 203

Ressources humaines 213

Élus et Ceser 218

Communication et attractivité 220

Affaires juridiques 223

Moyens généraux 225

Opérations financières 230

Les opérations d'ordre budgétaires 236

Budgets annexes

Fonds Européens 249

Production d'Energie Photovoltaïque 250

Opérations d'ordre budgétaires 251

Annexes

Présentation des dépenses et des recettes par chapitre 254

Etat global de réalisation des AP et des AE 258

Table de transposition des chapitres fonctionnels 259

Vues d'ensemble des dépenses et des recettes par section Budget Principal 260

Vues d'ensemble des dépenses et des recettes par section Budget Annexe 264

Présentation synthétique du budget 268

Construire demain

L'ère est aux dérèglements et oblige à penser un autre demain, à agir avec encore plus d'acuité, à accélérer et à massifier pour bâtir et concevoir un avenir où l'emploi, l'ascenseur social, la nature et le vivant deviennent un projet social, environnemental, économique important et attractif. Accélérer autant que possible, pour tenir nos efforts et nos engagements sur la durée, car, et c'est bien tout le paradoxe, les ressources régionales pâtiennent elles-aussi des crises.

Pour autant, la Région n'a pas revu ses ambitions à la baisse. Les priorités politiques, en 2024 et pour les années suivantes, s'établissent à l'aune de Néo Terra et du nécessaire rétablissement de la trajectoire financière de la collectivité.

En d'autres termes, parce que le modèle de financement des Régions est devenu inadapté, voire obsolète, avec une fiscalité carbonée qui constitue un non-sens politique et budgétaire, l'accélération des efforts se poursuivra dans le budget primitif 2024 et ne sera rendu possible que par une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement et une juste allocation des moyens pour agir.

Pour ce faire, dès ce budget primitif 2024, la Région s'engage dans une démarche de budget vert (axe d'analyse atténuation climat) qui constituera un outil d'aide à la décision stratégique et permettra de révéler l'effort massif de la Région en matière de verdissement. A l'instar de Néo Terra, la Région entend ainsi se doter d'une boussole indispensable pour vérifier la bonne mise en œuvre de sa trajectoire de la transition écologique.

Pour 2024, l'expérimentation portera sur 20% du budget global de la collectivité. Cet outil aura vocation à s'étendre et se généraliser pour le budget primitif 2025 en intégrant des axes d'analyse supplémentaires : l'adaptation au changement climatique et la préservation de la biodiversité. De plus, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2024, la généralisation du budget vert pourrait être prévue pour les collectivités territoriales. Ainsi, la Région démontrera ses efforts en faveur des transitions, tout en challengeant continuellement ses politiques régionales et pourra aller plus vite et plus loin, en intégrant la nécessaire vigilance aux plus fragiles. Outre la transparence et l'aide à la décision, c'est avant tout un exercice de mise en cohérence de l'action régionale avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra.

Les experts nous l'ont démontré lors de la séance plénière du 13 novembre dernier dédiée à Néo Terra, et le diagnostic est sans appel : les collectivités, au premier rang desquelles, les Régions, doivent concentrer leurs efforts en faveur de la planification écologique. Sans pour autant opposer transition écologique, respect de nos compétences et maîtrise de la trajectoire budgétaire, les investissements régionaux ont vocation, à terme, à générer les économies de demain.

La lutte contre le dérèglement climatique n'est pas synonyme de moins d'emplois, la sobriété ne s'oppose pas au cadre de vie, l'économie circulaire c'est notre souveraineté, le cycle de l'eau respecté c'est la baisse des assecs dans nos rivières et la résurgence des sources comme la lutte contre les inondations, ou encore la préservation de l'eau potable.

L'agroécologie n'est pas le retour de la pénibilité pour les agriculteurs, tout comme une seule santé est un fondement de la prévention en santé. Elle ne s'oppose pas à l'innovation, bien au contraire, mais elle donne sens aux transitions comme le montrent les entreprises offrant des alternatives aux intrants issus de ressources fossiles. Elle ne s'oppose pas à la qualité de vie au travail mais elle suppose une lutte contre les inégalités.

L'effort global attendu et relevant des collectivités territoriales s'élèverait à 12Mds€, contre 6Mds€ consacré actuellement. Bien évidemment, nous ne partons pas de zéro, les efforts de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2019 sont massifs, et la marche à franchir à horizon 2030 ne se traduira pas par un doublement de nos dépenses d'investissement mais par une priorisation renforcée en direction de la sobriété carbone. Si l'on transpose les ordres de grandeur à notre Région, ce sont entre 80 et 100M€ qu'il faudra réallouer au sein de l'effort annuel d'investissement vers des projets compatibles, ce qui reste réaliste pour une trajectoire annuelle d'investissement de 850M€ par an.

Même si beaucoup a été fait, toutes nos actions ne répondent pas encore parfaitement aux nécessités. La mise en place des éco-socio-conditionnalités est une des dernières avancées de ces transitions et doit nous guider vers une impérative priorisation. Et nous ne sommes pas les seuls à agir en ce sens : le système assurantiel, les fonds d'investissements, les entreprises à impact, réorientent leurs actions. Plus les moyens d'action sont serrés, plus l'exigence de bonne allocation des ressources est forte.

Depuis la crise sanitaire, les dépenses d'investissement ont atteint des records et le seuil des 900M€ a été dépassé en 2022. Pour le budget primitif 2024, c'est un effort de 988,6M€ de CP/AP, hors fonds européens et hors dette, qui est proposé et une inflexion des dépenses de fonctionnement de -0,5% en CP/AE. Cette stratégie validée par les orientations budgétaires depuis 2023 doit conduire la Région à faire face aux défis économiques, écologiques, environnementaux et sociaux tout en maîtrisant sa trajectoire. Plus précisément, pour 2024, le budget primitif opérera un ralentissement des autorisations, -25% en AP et -7,5% en AE en 2024. Les précédents exercices budgétaires ayant permis l'inscription des principales autorisations pluriannuelles de cette mandature, ce ralentissement est désormais possible et permettra d'effectuer en 2024 et 2025 la bascule nécessaire à la trajectoire budgétaire, afin que la Région rétablisse ses ratios financiers.

Ce pilotage resserré s’opèrera en respectant les priorités et projets phares de mandature, pour que la Région soit au rendez-vous de la santé globale, des mobilités bas-carbones du quotidien, de l’innovation et de la reconquête technologique, de l’emploi et de la jeunesse, de l’aménagement des territoires, sans grever ses futures capacités à agir.

La force de la Région réside dans sa capacité d’adaptation et d’anticipation qui trouve une traduction dans l’ensemble de ses politiques et de manière systémique. Tel un laboratoire du fait régional, en mêlant l’économie, l’écologie, et le social, l’accélération des transitions ne se limite pas à quelques projets mais se retrouve dans l’ensemble des actions régionales. Qu’il s’agisse de « One health – une seule santé », considérant la santé humaine, animale, environnementale, comme un continuum du vivant, qu’il s’agisse du FERROCAMPUS qui permet de s’engager sur la dédiésélisation des trains, ou encore du plan géothermie dans les lycées, l’action de la Région se poursuivra en 2024 avec la même volonté de construire demain et de trouver des réponses concrètes aux tensions économiques et énergétiques.

La force de la Région réside également dans sa capacité à structurer dans la durée des écosystèmes innovants, tel un incubateur qui a su marquer sa différence depuis près de vingt ans. Pour 2024, la Région continuera d’accompagner les projets qui se sont multipliés au fil des crises et mettra en œuvre ses éco-socio-conditionnalités, parce que le capital humain doit être au cœur des transitions, de la réindustrialisation et de la recherche.

Enfin, la force de la Région réside dans sa capacité à conduire les transitions en embarquant les territoires, en veillant à ne jamais exclure, et en gardant la même attention pour les plus fragiles. Les transformations sociales doivent être menées conjointement aux transformations environnementales, pour qu’elles ne soient pas vécues par tous comme une double peine. Pour le budget primitif 2024, il s’agira ainsi de poursuivre en priorité les actions visant à faire repartir l’ascenseur social.

Aussi, malgré un contexte économique incertain et des crises majeures, le budget primitif 2024 concentra les efforts de la Région sur les ambitions Néo Terra. Cette cohérence et cette continuité politique, qui ne laissent pas de place au saupoudrage, contribueront à tenir le cap budgétaire fixé par la Région.

1/ Un pilotage budgétaire resserré pour plus de résilience

Ce budget primitif 2024 décline les orientations budgétaires de la collectivité en veillant à garder un niveau d’investissement suffisamment ambitieux au regard des besoins et projets à mener, en priorisant pour ne pas gager l’avenir, et en maîtrisant fortement les dépenses de fonctionnement.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement se concrétise dans le budget 2024 avec une évolution de -0,53% des CP/AE et -7,55% des AE, alors même que la Région doit encore faire face à des surcoûts notamment

en matière de transport, en particulier les transports routiers de voyageurs, de chauffage dans les lycées et en matière de dépenses essentielles pour le pouvoir d'achat. A ce titre, il est à noter que :

- **les crédits de transports routiers de voyageurs (incluant les transports scolaires et interurbains) progresseront de 5,49% ;**
- **le niveau de DGF pour les lycées s'élève à 90M€ (contre 138M€ en 2023), ce qui reste supérieur au niveau d'avant crise qui était de 70M€, prenant en compte le rétablissement progressif des coûts de l'énergie ;**
- **l'exercice 2024 constituera l'année pleine de plusieurs mesures d'ordre règlementaires dans la fonction publique engagées en 2023.**

Il s'agit notamment de l'augmentation du SMIC de mai 2023, la hausse du point d'indice, la revalorisation indiciaire des catégories C et B. Au total, le coût en année pleine de ces mesures de 2023 représente 15,9M€. Pour autant, au global, les dépenses RH de la collectivité restent contenues à hauteur de 1,70% et un GVT maintenu à hauteur de 1,04% de la masse salariale.

Le niveau d'investissement pourrait à nouveau atteindre un record avec 988,6M€ de CP/AP (hors dette et fonds européens) malgré des recettes régionales en berne. Non seulement le modèle de financement est en contradiction avec les politiques régionales en faveur de la transition écologique et du report modal, mais il faut également y ajouter l'absence de retour sur investissement et l'effet contracyclique.

La substitution d'impôts locaux par des impôts nationaux supprime l'effet « retour sur investissement » des politiques conduites par la Région. Lorsque la taxe professionnelle existait, et ensuite dans une moindre mesure avec la CVAE, **plus la Région investissait dans l'action économique, plus elle développait son tissu productif, plus les rentrées fiscales s'en trouvaient majorées, permettant d'alimenter en retour l'interventionnisme assumé.**

Aujourd'hui l'évolution de la TVA est nationale et donc sans lien avec les politiques conduites au niveau régional. Par conséquent, comme pour l'Etat, le modèle fiscal régional est aujourd'hui **dépendant de la conjoncture économique. Or, la Région porte tout à la fois des politiques qui ne sauraient subir de « stop and go » (c'est notamment le cas pour le fonctionnement et l'investissement dans les lycées ou les transports) et des politiques dont le niveau est majoré en temps de crise (l'effort de formation des demandeurs d'emploi est plus fort en période de chômage qu'en période de plein emploi).**

Aussi, avec l'incertitude des recettes de TVA qui progresse moins vite que l'inflation (+2,4%), et l'érosion des recettes de TICPE (-0,02%) et de taxes sur les cartes grises (-17,65%), **c'est la dette qui constitue le seul levier de financement alors même qu'elle ne peut pas être considérée comme une solution durable.**

Si la projection d'emprunt d'équilibre pour 2024 se situerait à 601,9M€ (contre 724,5M€ au BP2023), le pilotage budgétaire de ce budget doit être encore plus exigeant pour que le niveau d'emprunts nouveaux amorce durablement une diminution, conformément aux orientations budgétaires.

En d'autres termes, ce budget primitif démontre à la fois la rigueur de la Région dans la trajectoire qu'elle s'est fixée, alors même qu'elle n'a pas bénéficié d'un quelconque dispositif de soutien à la prise en charge des surcoûts énergétiques et, dans le même temps, la nécessité que l'Etat dégage de nouvelles ressources pérennes pour que les régions puissent assumer leurs compétences.

2/ Réaliser les transitions à l'aune de Néo Terra

Ce budget primitif 2024 permet de consacrer plusieurs grandes ambitions de Néo Terra par des actions majeures en faveur des transitions environnementales, climatiques et énergétiques, au premier rang desquelles la préservation du vivant, l'agro-écologie, la souveraineté énergétique, ou encore la décarbonation des mobilités.

Réduire les dépendances énergétiques pour garantir une énergie décarbonnée accessible et préserver les ressources

Dans un contexte d'instabilité des prix des énergies, la Région accompagne les acteurs publics ou privés qui recherchent des solutions pour réduire leurs consommations énergétiques, diversifier et décarboner leurs approvisionnements et stabiliser l'évolution de leurs factures sur le long terme. L'action de la Région Nouvelle-Aquitaine passera en priorité par le soutien à l'efficacité énergétique des secteurs du bâtiment, de l'industrie et des transports, ainsi que par la production d'énergies renouvelables, en y associant les collectivités et les habitants (projets citoyens, autoconsommation collective, ...).

Très concrètement, pour un total de plus de 29M€ de crédits de paiement et plus de 30,8M€ d'autorisations consacrés aux projets relatifs à l'énergie, la Région entend être au rendez-vous pour contribuer à faire baisser dans la durée la demande en énergie fossile.

Préserver et restaurer les ressources, c'est agir en faveur de l'eau qui demeure un enjeu régional. Sa raréfaction et les risques sur sa qualité, alors que la population augmente, constituent des enjeux de santé publique et de protection des écosystèmes, dans une approche holistique de la santé (« Une seule santé »), de résilience et de protection des territoires face aux effets du changement climatique. La Région s'emploie à avoir une approche systémique et globale, donnant la priorité à une gestion sobre et partagée des ressources en eau.

Dotée d'une politique dynamique de préservation de la qualité et de la quantité des ressources en eau, la Région poursuivra son action pour ralentir le cycle long de l'eau notamment par la reconquête des zones humides et l'encouragement de l'utilisation des ressources non conventionnelles (appel à projet économie circulaire de l'eau). Elle renouvèlera son engagement pour la reconquête de la qualité de l'eau des captages prioritaires grâce à la nouvelle convention Re-source

avec l'Etat et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne. Elle soutiendra la réduction de la consommation en eau par les entreprises, la création d'un démonstrateur sur la filtration des micropolluants, et la mise en place d'une filière Eau structurée.

Préserver les ressources, c'est reconquérir la biodiversité. La Région s'engage à aller encore plus loin, en assumant ses compétences réglementaires tout en dépassant le simple rôle de chef de file biodiversité, avec une approche volontariste et ambitieuse en faveur. Pour 2024, elle agira notamment pour la préservation des « **points chauds** » de biodiversité. Plusieurs leviers seront mobilisés pour augmenter les moyens alloués à la biodiversité.

Préserver les ressources, c'est enfin réduire l'empreinte humaine par la réduction des déchets. Parce que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas, la prévention, qui est le maillon fort dans la chaîne de hiérarchie de gestion des déchets, restera un objectif prioritaire en 2024. Et parce qu'il faut aller plus loin, la Région doit accompagner les acteurs du territoire, publics ou privés. Cela se traduira notamment par le soutien au déploiement de l'économie circulaire et l'accompagnement, le cas échéant, des investissements au travers d'appels à projets dédiés.

Au global pour 2024, avec plus de 34M€, les crédits en faveur de l'environnement progresseront de près de 8% et les autorisations s'élèveront à plus de 42M€.

Nourrir et se nourrir à travers une politique agricole ambitieuse

La réussite de la transition agroécologique est nécessaire pour répondre au défi de l'atténuation et l'adaptation au dérèglement climatique qui impactent durement les filières régionales.

En consacrant plus de 103,5M€ d'autorisations et plus de 74M€ de crédits de paiement, ce budget primitif pour 2024 amplifie l'élan donné par Néo Terra et la stratégie « une seule santé » (*One Health*), en accélérant les transitions agroécologiques et alimentaires.

La création de l'école vétérinaire publique à Limoges, innovante dans son approche écosystémique et son intégration de la santé humaine et animale, est emblématique de la stratégie une seule santé « *One Health* », et de la lutte contre la déprise vétérinaire et pour le maintien de l'élevage et des prairies.

La souveraineté alimentaire respectueuse de l'environnement, de la santé des agriculteurs et des consommateurs sera au cœur de l'ambition, que se fixe la Région, de réconcilier la préservation de la biodiversité et l'activité agricole.

C'est notamment avec **NéoCoop**, pour faire des coopératives des moteurs de l'amélioration de la résilience des exploitations, **l'AgroSmart Campus** qui met en relation les scientifiques et les établissements d'enseignement agricoles, ou encore **les fermes dans les lycées agricoles** qui doivent constituer des laboratoires de la transitions agroécologiques, que les ambitions régionales prennent forme.

Etendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles et susciter des vocations passent notamment par le renouvellement générationnel qui s'illustre par des aides en faveur des jeunes agriculteurs et des aides en direction d'outils productifs.

Parce que l'alimentation est un facteur clé de la réussite de la transition agroécologique et parce que la Région entend rendre accessible des produits sains, locaux et de qualité, elle poursuivra la mise en œuvre du **Pacte alimentaire, le développement des partenariats entre éleveurs, abattoirs et distributeurs, ou encore le soutien aux plateformes d'aides alimentaire.**

Les différents dispositifs régionaux conditionnés au respect de l'environnement apporteront la dynamique nécessaire à l'agro-écologie qui permet de diminuer les pressions sur l'environnement.

Il est à noter que l'année 2024 sera marquée par le déploiement de l'ensemble des dispositifs du plan stratégique régional (PSR) et par la mise en œuvre du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales. Ces dispositifs répondront aux 4 ambitions régionales : renouvellement générationnel, accompagnement de la transition environnementale, avec notamment la sortie des pesticides de synthèse et l'adaptation au changement climatique, alimentation durable pour des productions plus saines et plus locales, développement des territoires.

Porter une action forte en faveur des mobilités du quotidien

Le budget primitif 2024 placera les mobilités au cœur des priorités et des enjeux de transition dans un contexte où la Région est contrainte d'aller au-delà de ses compétences à défaut d'une stratégie nationale massive sur les infrastructures ferroviaires.

C'est une progression des CP/AE de +3,3% qui est prévue à ce budget pour aller dans le sens d'une massification et d'une amélioration durable des transports du quotidien dans le cadre d'une politique globale de décarbonation. Et c'est en défendant le rail et le verdissement de sa flotte que la Région entend y parvenir. La Région reste fortement mobilisée pour offrir des services de TER, pour faire circuler et développer les trains express régionaux, de plus en plus populaires, comme en attestent les chiffres néo-aquitains : une hausse de 11% de l'offre depuis 2019 pour une augmentation de 33% de la fréquentation.

Aussi, l'éco-responsabilité de la Région doit se traduire par la signature du CPER Mobilité 2023-2027 qui marquera de nouveau un engagement massif pour le ferroviaire, colonne vertébrale des mobilités et outil indispensable d'aménagement et de transition énergétique. Les priorités porteront notamment sur :

- la régénération des lignes de dessertes fines du territoire régional, en priorisant celles présentant le plus d'enjeux en termes de report modal et de dessertes des territoires.
- la modernisation du réseau structurant ferroviaire qui supporte le plus de trafic à la fois local, régional et national.

- la mise en œuvre du Service Express Métropolitain de Bordeaux et la poursuite des études pour celui du Pays Basque, et d'autres métropoles régionales.
- l'engagement de toutes les mises en accessibilité des gares du schéma directeur national.
- l'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire.

La **nouvelle convention TER 2024-2030** de la Région avec SNCF Voyageurs sera mise en œuvre et contribuera notamment à améliorer l'offre TER pour les usagers : plus de train, complété par l'achat récent de 18 rames, une meilleure régularité, une meilleure ponctualité, avec une tarification incitative en cohérence avec nos objectifs Néo Terra. **Cette année sera engagé le programme d'investissement important de la Région dans les ateliers de maintenance, et la rénovation des premières rames AGC débutera au technicentre de Périgueux.**

La stratégie de la Région en vue de la maîtrise de son parc de matériel roulant se concrétisera en 2024 par la signature du contrat de concession entre la Région et la SPL SPIIT, société qu'elle a constituée avec la Région Occitanie. Le modèle financier permettra que les investissements soient portés par SPIIT et non pas la Région. Pour ce faire, et avant de pouvoir s'engager dans ce contrat pluriannuel, la Région doit prévoir dans son budget primitif 2024 les autorisations nécessaires aux subventions d'investissement et apports en fonds propres qu'elle s'engage à apporter sur 40 ans, soit au total 687M€.

Cette stratégie est complétée et renforcée par la poursuite de GPSO, la 2^{ème} ligne à grande vitesse de la Région, indispensable au transport du quotidien, clé de voute du report de la route vers le rail pour les longues distances, tant pour les voyageurs que pour les marchandises.

Avec le **FERROCAMPUS**, la Région poursuivra également les programmes de dédiésélisation de son parc TER avec les technologies comme le biogaz et les batteries. 2024 sera l'année test pour le train à batterie avant déploiement.

Enfin, le désenclavement de Limoges restera une priorité au sein de cette stratégie globale des mobilités.

Accompagner un aménagement du territoire équilibré et solidaire

La Région fait le choix d'accompagner plus fortement les territoires les plus fragiles, avec une aide à l'ingénierie (plus de 100 ingénieurs territoriaux à disposition des collectivités locales), les contrats de développement et de transitions et des dispositifs de retournement économique comme les CADETS. Concrètement, la Région accompagne les territoires pour expérimenter, innover, éprouver au plus près des réalités de terrain.

L'année 2024 verra la réalisation de projets ruraux inscrits aux contrats de territoire ainsi que la mise en place d'un suivi plus fin de l'enjeu du logement sur les territoires.

De plus, la Région poursuivra son objectif de rééquilibrage territorial à travers le déploiement des contrats de développement et de transitions. Ces contrats permettent de soutenir les projets structurants des intercommunalités, des communes et, plus largement, de tous les acteurs locaux dans le cadre des compétences régionales.

Des évolutions législatives et réglementaires entraînent la nécessité d'une modification du SRADDET en 2024, qui imposera des nouvelles exigences aux collectivités locales en matière de consommation foncière que la Région avait déjà anticipé. La Région est pleinement engagée pour porter le changement de paradigme défini par la loi climat et résilience concernant la lutte contre l'artificialisation des sols. La préservation de ces espaces naturels, agricoles et forestiers ainsi que de notre biodiversité est primordiale pour répondre aux défis de souveraineté alimentaire et du changement climatique. **La Région Nouvelle-Aquitaine veille également au déploiement d'un modèle de développement équitable et à un rééquilibrage territorial à travers ses dispositifs de revitalisation, de retournement économique, d'accès aux services essentiels et d'aide à l'ingénierie.** La modification du SRADDET fixée par la loi ne doit pas remettre en cause les dynamiques impulsées mais doit renforcer notre modèle de développement équilibré des territoires.

Au global, ce sont plus de 40M€ de crédits de paiement et près de 40M€ d'autorisations qui seront dédiés à la stratégie régionale de développement équilibré des territoires et d'accompagnement des transitions (sans compter les transports, les lycées ou encore les entreprises).

3/ Accélérer les transitions au service d'une économie responsable et décarbonnée

La sobriété, constitutive de nos sociétés de demain, n'apparaît possible que par la réalisation de sauts technologiques, et en mettant les moyens sur la recherche fondamentale, clé de voute de la relocalisation des productions à valeur ajoutée. Les transitions doivent conduire à repenser les chaînes d'approvisionnement et de valeur en favorisant les modèles alternatifs, l'industrie circulaire, les territoires d'innovation, la relocalisation de la production industrielle notamment dans les secteurs de la santé, des alternatives aux pesticides et autres produits issus de fossiles, qui formeront l'ensemble du tissu économique régional de demain, en veillant à ce que le capital humain demeure prioritaire.

Innover pour une économie au service des transitions

La politique industrielle et l'innovation seront au cœur des actions de la Région au service d'une économie plus responsable. **En y consacrant plus de 258,6M€ d'autorisations et 308M€ de crédits de paiement, hors fonds européens, ce budget primitif 2024 réaffirme la stratégie de développement économique de la Région.** Aux côtés d'entreprises engagées, ancrées

localement, l'action de la Région renvoie à une pluralité **d'activité entre ETI industrielles, entreprises de l'économie sociale et solidaire, TPE, PME, start-up, d'usine à la campagne et entreprises du patrimoine vivant.**

C'est bien **par sa capacité à porter haut les reconquêtes technologiques, et donc notre souveraineté, la recherche, et créer les activités de demain que la Région a pu contribuer au développement d'un maillage d'entreprises plus résilientes économiquement.** A ce titre, la transition énergétique et le développement de l'électromobilité font apparaître des besoins critiques en terres rares. **C'est notamment le cas dans les projets innovants comme le recyclage des aimants à Lacq, la réutilisation et le reconditionnement des pièces d'hélicoptères au Pays-Basque, ou encore le démantèlement des panneaux photovoltaïques à Saint-Loubès.** Nous avons besoin de limiter leur recours pour sécuriser l'approvisionnement d'acteurs industriels en France ou en Europe. En outre, ceci apportera, des bénéfices environnementaux à la chaîne de valeur : réduction de l'empreinte carbone, utilisation de toutes les terres rares issues du recyclage, absence d'extraction minière et absence de radioactivité.

Plus précisément, **avec 88M€ de crédits de paiement en faveur de la recherche, de l'enseignement supérieur et des transferts de technologie, la Région réaffirme son ADN,** et ira encore plus loin en créant des synergies autour des enjeux sur l'environnement, le climat, l'anticipation des maladies zoonotiques (ré)émergentes ou l'économie au service de l'humain.

Pour 2024, la Région poursuivra ses actions pour accélérer la structuration des chaînes de valeur des filières prioritaires, et ainsi favoriser le continuum recherche, innovation et développement industriel. Il s'agira également de renforcer la visibilité des métiers de ces filières d'excellence pour en accroître l'intérêt auprès des jeunes et des salariés.

Elle restera aux côtés des entreprises (TPE, PME, ETI, jeunes entreprises...) qui innovent en renforçant les instruments de financement par le renouvellement des fonds destinés à financer l'amorçage et la création d'entreprises, parce que ce segment reste mal couvert par ailleurs et qu'il nous faut accompagner le risque.

La Région sera aussi aux côtés des **entreprises en retournement** qui ont été impactées par les crises et le contexte économique d'incertitude (inflation, augmentation des coûts de production, dette accumulée lors des crises, hausse des taux d'intérêt) et qui pourraient rencontrer des défaillances. **Avec plus de 10M€ de crédits de paiement et près de 10M€ d'autorisations, la Région se concentrera en particulier sur les entreprises, notamment TPE, PME et acteurs de proximité, à fort enjeu tant en termes de dynamisme économique que d'emploi, technologique, savoir-faire et soutien aux territoires. Tout en étant sélectif, il nous faut consolider des filières et favoriser l'émergence d'acteurs régionaux.**

Avec 24,8M€ des crédits de paiement, le secteur du tourisme continuera de bénéficier d'un accompagnement pour développer une économie plus responsable. Secteur en pleine mutation parce que les besoins évoluent, parce que les salariés

du secteur ont également de nouvelles attentes, et parce que les enjeux environnementaux deviennent la pierre angulaire du secteur, le budget primitif 2024 contribuera à impulser ces transitions.

C'est aussi le cas pour le secteur de l'économie sociale et solidaire qui bénéficiera de la politique volontariste et ambitieuse de la Région. Pour 2024, le soutien à la coopération d'acteurs constituera un axe fort de l'intervention régionale.

Avec 41,8M€ de crédits de paiement dédiés au numérique, la Région entend structurer un territoire de confiance numérique. Grâce notamment à l'action du Campus régional dédié à la cybersécurité, la Région poursuivra son soutien impulsé par ses premières éco-socio conditionnalités dans ce domaine. En ce sens, la Région poursuivra la structuration de la **filière quantique** à travers son cluster qui permet d'innover dans des filières stratégiques comme la santé ou encore les transports, avec une attention particulière et une exigence en matière d'éthique concernant les risques de l'intelligence artificielle.

Allier inclusion et transitions dans les parcours de formations professionnelles

Soutenir et préparer les territoires aux transitions consiste aussi à former aux métiers de demain, à protéger les emplois et plus globalement à rechercher le sens de notre société, et ce malgré les incertitudes qui pèsent sur la conjoncture économique frappant en premier les publics les plus fragiles.

Les résultats confirment l'efficacité de nos dispositifs tant quant au nombre de néo-aquitains formés qu'au nombre de CDI et CDD à la clé. Pour rappel, entre 2019 et 2022, près de 220 000 chercheurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine ont suivi une formation financée par la Région.

Dans ce contexte, la Région mettra en œuvre le Programme régional d'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées (PRAFQPH), ainsi que le Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), et la stratégie régionale de formation professionnelle, dont les priorités visent à :

- à accompagner et préparer les publics les plus fragiles à se qualifier pour faciliter leur retour à l'emploi dans les métiers et les secteurs qui recrutent,
- à répondre aux besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension de recrutement,
- à soutenir les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

Pour 2024, une nouvelle génération de **contrats régionaux de filières** prendra effet afin de rassembler les représentants des principales filières porteuses d'emploi, les autorités académiques et les acteurs de l'emploi, avec la Région, autour de priorités et d'objectifs renouvelés, pour faire face au défi des compétences à préparer dans les secteurs stratégiques pour l'économie régionale.

Alors que les discussions sont en cours avec l'Etat concernant les nouveaux engagements du PACTE et la clé de répartition entre Etat et Région, le budget primitif 2024 prévoit une hypothèse réaliste compte tenu des informations connues à date.

4/Construire demain dans les territoires pour faire repartir l'ascenseur social par les transitions et l'éducation

Nos territoires constituent un gisement d'opportunités pour améliorer la qualité de vie de nos concitoyens. Les néo-aquitains voient dans nos territoires d'équilibre l'opportunité de créer leur entreprise, de poursuivre leurs études, de travailler et de réaliser leur projet de vie.

L'investissement dans l'éducation est essentiel mais ne relève pas toujours directement de la Région. Toutefois, la Région a fait le choix de se battre pour maintenir, équiper et rénover des lycées de proximité, et notamment des lycées professionnels ou agricoles, ainsi que de faciliter l'accès aux études supérieures (logement, vie étudiante, premières années délocalisées...). Il nous faut impulser cette dynamique pour faire de nos lycées le levier de l'ascenseur social, mais aussi en développant l'enseignement secondaire et supérieur en proximité avec des « universités à la campagne » portées par nos établissements scolaires – Felletin étant l'exemple emblématique –, condition du développement de nos territoires. Parce qu'étudier au plus proche de chez soi est incontestablement l'une des clés pour faire repartir l'ascenseur social, lutter contre les déterminismes et les inégalités.

La Région soutient également tous les dispositifs qui contribuent à valoriser les métiers manuels et à faciliter l'orientation des jeunes. Elle a ainsi engagé un dispositif unique en France de Campus des métiers Talents et territoires sur la construction durable et l'éco-réhabilitation à Felletin, la maintenance en environnement sensible à Blaye, la restauration collective à Grand-Pont.

Aussi, pour encourager la persévérance scolaire et relancer l'ascenseur social, le budget primitif 2024 consacrera plus de 202M€ de crédits de paiement et près de 189M€ d'autorisations pour l'achèvement du PPI1 et le démarrage du PPI2 qui donneront une impulsion forte à la feuille de route Néo Terra (réduction des émissions de gaz à effet de serre, des consommations en énergies substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables). Avec sa politique sur la géothermie et les pompes à chaleur, la Région accélère les transitions dans les établissements. Le confort d'été et la recherche d'ilots de fraîcheur avec la déminéralisation d'espaces au profit du végétal font partie intégrante de ces interventions.

Dans le même temps, ce sont plus de 218M€ d'autorisations et plus de 225M€ de crédits de paiement qui seront dédiés à l'éducation, la jeunesse et l'orientation pour se donner toutes les chances de faire repartir l'ascenseur social.

Impulser et enchanter les transitions sur tout le territoire ira de pair avec l'investissement culturel et sportif partout, pour toutes et tous. L'économie culturelle sera aussi au cœur des engagements de la Région pour 2024 avec le déploiement d'un nouveau de Contrat de filière musiques et d'une convention cadre 2023-2025 renouvelée avec le CNC, les six Départements partenaires (Charente, Charente-Maritime, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne) et la Métropole bordelaise. Dans le même sens, 2024 sera également consacrée à la préparation d'un nouveau contrat de filière livre qui clôturera une phase de concertation avec les professionnels du secteur.

Les FRAC seront à l'honneur en 2024 avec l'ouverture du FRAC artothèque à Limoges, une direction renouvelée pour le FRAC Poitou Charentes, et la présentation au FRAC Nouvelle-Aquitaine d'une exposition basée sur une commande photographique autour des populations et des paysages néo-aquitains. Parmi les évènements sportifs exceptionnels, l'année 2024 sera marquée par les **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris**. En tant que « collectivité hôte » la Région, au travers de sa politique sportive, souhaite capter l'engouement et la dynamique suscitée par cette compétition planétaire. Le territoire néo-aquitain pourra compter sur l'accueil de matches, de temps d'entraînement, et l'accueil de délégations afin de développer la pratique sportive auprès de tous les publics et plus particulièrement celui des jeunes.

Enfin, construire demain dans les territoires par les transitions, c'est aussi un enjeu de santé et d'adaptation du soin et du prendre soin. Cela passe par le soutien aux praticiens de demain et à leur offre de formation de qualité.

Chaque année, la Région finance la formation de 19 500 apprenants répartis dans 150 sites de formation sur tout le territoire régional. Pour le budget primitif 2024, les crédits de paiement progresseront de près de 8,3%.

Parce qu'il nous faut lever tous les freins à ces formations, parce qu'il en va de la santé de tous et de la nécessité d'enrayer les inégalités, la Région sera attentive au sujet des bourses sur critères sociaux dont le budget est impacté par la conjonction de plusieurs facteurs : l'augmentation du nombre de boursiers, et la réforme des taux de l'enseignement supérieur qu'elle applique à l'ensemble de ses apprenants. Par ailleurs, en 2024, un travail sera engagé avec les universités, les CROUS et les autres collectivités locales sur les enjeux de restauration et d'hébergement des étudiants, en particulier lors des périodes de stage.

Nota Bene

A compter de l'exercice 2024, le référentiel budgétaire et comptable M57 a vocation à s'appliquer à l'ensemble des collectivités territoriales.

A ce titre, il se substitue à l'instruction M71. Ce référentiel unique, le plus avancé en termes de qualité comptable, intègre les principes normatifs élaborés par le Conseil de Normalisation des Comptes Publics, inspirés du Plan Comptable Général.

Le présent rapport ainsi que les documents comptables du budget principal et du budget annexe Fonds Européens Poitou-Charentes 2014-2020 sont donc présentés selon la nomenclature fonctionnelle et par nature définies par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Le budget annexe « Service Public Local Production d'Energie Photovoltaïque » géré selon l'instruction budgétaire et comptable M4 n'est pas concerné par ces nouvelles dispositions.

Pour mémoire, lors de la Séance Plénière du 16 octobre dernier, l'Assemblée Délibérante a approuvé la clôture des budgets annexes « Régie du cinéma » et « Agence Régionale de l'Innovation » au 31/12/2023. Il n'y a donc pas lieu de transposer ces deux budgets en M57.

Les inscriptions budgétaires 2024 ont été élaborées sur la base de niveaux d'exécution du budget 2023 comparables aux exercices antérieurs.

Toutefois, on ne peut exclure un impact de la clôture anticipée de l'exercice en lien avec les travaux de transposition des mouvements financiers sur le niveau des réalisations 2023.

En annexe sont présentés par chapitre budgétaire les prévisions budgétaires 2024 avec une référence aux inscriptions du budget primitif 2023 transposées en M57.

Un tableau présente également la correspondance entre les chapitres budgétaires M71 et M57.

L'EQUILIBRE GENERAL

BUDGET PRINCIPAL

EQUILIBRE GENERAL DE DEPENSES ET DE RECETTES

	BUDGET PRIMITIF 2023	BUDGET PRIMITIF 2024	variation en montant	variation en %
Recettes réelles de fonctionnement	2 570 916 564	2 510 067 997	-60 848 567	-2,37%
Dépenses réelles de fonctionnement	2 268 478 905	2 219 883 986	-48 594 919	-2,14%
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 203 565 905	2 136 775 986	-66 789 919	-3,03%
Epargne brute	302 437 659	290 184 011	-12 253 648	-4,05%
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	262 939 060	408 692 000	145 752 940	55,43%
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 289 861 399	1 300 774 048	10 912 649	0,85%
Dépenses réelles d'investissement hors dette	1 113 685 532	1 117 774 048	4 088 516	0,37%
Emprunt	724 484 680	601 898 037	-122 586 643	-16,92%
Budget total hors dette	3 317 251 437	3 254 550 034	-62 701 403	-1,89%
Budget total	3 558 340 304	3 520 658 034	-37 682 270	-1,06%

(1) Hors prévisions réaménagement de dette et d'utilisation des contrats revolving

LES RECETTES

BUDGET PRINCIPAL 2024 - RECETTES PAR NATURE

	BP 2023 (en M€)	BP 2024 (en M€)	évolution (en %)	évolution (en M€)
--	--------------------	--------------------	---------------------	----------------------

FISCALITÉ et DCRTPT

Fraction de TVA - CVAE	878,300	899,400	2,40%	21,100
Fraction de TVA - DGF	497,900	509,800	2,39%	11,900
Cartes grises	236,800	195,000	-17,65%	-41,800
Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques	453,000	452,900	-0,02%	-0,100
Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux	53,275	53,760	0,91%	0,485
Dotations de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle	51,800	51,184	-1,19%	-0,616
TOTAL	2 171,075	2 162,044	-0,42%	-9,031

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

Dotations de fonctionnement (fonds de soutien)	14,086	14,086	0,00%	0,000
Dotations d'investissement	31,758	31,758	0,00%	0,000
Compensation financière pour perte de ressources suite réforme app.	6,161	6,161	0,00%	0,000
Ressources pour la formation professionnelle	87,700	96,400	9,92%	8,700
PACTE / Plan "Jeunes"	69,700	0,000	-100,00%	-69,700
Protocole État-Régions en faveur des FSS du 14/03/2022	27,584	31,900	15,65%	4,316
TOTAL	236,989	180,305	-23,92%	-56,684

DOTATIONS DE L'ÉTAT

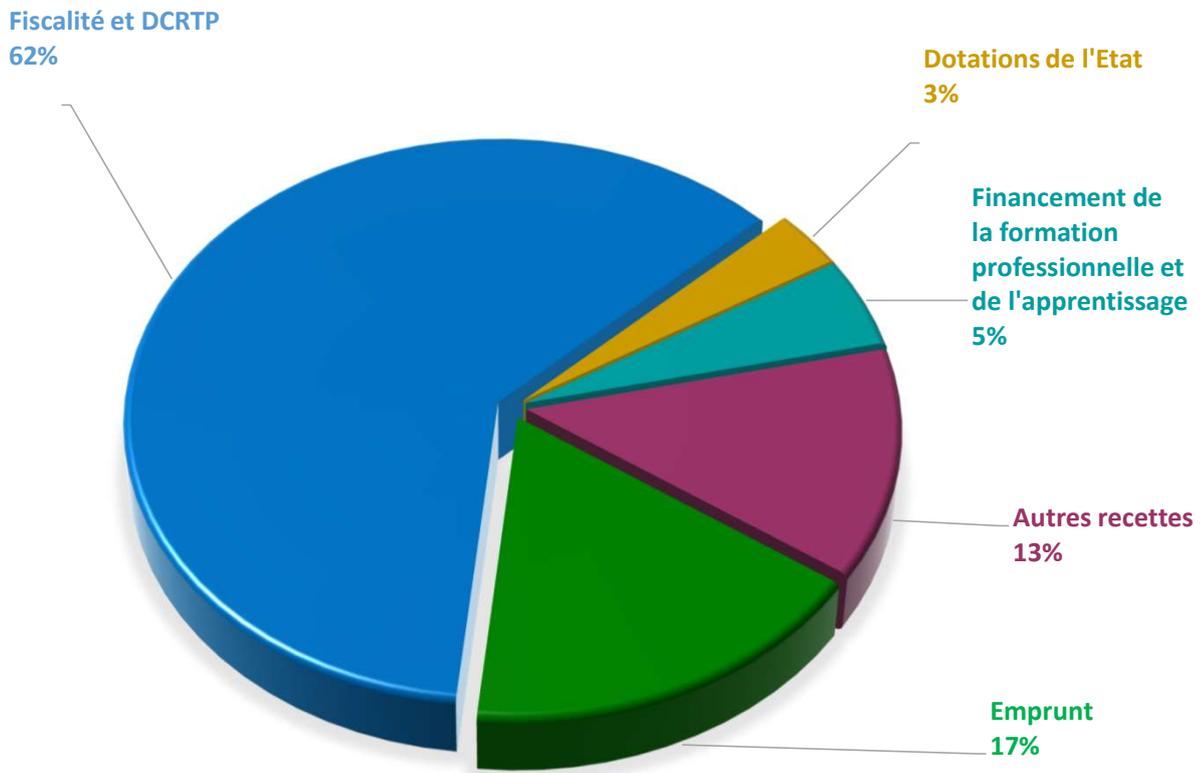
Dotations Générales de Décentralisation résiduelle	32,978	32,978	0,00%	0,000
DGD Ports maritimes de pêche et de commerce	3,573	3,657	2,35%	0,084
Dotations pour transfert de compensations d'exonérations de FDL	0,000	4,051	Sans objet	4,051
Dotations Régionales d'Équipement Scolaire	47,086	47,086	0,00%	0,000
Dotations Régionales d'Investissement (Plan de relance)	15,600	15,600	0,00%	0,000
Gestion des interventions FEADER non-surfacières (2023-2027)	10,759	10,759	0,00%	0,000
Gestion des sites terrestres Natura 2000 (2023-2027)	2,401	2,401	0,00%	0,000
TOTAL	112,397	116,532	3,68%	4,135

AUTRES RECETTES

F.C.T.V.A.	38,000	45,000	18,42%	7,000
Participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration	18,500	17,000	-8,11%	-1,500
Avances remboursables	11,891	18,367	54,46%	6,476
Fonds européens : programmation 2014-2020	121,100	92,620	-23,52%	-28,480
Fonds européens : programmation 2021-2027	1,507	58,900	3808,43%	57,393
Programmes de coopération	2,769	0,532	-80,80%	-2,237
Transports routiers : recettes directes et attribution de compensation	49,543	51,901	4,76%	2,358
Transports ferroviaires - droits d'entrée SPL	0,000	63,550	Sans objet	63,550
Fonds de concours et participations	21,005	49,118	133,84%	28,113
Divers	49,079	62,891	28,14%	13,812
TOTAL	313,395	459,879	46,74%	146,484

TOTAL Hors emprunt	2 833,856	2 918,760	3,00%	84,904
EMPRUNT	724,485	601,898		
TOTAL	3 558,340	3 520,658		

RECETTES PAR NATURE



L'ensemble des recettes du budget principal 2024, hors emprunt, est estimé globalement à **2 918,760 M€**, en hausse de 3% par rapport au BP 2023. Néanmoins, en neutralisant les recettes issues des fonds européens et du « droit d'entrée » à la SPIIT (Société Publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports), le BP 2024 s'affiche en baisse de -0,3% (-7,6 M€) par rapport au BP 2023.

LA FISCALITÉ RÉGIONALE

1/ Les fractions de TVA affectées à la Région

A – La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la CVAE, du FPRR et du FNGIR

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la fraction de TVA « CVAE » intègre l'ex-fonds de péréquation des ressources régionales (en valeur 2021) ainsi que le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

L'évolution de cette fraction de TVA revenant à la Région est corrélée aux variations du PIB nominal, appréciées à partir d'une moyenne des prévisions de différents organismes (Banque de France, FMI, Agences de notations), à laquelle est assortie une élasticité TVA-PIB estimée à 100%. Ainsi, conformément aux dernières Orientations Budgétaires, il est proposé de retenir la norme d'évolution de +3,5% en 2024 par rapport au montant anticipé pour 2023. Cette norme d'évolution est volontairement inférieure à la prévision gouvernementale, fixée à +4,5%.

Sur cette base, le montant attendu en 2024 au titre de la fraction de TVA « CVAE » est évalué à **899,4 M€**.

B - La fraction de TVA affectée à la Région en substitution de la DGF

En vertu de l'article 149 de la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, les Régions sont depuis 2018 affectataires d'une fraction du produit de la TVA, en substitution de leur Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Le montant de cette recette est garanti *a minima* à hauteur des deux parts de l'ex-DGF (forfaitaire et péréquation) perçues en 2017, soit 382,7 M€.

En appliquant au produit 2023 anticipé la norme d'évolution du PIB en euros courants retenue précédemment, la recette attendue en 2024 au titre de la fraction de TVA « DGF » devrait s'établir à **509,8 M€**.

2/ La fiscalité votée par le Conseil régional

A - La taxe sur les certificats d'immatriculation de véhicules

Le produit des certificats d'immatriculation de véhicules (cartes grises) est directement corrélé au dynamisme du marché automobile. Comme évoqué lors des Orientations Budgétaires 2024, cette fiscalité est en baisse structurelle : le

niveau de vente des véhicules neufs est toujours en retrait par rapport à 2019. A cela s'ajoute également le fait que les Régions investissent massivement au titre de la transition énergétique, dans les secteurs des transports durables et des mobilités douces, et perçoivent une recette sans véritable lien avec leurs compétences.

Le produit 2023 devrait s'établir aux alentours de 200 M€, il est donc proposé de calibrer l'inscription 2024 à **195 M€**.

B - La TICPE « Grenelle »

L'article 94 de la LFI pour 2010 a autorisé les Régions à voter une fraction supplémentaire destinée à financer des infrastructures de transport durables, à hauteur de 0,73 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,35 centime d'euro par litre de gazole. Depuis le 1er janvier 2022, cette fraction relève du Code des Impositions sur les Biens et Services (CIBS), qui prévoit notamment que les tarifs appliqués à l'ensemble des énergies soient désormais exprimés en euros par mégawattheure.

Par délibération n°2023.1723.SP, la Région a reconduit à l'identique le montant des tarifs 2023 en 2024. Le produit attendu est estimé à **61 M€**.

L'augmentation du prix des carburants ne procure aucune recette supplémentaire à la Région qui perçoit toujours la même fraction sur le litre vendu de carburant quel qu'en soit le montant.

3/ La fiscalité relative aux compensations financières des transferts de compétences : la fraction régionale de TICPE

Afin de financer les transferts de compétences successifs intervenus depuis la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions sont tributaires d'une fraction de tarif de la TICPE. A cette recette historique, dont le montant est garanti, s'ajoute une recette correspondant à l'application d'une fraction de tarif de 1,77 centime d'euro par litre de supercarburant sans plomb et de 1,15 centime d'euro par litre de gazole (ex-modulation). La compensation financière attendue en 2024 au titre de la fraction régionale de TICPE est estimée à **391,9 M€**, en légère hausse par rapport au BP 2023 (391,4 M€).

4/ La fiscalité « résiduelle » : le reliquat du panier de ressources des Régions

A - L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER), mise en place lors de la suppression de la taxe professionnelle, s'applique aux grandes entreprises de réseaux des secteurs de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications. Le montant anticipé en 2024 correspond au montant de la dernière notification définitive reçue par la Région, soit **53,760 M€**.

B - La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)

La DCRTP, dont le but originel était de garantir le maintien des ressources des collectivités « perdantes » suite à la réforme de la taxe professionnelle, fait partie de l'assiette des variables d'ajustement soumises à minoration chaque année depuis la LFI 2017, à l'exception notable de l'année 2023, pour laquelle les montants 2022 avaient été reconduits.

Pour 2024, dans la version initiale du PLF (article 24 – alinéa 11), le Gouvernement propose d'appliquer une nouvelle minoration de la DCRTP des Régions de 20 M€, soit une baisse de -4,3%. Sur cette base, la DCRTP prévisionnelle attribuée à la Nouvelle-Aquitaine s'établirait ainsi à **51,184 M€**, ce qui représente pour la Région une perte de -2,212 M€ par rapport à la notification définitive 2023.

LE FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'APPRENTISSAGE

1/ Le financement de la formation professionnelle

Au gré des réformes successives, le financement de la formation professionnelle repose désormais sur 5 composantes : 3 dotations, une part de TICPE, et des frais de gestion issus de la fiscalité locale.

Initialement, dans le cadre de la refonte du financement de la formation professionnelle intervenue en 2014, une fraction des frais de gestion relatifs à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et à la taxe d'habitation (TH) a été affectée aux Régions en compensation de la dotation générale de décentralisation (DGD).

En 2021, en raison de la suppression de la TH, les frais de gestion de cette dernière ont été transformés en dotation figée. En 2022, les différentes réformes fiscales décidées par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance (suppression de la part de CVAE régionale, réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels), ont impacté une nouvelle fois les frais de gestion alloués aux Régions. Comme cela a été fait avec la suppression de la TH, la baisse des impôts de production décidée par le Gouvernement a été compensée par l'attribution d'une nouvelle dotation. Enfin, la suppression totale de la CVAE dès 2023 a également conduit à l'instauration d'une dotation en LFI 2023. A ce stade des débats parlementaires, dans sa rédaction actuelle, le PLF 2024 ne prévoit pas la reconduction de la dotation destinée à compenser la baisse des frais de gestion de la CVAE et de la CFE, évaluée à 9,376 M€ pour la Région Nouvelle-Aquitaine et à 107 M€ pour l'ensemble des Régions.

La recette globale pour le financement de la formation professionnelle est estimée à **96,4 M€** en 2024.

2/ Le financement de l'apprentissage

La mise en œuvre de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel s'est traduite par la recentralisation de la compétence apprentissage des Régions vers l'État et les branches professionnelles.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, les Régions interviennent dans le cadre de dotations spécifiques qui leur sont allouées pour participer au financement de CFA :

- l'une pour soutenir le fonctionnement (fonds de soutien) justifiée par les besoins d'aménagement du territoire et de développement économique ;
- l'autre pour accompagner l'investissement des CFA (fonds d'investissement).

Pour 2024, ces deux dotations sont attendues à leur niveau 2023, soit **14,086 M€** et **31,758 M€** respectivement. Par ailleurs, afin de corriger les écarts qui subsisteraient entre les ressources perçues en matière d'apprentissage et les dépenses engagées par les Régions en matière d'apprentissage, la LFI pour 2020 prévoit une compensation fixe, sous forme de TICPE et de prélèvement sur recettes de l'État (**0,994 M€**). Cette compensation est majorée afin de couvrir les reliquats de dépenses liés aux primes d'apprentissage versées par la Région aux employeurs d'apprentis (**5,167 M€**).

3/ Les plans de formation professionnelle et le Ségur de la Santé

A ce stade de la préparation budgétaire, les recettes liées à une nouvelle contractualisation avec l'État (suite du PACTE), ne sont pas connues.

Le Protocole Etat-Régions en faveur des formations sanitaires et sociales du 14 mars 2022 prévoit, au titre de l'année 2024, une recette de **31,9 M€** afin d'accompagner la Région dans la gestion des instituts de formation des soins infirmiers (IFSI). Ce financement prend la forme d'une fraction supplémentaire de TICPE et permet de couvrir les coûts de fonctionnement induits par les créations de places, les coûts immobiliers induits par ces mêmes créations et des mesures dites « Ségur » à la suite de la concertation menée par la mission « Le Bouler ».

LES DOTATIONS DE L'ETAT

1/ La dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD assure la compensation financière des transferts de compétences qui ne donnent pas lieu à un transfert de fiscalité. La DGD est constituée de deux parts :

- la part dite « résiduelle », correspondant à 5% des anciennes DGD « lycées » et DGD « ferroviaire ». Le montant attendu en 2024 est équivalent au montant notifié en 2023 à la Région, soit **32,978 M€** ;
- la part relative à la compensation du transfert du port maritime de pêche et de commerce de Bayonne est attendue pour un montant de **3,657 M€**.

2/ La dotation pour transfert de compensations d'exonérations (DTCE) de fiscalité directe locale

La DTCE est un agrégat historique de diverses compensations d'exonérations de fiscalité, utilisé comme variable d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités. A ce stade des débats parlementaires, le PLF 2024 ne prévoit pas de minoration, voire de suppression de la DTCE régionale, comme ce fût un temps envisagé dans la version initiale du PLF 2023. En 2023, la DTCE versée à la Région s'élevait à **4,051 M€**, il est donc proposé de reconduire ce montant pour 2024.

3/ La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)

La DRES est attribuée aux Régions pour les investissements relatifs aux lycées. Son montant est gelé depuis 2008. L'inscription de la recette correspondante s'élève à **47,086 M€**.

4/ La dotation régionale d'investissement (Plan de relance)

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé avec les Régions le 28 septembre 2020, l'Etat s'est engagé à doter ces dernières d'une enveloppe affectée à l'investissement de relance.

Au niveau national, le montant de l'enveloppe s'élève à 600 M€, la Région Nouvelle-Aquitaine devant bénéficier à terme d'une recette évaluée à 52,4 M€. Compte tenu de l'état d'avancement des projets éligibles, il est proposé d'inscrire une recette de **15,6 M€** en 2024.

5/ La gestion des interventions FEADER non surfaciques et des sites terrestres Natura 2000 (période 2023-2027)

L'organisation de la future programmation de la politique agricole commune (PAC) 2023-2027 repose sur la gestion par les Régions de l'ensemble des interventions du FEADER non liées à la surface, comme par exemple les aides à l'investissement ou à l'installation. Pour sa part, l'Etat conserve la responsabilité des interventions de nature surfacique et assimilées, telles que l'indemnité compensatoire de handicap naturel ou la gestion des risques.

Le Gouvernement s'est engagé à accompagner financièrement les Régions, par le biais d'une dotation de 100 M€ financée par le programme 149 « compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture » relevant du Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire. Cette dotation couvre la période de programmation et devra donc s'éteindre à l'issue de celle-ci. La Région Nouvelle-Aquitaine percevra chaque année **10,759 M€** sur la période.

Par ailleurs, dans le cadre de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (dite « loi 3DS »), la gestion des sites

terrestres classés Natura 2000 est transférée aux Régions à compter de 2023. Une dotation de 13 M€ est affectée aux Régions afin de couvrir les dépenses d'intervention associées à l'exercice de cette compétence. Cette dotation, financée par le programme 113 « paysages, eau et biodiversité » relève du Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, et sera versée jusqu'en 2027. A ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine percevra **2,401 M€** par an sur la période.

LES AUTRES RECETTES

1/ Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le FCTVA est une dotation destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA que supportent les collectivités sur leurs dépenses d'investissement, sans possibilité de récupération par la voie fiscale. Le FCTVA à percevoir en 2024 est évalué à **45 M€**.

2/ La participation des familles aux dépenses d'internat et de restauration

Depuis 2006, les lycées d'enseignement publics reversent à la Région la participation des familles à la prise en charge des repas et de l'hébergement (élaboration des repas, dépenses de personnel, charges générales). A partir de 2024, afin de tenir compte de la hausse des prix des denrées alimentaires, la Région réalise un effort supplémentaire en diminuant le taux de reversement de cette participation pour le ramener de 18,5% à 16%. Comme indiqué dans le cadre des Orientations Budgétaires 2024, le montant de la recette est estimé à **17 M€**.

3/ Les avances remboursables

L'estimation du montant du remboursement des échéances de prêts accordées par la Région Nouvelle-Aquitaine s'élève pour 2024 à **18,367 M€**. Ce montant comprend 0,167 M€ d'intérêts.

4/ Les fonds européens et les programmes de coopération

A - La programmation 2014-2020

Les recettes à percevoir en 2024 au titre de la programmation 2014-2020 sont évaluées à **92,620 M€** sur le budget principal. Cette estimation se fonde sur le montant des appels de fonds réalisés auprès de la Commission Européenne en décembre 2023, sur les 10% « libérés » en 2024 par la Commission au titre des appels de fonds de l'année 2023, et sur le montant des appels de fonds planifiés jusqu'en octobre 2024 à hauteur de 90%.

Fonds	ex-Aquitaine	ex-Limousin	Budget Principal
FEDER	67,400 M€	17,440 M€	84,840 M€
FSE	4 M€	3,780 M€	7,780 M€
TOTAL	71,400 M€	21,220 M€	92,620 M€

La programmation 2014-2020 de l'ex-Région Poitou-Charentes est quant à elle retracée dans un budget annexe : 37,5 M€ de recettes sont prévues à ce titre, dont 35,1 M€ de FEDER et 2,4 M€ de FSE.

B - La programmation 2021-2027

En ce qui concerne la programmation 2021-2027, sur la base du prévisionnel des premiers paiements déclarés à la Commission ainsi que du préfinancement 2024, une inscription de **58,900 M€** est proposée au BP 2024 : 48,400 M€ au titre du FEDER, et 10,500 M€ pour le FSE.

C - Les programmes de coopération

Des cofinancements sont systématiquement recherchés auprès des bailleurs de fonds (Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, Agence Française de Développement, l'Union Européenne, Agences de bassins) pour les programmes de coopération décentralisée et la gestion du programme POCTEFA. Ainsi, pour l'année 2024, une recette globale de **0,532 M€** est escomptée, dont 0,391 M€ au titre de la coopération internationale et 0,141 M€ au titre de la coopération transfrontalière et transnationale.

5/ Les recettes « transports routiers »

La loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a prévu que la compétence des Départements en matière de transport routier de voyageurs, qu'il s'agisse de lignes régulières ou de transports scolaires (hors transports des élèves handicapés) soit transférée aux Régions, respectivement les 1er janvier et 1er septembre 2017.

Cette même loi prévoit que ce transfert de compétence s'accompagne d'un transfert de recettes permettant de couvrir les charges nettes transférées. Le montant de l'attribution de compensation versée par les Départements à la Région s'élève à 25,789 M€ annuels.

Les recettes de tarification issues du plein exercice des compétences régionales sont quant à elles estimées à 26,112 M€ et se ventilent comme suit :

- 19,588 M€ au titre de la compétence « transports scolaires » ;
- 6,524 M€ au titre des compétences « transports interurbains » et « transports à la demande ».

Au total, **51,901 M€** de recettes sont programmées sur l'exercice 2024 au titre de la compétence « transports routiers » de la Région.

6/ La Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)

La Nouvelle-Aquitaine doit mener au cours des prochaines années un programme ambitieux en matière d'investissement en matériels roulants ferroviaires afin d'accompagner le développement de l'offre de transport. Plus particulièrement, elle doit porter des opérations importantes d'acquisition de nouveaux matériels et de maintenance lourde du matériel existant.

Dans ce contexte, les Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie ont décidé de se doter d'un outil commun de portage financier et de pilotage opérationnel susceptible d'assurer notamment des missions de commande et de maintenance lourde des matériels roulants affectés ou à affecter au service public de transport ferroviaire de voyageurs. La Société publique locale Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT) a été créée le 10 juillet 2023 pour répondre à cet objectif. En 2024, la recette tirée du « droit d'entrée » à la SPIIT est évaluée à **63,550 M€**.

7/ Les fonds de concours et participations

- **Formation Professionnelle** : le projet BATTENA (Formations pour les BATTERIES En Nouvelle-Aquitaine) doit permettre la formation de plus de 35 000 personnes (lycéens, étudiants, salariés, demandeurs d'emploi) en Nouvelle-Aquitaine dans la filière industrielle et les services automobiles. A ce titre, une participation de l'État de **4,5 M€** est attendue en 2024.
- **Jeunesse-citoyenneté** : une participation de l'agence ERASMUS+ est inscrite à hauteur de **1,3 M€** au titre du dispositif des « Mobilités Internationales ». S'agissant du dispositif « Missions de service civique », une recette de **0,150 M€** est attendue en 2024 en provenance du Centre National du Cinéma (CNC), dans le cadre de la création de 100 missions sur la thématique « Cinéma et Citoyenneté ».
- **Orientation** : Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2024 des « Olympiades des métiers », un financement européen évalué à **1,076 M€** sera sollicité.
- **Culture** : des participations d'un montant de **2,380 M€** sont inscrites en 2024.
 - o 2 M€ du Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC) qui soutient la production d'œuvres tournées en Région ;
 - o 0,160 M€ du Centre National du Livre (CNL) dans le cadre du contrat de filière « Livre » ;

- 0,220 M€ du Centre National de la Musique (CNM) et de la DRAC dans le cadre du contrat de filière « Musiques actuelles ».

Par ailleurs, suite à la reprise par la Région de la maîtrise d'ouvrage du Pôle d'Enseignement Supérieur de Musique et de Danse (PESMD), des participations de l'État et de Bordeaux Métropole sont attendues en 2024, à hauteur de **3 M€** et **0,500 M€** respectivement.

- **Education** : dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) « Campus des Métiers et Qualifications », un premier versement de **0,980 M€** est attendu à la signature de l'accord de consortium.
- **Constructions : 12,080 M€** de recettes correspondant aux participations des Départements pour les travaux dans les cités mixtes de Nouvelle-Aquitaine sont prévues au BP 2024. Ce montant inclut notamment 10 M€ de la part du Conseil Départemental de la Gironde pour l'opération de construction du collège du Barp.
- **Infrastructures de transport** : des participations sont attendues dans le cadre des opérations de régénération de la voie ferrée des Landes (**0,980 M€**) et du RER Métropolitain (**6,825 M€**). La Région poursuit sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture de la ligne ferroviaire internationale Pau-Canfranc-Saragosse, pour lequel des recettes européennes sont escomptées (**9,338 M€**). Enfin, les recettes attendues en 2024 au titre des différentes offres ferroviaires supplémentaires mises en place sont évaluées à **4,046 M€**.
- **Action économique** : une participation de l'Etat est attendue en 2024 à hauteur de **1,815 M€** pour soutenir le projet « Usine du Futur ». Par ailleurs, la Région est engagée de longue date dans le programme multi-partenarial « Re-Sources » pour la reconquête de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation en eau potable, dont elle assure la coordination. Ainsi, des participations provenant d'Agences de l'eau sont prévues au BP 2024 pour **0,148 M€**.

8/ Les recettes diverses

- **Moyens généraux** : les revenus tirés des loyers et charges des immeubles propriétés de la Région sont estimés à **1 M€** sur l'année 2024.
- **Ressources humaines** : les remboursements sur rémunérations et charges sociales sont estimés à **0,750 M€** au titre de l'année 2024.
- **Infrastructures de transport** : une recette de **1,550 M€** correspondant à la redevance SNCF sur les crédits-baux du TER Poitou-Charentes est inscrite au budget principal. Concernant les études et enquêtes multimodales, une recette de **0,045 M€** est budgétée. Les autorisations d'occupation temporaires (AOT) du port de Bayonne devraient générer une recette de **0,045 M€**. Dans le cadre de la convention TER, au titre d'une régularisation du coût d'achat d'électricité définitif, un montant prévisionnel de recette est attendu à hauteur de **15 M€** (« deal énergie »). Enfin, dans

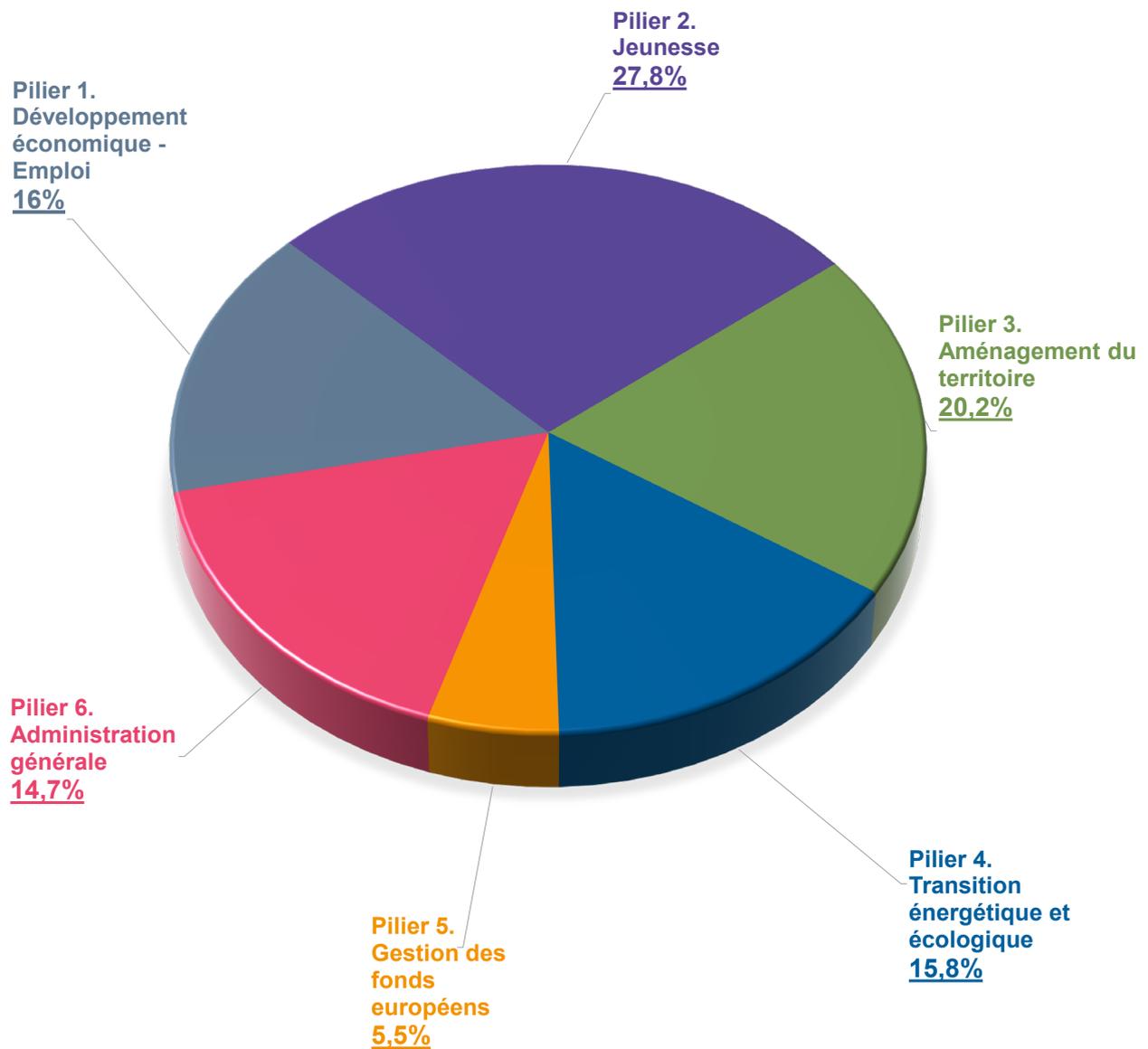
le cadre du Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO), les récupérations d'avances à opérer en 2024 devraient se traduire par une recette de **25,2 M€**.

- **Action économique** : un appel de fonds auprès des « obligés » du programme « Service d'accompagnement de la rénovation énergétique » (SARE) est prévu à hauteur de **3,5 M€**. Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de financement entre la Région et le Fonds Européen d'Investissement (FEI) relatif à la gestion du fonds de garantie Alter'NA destiné aux entreprises agricoles et agroalimentaires, une recette de **7,670 M€** est attendue en 2024. La redistribution à la Région des apports au fonds Poitou-Charentes Innovation, qui entrera en phase liquidative en 2024, devrait générer une recette estimée à **2,515 M€**. Enfin, dans le cadre du projet « Flying Whales », le remboursement à la Région du mandat de maîtrise d'ouvrage de la Zone d'Activité Économique (ZAE) dédiée à la filière « dirigeables » par la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) est matérialisé par l'inscription d'une recette de **3 M€**.
- **Opérations financières** : il est prévu, comme chaque année et ce jusqu'à la fin du contrat, une recette correspondant à la prise en charge par le fonds de soutien des emprunts à risque d'une partie des indemnités de remboursement anticipé d'une convention de crédit. Le montant global de l'aide notifiée à la Région en septembre 2016 est fixé à 8 M€ sur 13 années. Le versement attendu au titre de 2024 s'élève à **0,616 M€**.
- **Reprises sur provisions** : des dépréciations de créances sont constituées lorsque des entreprises auxquelles des avances remboursables ont été accordées tombent en procédure collective, ou lors de la survenance d'un contentieux opposant la Région à un tiers. Lorsque le risque s'estompe ou lorsque la défaillance est définitive, ces provisions doivent être reprises : une inscription de **2 M€** est donc prévue dans le cadre de ce budget primitif.

★★★

LES DEPENSES

PART DE CHAQUE PILIER DANS LES DEPENSES TOTALES (hors réaménagement de la dette)



BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)			BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€)			EVOLUTION EN %		
	AP	AE	CP	AP	AE	CP	AP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi									
1.1 - Economie numérique	5,500	2,655	7,993	0,400	6,675	7,862	-92,73%	151,41%	-1,64%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	10,350	13,869	18,553	6,665	14,082	25,204	-35,60%	1,54%	35,85%
1.3 - Performance industrielle	36,700	15,963	63,288	17,600	34,595	64,110	-52,04%	116,72%	1,30%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	56,030	38,061	73,725	33,500	50,485	76,704	-40,21%	32,64%	4,04%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	8,900	3,920	21,927	11,188	3,407	20,314	25,71%	-13,08%	-7,36%
1.6 - Tourisme	15,428	12,235	24,224	14,149	12,446	25,833	-8,29%	1,73%	6,64%
1.7 - Agriculture	64,400	22,940	73,198	79,950	23,560	74,270	24,15%	2,70%	1,46%
1.8 - Economie culturelle	11,587	9,684	18,248	11,587	9,153	16,803		-5,49%	-7,92%
1.9 - Economie sociale et solidaire	6,000	3,520	7,191	2,825	5,605	6,750	-52,92%	59,23%	-6,13%
1.10 - Formation professionnelle continue	3,665	642,730	254,806	3,625	327,166	225,890	-1,09%	-49,10%	-11,35%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,095	19,941	20,818	0,095	19,627	19,793		-1,58%	-4,92%
TOTAL PILIER 1	218,655	785,518	583,971	181,584	506,801	563,532	-16,95%	-35,48%	-3,50%
Pilier 2. Jeunesse									
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,570	10,627	20,140	0,658	11,012	19,600	15,35%	3,63%	-2,68%
2.2 - Apprentissage	24,870	14,000	43,363	30,780	14,000	41,210	23,76%		-4,97%
2.3 - Education	45,012	202,150	498,232	49,555	148,312	466,711	10,09%	-26,63%	-6,33%
2.4 - Lycées (bâtiments)	200,000	1,800	187,194	167,000	1,740	187,220	-16,50%	-3,33%	0,01%
2.5 - Enseignement Supérieur	12,300	2,770	27,570	12,000	2,929	22,368	-2,44%	5,74%	-18,87%
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,190	15,528	14,347	0,162	15,112	14,978	-15,00%	-2,68%	4,40%
2.7 - Vie quotidienne	6,000	218,608	217,465	5,000	352,329	227,663	-16,67%	61,17%	4,69%
TOTAL PILIER 2	288,942	465,483	1 008,311	265,154	545,434	979,749	-8,23%	17,18%	-2,83%
Pilier 3. Aménagement du territoire									
3.2 - Politique contractuelle	18,675	8,085	30,198	20,321	7,150	28,615	8,81%	-11,57%	-5,24%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	21,000	4,506	29,213	17,450	7,250	27,829	-16,90%	60,88%	-4,74%
3.4 - Culture	26,010	41,530	62,480	21,243	40,097	60,909	-18,33%	-3,45%	-2,52%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	8,900	1,970	62,765	7,460	2,170	34,382	-16,18%	10,15%	-45,22%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,934	1,822	3,189	2,770	1,750	3,272	-5,57%	-3,94%	2,62%
3.7 - Santé	8,299	115,781	112,246	8,300	119,000	121,600	0,01%	2,78%	8,33%
3.8 - Sport	9,731	9,177	23,954	11,441	8,949	21,961	17,57%	-2,49%	-8,32%
3.9 - Infrastructures, transports	1 035,098	44,600	329,120	81,627	89,388	401,324	-92,11%	100,42%	21,94%
3.10 - Europe et International	0,605	5,736	8,739	0,273	4,964	7,693	-54,86%	-13,46%	-11,96%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,978	4,042	4,988	0,975	3,942	4,715	-0,28%	-2,46%	-5,47%
TOTAL PILIER 3	1 132,229	237,250	666,890	171,860	284,659	712,300	-84,82%	19,98%	6,81%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique									
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	5,254	17,847	16,437	3,800	17,919	18,390	-27,67%	0,40%	11,88%
4.2 - Eau - Littoral	11,100	4,400	9,260	8,700	3,761	10,460	-21,62%	-14,52%	12,96%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,500	3,200	5,680	5,000	3,000	5,150	-23,08%	-6,25%	-9,33%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	46,000	9,072	44,511	39,150	11,885	44,527	-14,89%	31,01%	0,04%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	168,346	349,863	414,456	719,786	353,727	477,464	327,56%	1,10%	15,20%
TOTAL PILIER 4	237,200	384,381	490,344	776,436	390,292	555,992	227,33%	1,54%	13,39%
Pilier 5. Gestion des fonds européens									
5.1 - PO AQUITAINE			160,620			75,384	#DIV/0	#DIV/0	-53,07%
5.2 - PO LIMOUSIN			42,441			32,516	#DIV/0	#DIV/0	-23,39%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,550	65,890	0,060	0,780	33,125		41,82%	-49,73%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027			55,384			46,690	#DIV/0	#DIV/0	-15,70%
5.6 - FEAMPA 2021-2027			2,800			4,274	#DIV/0	#DIV/0	52,64%
TOTAL PILIER 5	0,060	0,550	327,135	0,060	0,780	191,989		41,82%	-41,31%
Pilier 6. Administration générale									
6.0 - Modernisation de l'Administration	3,923	9,120	17,004	3,600	10,960	18,070	-8,24%	20,17%	6,26%
6.1 - Ressources humaines	0,094	1,837	151,377	0,096	2,447	153,922	2,13%	33,20%	1,68%
6.2 - Élus et Ceser	0,013	1,807	17,605	0,013	1,226	17,938		-32,14%	1,89%
6.3 - Communication et attractivité	1,600	14,092	7,605	0,260	4,390	7,665	-83,75%	-68,85%	0,79%
6.4 - Affaires juridiques	-	0,004	4,085	-	2,020	5,064		50 400,00%	23,97%
6.5 - Moyens généraux	5,590	27,685	29,326	10,689	32,007	28,231	91,22%	15,61%	-3,73%
6.6 - Opérations financières	15,000	15,000	254,689	15,000	15,000	374,333			46,98%
TOTAL PILIER 6	26,220	69,545	481,691	29,658	68,050	605,222	13,11%	-2,15%	25,65%
TOTAL BUDGET	1 903,306	1 942,727	3 558,340	1 424,752	1 796,015	3 608,783	-25,14%	-7,55%	1,42%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette et revolving)	1 903,306	1 942,727	3 558,340	1 424,752	1 796,015	3 520,658	-25,14%	-7,55%	-1,06%

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AP	CP	AP	CP	AP	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.1 - Economie numérique	5,500	5,300	0,400	3,500	-92,73%	-33,96%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	10,350	6,800	6,665	10,236	-35,60%	50,53%
1.3 - Performance industrielle	36,700	52,755	17,600	49,560	-52,04%	-6,06%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	56,030	45,905	33,500	45,401	-40,21%	-1,10%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	8,900	18,410	11,188	16,943	25,71%	-7,97%
1.6 - Tourisme	15,428	14,048	14,149	14,800	-8,29%	5,36%
1.7 - Agriculture	64,400	55,576	79,950	56,185	24,15%	1,10%
1.8 - Economie culturelle	11,587	8,922	11,587	7,888		-11,59%
1.9 - Economie sociale et solidaire	6,000	4,210	2,825	2,390	-52,92%	-43,23%
1.10 - Formation professionnelle continue	3,665	3,211	3,625	3,484	-1,09%	8,48%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,095	0,355	0,095	0,247		-30,42%
TOTAL PILIER 1	218,655	215,492	181,584	210,634	-16,95%	-2,25%
Pilier 2. Jeunesse						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,570	1,090	0,658	0,862	15,35%	-20,92%
2.2 - Apprentissage	24,870	29,363	30,780	27,310	23,76%	-6,99%
2.3 - Education	45,012	48,389	49,555	56,255	10,09%	16,26%
2.4 - Lycées (bâtiments)	200,000	184,855	167,000	184,990	-16,50%	0,07%
2.5 - Enseignement Supérieur	12,300	25,000	12,000	19,843	-2,44%	-20,63%
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,190	0,238	0,162	0,215	-15,00%	-9,47%
2.7 - Vie quotidienne	6,000	4,860	5,000	5,296	-16,67%	8,96%
TOTAL PILIER 2	288,942	293,795	265,154	294,770	-8,23%	0,33%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.2 - Politique contractuelle	18,675	22,314	20,321	21,685	8,81%	-2,82%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	21,000	18,975	17,450	16,495	-16,90%	-13,07%
3.4 - Culture	26,010	23,957	21,243	22,495	-18,33%	-6,10%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	8,900	60,595	7,460	32,227	-16,18%	-46,82%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,934	1,921	2,770	2,048	-5,57%	6,61%
3.7 - Santé	8,299	4,327	8,300	5,100	0,01%	17,85%
3.8 - Sport	9,731	12,736	11,441	10,701	17,57%	-15,98%
3.9 - Infrastructures, transports	1 035,098	134,084	81,627	195,198	-92,11%	45,58%
3.10 - Europe et International	0,605	2,656	0,273	2,376	-54,86%	-10,55%
3.11 - Vie associative et Egalité	0,978	0,782	0,975	0,780	-0,28%	-0,29%
TOTAL PILIER 3	1 132,229	282,347	171,860	309,106	-84,82%	9,48%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	5,254	3,054	3,800	3,400	-27,67%	11,33%
4.2 - Eau - Littoral	11,100	6,160	8,700	7,600	-21,62%	23,38%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	6,500	3,080	5,000	3,000	-23,08%	-2,60%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	46,000	35,805	39,150	34,095	-14,89%	-4,78%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	168,346	53,303	719,786	111,756	327,56%	109,66%
TOTAL PILIER 4	237,200	101,402	776,436	159,851	227,33%	57,64%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.1 - PO AQUITAINE		131,670		64,725	#DIV/0	-50,84%
5.2 - PO LIMOUSIN		33,501		28,566	#DIV/0	-14,73%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,060	0,030	0,060	0,100		233,33%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027		38,100		29,000	#DIV/0	-23,88%
5.6 - FEAMPA 2021-2027		2,000		3,824	#DIV/0	91,20%
TOTAL PILIER 5	0,060	205,301	0,060	126,215		-38,52%
Pilier 6. Administration générale						
6.0 - Modernisation de l'Administration	3,923	6,525	3,600	6,325	-8,24%	-3,06%
6.1 - Ressources humaines	0,094	0,094	0,096	0,096	2,13%	2,13%
6.2 - Élus et Ceser	0,013	0,031	0,013	0,064		105,13%
6.3 - Communication et attractivité	1,600	0,817	0,260	0,815	-83,75%	-0,24%
6.5 - Moyens généraux	5,590	7,382	10,689	6,898	91,22%	-6,55%
6.6 - Opérations financières	15,000	176,676	15,000	274,125		55,16%
TOTAL PILIER 6	26,220	191,525	29,658	288,323	13,11%	50,54%
TOTAL BUDGET	1 903,306	1 289,861	1 424,752	1 388,899	-25,14%	7,68%
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de la dette)	1 903,306	1 289,861	1 424,752	1 300,774	-25,14%	0,85%

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2023 (en M€)		BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€)		EVOLUTION EN %	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pilier 1. Développement économique - Emploi						
1.1 - Economie numérique	2,655	2,693	6,675	4,362	151,41%	61,96%
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	13,869	11,753	14,082	14,968	1,54%	27,35%
1.3 - Performance industrielle	15,963	10,533	34,595	14,550	116,72%	38,14%
1.4 - Recherche, innovation et start-up	38,061	27,820	50,485	31,303	32,64%	12,52%
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	3,920	3,517	3,407	3,371	-13,08%	-4,15%
1.6 - Tourisme	12,235	10,176	12,446	11,032	1,73%	8,42%
1.7 - Agriculture	22,940	17,622	23,560	18,085	2,70%	2,63%
1.8 - Economie culturelle	9,684	9,326	9,153	8,915	-5,49%	-4,41%
1.9 - Economie sociale et solidaire	3,520	2,981	5,605	4,360	59,23%	46,27%
1.10 - Formation professionnelle continue	642,730	251,595	327,166	222,406	-49,10%	-11,60%
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	19,941	20,463	19,627	19,546	-1,58%	-4,48%
TOTAL PILIER 1	785,518	368,478	506,801	352,898	-35,48%	-4,23%
Pilier 2. Jeunesse						
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	10,627	19,050	11,012	18,738	3,63%	-1,64%
2.2 - Apprentissage	14,000	14,000	14,000	13,900		-0,71%
2.3 - Education	202,150	449,843	148,312	410,456	-26,63%	-8,76%
2.4 - Lycées (bâtiments)	1,800	2,339	1,740	2,230	-3,33%	-4,66%
2.5 - Enseignement Supérieur	2,770	2,570	2,929	2,525	5,74%	-1,75%
2.6 - Accompagnement des jeunes	15,528	14,109	15,112	14,763	-2,68%	4,63%
2.7 - Vie quotidienne	218,608	212,605	352,329	222,367	61,17%	4,59%
TOTAL PILIER 2	465,483	714,516	545,434	684,979	17,18%	-4,13%
Pilier 3. Aménagement du territoire						
3.2 - Politique contractuelle	8,085	7,884	7,150	6,930	-11,57%	-12,09%
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	4,506	10,238	7,250	11,334	60,88%	10,71%
3.4 - Culture	41,530	38,523	40,097	38,414	-3,45%	-0,29%
3.5 - Aménagement numérique du territoire	1,970	2,170	2,170	2,155	10,15%	-0,69%
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	1,822	1,267	1,750	1,224	-3,94%	-3,43%
3.7 - Santé	115,781	107,919	119,000	116,500	2,78%	7,95%
3.8 - Sport	9,177	11,218	8,949	11,260	-2,49%	0,37%
3.9 - Infrastructures, transports	44,600	195,036	89,388	206,126	100,42%	5,69%
3.10 - Europe et International	5,736	6,082	4,964	5,317	-13,46%	-12,58%
3.11 - Vie associative et Egalité	4,042	4,206	3,942	3,935	-2,46%	-6,43%
TOTAL PILIER 3	237,250	384,543	284,659	403,194	19,98%	4,85%
Pilier 4. Transition énergétique et écologique						
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	17,847	13,383	17,919	14,990	0,40%	12,01%
4.2 - Eau - Littoral	4,400	3,100	3,761	2,860	-14,52%	-7,74%
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	3,200	2,600	3,000	2,150	-6,25%	-17,31%
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	9,072	8,706	11,885	10,432	31,01%	19,84%
4.5 - Mobilité durable et intelligente	349,863	361,153	353,727	365,709	1,10%	1,26%
TOTAL PILIER 4	384,381	388,942	390,292	396,141	1,54%	1,85%
Pilier 5. Gestion des fonds européens						
5.1 - PO AQUITAINE		28,950	-	10,659	#DIV/0	-63,18%
5.2 - PO LIMOUSIN		8,940	-	3,950	#DIV/0	-55,82%
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,550	65,860	0,780	33,025	41,82%	-49,86%
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027		17,284		17,690	#DIV/0	2,35%
5.6 - FEAMPA 2021-2027		0,800	-	0,450	#DIV/0	-43,75%
TOTAL PILIER 5	0,550	121,834	0,780	65,774	41,82%	-46,01%
Pilier 6. Administration générale						
6.0 - Modernisation de l'Administration	9,120	10,480	10,960	11,745	20,17%	12,07%
6.1 - Ressources humaines	1,837	151,283	2,447	153,826	33,20%	1,68%
6.2 - Élus et Ceser	1,807	17,574	1,226	17,874	-32,14%	1,71%
6.3 - Communication et attractivité	14,092	6,788	4,390	6,850	-68,85%	0,91%
6.4 - Affaires juridiques	0,004	4,085	2,020	5,064	50 400,00%	23,97%
6.5 - Moyens généraux	27,685	21,944	32,007	21,333	15,61%	-2,79%
6.6 - Opérations financières	15,000	78,013	15,000	100,208		28,45%
TOTAL PILIER 6	69,545	290,166	68,050	316,899	-2,15%	9,21%
TOTAL BUDGET	1 942,727	2 268,479	1 796,015	2 219,884	-7,55%	-2,14%



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI

Pilier 1. Développement économique - Emploi en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
1.1 - Economie numérique	0,40	3,50	6,68	4,36	7,86
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	6,67	10,24	14,08	14,97	25,20
1.3 - Performance industrielle	17,60	49,56	34,60	14,55	64,11
1.4 - Recherche, innovation et start-up	33,50	45,40	50,49	31,30	76,70
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	11,19	16,94	3,41	3,37	20,31
1.6 - Tourisme	14,15	14,80	12,45	11,03	25,83
1.7 - Agriculture	79,95	56,19	23,56	18,08	74,27
1.8 - Economie culturelle	11,59	7,89	9,15	8,92	16,80
1.9 - Economie sociale et solidaire	2,83	2,39	5,61	4,36	6,75
1.10 - Formation professionnelle continue	3,63	3,48	327,17	222,41	225,89
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	0,10	0,25	19,63	19,55	19,79
TOTAL	181,58	210,63	506,80	352,90	563,53

BUDGET PRIMITIF 2023

218,66

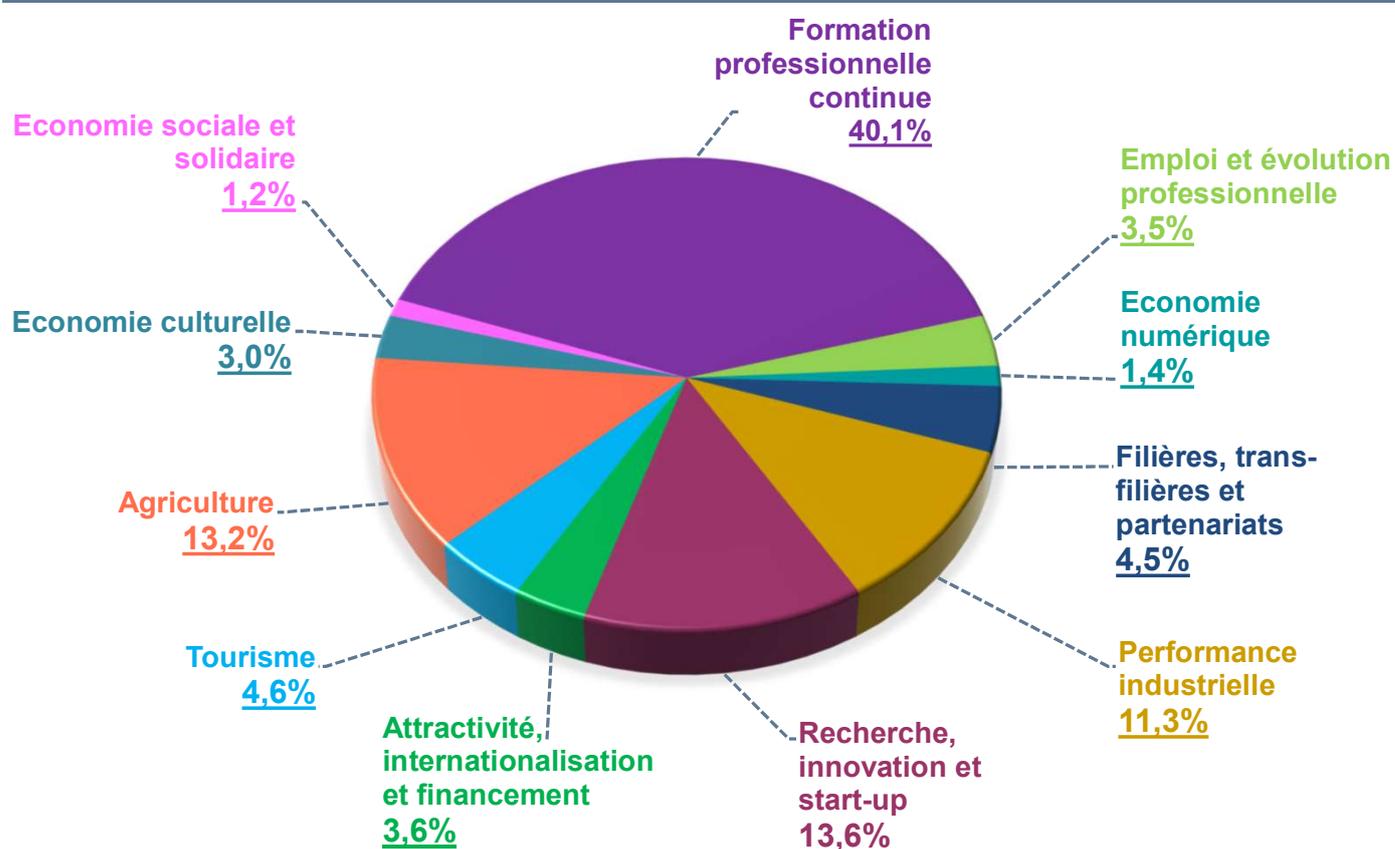
215,49

785,52

368,48

583,97

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 1. Développement économique - Emploi

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
1.1 - Economie numérique	Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux	400 000,00	3 500 000,00	6 675 000,00	4 361 800,00
	SOUS-TOTAL	400 000,00	3 500 000,00	6 675 000,00	4 361 800,00
1.2 - Filières, trans-filières et partenariats	Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires	6 665 000,00	10 236 250,00	14 082 184,00	14 967 968,50
	SOUS-TOTAL	6 665 000,00	10 236 250,00	14 082 184,00	14 967 968,50
1.3 - Performance industrielle	Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences	17 600 000,00	49 560 000,00	34 595 000,00	14 550 000,00
	SOUS-TOTAL	17 600 000,00	49 560 000,00	34 595 000,00	14 550 000,00
1.4 - Recherche, innovation et start-up	Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses	1 500 000,00	4 842 750,00	7 840 150,00	5 258 600,00
	Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs	32 000 000,00	40 558 522,00	42 645 000,00	26 043 900,00
	SOUS-TOTAL	33 500 000,00	45 401 272,00	50 485 150,00	31 302 500,00
1.5 - Attractivité, internationalisation et financement	Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire	-	-	2 758 126,00	2 643 891,50
	Renforcer les instruments de financement des entreprises	11 188 000,00	16 943 000,00	649 000,00	727 500,00
	SOUS-TOTAL	11 188 000,00	16 943 000,00	3 407 126,00	3 371 391,50
1.6 - Tourisme	Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique	6 000 000,00	5 400 000,00	780 000,00	445 000,00
	Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques	2 500 000,00	5 465 000,00	202 500,00	138 000,00
	Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires	4 248 800,00	3 235 300,00	10 093 550,00	9 111 830,00
	Soutenir le tourisme social et solidaire	1 400 000,00	700 000,00	1 369 950,00	1 337 450,00
	SOUS-TOTAL	14 148 800,00	14 800 300,00	12 446 000,00	11 032 280,00
1.7 - Agriculture	Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles	49 966 000,00	24 455 000,00	-	-
	Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles	12 634 000,00	10 600 000,00	1 431 000,00	1 056 000,00
	Accroître la valeur de la filière alimentaire	11 250 000,00	12 803 000,00	7 783 040,00	6 371 670,00
	Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie	4 100 000,00	6 683 000,00	12 484 500,00	9 455 870,00
	Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture	2 000 000,00	1 644 000,00	1 861 000,00	1 201 000,00
SOUS-TOTAL	79 950 000,00	56 185 000,00	23 559 540,00	18 084 540,00	
1.8 - Economie culturelle	Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)	11 587 120,00	7 887 966,00	9 152 915,00	8 915 000,00
	SOUS-TOTAL	11 587 120,00	7 887 966,00	9 152 915,00	8 915 000,00
1.9 - Economie sociale et solidaire	Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale	2 825 000,00	2 390 000,00	5 605 000,00	4 360 000,00
	SOUS-TOTAL	2 825 000,00	2 390 000,00	5 605 000,00	4 360 000,00
1.10 - Formation professionnelle continue	Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires	3 625 000,00	3 483 500,00	239 982 000,00	133 565 000,00
	Insérer les publics spécifiques	-	-	2 408 282,00	4 041 000,00
	Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation	-	-	84 776 000,00	84 800 000,00
	SOUS-TOTAL	3 625 000,00	3 483 500,00	327 166 282,00	222 406 000,00
1.11 - Emploi et évolution professionnelle	Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois	95 000,00	247 000,00	8 566 000,00	8 419 000,00
	Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain	-	-	885 000,00	974 042,00
	Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois	-	-	10 175 718,00	10 153 000,00
SOUS-TOTAL	95 000,00	247 000,00	19 626 718,00	19 546 042,00	
TOTAL GENERAL		181 583 920,00	210 634 288,00	506 800 915,00	352 897 522,00
BUDGET PRIMITIF 2023		218 655 120,00	215 492 288,00	785 518 112,00	368 478 374,00

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.1 - Economie numérique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Soutenir l'économie numérique par l'innovation, la transformation des entreprises, l'animation de la filière et les tiers lieux						
632	4094100	ECONOMIE NUMÉRIQUE	400 000,00	3 500 000,00	6 675 000,00	4 361 800,00
SOUS TOTAL			400 000,00	3 500 000,00	6 675 000,00	4 361 800,00
TOTAL			400 000,00	3 500 000,00	6 675 000,00	4 361 800,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>5 500 000,00</i>	<i>5 300 000,00</i>	<i>2 655 000,00</i>	<i>2 693 062,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie numérique

OBJECTIF : SOUTENIR L'ECONOMIE NUMERIQUE PAR L'INNOVATION, LA TRANSFORMATION DES ENTREPRISES, L'ANIMATION DE LA FILIERE ET LES TIERS LIEUX

L'action de la Région vise prioritairement à soutenir des projets d'innovation numérique responsable, à accompagner le déploiement des outils numériques pour renforcer la compétitivité de l'ensemble des filières et à structurer une action sur le sujet stratégique de la cybersécurité.

1/ Soutien au numérique responsable

La création du Pôle de compétitivité Numérique Responsable ENTER concrétisera en 2024 l'ambition de la Région de se doter d'un outil permettant de promouvoir des acteurs économiques numériques innovants et responsables.

La constitution effective du Pôle de compétitivité passe par un processus de construction entre les acteurs associatifs qui représentent actuellement les professionnels de la filière numérique : Digital Aquitaine (ex Aquitaine), et NAOS (Open Source) pour son noyau dur. Ce processus devrait aboutir à la fin du premier semestre 2024 par la création effective de la structure et la mise en œuvre de ses actions permettant de générer des projets d'envergure d'innovation.

Le soutien aux structures SPN et Aliptic notamment seront revus au regard de cette nouvelle structuration de la filière à l'échelon régional

Concernant le plan régional numérique responsable, l'Agence Régionale d'Évaluation Environnement et Climat (AREC) aura produit pour 2024 une étude fine sur la question du reconditionnement des équipements informatiques. Alors que la loi REEN (Réduction de l'Empreinte Environnementale du Numérique) invite les collectivités de plus de 50 000 habitants à adopter une stratégie Numérique Responsable, la Nouvelle-Aquitaine poursuit la mise en œuvre de la feuille de route Numérique Responsable votée à l'automne 2020 intégrant notamment un certain nombre d'actions avec l'Institut du Numérique Responsable (INR). La question de l'enjeu de l'inclusion numérique sera également adressée avec des actions menées directement par Emmaus Connect ou PQNA en appui des collectivités du territoire.

2/ Innovation numérique : soutenir les projets d'innovation des entreprises en privilégiant les projets à impacts positifs

La transition souhaitée dans le cadre de la feuille de route Néo Terra amène la Région à concentrer son action sur un dispositif « Innovation Numérique » visant à soutenir prioritairement les solutions vertueuses, au service de la transition environnementale.

Un focus sera porté en 2024 sur les outils numériques et robotiques au service de l'agriculture avec un appel à projets dédié.

Par ailleurs, la mise en œuvre du projet PIA sur le numérique éducatif permettra de soutenir des projets d'innovation dans ce domaine.

3/ Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine

Le centre de réponses à incidents du Campus Cyber Nouvelle-Aquitaine a accompagné plus de 70 acteurs depuis son ouverture en avril. Il est au service des ETI, PME et petites collectivités de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les Opérateurs Publics de Services Numériques (OPSN), les centres de ressource cyber territoriaux de Pau ou Niort. Un relais à Limoges sera opérationnel en 2024. Les groupes de travail organisés avec la centaine d'adhérents de la structure permettent une réelle animation de l'écosystème qui se poursuivra en 2024 avec pour objets le développement de communs numériques, de projets d'innovation ou d'actions de prospection au Forum International de la Cybersécurité (FIC).

4/ Poursuivre l'accompagnement à la transformation numérique des acteurs économiques

La transformation numérique des entreprises sera accompagnée via la mise en œuvre de diagnostics au sein des entreprises régionales. Les investissements seront par ailleurs soutenus pour véritablement permettre à des PME régionales en retard dans l'appropriation de ces outils de gagner en compétitivité, de prendre le virage du numérique.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.2 - Filières, trans-filières et partenariats

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner le déploiement des filières et des projets trans-filières, en organisant réseaux et partenariats, pour les entreprises et les territoires						
632	4094020	STRATÉGIE FILIÈRES	-	2 800 000,00	-	600 000,00
632	4094130	FILIERES RESSOURCES	3 183 700,00	4 818 249,00	2 654 440,00	3 161 994,36
632	4094140	FILIERES INDUSTRIE ET SAVOIR-FAIRE	2 395 000,00	866 910,00	7 704 369,85	6 873 178,72
632	4094150	FILIERES USAGES	23 800,00	181 500,00	723 374,15	1 302 154,42
632	4094160	STRATEGIES SANTE / SILVER ECONOMIE : ONE HEALTH	1 062 500,00	1 569 591,00	3 000 000,00	3 030 641,00
SOUS TOTAL			6 665 000,00	10 236 250,00	14 082 184,00	14 967 968,50
TOTAL			6 665 000,00	10 236 250,00	14 082 184,00	14 967 968,50
BUDGET PRIMITIF 2023			10 350 000,00	6 800 000,00	13 869 000,00	11 752 980,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Filières, transfilières et partenariats

OBJECTIF : ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DES FILIERES ET DES PROJETS TRANS-FILIERES, EN ORGANISANT RESEAUX ET PARTENARIATS, POUR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES

La politique régionale en faveur des filières stratégiques inscrit son action autour de démarches d'innovation renforçant la compétitivité des entreprises ainsi que la souveraineté industrielle et le développement équilibré des territoires.

Depuis maintenant 3 années consécutives, les difficultés d'approvisionnement de matières premières, de matériaux, de composants, ainsi que la hausse des coûts de l'énergie, mettent à mal les cycles de production et les équilibres économiques des entreprises.

En parallèle, les effets de plus en plus visibles du dérèglement climatique et de la diminution de la biodiversité doivent conduire les acteurs des filières à changer leurs comportements pour s'inscrire dans des modèles plus vertueux, durables, assurant leur pérennité. Il en va de même de leur capacité à attirer les compétences dont ils ont besoin, dans un contexte de quête de sens de plus en plus prégnante chez les salariés et jeunes diplômés.

Les filières régionales d'excellence, qu'il s'agisse des filières « ressources », comme Forêt Bois Papier, Energie Stockage..., des filières « industrie et savoir-faire », tel que Cuir Textile, Aéronautique, Chimie, Electronique, Photonique, Nautisme-Naval..., ou les filières « usages » autour des sujets de la Construction durable, des Mobilités décarbonées, sans oublier aussi la filière Santé, Silver Economie..., sont donc au cœur des enjeux de transformation de l'économie régionale.

Certaines, qualifiées de matures, doivent être accompagnées dans leur transformation pour en sécuriser la compétitivité, les autres, plus en phase d'émergence, mais à l'avenir prometteur, doivent être soutenues dans leur développement. Le soutien de la Région s'inscrira dans les orientations de la feuille de route Néo Terra et la nécessaire réponse aux défis posés par les transitions.

En 2024, dans le cadre de sa politique Filières, Inter-filières et Partenariats, la Région poursuivra ses actions pour accélérer la structuration des chaînes de valeur des filières prioritaires, et ainsi favoriser le continuum recherche, innovation et développement industriel. En cohérence avec les orientations du SRDEII 2022-2028, les actions de la Région mettront plus particulièrement l'accent sur le développement de réponses aux enjeux :

- de décarbonation des process industriels et des chaînes logistiques,
- de développement de sources et de stockages d'énergie alternatifs,
- de biosourcing des principes actifs, des matériaux,
- de préservation des ressources naturelles,
- de réduction des déchets, d'industrie circulaire, de recyclage,
- d'attractivité, de formation et de recrutement sur les métiers en tension.

Les initiatives de la Région autour de ces thématiques seront engagées avec l'appui de l'écosystème des acteurs des filières régionales (Pôles de compétitivité, Clusters...). Une démarche de contrats de progrès régionaux sera engagée avec ces acteurs autour d'objectifs cibles, de moyens mobilisés et de performance collective à atteindre à l'horizon 2030. Il s'agira également pour y parvenir d'accompagner les projets d'innovation (technologique, organisationnelle, de design, d'usage...) portés collectivement par des acteurs régionaux.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.3 - Performance industrielle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité de l'industrie - optimisation des organisations, modernisation des outils de production et renforcement des compétences						
61	3094119	DIDE - ACCOMPAGNER LE DVPT DES ENTREPRISES	-	80 000,00	-	-
61	2000321011	Accompagnement des entreprises en mutation et situation d'ur	-	70 000,00	-	-
632	4094010	PERFORMANCE INDUSTRIELLE	13 600 000,00	31 050 000,00	34 595 000,00	14 550 000,00
632	4094170	GRANDS PROJETS	4 000 000,00	17 560 000,00	-	-
632	116012	INDUSTRIE	-	400 000,00	-	-
632	3094122	DIDE-CPL - ACCOMPAGNER DVPT ENTREPRISE-CPER 2014/20	-	155 000,00	-	-
632	2000321006	Aides au développement des entreprises porteuses d'emplois	-	45 000,00	-	-
67	3094131	DIIT - ENCOURAGER L'INNOVATION PAR LE TRANSFERT	-	170 000,00	-	-
67	2000321009	Appui aux projets innovants technologiques et non technologi	-	30 000,00	-	-
SOUS TOTAL			17 600 000,00	49 560 000,00	34 595 000,00	14 550 000,00
TOTAL			17 600 000,00	49 560 000,00	34 595 000,00	14 550 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			36 700 000,00	52 755 000,00	15 963 000,00	10 533 000,00

OBJECTIF : RENFORCER LA COMPETITIVITE DE L'INDUSTRIE REGIONALE PAR L'OPTIMISATION DES ORGANISATIONS, LA MODERNISATION DES OUTILS DE PRODUCTION ET LE RENFORCEMENT DES COMPETENCES

1/ Une industrie régionale qui a su faire preuve de résilience

Après les chocs successifs des trois dernières années, le chiffre d'affaires de l'industrie régionale est à nouveau orienté à la hausse, grâce à un accroissement des volumes d'activité mais aussi sous l'effet d'une augmentation persistante de l'inflation. Globalement, les tensions sur les approvisionnements reculent peu à peu. En revanche les difficultés de recrutement perdurent.

Pour 2023, au vu des dernières prévisions de la Banque de France, les perspectives de croissance de l'activité industrielle restent soutenues (+4,1%). La reprise de l'investissement semble se confirmer (+15,2%), notamment dans la transition environnementale, l'amélioration de l'autonomie énergétique et la transformation numérique. Les perspectives de création d'emplois restent orientées à la hausse (+2,2%).

2/ Des programmes structurants adaptés aux nouveaux enjeux en matière de responsabilité sociétale, environnementale et territoriale

L'urgence climatique nécessite d'accélérer la transformation de notre industrie pour la rendre plus résiliente. Dans ce contexte, la Région a souhaité infléchir son action en ciblant prioritairement les entreprises souhaitant engager d'ambitieux projets de transformation.

La Région concentrera ainsi l'essentiel de ses moyens sur les entreprises les plus vertueuses en matière d'accélération des transformations économiques, sociétales et environnementales. Cette volonté se traduira notamment par la mise en œuvre de nouvelles mesures d'Eco et Socio Conditionnalités pour l'ensemble des entreprises régionales et de contrats de transition pour celles bénéficiant des aides les plus significatives.

Pour 2024, la Région donnera la priorité aux projets de relocalisation de productions stratégiques ou à forte valeur ajoutée, d'innovation responsable sur le plan environnemental et social, et de modernisation de nos usines visant à les rendre à la fois plus performantes, mais également moins dépendantes des énergies fossiles, en exploitant tout le potentiel des nouveaux outils numériques et du facteur humain.

Pour optimiser ses moyens d'action la Région mobilisera les leviers nationaux (plan France 2030) et européens (Programme Opérationnel 2021-2027) pour les projets les plus ambitieux.

La Région a fait évoluer ses programmes structurants les plus emblématiques en faveur de l'industrie, en les adaptant aux nouveaux enjeux en matière de responsabilité sociétale, environnementale et territoriale.

Pour 2024, il s'agit en particulier d'accompagner 100 entreprises supplémentaires dans le cadre du nouveau programme « usine du futur », d'intégrer 20 nouvelles PME à potentiel dans « l'accélérateur régional de croissance » et d'amplifier la dynamique régionale engagée avec les « Entreprises de Taille Intermédiaire » via le club qui leur est dédié et qui compte à ce jour 111 ETI et 18 PME à potentiel.

Afin de compléter cette offre d'accompagnement en faveur des entreprises à potentiel, la Région va lancer une nouvelle expérimentation, en partenariat avec BPI France et les CCI en créant un accélérateur de croissance territorialisé, dédié aux Petites Entreprises (plus de 10 salariés – 1 à 5M€ de Chiffre d'Affaires). La première promotion régionale sera lancée en mars 2024 sur le territoire de la Charente, afin d'accompagner les vingt premières entreprises.

3/ Accompagner les grands projets

Dans le cadre de la construction de l'usine Flying Whales dans le nord Gironde, l'achèvement des études d'aménagement de la zone d'activité économique Latitude Dirigeables, concomitamment à la poursuite des procédures d'autorisations administratives, devraient permettre de s'engager en 2024 sur la sécurisation foncière (emprise projet et compensation écologique) et le démarrage des premiers travaux préparatoires.

4/ Un nouvel élan dans la relation partenariale avec l'agence régionale ADI NA

Dans le cadre d'un partenariat renforcé avec notre agence, l'année 2024 permettra de mettre en œuvre les priorités de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signée avec ADI Nouvelle-Aquitaine : valorisation du potentiel d'innovation de nos entreprises, accélération de leurs projets de transformation (numérique, technologique, énergétique, écologique...), animation de filières émergentes, accueil de nouveaux projets d'implantation, amplification des dynamiques territoriales, en favorisant les complémentarités et les synergies opérationnelles avec les équipes de la Région.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.4 - Recherche, innovation et start-up

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amorcer et soutenir la création de jeunes pousses						
632	4094030	START-UP	1 500 000,00	4 842 750,00	7 840 150,00	5 258 600,00
SOUS TOTAL			1 500 000,00	4 842 750,00	7 840 150,00	5 258 600,00
Soutenir les établissements de recherche, les structures d'interface scientifique et technologique et les projets collaboratifs						
67	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	30 000,00	30 000,00
67	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	-	-	4 000,00	14 000,00
67	4092010	RECHERCHE, TRSFRT TECHNO, CULTURE SCIENTIFIQUE TECH INDUSTR	32 000 000,00	33 903 522,00	42 611 000,00	24 707 150,00
67	4092020	RECHERCHE - MO CONSTRUCTION	-	620 000,00	-	-
67	4092030	BATIMENTS - SITES CONNEXES - ECONOMIE	-	50 000,00	-	1 500,00
67	121010	RECHERCHE	-	3 000 000,00	-	300 000,00
67	122010	INNOVATION, TRANSFERT TECHNOLOGIE	-	435 000,00	-	191 250,00
67	331041	OPERATION CAMPUS	-	1 750 000,00	-	-
67	3000995	EFRS-CPL - SOUTIEN A LA RECHERCHE - CPER 2014/2020	-	-	-	600 000,00
67	3092171	EFRS - DISPOSITIF DE SOUTIEN A LA RECHERCHE	-	-	-	200 000,00
67	3092510	REDE-CPL - CONS. ET EQUIPT DE LABORATOIRES	-	800 000,00	-	-
SOUS TOTAL			32 000 000,00	40 558 522,00	42 645 000,00	26 043 900,00
TOTAL			33 500 000,00	45 401 272,00	50 485 150,00	31 302 500,00
BUDGET PRIMITIF 2023			56 030 000,00	45 905 000,00	38 060 860,00	27 819 860,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Recherche, innovation et start-up

OBJECTIF N°1 : AMORCER ET SOUTENIR LA CREATION DE JEUNES POUSES

La Nouvelle-Aquitaine compte environ 1 600 start-up pour un peu plus de 20 000 salariés. Elle se situe sur le podium des régions françaises, derrière l'Ile-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. A l'échelle nationale, on dénombre 22 000 jeunes pousses innovantes.

Les actions engagées par la Région au cours des dernières années consistent à la fois à structurer une offre d'accompagnement permettant de conseiller et guider les créateurs (plus de 400 projets suivis, dont 150 primo-accompagnements de porteurs de projet) ainsi qu'à apporter des soutiens financiers directs aux projets (une moyenne de 80 projets de start-up soutenus directement chaque année).

Pour 2024, les aides régionales mobilisées, de la phase d'incubation à celle de l'accélération, s'adresseront en priorité aux projets de start-up dont les activités ont des perspectives de création de valeur impactante sur les filières stratégiques régionales et d'ancrage durable sur le territoire. Une attention particulière sera faite aux start-up proposant des sauts technologiques au service des mutations de la société, des transformations des modèles productifs ainsi que des enjeux de souveraineté et de transition environnementale.

Afin d'assurer un accompagnement des porteurs de projets à la hauteur des enjeux, l'année 2024 sera également consacrée à renforcer la performance collective des acteurs de l'écosystème régional d'appui à la création d'entreprises innovantes, notamment ceux rassemblés au sein du réseau Nouvelle-Aquitaine Technopoles. Une démarche de contrats de progrès sera lancée autour d'objectifs cible communs, de moyens mobilisés et de performance collective à atteindre à l'horizon 2030.

Il s'agira également de poursuivre l'intensification des interactions entre ces acteurs de l'accompagnement et les acteurs de la recherche et du développement technologique. L'objectif est de développer un contexte plus favorable au ressourcement/transfert technologique entre la sphère académique et le monde économique afin de multiplier les opportunités de collaboration et les solutions qui en découle pour répondre aux défis d'aujourd'hui et de demain : énergie, décarbonation, bio-sourcing...

OBJECTIF N°2 : SOUTENIR LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE, LES STRUCTURES D'INTERFACE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE ET LES PROJETS COLLABORATIFS

Le soutien de la Région aux établissements et organismes d'enseignement supérieur et de recherche s'inscrit dans le Schéma régional de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Innovation.

Ce soutien se recentre aujourd'hui sur le ressourcement des politiques publiques régionales. Ce choix stratégique est en particulier guidé par l'urgence à agir face aux transitions environnementales et sociales.

Ainsi la Région oriente aujourd'hui sa politique scientifique sur 4 grands thèmes majeurs :

- Eau – énergie – biodiversité : préserver les ressources vitales des effets du changement climatique ;
- Renforcer la résilience, l'autonomie et réduire les risques sur le territoire ;
- Agir pour une seule santé et la santé de tous ;
- Lutter contre les inégalités d'accès à la science et à l'enseignement supérieur.

Initiés en 2023 les Programmes Scientifiques de Grande Ambition Régionale (PSGAR) qui visent précisément à ressourcer scientifiquement la Région seront déployés sur de nouvelles thématiques.

Le soutien aux chaires d'excellence, l'accompagnement des réseaux de recherche, la diffusion de la culture scientifique, la structuration des acteurs du transfert de technologie se prolongeront également en 2024

1/ Une politique ambitieuse et volontariste en faveur de la recherche

Le soutien aux acteurs de l'écosystème d'innovation de Nouvelle-Aquitaine se matérialisera par :

- Le ressourcement scientifique de la Région et de ses partenaires, sur des questions sociétales actuelles et ciblées. L'objectif est d'accélérer la mise en œuvre de politiques publiques, en levant, par la science, les verrous technologiques et non technologiques qui freinent leur déploiement ;
- La structuration de réseaux de recherche pluridisciplinaires organisés autour de feuilles de routes scientifiques adressant les grands enjeux sociétaux et environnementaux. En 2024 l'action portera plus particulièrement sur la consolidation des réseaux sur l'humain recomposé, sur les nouvelles mobilités... Aujourd'hui, il s'agit de renforcer leurs articulations avec les autres dispositifs (Programmes scientifiques régionaux de grande ambition, Chaires d'excellence, etc.) ;
- Un dispositif de chaires d'excellence qui vise à attirer les meilleurs chercheurs en Nouvelle-Aquitaine (chaires cancer et biodiversité) ;
- Le soutien des recherches émergentes et originales pour lever des verrous scientifiques, relevant tant des sciences dures que des sciences humaines et sociales au travers de l'Appel à Projets ESR ouvert à l'ensemble des acteurs académiques régionaux ;
- Le déploiement sur le territoire des projets retenus dans le volet ESR du contrat de plan Etat Région 2021-2027 (opérations immobilières, acquisition d'équipements) comme le projet OMEGA Health à Limoges qui réunit l'ensemble des unités de recherche actives dans les domaines de la Biologie, Santé, Chimie et Environnement ou le Campus Archéo sur le site de TPG.

2/ Une action forte en faveur du développement du potentiel de maturation, de développement technologique et de création d'entreprises

L'appropriation par les PME et ETI des technologies clés est un enjeu pour l'avenir sur des domaines tels que les matériaux avancés, les lasers, les biotechnologies ou les technologies numériques.

La Région s'est engagée dans une démarche de montée en compétences des acteurs du transfert qui passe par une labellisation. Le soutien passera par :

- L'accompagnement des centres et plateformes via le ressourcement scientifique, pour leur permettre d'anticiper les besoins technologiques des entreprises du territoire, en particulier des PME et TPE et via l'acquisition d'équipements de pointe ;
- Un appel à projets visant à favoriser le travail des centres de transfert en réseau et en synergie ;
- L'accompagnement de projets de R&D collaboratifs, incitant les entreprises à s'appuyer sur les compétences académiques ;
- L'harmonisation des soutiens à l'incubation pour accélérer l'émergence de jeunes pousses et à la maturation pour favoriser l'innovation de rupture.

3/ Renforcer les liens sciences et société et la culture entrepreneuriale

L'objectif est de définir une stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle en tenant compte de la diversité des acteurs, des territoires et des publics. Il s'agit de promouvoir et d'accélérer la diffusion de connaissances vers tous les publics

En 2024 la région coordonnera un travail pour élaborer un plan régional d'actions en faveur de la CSTI (centres de culture scientifique technique et industrielle). Pour cela l'action régionale s'appuiera principalement sur l'association régionale NACSTI qui regroupe, sous un modèle fédératif, les quatre CCSTI implantés sur le territoire (Bordeaux, Limoges, Pau, Poitiers) et sur leurs partenaires.

Enfin, il s'agira de susciter l'envie d'entreprendre des étudiants au travers d'actions et dispositifs portés par les acteurs de l'enseignement supérieur.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.5 - Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les entreprises et les filières dans leur développement à l'international et promouvoir l'attractivité du territoire						
632	4094050	INTERNATIONAL / ATTRACTIVITÉ	-	-	2 758 126,00	2 643 891,50
SOUS TOTAL			-	-	2 758 126,00	2 643 891,50
Renforcer les instruments de financement des entreprises						
632	4094060	INGÉNIERIE FINANCIÈRE	11 188 000,00	16 943 000,00	649 000,00	727 500,00
SOUS TOTAL			11 188 000,00	16 943 000,00	649 000,00	727 500,00
TOTAL			11 188 000,00	16 943 000,00	3 407 126,00	3 371 391,50
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>8 900 000,00</i>	<i>18 410 000,00</i>	<i>3 919 750,00</i>	<i>3 517 350,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Attractivité, internationalisation et financement

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES ET LES FILIERES DANS LEUR DEVELOPPEMENT A L'INTERNATIONAL ET PROMOUVOIR L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Après une année 2021 marquée par une reprise des échanges mondiaux post-Covid-19, le commerce international en 2022 a été fortement impacté par les conséquences de la guerre en Ukraine, la persistance des tensions sur les chaînes d'approvisionnement de l'agro-alimentaire et des métaux, ainsi que sur les prix de l'énergie. En conséquence, la balance commerciale de la France a présenté en 2022 un déficit record s'établissant à 189 Mds € (- 111 Mds € en 2021, - 81 Mds € en 2020). Dans ce contexte, pour la première fois depuis 9 ans, la Nouvelle-Aquitaine enregistre également un déficit de sa balance commerciale de l'ordre de 4,5 Mds €.

Ce déséquilibre s'explique par la montée des prix des matières premières et de l'énergie. Premiers produits importés, les produits pétroliers sont en hausse de 79,8 % par rapport à 2021, tout comme le secteur de la chimie avec une hausse de 59,7 %.

La structure des exportations régionales se concentrent toujours à hauteur de 70% autour des 5 grands secteurs suivants : l'agriculture et l'agro-alimentaire, la chimie, la construction aéronautique et spatial, l'industrie du bois et la santé/cosmétique. **En 2022, plus de 60% des exportations de la Nouvelle-Aquitaine sont à destination de pays européens**, dont 44% vers des pays à l'intérieur de la zone euro.

En 2024 la Région déploiera de nouvelles modalités d'accompagnement des entreprises à l'export. Le programme régional « 360 Export », lancé en juin dernier, vise à rassembler l'ensemble des solutions d'accompagnement, sous une bannière commune, Team France Export Nouvelle-Aquitaine, afin d'apporter une réponse institutionnelle concertée, agile et réactive aux besoins des entreprises. L'objectif est de renforcer la part des PME et ETI régionales positionnées sur des marchés à l'export, et d'augmenter le chiffre d'affaires qu'elles en retirent.

Il s'agira également d'assurer la poursuite des actions de rayonnement et d'attractivité des filières stratégiques régionales à l'international. Un travail d'analyse et de redéfinition de la programmation régionale des salons, congrès, missions d'affaires, proposée aux entreprises de Nouvelle-Aquitaine, sera mené. Les enjeux de sobriété liés au contexte climatique et énergétique pourront ainsi amener à recentrer d'avantage ces opérations sur des marchés étrangers de proximité, notamment européens. Afin d'accroître l'effet de levier du soutien public, il pourra également s'agir de favoriser les entreprises dites plutôt « primo exportatrices » et positionnées dans les filières stratégiques régionales.

En matière d'attractivité économique, la Nouvelle-Aquitaine bénéficie toujours d'une forte dynamique. La région enregistre un niveau d'investissements directs étrangers semblable à celui qu'elle avait avant la crise Covid, avec 100 projets comptabilisés sur le territoire, représentant 3 050 emplois annoncés. Ces chiffres 2022 de l'attractivité économique néo-aquitaine sur la scène internationale s'inscrivent dans la moyenne des bons résultats 2017-2019. Parmi les investissements directs étrangers en Nouvelle-Aquitaine, l'Allemagne reste le pays qui a le plus investi en région avec 17 projets, suivie des Pays-Bas (15 projets), du Royaume-Uni (14 projets) et de l'Italie. Parmi les pays hors Europe, ce sont toujours les Etats-Unis et le Canada qui investissent le plus en région.

Pour 2024, en coordination avec l'Agence de Développement et d'Innovation de Nouvelle-Aquitaine (ADI NA), il s'agira de poursuivre les actions engagées en faveur de l'implantation ou du ré-investissement sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, avec une attention particulière portée aux projets d'entreprises en lien avec les enjeux de souveraineté et de ré-industrialisation, tout en veillant à leur compatibilité avec les ambitions de la feuille de route Néo Terra. Les sujets tels que l'identification et la qualification des fonciers disponibles, les caractéristiques d'emplois des bassins économiques, les contraintes environnementales pouvant peser sur certains territoires seront toujours des priorités de travail pour l'année à venir.

OBJECTIF N°2 : RENFORCER LES INSTRUMENTS DE FINANCEMENT DES ENTREPRISES

En 2024, la Région poursuivra l'investissement engagé en 2022 et 2023 pour renouveler et renforcer les fonds destinés à financer l'amorçage et la création d'entreprises innovantes.

Ce segment a enregistré une forte hausse de 80% des investissements au cours des 9 premiers mois de 2023 avec 52 projets financés. Pour autant beaucoup de projets peinent à lever les fonds nécessaires à leur éclosion en particulier quand leurs accès au marché est encore lointain ou jugé trop incertain. L'investissement public est alors un levier pour accompagner le risque et entraîner dans son sillage des fonds privés.

Après avoir ré investi 8M€ dans les deux fonds Irdinnov 3 et Aelis Innovation 2 en 2022, puis en 2023 dans le fonds NAEH2 (0,5M€) et le fonds Impact Ocean (1M€) dédié aux starts up du secteur de la mer, la Région va participer au fonds d'amorçage AQUITI VENTURE porté par la société de gestion régionale Aquiti. Une première souscription à ce nouveau fonds a été engagée fin 2023 (5M€) pour un premier closing prévu début 2024. Un deuxième closing devrait intervenir au second semestre pour lequel un montant de 5M€ a été inscrit au BP 2024.

En 2024, la Région poursuivra ses dotations aux fonds de garantie et aux fonds de prêts d'honneur.

Dans un contexte où les taux d'intérêt ont fortement augmenté entraînant un durcissement des conditions d'accès au crédit, les fonds de garantie régionaux ont plus que jamais un effet facilitant vis-à-vis des banques.

Ces fonds gérés par BPI (PME), SIAGI (TPE) et France Active (ESS) permettent en effet de donner aux banques des garanties comprises entre 35% et 70% sur des prêts destinés à financer des projets à risque, prêts qu'elles ne consentiraient pas sans ce partage de risque avec la Région.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.6 - Tourisme

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la compétitivité des entreprises touristiques par l'investissement et la transformation numérique						
633	4095020	INNOVATION ET COMPÉTITIVITÉ	6 000 000,00	5 400 000,00	780 000,00	445 000,00
SOUS TOTAL			6 000 000,00	5 400 000,00	780 000,00	445 000,00
Améliorer la qualité et l'accès aux sites et équipements touristiques						
56	4055010	AMÉNAGEMENT DURABLE DU LITTORAL	1 500 000,00	1 100 000,00	202 500,00	138 000,00
633	4095060	TOURISME - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE INVEST	1 000 000,00	2 135 000,00	-	-
633	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	-	2 230 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 500 000,00	5 465 000,00	202 500,00	138 000,00
Accompagner l'organisation et la valorisation touristique des territoires						
020	4002280	BATIMENTS - SITES CONNEXES	8 800,00	8 800,00	744 000,00	744 000,00
633	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	123 000,00	123 000,00
633	4000201	STRATEGIE IMMOBILIERE	-	-	30 000,00	30 000,00
633	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	1 000 000,00	-	569 000,00	55 280,00
633	4095030	ACCPGT DES TERRITOIRES ET VALORISAT° FILIÈRES TOURISTIQUES	3 240 000,00	3 200 000,00	3 170 000,00	2 821 099,00
633	4095050	PROMOTION COMMUNICATION	-	-	5 457 550,00	5 338 451,00
633	4095070	BATIMENTS - SITES CONNEXES - TOURISME	-	26 500,00	-	-
SOUS TOTAL			4 248 800,00	3 235 300,00	10 093 550,00	9 111 830,00
Soutenir le tourisme social et solidaire						
633	4095040	SOUTIEN AU TOURISME SOCIAL ET DVPT D'UN TOURISME SOLIDAIRE	1 400 000,00	700 000,00	1 369 950,00	1 337 450,00
SOUS TOTAL			1 400 000,00	700 000,00	1 369 950,00	1 337 450,00
TOTAL			14 148 800,00	14 800 300,00	12 446 000,00	11 032 280,00
BUDGET PRIMITIF 2023			15 428 000,00	14 048 000,00	12 234 580,00	10 175 580,00

En 2023, la fréquentation touristique globale est en légère hausse, ce qui démontre l'attractivité touristique toujours aussi forte de la Nouvelle-Aquitaine. Même si, 72% des professionnels ont déploré une baisse des dépenses pour les loisirs et la restauration des touristes liées à l'inflation.

Le budget primitif 2024 répondra à ces enjeux identifiés en accompagnant les territoires pour impulser les transitions de l'offre, en accompagnant l'adaptation de l'outil de production aux attentes des clientèles avec le soutien aux aménagements, aux modernisations et à l'implantation d'activités, et le soutien à l'émergence de solutions innovantes. L'ensemble des actions régionales déployées se fera en cohérence avec la feuille de route « Pour un tourisme durable en Nouvelle-Aquitaine ».

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES TOURISTIQUES PAR L'INVESTISSEMENT ET LA TRANSFORMATION NUMERIQUE

La modernisation de l'offre touristique sera un enjeu important pour l'année 2024 et les années suivantes pour s'assurer de la qualité de nos offres touristiques et de notre accueil dans un contexte de changement de comportements des consommateurs : départ en dernière minute, sur de courtes périodes avec un enjeu de préservation du pouvoir d'achat.

L'année 2024 sera l'année du déploiement de l'appel à projets « Tourisme de savoir-faire » en partenariat avec l'Etat ayant pour objectif d'accompagner les entreprises à leurs ouvertures au grand public. Il s'agit d'un dispositif permettant de compléter l'offre touristique par la mise en visibilité des savoir-faire locaux.

Ce sera également l'année des premiers investissements du fonds « Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme » ayant pour objectif d'accompagner l'adaptation de l'offre (hôtels, camping, sites de visites et de loisirs) et le repositionnement touristique des opérateurs.

1/ La modernisation des hébergements touristiques marchands

Avec une capacité de 1,3 million de lits marchands (1 800 hôtels, 1 300 campings et 100 000 lits en hébergements collectifs), la Nouvelle-Aquitaine réalise plus de 54 millions de nuitées par an, générant 4,4 milliards d'euros de retombées économiques directes.

Les actualités et crises successives ont fait émerger des changements de pratiques et de nouvelles attentes des clientèles, notamment des exigences accrues en matière d'engagement durable des professionnels.

Pour perdurer, ces derniers doivent anticiper le changement climatique en engageant des investissements lourds sur leurs équipements.

La Région accompagne les hôtels, campings et meublés indépendants dans la modernisation de leur outil de production.

Elle s'appuie par ailleurs sur l'outil du Tourisme Lab pour faire émerger de nouvelles solutions innovantes sur les transitions économiques, écologiques et sociales.

2/ La modernisation des équipements récréatifs et de loisirs

L'enjeu est de structurer une offre touristique équilibrée sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, de valoriser les filières touristiques et de faciliter leur maintien et leur développement pour satisfaire les 32 millions de touristes accueillis chaque année en Nouvelle-Aquitaine. Pour 2024, il s'agira de poursuivre la diversification des activités touristiques vers des activités 4 saisons notamment dans les espaces de montagne.

OBJECTIF N°2 : AMELIORER LA QUALITE ET L'ACCES AUX SITES ET EQUIPEMENTS TOURISTIQUES

1/ L'aménagement durable du littoral

La politique du littoral est guidée par six grands principes intégrés dans les accompagnements régionaux : les aléas littoraux et les risques liés à la sécurité des personnes, la protection des écosystèmes, l'économie des ressources, la mobilité décarbonée, l'amélioration de l'accueil des publics et l'adaptabilité des équipements.

L'enjeu pour 2024 est de poursuivre la maîtrise des flux touristiques à travers les dispositifs « Plan Plage » et « Aménagement Durable des Stations » issue de la politique d'aménagement du littoral initiée depuis plusieurs années en partenariat avec le GIP Littoral pour préserver les activités.

2/ Les grands équipements

La Région s'est engagée à mobiliser une enveloppe de 15 M€ sur 5 ans pour le repositionnement du site du Lac de Vassivière. En 2024, les investissements se poursuivront en fonction de l'avancement des projets.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER L'ORGANISATION ET LA VALORISATION TOURISTIQUE DES TERRITOIRES

1/ L'accompagnement des territoires

Un programme de transition et de transformation des territoires sera déployé en 2024 pour adapter l'offre existante en s'appuyant sur la Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine, sur un plan de communication et de promotion ambitieux porté par le Comité Régional du Tourisme ainsi que sur le déploiement

de l'appel à projet « Accompagnement aux Changements des Territoires Touristiques ».

2/ Les aménagements en faveur de l'itinérance douce

L'action de la Région repose principalement sur le Schéma régional des vélos routes et voies vertes pour aménager de nouveaux itinéraires et, en matière d'itinérance fluviale, sur les programmes de remise en navigabilité et d'aménagement des voies d'eau prioritaires.

OBJECTIF N°4 : SOUTENIR LE TOURISME SOCIAL ET SOLIDAIRE

L'enjeu est d'assurer l'accès de tous aux vacances et en particulier des publics les plus fragiles.

1/ Maintenir un parc d'hébergement du tourisme social qualifié

La Région accompagnera en 2024, une dizaine de structures (villages de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjours de jeunes et centres de vacances) dans leurs investissements de modernisation.

2/ Favoriser le départ en vacances du plus grand nombre de néo-aquitains

En 2024 la Région poursuivra ses actions afin de faciliter le départ en vacances des publics les plus fragiles notamment des familles, des personnes en situation de handicap ou des jeunes en collaboration avec ses partenaires institutionnels (ANCV, CAF, Conseils Départementaux, MSA,...).

3/ Faciliter l'hébergement des saisonniers

La Nouvelle-Aquitaine a décidé de se mobiliser pour répondre au problème des logements saisonniers trop peu nombreux et trop chers, situation qui rend difficile le recrutement de ces personnels. La Région poursuivra en 2024 son investissement pour le développement de l'offre en logements et hébergements saisonniers à travers un appel à projet.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.7 - Agriculture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accroître la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles						
6312	4093040	COMPETITIVITE	49 966 000,00	24 280 000,00	-	-
6312	4093080	FONDS CONJONCTUREL	-	175 000,00	-	-
SOUS TOTAL			49 966 000,00	24 455 000,00	-	-
Favoriser l'installation et la transmission des exploitations agricoles						
6312	4093050	INSTALLATION FORMATION	12 634 000,00	10 600 000,00	1 431 000,00	1 056 000,00
SOUS TOTAL			12 634 000,00	10 600 000,00	1 431 000,00	1 056 000,00
Accroître la valeur de la filière alimentaire						
6312	4093010	QUALITE - PROMOTION - CIRCUITS COURTS	-	678 000,00	5 511 500,00	4 547 130,00
6312	4093030	IAA	11 250 000,00	12 125 000,00	2 271 540,00	1 824 540,00
SOUS TOTAL			11 250 000,00	12 803 000,00	7 783 040,00	6 371 670,00
Développer l'agriculture biologique et l'agroécologie						
6312	4093060	BIO AGRICULTURE DURABLE	3 650 000,00	4 041 000,00	5 475 700,00	3 523 000,00
6312	4093070	ACTIONS COLLECTIVES ET INNOVATIONS	300 000,00	742 000,00	6 751 800,00	5 352 600,00
6312	4093090	VITIREV	150 000,00	1 850 000,00	257 000,00	580 270,00
6312	3093048	AIVA - VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE	-	50 000,00	-	-
SOUS TOTAL			4 100 000,00	6 683 000,00	12 484 500,00	9 455 870,00
Favoriser le développement économique du secteur de la pêche et de l'aquaculture						
6312	4093020	PECHES ET AQUACULTURE	2 000 000,00	1 644 000,00	1 861 000,00	1 201 000,00
SOUS TOTAL			2 000 000,00	1 644 000,00	1 861 000,00	1 201 000,00
TOTAL			79 950 000,00	56 185 000,00	23 559 540,00	18 084 540,00
BUDGET PRIMITIF 2023			64 400 000,00	55 575 965,00	22 940 000,00	17 621 926,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Agriculture

Les 3 axes majeurs de la politique régionale sont :

- **Le renouvellement générationnel** : transmission et installation ;
- **La transition agro écologique** : sortie de pesticides, adaptation au changement climatique et atténuation ;
- **L'alimentation durable** : relocalisée, saine et solidaire.

Les fonds FEADER (59,1 M€), FEDER (8 M€) et FEAMPA (5,4 M€), viennent en complément du budget de la Région et participent à ces mêmes objectifs stratégiques.

OBJECTIF N°1 : ACCROITRE LA COMPETITIVITE ET L'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

L'adoption du Plan Stratégique Régional pour la programmation 2023-2027 a été l'occasion de renouveler le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCEA) en réhaussant le niveau d'ambition en lien avec la feuille de route Néo Terra. Le soutien aux investissements dans les exploitations agricoles poursuit l'objectif d'assurer de façon durable la compétitivité des exploitations tout en accélérant leur transition agroécologique.

Le déploiement des appels à projets du PCEA se poursuivra en 2024 sur la base de conditions d'accès et de critères de sélection des projets exigeants avec des **conditions agroécologiques généralisées** sur tous les dispositifs.

Résultats d'une concertation large avec l'ensemble des parties prenantes, les premiers dispositifs en faveur de l'hydraulique agricole démarreront en 2024. Ciblant les projets agroécologiques et efficaces en eau, ils permettront d'accompagner :

- les économies d'eau et d'énergie dans les infrastructures hydrauliques existantes,
- le développement de la réutilisation des eaux usées de traitement pour l'irrigation
- le développement de l'irrigation pour la diversification et les nouveaux entrants.

L'ensemble de ces appels à projets sont éco conditionnés

Fort du succès rencontré par le fonds de garantie Alter'NA et de son intérêt pour faciliter le financement de projets engagés dans la transition, la Région a décidé de renouveler le dispositif dans le cadre de la programmation 2023-27 avec comme ambition de pouvoir garantir entre 180 M€ et 250 M€ de prêts.

Alter'NA II, dont la gestion sera confiée au Fonds Européen d'Investissement (FEI), sera mis en œuvre à partir de 2024 sur la base d'un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour la sélection des institutions financières partenaires.

La Région restera impliquée dans la lutte contre les maladies à forte incidence économique : poursuite de l'accompagnement de la filière palmipèdes face à l'IAHP (influenza aviaire hautement pathogène), expérimentation « biosécurité » de lutte contre la tuberculose bovine et vigilance sur les maladies émergentes comme la MHE (maladie hémorragique épizootique qui touche les élevages bovins dans le sud-ouest).

Afin de mieux former les futurs agriculteurs, un plan d'investissements en faveur des exploitations agricoles des lycées agricoles sera poursuivi avec 2 volets : le volet agricole du PPI (programme prévisionnel d'investissement 2022-2028) et un dispositif annuel d'aide aux investissements de transition.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'INSTALLATION ET LA TRANSMISSION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Désormais compétente pour accompagner l'installation en agriculture, la Région a débuté la mise en œuvre de la Dotation Nouveaux et Jeunes Agriculteurs (DNJA) avec comme ambition d'aider 1000 exploitations par an. Conformément aux exigences de la DNJA, les candidats à l'installation devront s'engager dans un projet agroécologique. A l'issue d'un processus de consultation partenariale dans les territoires, les premières DNJA seront programmées et payées en 2024.

Parallèlement, pour faciliter et sécuriser les installations, les autres dispositifs de la politique régionale en faveur du renouvellement générationnel seront reconduits : accès au foncier, accompagnement technico-économique des nouveaux installés, sensibilisation des cédants, espaces tests, prêts d'honneur.

OBJECTIF N°3 : ACCROITRE LA VALEUR DE LA FILIERE ALIMENTAIRE

Suite au premier bilan des actions régionales menées depuis 2021 en faveur d'une alimentation saine, durable et locale dans le cadre du Pacte Alimentaire Nouvelle-Aquitaine, la Région poursuit son accompagnement des exploitations agricoles, des filières et des entreprises agroalimentaires. Il s'agit de favoriser toujours plus la relocalisation de la production à travers les circuits alimentaires locaux et la promotion et la structuration de l'offre régionale en produits locaux de qualité et Bio pour répondre aux demandes des marchés régionaux, notamment en restauration collective.

L'éco-socio conditionnalité des aides aux entreprises agroalimentaires est également renforcée suite à l'adoption du nouveau règlement d'intervention ainsi que l'adoption du PSR afin d'accélérer la prise en compte des enjeux sociaux, environnementaux et agroécologiques.

OBJECTIF N°4 : DEVELOPPER L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET L'AGROECOLOGIE

En 2024 le PACTE bio 2023-2027 sera mis en œuvre. Il prévoit en particulier le maintien des aides au conseil individuel et collectif et renforce les actions de promotions dans un contexte tendu pour la majorité des produits bio.

L'appel à projets en faveur de l'innovation collective dans le cadre du partenariat européen pour l'innovation (PEI) sera lancé pour accompagner des projets sur :

- L'adaptation au changement climatique : gestion des risques, ressource en eau, variétés résistantes, GES, carbone dans les sols
- La sortie des pesticides de synthèse : biocontrôles, alternatives lutte chimique
- Les protéines végétales : engraissement à l'herbe, autonomie protéique
- La lutte contre la déprise vétérinaire

La promotion de la MAEC bas carbone sera renforcée fin d'amplifier sa portée.

Le programme NéoCoop pour accélérer les transitions agroécologiques se poursuit également en 2024 avec le lancement de la 3^{ème} promotion de coopératives engagées dans le parcours.

Seront également poursuivies, les actions de mise en œuvre de la feuille de route « biocontrôle et bio-solutions » et du programme d'investissement d'avenir VITIREV fédérant 52 institutions partenaires et déployant 170 actions dont 11 Laboratoires d'innovation territoriale ou zones ateliers sur la sortie des pesticides, et la préservation de la biodiversité dans les vignobles.

En 2024, d'autres zones ateliers seront également accompagnées, en particulier celle intégrée au Projet MAIA « Massification des pratiques agroécologiques pour renforcer la résilience des systèmes agricoles et assurer la sécurité alimentaire en Nouvelle-Aquitaine » porté par l'INRAE dans le cadre des Programmes stratégiques de Grande ambition régionale (PSGAR).

OBJECTIF N°5 : FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SECTEUR DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE

Dans le cadre de la programmation FEAMPA 2021-2027, la Région poursuit son accompagnement des filières de la pêche et de l'aquaculture. En 2024, elle conduira un travail d'analyse de la dynamique des dispositifs pour renforcer ses interventions en faveur de la transition écologiques des entreprises et mieux cibler les investissements d'adaptation au changement climatique. Dans les secteurs de l'aquaculture et de la transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture en particulier, les conditions d'accès seront affinées en partenariat avec la profession.

En 2024, le volet territorial du FEAMPA sera mis en œuvre via 4 Groupes d'Action Locale et la Région programmera les premiers projets en faveur de l'économie bleue durable.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.8 - Economie culturelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Promouvoir les Industries créatives et culturelles (ICC)						
311	4031020	CINÉMA ET AUDIOVISUEL	7 512 720,00	4 362 568,00	1 404 210,00	1 400 000,00
311	4031021	MUSIQUES ACTUELLES	220 000,00	140 000,00	2 940 100,00	2 800 000,00
311	4031022	LIVRE	400 000,00	173 080,00	1 232 655,00	1 000 000,00
311	4031023	CULTURE - ECONOMIE CRÉATIVE	400 000,00	173 080,00		115 000,00
311	4031078	AGENCE LIVRE CINEMA AUDIOVISUEL	-	-	3 575 950,00	3 600 000,00
57	4056020	SERVICE PUBLIC REGIONAL DE L'AUDIO VISUEL - COM TV	3 054 400,00	3 039 238,00	-	-
SOUS TOTAL			11 587 120,00	7 887 966,00	9 152 915,00	8 915 000,00
TOTAL			11 587 120,00	7 887 966,00	9 152 915,00	8 915 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			11 587 120,00	8 922 143,00	9 684 496,00	9 326 000,00

OBJECTIF : PROMOUVOIR LES INDUSTRIES CREATIVES ET CULTURELLES (ICC)

La Région, en partenariat avec l'Etat et ses organismes nationaux, poursuivra en 2024 sa politique très volontariste de soutien aux 3 filières des Industries Culturelles et Créatives : le Cinéma et l'Audiovisuel, le Livre, et les Musiques. Après les forts bouleversements subis par ces filières, directement affectées en termes de coûts et d'audience par les crises sanitaire, énergétique et climatique de ces 3 dernières années, la Région entend rester attentive au devenir de ces secteurs culturels afin, avec l'appui de l'agence ALCA et des réseaux professionnels régionaux, de répondre aux nouveaux enjeux.

1 - **Pour le cinéma et l'audiovisuel**, et après une année 2023 marquée par la renégociation de la convention cadre avec le CNC et les départements signataires, l'année 2024 verra le déploiement des actions du nouveau contrat de filière, comme **la mise en place de 30 postes de médiateurs dans les cinémas indépendants de Nouvelle-Aquitaine**. En parallèle, les règlements d'intervention en faveur des professionnels du secteur seront révisés, sur la base d'une concertation large avec les professionnels coordonnée par ALCA.

2 - **Filière du Livre** : les dispositifs en vigueur seront reconduits en 2024 en application de l'avenant au Contrat de filière livre adopté en octobre dernier. Le cas échéant, ils pourront être ajustés ou complétés de façon expérimentale pour prendre en compte les résultats de l'étude nationale menée par le CNL ainsi que ceux des études réalisées par l'ALCA auprès des opérateurs régionaux. La négociation du nouveau contrat de filière a été engagée fin 2023, avec le lancement d'une concertation des professionnels du livre qui se déroulera au cours de l'année 2024, et **aboutira sur le vote d'un nouveau contrat de filière fin 2024**.

L'Agence Livre Cinéma Audiovisuel (ALCA) mettra en place un projet et une organisation renouvelés et renforcera l'accompagnement des filières en lien avec les réseaux professionnels d'échelle régionale.

3 - **Le contrat de filière Musiques** poursuivra en 2024 son ouverture aux musiques de patrimoine et de création actée dans l'avenant voté en décembre 2021. **Suite aux concertations menées avec les professionnels tout au long de l'année 2023, coordonnées par le Réseau des Indépendants de la Musique (RIM), l'année 2024 verra le vote d'un nouveau Contrat de filière musiques**.

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2024 son appui financier aux projets numériques culturels des opérateurs via son dispositif « Culture Connectées Nouvelle-Aquitaine » (conjoint avec la DRAC et inscrit au CPER), aussi bien sur l'appui à des projets numériques de création ou de diffusion, ou à l'essaimage de solutions numériques.

La Région accompagnera également les opérateurs par une **animation permanente via son pôle ressource sur le Portail Culture et patrimoine lancé en 2022**. Des tables rondes, des webinaires, des rencontres opérateurs, des publications spécifiques,

la réalisation de concertations ou encore la réalisation de lettres d'informations génériques ou ciblées seront mis en place pour nourrir ce pôle ressource.

En ce qui concerne le Service Public Régional de l'Audiovisuel, l'année 2024 sera la 4^{ème} année de mise en œuvre du Contrat d'objectif et de moyens 2021-2023, dont la durée d'application a été reconduite pour un an en octobre dernier. Le service public télévisuel régional s'appuie sur 4 télévisions et a pour objectif de proposer des programmes de qualité au service de l'identité du territoire et de la proximité, témoignant d'expériences et d'initiatives positives dans les domaines économique, culturel et social reflétant la diversité du territoire de Nouvelle-Aquitaine. La Région a sélectionné 4 projets faisant chacun l'objet d'un Contrat d'Objectif et de Moyens : France Télévisions / NOA, TV7, Ôctele, Kanaldude. **Un nouvel appel à manifestation sera lancé dans le courant du 1er semestre 2024 en vue de la signature d'un nouveau COM TV (contrat d'objectif et de moyens avec les télévisions régionales) d'ici à la fin 2024.**

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.9 - Economie sociale et solidaire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner l'entrepreneuriat dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et stimuler l'innovation sociale						
632	4094080	ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - IAE INNOVATION SOCIALE	2 825 000,00	2 390 000,00	5 605 000,00	4 360 000,00
SOUS TOTAL			2 825 000,00	2 390 000,00	5 605 000,00	4 360 000,00
TOTAL			2 825 000,00	2 390 000,00	5 605 000,00	4 360 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>6 000 000,00</i>	<i>4 210 000,00</i>	<i>3 520 000,00</i>	<i>2 980 840,00</i>

ECONOMIE ET EMPLOI

Economie sociale et solidaire

OBJECTIF : ACCOMPAGNER L'ENTREPRENEURIAT DANS L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) ET STIMULER L'INNOVATION SOCIALE

10 ans après la loi fondatrice de 2014, la question n'est plus de savoir si l'ESS est l'une des composantes du développement économique à côté d'autres secteurs ou filières mais plutôt de voir comment cette façon d'entreprendre qui déconstruit les modèles économiques classiques pour y intégrer ses propres marqueurs d'utilité sociale, de lucrativité limitée, de préservation des ressources naturelles et du vivant, de gouvernance partagée, peut diffuser davantage ses valeurs dans l'ensemble de l'économie. Il ne s'agit pas là d'opposer ni d'affirmer une quelconque supériorité idéologique d'un modèle par rapport à d'autres mais bien de répondre à l'urgence et aux défis qui se dressent devant nous et qui nous obligent à engager notre société et notre économie dans la voie des transitions environnementales et sociétales.

1/ Développer le pouvoir transformateur de l'ESS

Parfois considérée comme une économie de second plan, l'ESS a démontré toute sa pertinence notamment lorsqu'il a fallu répondre à des situations de crise. Toutefois au regard des enjeux, on ne peut concevoir sur la durée une politique économique qui n'intervient qu'en réaction et réparation à des événements extérieurs. Par ailleurs, dès son origine, l'ESS a été le vecteur de nombreuses innovations qui perdurent encore aujourd'hui et qui participent au « bien commun ». Cette capacité d'innovation et de transformation pour vivre et consommer autrement restera la priorité de la Région en 2024.

Pour ce faire, la Région s'appuiera sur la capacité des acteurs à expérimenter et développer les nouveaux modèles de demain dans le cadre de l'AMI Innovation Sociale qui associe de nombreux partenaires (Chaire TerrESS, INAE, France Active, ATIS, ARACT, Gérontopôle, PQNA, Banque des territoires, ADI, CCI, Fondation de France et CRESS). Il permettra d'accompagner une quarantaine de projets répondant à un besoin sociétal non ou mal satisfait dans une logique de co-construction. Les projets ainsi sélectionnés viendront consolider la communauté des lauréats de l'AMI « Innovation sociale » déjà riche de plus de 300 structures afin de travailler notamment sur la mesure d'impact des projets et de favoriser leur essaimage sur d'autres territoires.

Dans le champ de l'innovation et des nouvelles formes du travail, la politique régionale en faveur des Tiers-Lieux participera également à la transformation de l'économie au plus près de besoins des citoyens. Ainsi, si le maillage du territoire pour couvrir les dernières « zones blanches » sera l'une des priorités de la Région, une autre consistera à consolider les modèles économiques des quelques 300 tiers-lieux néo-aquitains notamment en confortant le caractère hybride de ces acteurs qui vont aujourd'hui bien au-delà de simples espaces de travail

partagé en couvrant des activités beaucoup plus larges (artisanat, agriculture et alimentation, numérique, culture, etc...) et qui en font de véritables points d'ancrage pour la diffusion de nouveaux modèles et modes d'entreprendre.

Enfin, pour permettre aux acteurs de l'ESS de diffuser bien au-delà de leurs cercles habituels, il est important de s'appuyer sur des temps forts. En ce sens, le prochain forum national de l'ESS qui se tiendra à Niort du 30 janvier au 1^{er} février 2024 sera l'occasion de mettre en avant les initiatives et les projets qui participent à la transformation de l'économie et plus généralement de notre société. Ce temps, ainsi que le Forum mondial de l'Economie sociale qui sera organisé à Bordeaux en octobre 2025, sont des réelles opportunités pour valoriser les acteurs et leur apporter de la crédibilité. Ils font écho à plusieurs décisions importantes prises à différentes échelles qui laissent à penser que le moment est favorable à une prise de conscience pour soutenir des écosystèmes plus vertueux tant au niveau mondial (adoption par l'ONU en avril 2023 d'une résolution sur la promotion de l'économie sociale et solidaire au service des Objectifs de Développement Durable fixés à l'Agenda 2030), qu'au niveau européen (premier plan d'action pour l'ESS lancé par la Commission fin 2021).

2/ Conforter les écosystèmes territoriaux et les coopérations

Si l'ESS a besoin d'être portée sur les scènes nationale et internationale pour renforcer le plaidoyer en faveur de politiques économiques dédiées, elle n'en reste pas moins une économie ancrée dans les territoires. En ce sens, la Région veillera en 2024 à maintenir un écosystème propice à l'émergence et au développement de projets à forte utilité sociale et en adéquation avec les ambitions Néo Terra.

Dans ce cadre, la Région s'emploiera tout d'abord à consolider un réseau de partenaires partageant les mêmes objectifs de transformation. Ce réseau d'acteurs engagés (CRESS Nouvelle-Aquitaine, France Active Nouvelle-Aquitaine, URSCOP, Coopérative des Tiers-Lieu, incubateurs, ADEFIP, ADI, coopératives d'activité et d'emploi...) assure l'animation et l'ingénierie de parcours d'accompagnement et le pilotage d'outils indispensables à la création d'activité sous statut ESS. Les porteurs de projet ainsi orientés pourront également bénéficier d'un soutien de la Région qui mobilisera ses dispositifs dédiés et centrés principalement sur l'émergence et la professionnalisation des entreprises ESS et des structures de l'inclusion pour les accompagner au mieux dans les différentes étapes liées à leurs cycles de vie et à leur changement d'échelle le cas échéant.

Au-delà de l'accompagnement des porteurs de projet à fort impact social, la Région veillera en 2024 à faciliter les dynamiques territoriales de coopérations entre acteurs notamment lorsque celles-ci permettent la structuration de filières émergentes ou une ouverture aux entreprises conventionnelles. Dès lors, ce travail au plus près des territoires ne peut se faire sans que l'action de la Région ne trouve des relais auprès des autres collectivités locales et notamment des EPCI. Ce dernier point constituera un axe fort des contractualisations en cours dans le cadre de la mise en œuvre du SRDEII 2022-2028.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.10 - Formation professionnelle continue

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Qualifier pour répondre aux besoins de compétences de l'économie et des territoires						
028	432045	AEROCAMPUS	-	1 300 000,00	-	-
201	4010120	CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT A LA VAE	-	-	500 000,00	674 000,00
201	4010200	INVESTISSEMENTS D'AVENIR	2 500 000,00	1 300 000,00	7 500 000,00	2 750 000,00
201	4010220	FONDS D'INNOVATION DE LA FORMATION	625 000,00	369 000,00	2 097 000,00	1 771 265,00
201	4010250	TIERS-LIEUX ET FORMATION	-	414 500,00	-	983 200,00
201	4010260	PROGRAMME INVESTISSEMENT FORMATION PROFESSIONNELLE	500 000,00	-	-	-
251	4011029	SPRF - SOCLE DE COMPETENCES	-	-	28 000 000,00	14 062 097,00
251	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	3 000 000,00	1 500 000,00
251	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	10 000,00
251	2000131020	Améliorer l'insertion et l'accès à la qualification	-	-	-	1 500 000,00
252	4011015	SPRF - SOUTIEN AUX INITIATIVES COLLECTIVES DE FORMATION	-	-	7 600 000,00	5 500 000,00
252	4011031	SPRF - QUALIFICATION N+1	-	-	-	19 175 000,00
252	4011033	SPRF - COMPETENCES POUR L'EMPLOI	-	-	1 750 000,00	1 733 000,00
253	4011011	PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-	-	1 000 000,00
253	4011016	SPRF - PARCOURS INDIVIDUALISES DE FORMATION	-	-	23 035 000,00	5 904 788,00
253	4011030	SPRF - PREMIER NIVEAU DE QUALIFICATION	-	-	110 000 000,00	65 106 650,00
253	4011031	SPRF - QUALIFICATION N+1	-	-	55 000 000,00	9 325 000,00
253	3010265	FOSPRF - FORMATION SPRF	-	-	-	1 000 000,00
256	4011032	SPRF-FONDS DE SECURISAT° DES PARCOURS DE FORMAT° ET D'EMPLOI	-	-	1 500 000,00	1 500 000,00
256	321020	EQUIPEMENTS CFPC	-	100 000,00	-	-
256	3010243	FOCR - PROGRAMME REGIONAL FORMATION CONTINUE	-	-	-	70 000,00
SOUS TOTAL			3 625 000,00	3 483 500,00	239 982 000,00	133 565 000,00
Insérer les publics spécifiques						
251	4011023	PLATEFORME ILLETRISME	-	-	408 282,00	541 000,00
253	4011013	PERSONNES PLACEES SOUS MAINS DE JUSTICE	-	-	2 000 000,00	3 500 000,00
SOUS TOTAL			-	-	2 408 282,00	4 041 000,00
Accompagner et soutenir financièrement les personnes en cours de formation						
255	4011019	REMUNERATION DES STAGIAIRES DE LA FORMAT° PROFESSIONNELLE	-	-	84 000 000,00	84 000 000,00
256	4011021	HEBERGEMENT RESTAURATION DES APPRENANTS	-	-	776 000,00	800 000,00
SOUS TOTAL			-	-	84 776 000,00	84 800 000,00
TOTAL			3 625 000,00	3 483 500,00	327 166 282,00	222 406 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			3 665 000,00	3 211 180,00	642 730 000,00	251 594 532,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Formation professionnelle continue

La formation professionnelle se situe actuellement dans un contexte marqué par les difficultés de recrutement des entreprises, de plus en plus prégnantes, et dans le même temps par la permanence de publics de plus en plus précaires et éloignés de l'emploi.

Malgré les incertitudes qui pèsent sur l'évolution de la conjoncture économique et du marché du travail, et à l'aube de la mise en œuvre de la réforme France Travail initiée par le Gouvernement, ainsi que d'une nouvelle contractualisation avec l'Etat (Pacte 2) sur la période 2024-2027, la Région poursuivra en 2024 :

- son action en faveur de l'insertion des chercheurs d'emploi et notamment les plus en difficulté,
- sa mobilisation pour préparer les compétences dont les entreprises et les territoires ont besoin pour assurer leur développement, aujourd'hui et demain.

2024 sera marquée par la mise en œuvre et la déclinaison des cadres stratégiques qui orientent les politiques régionales de formation et d'emploi, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP), la stratégie régionale de formation professionnelle, et le Programme Régional d'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes Handicapées (PRAFQPH), traduites notamment dans les dispositifs de formation renouvelés qui seront déployés en début d'année.

OBJECTIF N°1 : QUALIFIER POUR REpondre AUX BESOINS DE COMPETENCES DE L'ECONOMIE ET DES TERRITOIRES

La formation reste un levier efficace pour répondre à la fois aux tensions immédiates sur le marché de l'emploi mais aussi aux besoins structurels récurrents.

La formation permet également l'accès des néo-aquitains à un niveau de qualification leur permettant de s'insérer durablement et de pouvoir évoluer ou rebondir tout au long de leur vie professionnelle

Enfin, la formation constitue un enjeu stratégique pour accélérer les transitions à venir, écologiques et numériques en premier lieu et intégrer les ambitions de Néo Terra.

Déclinant les priorités, engagements et objectifs tant du CPRDFOP que de la stratégie régionale de formation professionnelle, **l'offre de formation financée par la Région visera donc pour 2024 :**

- à accompagner et préparer les publics les plus fragiles à se qualifier pour faciliter leur retour à l'emploi dans les métiers et les secteurs qui recrutent,
- à répondre aux besoins en compétences des secteurs et filières économiques en tension de recrutement,

- à soutenir les projets professionnels d'actifs souhaitant changer de métier ou bien évoluer dans leur secteur d'activité.

Après avoir voté en 2023 les autorisations d'engagement pour renouveler ses principaux dispositifs de formation, la Région consacra près de 95 millions d'euros pour la mise en œuvre de l'Habilitation de service public (HSP) 1^{er} niveau de qualification et des marchés qualifiants pluriannuels.

Entre 2019 et 2022, avec l'appui de l'Etat au travers du Pacte régional d'investissement dans les compétences, près de 220 000 chercheurs d'emploi de Nouvelle-Aquitaine ont suivi une formation financée par la Région.

Les dispositifs de formation et d'évolution professionnelle sont complétés par la promotion et l'accompagnement des démarches de **Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)**. Dans une période de transition qui voit la mise en œuvre progressive d'une réforme nationale de la VAE portant création d'un service public national de la VAE, via une plateforme numérique, la Région continuera en 2024 de promouvoir la VAE auprès des actifs et des entreprises comme un véritable outil de valorisation du capital humain et d'employabilité.

A cet effet, le service d'information et de conseil délivré par 12 Point Régionaux Conseils (PRC-VAE), avec 100 conseillers en Nouvelle-Aquitaine déployés dans les territoires, notamment au sein d'Espaces Régionaux d'Information de Proximité, aide les personnes à choisir le diplôme correspondant à leur expérience et contribue à la mise en œuvre du projet de VAE. Pour les demandeurs d'emploi, l'accompagnement à la VAE peut faire l'objet d'une aide individuelle régionale. L'année 2024 sera mise à profit pour évaluer les conséquences de la réforme mise en œuvre avant d'envisager une éventuelle adaptation de l'intervention régionale.

Dans le cadre du renouvellement du **contrat régional de filière « métiers de la formation »** en 2024, en concertation avec les principaux acteurs de la formation et désormais les représentants des syndicats de salariés, les travaux collaboratifs seront poursuivis pour déterminer les axes de travail pour les quatre années à venir. Il s'agira notamment de mettre en place **un observatoire de la filière** permettant d'anticiper les évolutions et les besoins en compétences pour adapter le plan de professionnalisation des acteurs animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine ainsi que de former et de préparer aux enjeux de demain les futurs salariés des organismes de formation.

La **Région poursuivra sa démarche d'accompagnement des organismes de formation dans leur transformation pédagogique et numérique dans le cadre du règlement d'intervention** adopté le 29 mars 2021 mais aussi par la prolongation du **Fonds régional d'innovation dans la formation**. Ces deux dispositifs visent à soutenir des diagnostics stratégiques, l'activité d'ingénierie, la conception de ressources et d'outils et la prise en compte des mutations de ce secteur d'activité.

De même, le déploiement de **l'Appel à projet « Tiers lieux et formation »** permettra de soutenir l'innovation au plus près des lieux de vie et de travail pour faciliter l'accès à la formation et le rapprochement entre celles et ceux qui

interviennent dans le champ de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi.

Le volet régionalisé « **Ingénierie de formations professionnelles et offre d'accompagnement innovantes** » du **Programme Investissements d'Avenir (PIA) 3**, permettra cette année encore le soutien à des projets de formation innovants portés par des consortiums d'entreprises et d'organismes de formation pour répondre aux besoins des transitions environnementales, numériques et technologiques mais aussi des filières régionales stratégiques.

Par ailleurs, l'Etat a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Compétences et Métiers d'Avenir », mobilisant 2 Mds d'€ du plan « France 2030 », pour accélérer la mise en œuvre de formations préparant à des métiers d'avenir dans des secteurs jugés stratégiques. La Région, engagée aux côtés des industriels, laboratoires de recherche et établissements de formation pour le développement de nouvelles formes de production et de stockage des énergies, a répondu à cet AMI fin 2022 sur le volet « batteries ».

Le projet, intitulé **BATTENA**, bénéficiera d'un soutien de 10 M€, sur 5 ans, pour la mise en œuvre des actions citées. Il permettra de développer des formations visant à l'acquisition ou l'adaptation des compétences des ouvriers, techniciens et ingénieurs pour la fabrication, la maintenance, le recyclage/réemploi des batteries, ainsi que la reconversion des salariés dans les services automobiles, fortement impactés par la fin annoncée de la production de véhicules thermiques et la mutation de la filière vers une électrification massive des voitures. Pilote du projet et du consortium mobilisé à cet effet, la Région contribuera également, en lien avec les autorités académiques, à équiper des lycées qui accueilleront une partie de ces formations au titre de ses politiques en matière d'éducation, d'une part, et d'apprentissage, d'autre part. 35 000 personnes devraient être concernées d'ici 5 ans par ces efforts de formation.

OBJECTIF N°2 : INSERER LES PUBLICS SPECIFIQUES

La diversité des offres de formation et d'accompagnement vers la qualification, déployées par la Région, est mise au service de publics spécifiques, en particulier des personnes qui rencontrent des freins associés à une situation d'illettrisme ou à une situation de handicap.

En faveur de ces dernières, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre des actions, convenues de manière partenariale, du nouveau **Programme Régional pour l'Accès à la Formation et à la Qualification des Personnes en situation de Handicap (PRAFQPH) 2023-2028** adopté fin 2023.

Sur la base de résultats probants, environ 14% des personnes inscrites dans les dispositifs régionaux de formation en 2022 étaient bénéficiaires de l'obligation d'emploi, cette stratégie se traduira à nouveau par une convention de partenariat avec l'AGEFIPH.

Concernant la **lutte contre l'illettrisme**, dont la feuille de route régionale doit être évaluée avec les co-signataires, il s'agira en 2024 d'accompagner le prolongement d'expérimentations, initiées entre 2019 et 2022, vers des dispositifs territoriaux pérennes en matière de détection et d'orientation des

personnes en situation d'illettrisme puis de les articuler avec le dispositif régional de formation Habilitation de service public « socle de compétences » renouvelé.

Par ailleurs, compétente pour organiser des **formations destinées aux personnes placées sous-main de justice**, la Région finance 80 actions dans les secteurs du BTP, Agriculture, Commerce, Hôtellerie – Restauration, Industrie, Logistique et les Services représentant, pour la période 2022-2024, 2 430 places ouvertes. En 2022, ce sont **988 stagiaires** qui ont réalisé un parcours de formation. 93% d'entre eux ont validé au moins un bloc de compétences de la certification visée. Ces marchés seront renouvelés en 2024 pour la période 2025-2027.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER ET SOUTENIR FINANCIEREMENT LES PERSONNES EN COURS DE FORMATION

La sécurisation des parcours professionnels constitue une condition facilitant l'accès et le maintien dans la formation notamment des personnes les plus précaires.

La rémunération que verse la Région aux stagiaires de la formation professionnelle, dès lors que ceux-ci n'ont pas (ou plus) de droits à l'assurance chômage représente donc un levier important en matière de sécurisation du parcours et un élément déterminant pour inciter les demandeurs d'emploi à se qualifier.

La Région a fait le choix, dès 2020, de relever les barèmes de rémunération en lien avec la mise en place des deux Habilitations de Service Public (HSP) précédant l'Etat qui, en 2021, a revu à la hausse plusieurs barèmes de rémunération. Ces barèmes ont été revus en raison de l'inflation.

Ce sont 84 millions d'euros qui sont inscrits au Budget 2024 afin de rémunérer près de 20 000 stagiaires intégrés dans un parcours de formation professionnelle financé par la Région.

Par ailleurs, pour sécuriser les parcours de formation ou d'accès à l'emploi, la Région déploie le **Fonds social formation** dont l'objectif est d'éviter les ruptures de formation par la prise en charge des dépenses non prévues de transport et d'hébergement et le **Fonds d'aide à la mobilité vers l'emploi** pour soutenir la mobilité des sortants de formation vers un emploi éloigné de leur domicile.

En lien avec les engagements pris dans le cadre du CPRDFOP qui affiche, en troisième priorité, « de sécuriser et de fluidifier les parcours professionnels des néo-aquitains », ces aides directes seront davantage mises en visibilité pour en faciliter le recours tout au long du parcours de formation et si besoin, pourront faire l'objet d'ajustements.

Pilier 1. Développement économique - Emploi

1.11 - Emploi et évolution professionnelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Appuyer les entreprises dans leurs stratégies de formation et sécuriser les emplois						
201	4010180	AEROCAMPUS (CAMPUS DES METIERS ET QUALIFICATIONS)	95 000,00	247 000,00	2 342 000,00	2 342 000,00
201	4010190	ARACT	-	-	240 000,00	240 000,00
252	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	90 000,00	75 000,00
254	4011017	APPUI COMPETENCES ENTREPRISES - FORMAT° ACTIFS OCCUPES	-	-	5 894 000,00	5 762 000,00
SOUS TOTAL			95 000,00	247 000,00	8 566 000,00	8 419 000,00
Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les emplois de demain						
201	4010160	INITIATIVES TERRITORIALES POUR L'EMPLOI	-	-	885 000,00	974 042,00
SOUS TOTAL			-	-	885 000,00	974 042,00
Coordonner et fluidifier les parcours des demandeurs d'emplois						
201	4010100	OPERATEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION	-	-	10 175 718,00	10 153 000,00
SOUS TOTAL			-	-	10 175 718,00	10 153 000,00
TOTAL			95 000,00	247 000,00	19 626 718,00	19 546 042,00
BUDGET PRIMITIF 2023			95 000,00	355 000,00	19 941 426,00	20 463 244,00

ECONOMIE ET EMPLOI

Emploi et évolution professionnelle

La conjoncture de l'emploi connaît de fortes et rapides variations depuis 2020 et les incertitudes demeurent nombreuses sur la fin de l'année 2023 et pour 2024. Pour autant, les tensions sur les recrutements que connaissent de nombreux secteurs d'activité s'inscrivent désormais dans une perspective assez structurelle. Dès lors l'accompagnement des chercheurs d'emploi et des salariés, des territoires, des filières et des entreprises, pour répondre aux besoins de recrutement et pour préparer les compétences de demain, demeure une priorité de l'action régionale.

OBJECTIF N°1 : APPUYER LES ENTREPRISES DANS LEURS STRATEGIES DE FORMATION ET SECURISER LES EMPLOIS

Déclinaison du nouveau CPRDFOP 2023-2028 adopté en octobre 2023, une nouvelle génération de **Contrat Régionaux de Filières** va prendre effet à compter de 2024 afin de rassembler les représentants des principales filières porteuses d'emploi, les autorités académiques et les acteurs de l'emploi, avec la Région, autour de priorités et d'objectifs renouvelés, pour faire face au défi des compétences à préparer dans les secteurs stratégiques pour l'économie régionale.

Les métiers et les compétences de demain, dont les mutations sont accélérées par les transitions en cours et les évolutions du monde du travail, continueront d'être analysés, avec l'ensemble des parties prenantes, dans le cadre de ces Contrats, avec l'appui des travaux de **l'Observatoire Régional Emploi-Formation animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine**, en lien, le cas échéant, avec les **Campus de formation** existants ou en développement et les démarches d'innovation dans les formations découlant en particulier de France 2030.

Confrontées à des mutations rapides, liées notamment aux transitions énergétiques, écologiques et numériques, les entreprises et les salariés doivent continuer d'adapter leurs compétences. Pour accompagner ces adaptations, dans une recherche de complémentarité avec les interventions des Opérateurs de compétences (OPCO) et l'Etat (Fonds National de l'Emploi - Formation), la Région maintiendra une intervention volontariste via le règlement d'intervention renouvelé en 2023, à l'aune des priorités du nouveau SRDEII et des ambitions de la feuille de route Néo Terra.

L'investissement dans les compétences des salariés pour le développement des entreprises, prioritairement dans les TPE et PME, suppose l'anticipation des changements, l'évolution des organisations et l'innovation. L'évolution des compétences en lien avec les ambitions de Néo Terra, d'une part, le développement de la qualification des salariés, d'autre part, sont particulièrement soutenus au titre d'un règlement d'intervention qui intégrera en 2024 de nouvelles éco-socio-conditionnalités.

A cet effet, les démarches de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences seront encouragées dans les entreprises et les actions collectives en réponse à des démarches de filières ou de secteurs professionnels seront accompagnées. Les partenariats avec les opérateurs de compétences (OPCO) seront précisés et pourront donner lieu à de nouvelles formes de contractualisation visant à articuler leurs interventions et celles de la Région en matière de développement des compétences, de formation, de valorisation des métiers ou encore d'emploi. Près de 1 800 entreprises et 10 600 salariés sont concernés par de nouvelles actions engagées en 2023.

L'Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT) sera de nouveau mobilisée en 2024 à l'appui des entreprises dont les organisations sont impactées par les évolutions du travail et par le développement de leurs fonctions « apprenantes » (Actions de Formation En Situation de Travail – AFEST).

En lien avec le développement du label « Talents et territoires en Nouvelle-Aquitaine », et la volonté de mettre en synergie les acteurs de la filière aéronautique et du monde de l'éducation et de la formation, la Région poursuivra, en 2024, son soutien à **Aérocampus** inscrit désormais dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de moyens entre la Région et ce campus.

OBJECTIF N°2 : METTRE EN PLACE UNE GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES (GPEC) POUR ANTICIPER LES EMPLOIS

Malgré les incertitudes conjoncturelles qui pèsent sur l'économie et sur l'emploi, avec une situation de chômage qui connaît un point historiquement bas, les besoins de main d'œuvre demeurent élevés dans de nombreuses filières et les entreprises sont contraintes dans leur développement du fait des difficultés à recruter le personnel qualifié.

Face à ce défi, en complémentarité avec sa nouvelle stratégie régionale de formation professionnelle, la Région se dotera en 2024 d'un plan régional de mobilisation pour l'accès à l'emploi et l'aide au recrutement des entreprises, impliquant les entreprises, les chercheurs d'emploi, les acteurs de l'emploi et les territoires, appelé à décliner de nouvelles formes d'intervention à l'appui des solutions recherchées dans les territoires où les tensions sont les plus vives.

Ces actions mobiliseront notamment le **partenariat avec Pôle emploi** appelé à évoluer dans la mise en œuvre de France Travail au titre de la loi pour le plein emploi adoptée en novembre 2023 par le Parlement.

Il s'agira également de se doter d'une capacité à accompagner avec réactivité des initiatives de formation de chercheurs d'emploi en lien direct avec des besoins identifiés de recrutement d'entreprises en mobilisant, notamment, la modalité pédagogique de la **Formation en Situation de Travail (FEST)** expérimentée depuis 2019 dans les territoires dans le cadre d'un appel à projets dédié.

Complémentairement, la plateforme numérique emploi-formation **Talents d'ici** – confirmera son positionnement singulier auprès des personnes formées, des acteurs de la formation et de l'emploi et des entreprises, de manière à rapprocher les besoins de compétences exprimées par les employeurs et les

compétences en préparation dans les établissements de formation de Nouvelle-Aquitaine. Près de 8 100 candidats et près de 600 recruteurs étaient actifs sur la plateforme à fin septembre 2023. L'animation qui soutient le déploiement de la plateforme participe à dynamiser la relation entre les entreprises et les organismes de formation dans les bassins d'emploi de Nouvelle-Aquitaine.

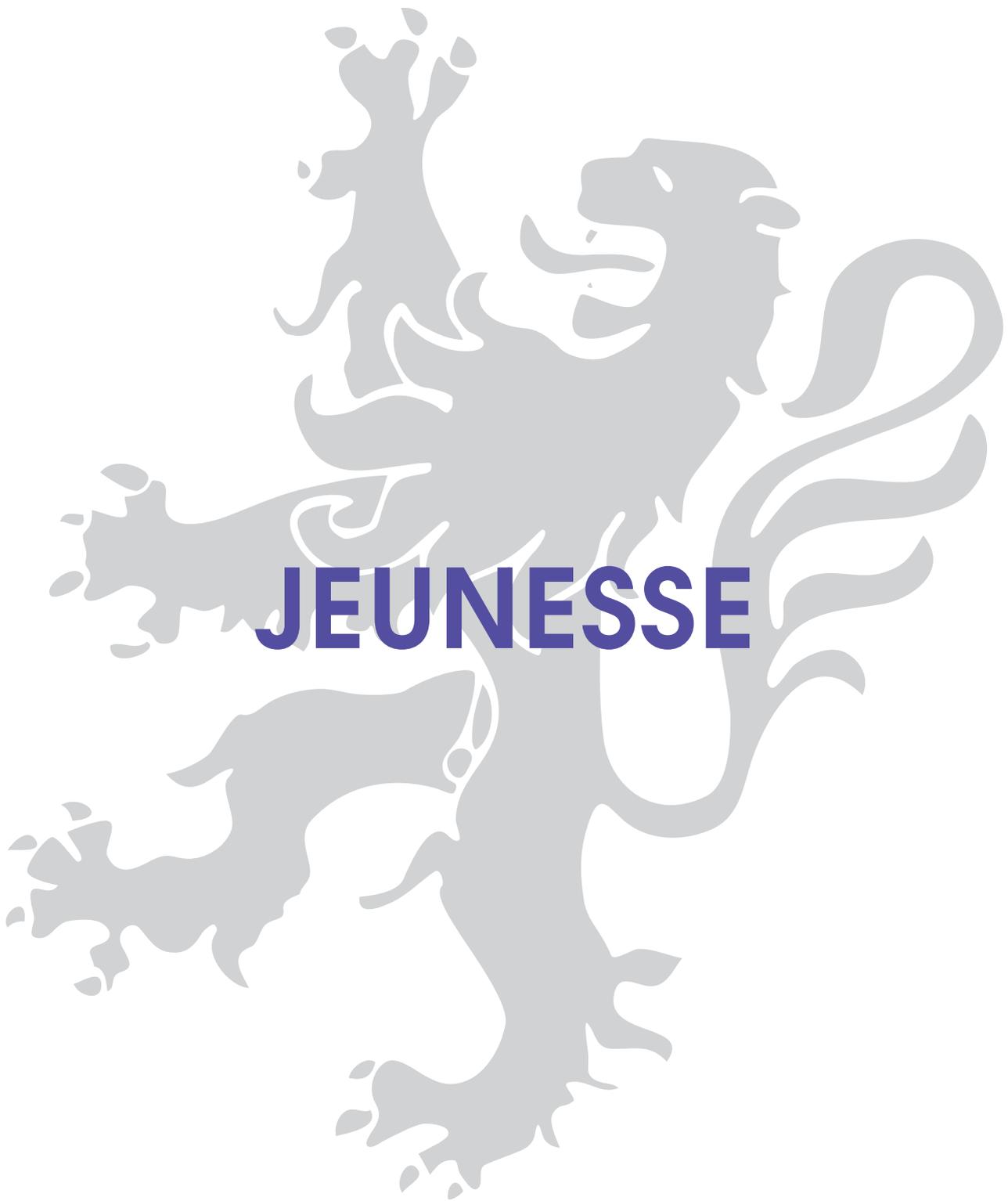
OBJECTIF N°3 : COORDONNER ET FLUIDIFIER LES PARCOURS DES DEMANDEURS D'EMPLOIS

L'évolution à la baisse du chômage et les tensions de recrutement observées depuis 2 ans confortent l'ambition de la Région de placer au cœur de ses priorités le développement de l'accès à la formation des personnes les moins qualifiées, prioritairement des jeunes, des personnes en situation de handicap, mais aussi de nombreux chômeurs de longue durée, des plus âgés et des bénéficiaires de minima sociaux. Cette attention s'inscrit dans les objectifs structurants de la nouvelle Stratégie Régionale de Formation Professionnelle dont découlera, courant 2024, l'adoption d'un nouveau règlement de l'accès à la formation.

Dans ce cadre et pour conforter les efforts réalisés depuis 2020 sous couvert du **plan régional de mobilisation pour l'accès à la formation**, il s'agira en 2024 d'aller plus loin dans les initiatives qui favorisent la visibilité et l'accessibilité des dispositifs de formation, ceux-ci étant très majoritairement renouvelés en 2024, dans des termes adaptés à l'évolution des attentes de la population et des besoins de compétences des entreprises.

Les partenariats, consolidés dans la durée, avec les réseaux ancrés dans les territoires des **Missions Locales et des Plan Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE)** notamment seront pleinement mobilisés sur l'objectif de faire accéder à la formation et à la qualification celles et ceux qui en ont le plus besoin pour sécuriser leur parcours professionnel. Près de 11 000 personnes sont accompagnées par les PLIE de Nouvelle-Aquitaine et 100 000 pour les missions locales.

En 2024, la Région consolidera le déploiement de son réseau d'**Espaces Régionaux d'Information de Proximité** (plus de 54 000 bénéficiaires en 2022), avec un nouveau label au cœur de sa stratégie pour l'information des néo-aquitains sur les métiers, les formations et l'emploi. L'affirmation de cette offre de services d'information et de conseil, dans 43 bassins d'emploi de la région, s'articulera avec l'ensemble des dispositifs et acteurs qui concourent à l'information et au conseil des actifs et des entreprises.



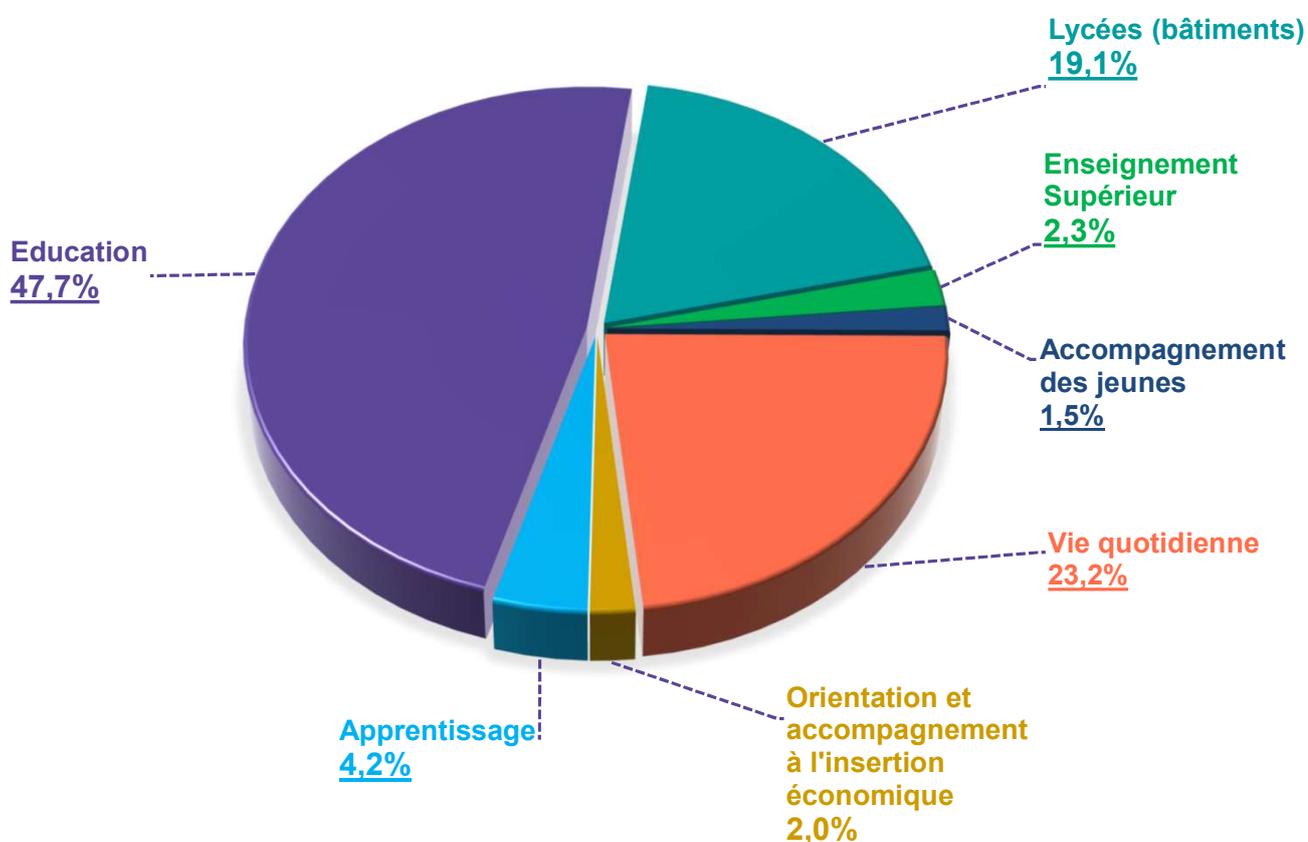
JEUNESSE



Pilier 2. Jeunesse en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	0,66	0,86	11,01	18,74	19,60
2.2 - Apprentissage	30,78	27,31	14,00	13,90	41,21
2.3 - Education	49,56	56,26	148,31	410,46	466,71
2.4 - Lycées (bâtiments)	167,00	184,99	1,74	2,23	187,22
2.5 - Enseignement Supérieur	12,00	19,84	2,93	2,53	22,37
2.6 - Accompagnement des jeunes	0,16	0,22	15,11	14,76	14,98
2.7 - Vie quotidienne	5,00	5,30	352,33	222,37	227,66
TOTAL	265,15	294,77	545,43	684,98	979,75
BUDGET PRIMITIF 2023	288,94	293,79	465,48	714,52	1 008,31

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 2. Jeunesse

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique	Promouvoir les métiers et les formations	642 500,00	847 000,00	9 419 000,00	8 824 000,00
	Appuyer et coordonner les opérateurs	15 000,00	15 000,00	1 423 000,00	1 393 000,00
	Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes	-	-	170 000,00	8 520 958,00
	SOUS-TOTAL	657 500,00	862 000,00	11 012 000,00	18 737 958,00
2.2 - Apprentissage	Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle	-	-	14 000 000,00	13 900 000,00
	Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité	30 780 000,00	27 310 000,00	-	-
	SOUS-TOTAL	30 780 000,00	27 310 000,00	14 000 000,00	13 900 000,00
2.3 - Education	Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement	30 554 000,00	36 424 000,00	135 138 900,00	395 113 893,00
	Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement	5 100 000,00	5 240 000,00	5 350 000,00	4 800 000,00
	Favoriser la réussite scolaire	-	-	496 500,00	535 500,00
	Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès	300 000,00	300 000,00	4 530 000,00	5 285 000,00
	Inventer le lycée numérique de demain	13 601 000,00	14 291 000,00	2 796 800,00	4 721 300,00
	SOUS-TOTAL	49 555 000,00	56 255 000,00	148 312 200,00	410 455 693,00
2.4 - Lycées (bâtiments)	Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations	2 499 300,00	2 150 000,00	-	-
	Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)	164 500 700,00	182 840 000,00	1 740 000,00	2 230 000,00
	SOUS-TOTAL	167 000 000,00	184 990 000,00	1 740 000,00	2 230 000,00
2.5 - Enseignement Supérieur	Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures	12 000 000,00	19 842 638,00	2 929 000,00	2 525 000,00
	SOUS-TOTAL	12 000 000,00	19 842 638,00	2 929 000,00	2 525 000,00
2.6 - Accompagnement des jeunes	Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles	-	-	402 189,00	400 000,00
	Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes	161 500,00	215 000,00	7 116 453,00	7 583 345,00
	Favoriser la mobilité internationale	-	-	7 592 875,00	6 779 425,00
	SOUS-TOTAL	161 500,00	215 000,00	15 111 517,00	14 762 770,00
2.7 - Vie quotidienne	Répondre aux besoins de logement des jeunes	5 000 000,00	5 295 614,00	342 500,00	498 360,00
	Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire	-	-	351 986 632,00	221 869 080,00
	SOUS-TOTAL	5 000 000,00	5 295 614,00	352 329 132,00	222 367 440,00
TOTAL GENERAL		265 154 000,00	294 770 252,00	545 433 849,00	684 978 861,00
BUDGET PRIMITIF 2023		288 941 922,00	293 794 518,00	465 482 632,00	714 516 090,00

Pilier 2. Jeunesse

2.1 - Orientation et accompagnement à l'insertion économique

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Promouvoir les métiers et les formations						
201	4010070	MANIFESTATIONS ET EVENEMENTS		50 000,00	1 470 000,00	740 000,00
201	4010080	OUTILS DE PROMOTION		-	195 000,00	100 000,00
201	4010090	OLYMPIADE DES METIERS	-	-	740 000,00	2 000 000,00
201	4010130	CAP METIERS NOUVELLE-AQUITAINE	142 500,00	147 000,00	4 784 000,00	4 784 000,00
201	4010170	SERVICES NUMERISES DE L'EMPLOI	-	-	75 000,00	40 000,00
201	4010230	ORIENTATION TRANSVERSALE	-	-	1 595 000,00	765 000,00
201	4010240	CAMPUS DES METIERS	500 000,00	650 000,00	560 000,00	265 000,00
288	4028015	ORIENTATION TRANSVERSALE	-	-	-	130 000,00
SOUS TOTAL			642 500,00	847 000,00	9 419 000,00	8 824 000,00
Appuyer et coordonner les opérateurs						
201	4010010	ENQUETE EVALUATION PROSPECTIVE	-	-	240 000,00	190 000,00
201	4010020	EXPERTISE ET AUDIT	-	-	200 000,00	170 000,00
201	4010030	LOGISTIQUE RELATIONS PUBLIQUES	15 000,00	15 000,00	165 000,00	215 000,00
201	4010140	CENTRES DE RESSOURCES ILLETTRISME ET HANDICAP	-	-	818 000,00	818 000,00
SOUS TOTAL			15 000,00	15 000,00	1 423 000,00	1 393 000,00
Lutter contre les décrochages et le chômage des jeunes						
251	4010060	SPRF - DISPOSITIFS D'ACCES A LA QUALIFICATION ET A L'EMPLOI	-	-	170 000,00	8 520 958,00
SOUS TOTAL			-	-	170 000,00	8 520 958,00
TOTAL			657 500,00	862 000,00	11 012 000,00	18 737 958,00
BUDGET PRIMITIF 2023			570 000,00	1 090 000,00	10 626 750,00	19 049 550,00

JEUNESSE

Orientation et accompagnement à l'insertion par l'économique

OBJECTIF N°1 : PROMOUVOIR LES METIERS ET LES FORMATIONS

Dans le cadre de la compétence Orientation partagée avec l'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine concentre son action sur la diffusion et la promotion de la connaissance des métiers. L'année 2024 sera la 1^{ère} année de mise en œuvre des actions couvrant l'ensemble des 16 dispositifs qu'elle a définis en 2022/2023.

Le développement de la politique régionale de l'orientation, qui allie un fort volontarisme régional aux évolutions législatives sur l'information autour de l'orientation et des métiers, montera en puissance sur les 3 prochaines années.

En 2024, les actions conduites relèveront des compétences régionales de plein exercice ainsi que du volontarisme régional autour des 3 axes suivants :

1/ Manifestations –Evénements

La priorité est de développer les événements assurant la promotion des métiers et l'organisation de **manifestations (forums, salons...) d'information sur les métiers et les formations.**

Un nouveau dispositif de soutien aux déplacements des collégiens est mis en place dans le cadre d'actions d'orientation soutenues par la Région : visites de plateaux techniques des lycées, de Campus des Métiers, d'entreprises, participation à des forums de proximité favorisant la découverte des métiers et formations, etc.

Le Printemps de l'Orientation évolue vers une nouvelle formule qui repose sur des actions en établissement sur les territoires des CTMO (Conférences Territoriales des Métiers et de l'Orientation) et la valorisation en replay des émissions tournées lors des précédentes éditions.

Des autorisations d'engagement sont prévues pour la seconde édition de SOPRO (Salon des Professionnels de l'Orientation) qui se déroulera à l'automne 2025.

La 48^{ème} édition des Olympiades des Métiers est l'évènement régional majeur, marqué, à compter de février, par la phase de présélections sur tout le territoire, avant la finale régionale qui se déroulera au Parc des expositions de Bordeaux en octobre 2024. Organisée grâce à un large partenariat institutionnel avec les branches professionnelles, les chambres consulaires, les établissements de formation et les entreprises, cette grande compétition des métiers permet de valoriser l'ensemble des disciplines et des formations. En 2022, la précédente édition avait réuni 340 candidats en compétition, 41 000 visiteurs, dont 13 000 jeunes venus avec leurs encadrants et leurs familles sur le site du Parc des expositions.

L'ambition pour 2024 est de conforter ce format en renforçant la dimension « salon régional immersif des métiers » pour les publics scolaires, de la formation continue et les demandeurs d'emploi.

2/ Outils de promotion des métiers

La Région promeut son **réseau des professionnels Ambassadeurs métiers de Nouvelle-Aquitaine**. Le dispositif, qui compte 1 000 ambassadeurs référencés, a permis de réaliser 230 interventions collectives (plusieurs classes et plusieurs ambassadeurs) en collèges, lycées et CFA, et plus de 1 200 rencontres individuelles.

Le programme régional d'expérimentations en collèges sur l'information métiers (1^{ère} expérimentation menée auprès de 400 collégiens en 2022/23) se développe de manière significative. Il comprend le financement d'outils d'information et de promotion des métiers et des formations de formats différents : achat et mise à disposition de casques à réalité virtuelle, programme d'expérimentations usagers (Laboratoires Usagers), supports d'information à destination des publics scolaires... L'affirmation par le Ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse d'un temps dédié à l'orientation en classe de 5^{ème} est venue conforter le volontarisme de la Région en la matière.

Avec l'agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi - **Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine** – la Région met en œuvre depuis 2023 une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Celle-ci poursuivra et adaptera ses interventions en appui des politiques régionales pour :

- observer, analyser, anticiper dans le champ orientation-formation-emploi au sein des territoires en s'appuyant sur les dynamiques socio-économiques,
- informer tous les publics sur les métiers et les formations,
- accompagner, professionnaliser et outiller les acteurs du champ orientation-formation-emploi,
- développer un appui et une expertise auprès du partenaire régional et faciliter la mise en réseau des acteurs incluant le monde économique.

Les **répertoires régionaux des formations**, produits en partenariat avec Cap Métiers, seront complétés comme en 2023 par un guide métier complémentaire (« guide pratique après la 3^{ème} ») conçu et édité en interne.

L'année 2024 sera marquée par **la mise en place d'un « Lab-O »** (Laboratoire de l'Orientation des publics de la Région Nouvelle-Aquitaine) qui, dans la continuité du salon SOPRO, portera l'ambition d'un travail de recueil de données au plus près des publics et des acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), avec l'appui de la recherche. La question des effets de la politique régionale de l'orientation sur la mobilité sociale est au cœur du dispositif.

3/ Partenariats – orientation transversale

Des actions structurantes sont impulsées au plus près des territoires et des filières : **appels à projets thématiques** sur l'innovation dans les parcours d'orientation, mise en place d'actions se rapportant à l'obligation de formation des 16/18 ans, **développement de partenariats et animation du dispositif Agro Smart Campus**, spécifique à l'enseignement agricole.

En 2024, la Région constituera **un réseau de tiers de confiance** pour la mise en œuvre de l'orientation dans le cadre du SPRO. La Région souhaite en effet fédérer et

animer un réseau de partenaires maillant le territoire et contribuant aux actions d'information sur les métiers et les formations auprès des jeunes, afin de les massifier.

En 2023, **le label Talents et Territoires de Nouvelle Aquitaine (TTNA)** a permis la mise en place d'Associations de Gouvernance et de premiers Contrats d'Objectifs et de Moyens (COM) pour 4 nouveaux campus labellisés sur 11. Des crédits spécifiques sont réservés afin que les Campus TTNA contribuent à la diffusion d'information sur l'orientation, la culture et l'attractivité des métiers. Fin 2023, 6 Campus des métiers sont pilotés par une Association de Gouvernance, conformément au cahier des charges du label. D'autres associations se créeront sur 2024.

Dès cet exercice 2024 pourra débuter le soutien spécifique à la mise en place de projets dédiés à l'orientation et au développement de l'attractivité des métiers et des formations de chaque campus labellisé.

OBJECTIF N°2 : APPUYER ET COORDONNER LES OPERATEURS

La stratégie régionale pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées a été renouvelée en 2023, avec l'adoption d'un nouveau PRAFQPH. Sur la base des robustes acquis de la période précédente, elle continuera de s'appuyer en 2024 sur l'expertise du **Centre Ressource pour la Formation des Personnes Handicapées** (CRFH), qui accompagne les opérateurs de formation dans l'accueil et la prise en charge des stagiaires en situation de handicap.

Dans le cadre des objectifs de la feuille de route régionale pour la lutte contre l'illettrisme, les centres de formation et organismes en charge de l'accompagnement pourront continuer de mobiliser les compétences et les outils du **Centre Ressource Illettrisme** (CRI).

En 2024, le financement apporté à ces deux centres de ressources leur permettra de poursuivre leur appui aux politiques régionales en ces matières et aux opérateurs concernés.

OBJECTIF N°3 : LUTTER CONTRE LES DECROCHAGES ET LE CHOMAGE DES JEUNES

Le dispositif **Amorce de parcours est renouvelé**, support reconnu pour la remobilisation et la détermination du projet professionnel particulièrement adapté à des jeunes entrant sur le marché du travail ou à des chercheurs d'emploi en reprise d'activité ou encore en reconversion. 56% des entrées dans le dispositif en 2022 ont concerné des jeunes de moins de 30 ans. Plus de 16 000 personnes en ont bénéficié depuis 2019, les 2/3 ayant rapidement retrouvé un emploi ou suivi une formation à l'issue.

Pilier 2. Jeunesse

2.2 - Apprentissage

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer une offre de formation attractive conduisant à l'insertion professionnelle						
26	4012013	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES CFA	-	-	14 000 000,00	13 900 000,00
SOUS TOTAL			-	-	14 000 000,00	13 900 000,00
Proposer un outil de formation par l'apprentissage et des conditions d'accueil de qualité						
201	4012015	CONSTRUCTION PPI POUR CFA EN MO REGION	-	100 000,00	-	-
26	4012015	CONSTRUCTION PPI POUR CFA EN MO REGION	10 060 000,00	9 940 000,00	-	-
26	4012016	CONSTRUCTION PPI POUR CFA HORS MO REGION	13 720 000,00	13 150 000,00	-	-
26	4012017	TRAVAUX HORS PPI ET EQUIPEMENTS CFA	7 000 000,00	4 000 000,00	-	-
26	322050	CONSTRUCTION CFA MO CRA	-	100 000,00	-	-
26	3010229	FOAI-AC2 - APPRENTISSAGE-INVESTISSEMENT-NOUVELLES COMP.	-	20 000,00	-	-
SOUS TOTAL			30 780 000,00	27 310 000,00	-	-
TOTAL			30 780 000,00	27 310 000,00	14 000 000,00	13 900 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>24 870 000,00</i>	<i>29 363 117,00</i>	<i>14 000 000,00</i>	<i>14 000 000,00</i>

La Région Nouvelle-Aquitaine demeure investie dans l'apprentissage au travers d'une **feuille de route pour le développement de l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine** adoptée lors de la séance plénière du 10 avril 2020. Elle est adossée à trois leviers :

- Un label régional « l'apprentissage en Nouvelle-Aquitaine » obligatoire pour obtenir des subventions au titre des autres leviers ;
- Un appel à projet « carte contractuelle des formations par apprentissage » visant à soutenir des formations sur la base de critères liés à l'aménagement du territoire et au développement des filières économiques régionales ;
- Une stratégie d'investissement visant à doter les territoires de moyens immobilier et mobilier favorisant le développement de l'apprentissage.

La Région intervient dans le cadre des enveloppes déléguées par l'Etat pour l'apprentissage aux Régions via France Compétences, soit 14 086 300 euros au titre de fonctionnement des CFA et 31 758 300 euros au titre du financement des dépenses d'investissement des CFA.

En 2024, s'appuyant sur l'évaluation en cours de la feuille de route régionale pour le développement de l'apprentissage et en lien avec le nouveau CPRDFOP 2023- 2028 adopté en octobre 2023, la Région fera évoluer ses orientations notamment pour favoriser une approche partenariale de la carte des formations professionnelle corrélée aux investissements dans les plateaux techniques et renforcer l'animation du réseau des organismes de formation portant de l'apprentissage labellisés par la Région notamment autour de la qualité et de la sécurisation des parcours.

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE CONDUISANT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

1/ Le label régional et l'animation du réseau d'organisme de formation par apprentissage

Le label régional vise à identifier et soutenir un réseau d'organisme de formation par apprentissage qui choisissent de s'inscrire dans les orientations régionales. L'obtention du label est un préalable pour bénéficier du soutien financier de la Région au titre de la carte contractuelle et de l'investissement. A fin 2023, 158 organismes de formation sont labellisés représentant 175 structures et portant des formations sur 598 sites de formation accueillant environ 58 300 apprentis. L'évaluation en cours de la feuille de route permettra de repositionner le label régional et de travailler à sa reconnaissance par les acteurs du territoire pour valoriser les organismes de formation s'engageant aux cotés de la Région dans le développement de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des apprentis notamment.

2/ Un soutien financier à l'offre de formation

L'appel à projet « carte contractuelle des formations professionnelles par apprentissage » permet de soutenir financièrement certaines formations en lien avec les cycles économiques, les dynamiques de territoires et les projets de formations nouvelles s'inscrivant dans les politiques régionales en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Depuis son lancement en 2020, le nombre de formations soutenues a concerné 5 748 parcours d'apprentis en 2020, 10 036 en 2021 et 12 400 en 2022. Les nouvelles orientations que le Conseil Régional sera amené à définir au cours de l'année 2024 pourront faire évoluer ce levier et les modalités de soutien à l'offre de formation par apprentissage.

OBJECTIF N°2 : PROPOSER UN OUTIL DE FORMATION PAR L'APPRENTISSAGE ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL DE QUALITE

La stratégie régionale d'investissement permet de poursuivre l'engagement régional en faveur de la modernisation et de l'attractivité de l'appareil de formation. Ce volet vise à soutenir :

- l'équipement des plateaux techniques et des espaces pédagogiques ;
- des projets structurants de construction, de rénovation et réhabilitation dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement.

Le budget 2024 prévoit pour cela l'inscription de 30,780 M€ d'autorisations de programme. Quelques exemples :

- la Région soutiendra le projet porté par l'organisme de formation Sud Management (47) pour la construction d'un nouveau bâtiment permettant de proposer un outil de formation adapté aux besoins des entreprises et des apprentis. Le montant prévisionnel des travaux est de 8,8 M€ avec une participation régionale à hauteur de 60%, soit 5,28 M€ ;
- dans le cadre d'une deuxième tranche d'investissement autour de l'extension de la Cité de la tapisserie d'Aubusson et du développement d'un pôle professionnel (recherche, expérimentation, offre de formation visant une mixité de publics), la Région apportera un cofinancement à hauteur de 260 000 € ;
- Un financement complémentaire d'1,5 M€ est inscrit au budget pour achever la construction d'une tonnellerie « du futur » à Cognac en lien avec la formation dispensée par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale et les besoins importants de de filière viticole.

Pilier 2. Jeunesse

2.3 - Education

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Offrir aux établissements les conditions de leur bon fonctionnement						
222	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	225 788 109,00
222	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	121 538,00
222	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	14 185 939,00
222	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	389 791,00
222	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	17 215 787,00
222	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	781 221,00
222	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	152 000,00	152 000,00
222	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	870 000,00	410 000,00	300 000,00	305 000,00
222	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	2 575 000,00	2 575 000,00
222	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	23 400 000,00	23 200 000,00	-	-
222	4022033	APPUI AUX LYCEES	300 000,00	280 000,00	1 265 000,00	1 436 000,00
222	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	933 700,00	928 700,00
222	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	79 977 227,00	79 977 227,00
222	4022200	RH : FORMATION - LYCEES	-	-	490 450,00	531 551,00
222	4022220	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - LYCEES	-	-	22 500,00	22 500,00
222	4022230	RH : ACTION SOCIALE - LYCEES	113 000,00	113 000,00	2 154 925,00	3 005 432,00
222	4022240	RH : PREVENTION - LYCEES	2 000,00	2 000,00	25 500,00	25 500,00
222	4022250	RH : SANTE - LYCEES	-	-	327 000,00	327 000,00
222	4022260	RH : HANDICAP - LYCEES	180 000,00	180 000,00	74 825,00	74 825,00
223	4022020	ENSEIGNEMENT PRIVÉ	1 475 000,00	2 900 000,00	35 690 000,00	35 690 000,00
223	4022021	MAISONS FAMILILALES ET RURALES	2 114 000,00	3 018 000,00	-	-
223	4022022	SUBVENTIONS ANNUITÉS D'EMPRUNT	-	192 634,00	-	430 000,00
223	315050	ETS PRIVES - TRAVAUX	-	1 159 167,00	-	-
223	522010	SUBVENTIONS EN ANNUITES-ETABLISSEMENTS PRIVES	-	2 872 225,00	-	-
24	4022030	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT	-	-	525 000,00	525 000,00
24	4022032	EQUIPEMENTS DES EPLE	2 100 000,00	2 096 974,00	-	-
24	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	150 000,00	150 000,00
24	4022050	Dotation Globale de Fonctionnement	-	-	10 022 773,00	10 022 773,00
282	4022034	TRANSPORT EPS ET LOCATION D'INSTALLATIONS SPORTIVES	-	-	250 000,00	250 000,00
288	4028014	DÉVELOPPEMENT DURABLE	-	-	203 000,00	203 000,00
SOUS TOTAL			30 554 000,00	36 424 000,00	135 138 900,00	395 113 893,00
Organiser de façon équitable la restauration et l'hébergement						
222	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	4 228 000,00	4 350 000,00	4 550 000,00	4 070 000,00
223	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	-	-	150 000,00	135 000,00
24	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	872 000,00	890 000,00	650 000,00	585 000,00
281	4022031	SERVICE DE RESTAURATION ET D'HÉBERGEMENT	-	-	-	10 000,00
SOUS TOTAL			5 100 000,00	5 240 000,00	5 350 000,00	4 800 000,00
Favoriser la réussite scolaire						
288	4028012	LUTTE CONTRE DÉCROCHAGE	-	-	275 000,00	205 000,00
288	4028013	PROJETS ÉDUCATIFS	-	-	221 500,00	330 500,00
SOUS TOTAL			-	-	496 500,00	535 500,00
Permettre aux lycéens de disposer d'aides favorisant leur succès						
288	4028010	AIDES INDIVIDUELLES AUX APPRENANTS	300 000,00	300 000,00	4 530 000,00	5 285 000,00
SOUS TOTAL			300 000,00	300 000,00	4 530 000,00	5 285 000,00
Inventer le lycée numérique de demain						
222	4022040	LYCEES NUMERIQUES	1 996 000,00	2 186 000,00	2 760 000,00	4 684 500,00
222	4022041	ASSISTANCE LYCEES	11 605 000,00	12 105 000,00	36 800,00	36 800,00
SOUS TOTAL			13 601 000,00	14 291 000,00	2 796 800,00	4 721 300,00
TOTAL			49 555 000,00	56 255 000,00	148 312 200,00	410 455 693,00
BUDGET PRIMITIF 2023			45 011 922,00	48 388 901,00	202 150 083,00	449 843 260,00

OBJECTIF N°1 : OFFRIR AUX ETABLISSEMENTS LES CONDITIONS DE LEUR BON FONCTIONNEMENT

Le budget 2024 permettra de poursuivre les objectifs régionaux en matière éducative dans le respect du cadre fixé. En matière d'investissement, il est marqué par l'équipement des nouveaux lycées du Barp et de Créon, l'évolution de l'offre de formation, les enjeux croissants du numérique dans la pédagogie et l'accompagnement des établissements en fonction des besoins qu'ils recensent.

Après une forte augmentation en 2023, le budget dédié aux dotations de fonctionnement des lycées publics et privés sous contrat, diminue en raison de l'évolution des coûts énergétiques mais reste supérieur de 28% à ce qu'il était au BP 2022. Les premiers achats d'énergies réalisés et les projections sur les coûts à venir ont apporté une vision moins pessimiste des charges que les lycées auraient à assumer en 2024. Le suivi des tarifs énergétiques sera toutefois poursuivi. Les aides en faveur des lycéens - 1ers équipements professionnels de rentrée, manuels, ressources numériques - et le soutien aux structures de persévérance scolaire sont reconduites pour sécuriser les parcours de formation des élèves.

La territorialisation de l'action régionale auprès des lycées se poursuit également avec les 34 équipes mutualisées (EM) qui gèrent respectivement l'assistance numérique, les réparations en cuisine, l'entretien du linge et des espaces verts. La mobilité de ces équipes sera renforcée en les dotant de véhicules supplémentaires (en privilégiant des modèles les plus performants en termes d'impact sur l'environnement). En 2024, les EM continueront à concrétiser les objectifs Néo Terra en termes de végétalisation des espaces ou de déploiement de matériels ou de techniques d'entretien toujours plus ergonomiques et éco-vertueux.

Les engagements Néo Terra s'expriment aussi dans la restauration scolaire grâce au travail conduit avec l'ACENA sur l'approvisionnement local et en denrées bio, la formation des équipes de cuisine et les actions menées avec toute la communauté éducative sur le « bien-manger » et la lutte contre le gaspillage. L'année 2024 sera marquée également par le soutien apporté à l'organisation de la collecte des biodéchets par les établissements. Enfin, le déploiement de la tarification sociale du service de restauration et d'hébergement dans une soixantaine d'établissements marquera la première étape d'une harmonisation prévue sur 2 années.

1/ Fonctionnement et équipement des établissements publics

A – Dotation globale de fonctionnement

Versée par la Région Nouvelle-Aquitaine à chaque Etablissement Public Local d'Enseignement (EPL) ou de Formation Professionnelle Agricole (EPLFPA), la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est le point de rencontre des impératifs d'enseignement et du cadre budgétaire de la collectivité. L'adoption de critères de calcul communs pour les 3 Académies répond depuis 2018 à un double impératif de lisibilité des critères, et de recherche d'un équilibre à la fois entre les territoires et les filières avec un regard appuyé sur les filières professionnelles, les Etablissements Régionaux d'Enseignement Adapté (EREA), ainsi que les établissements maritimes et agricoles.

La DGF 2023 marquait une augmentation très significative par rapport à 2022, portée principalement sur les dépenses énergétiques dans un contexte de volatilité des prix de l'énergie et en l'absence d'un marché unique à l'échelle régionale. Sur ce critère de la viabilisation, les modalités de calcul de la DGF 2024 ont à nouveau été adaptées pour la prise en charge des coûts de l'énergie en fonction des territoires. Le suivi des tarifs mis en place en 2023 se poursuivra en 2024 pour vérifier la trajectoire de la DGF.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis 2019, la DGF 2024 se compose de 2 éléments distincts : un socle dit obligatoire qui est l'application des modalités de calcul, et un fonds complémentaire destiné à accompagner les établissements en cas de besoin. Après application des modalités de calcul, le montant du socle obligatoire repose sur l'analyse du volume du fonds de roulement disponible dans l'établissement, pouvant mener à 2 cas d'ajustement :

- si la situation financière de l'EPL est fragile ou présente une difficulté, la DGF 2024 est augmentée de 5 à 7% par rapport à la DGF calculée ;
- si les établissements ne présentent pas de fragilité financière objective, la DGF n'augmente pas et peut se voir appliquer, selon le fonds de roulement disponible, une baisse limitée entre 5 et 10 %.

Le fonds complémentaire pourra compléter les moyens en fonctionnement des établissements, après examen des situations particulières.

B – Moyens humains et conditions de travail des agents

La Région veille à doter les établissements des moyens humains nécessaires pour assurer leur fonctionnement.

En ce qui concerne les moyens permanents, l'outil de dotation en personnels pour les lycées et les dialogues associés avec les directions et encadrants permet d'ajuster les moyens humains en tenant compte des spécificités des établissements.

Concernant les moyens de remplacement, la Région s'est engagée à maintenir les crédits consacrés aux remplacements d'agents momentanément absents, à hauteur de 60% de l'absentéisme global.

Après l'effort exceptionnel fait pendant la crise covid, la Région a souhaité en 2023, renforcer le **taux de remplacement dans les lycées** par rapport à celui connu avant la crise sanitaire Covid-19. Cette proposition se traduit par une enveloppe de **16 680 975 €** en 2024. En complément, des agents titulaires remplaçants sont déployés sur l'ensemble du territoire régional et positionné en priorité sur les remplacements courts.

La collectivité est très attentive aux conditions de travail des agents des lycées.

En matière de lutte contre la pénibilité des tâches et de prévention de l'usure professionnelle, des actions de prévention des troubles musculosquelettiques sont poursuivies à travers des séances d'échauffement. Des actions de formation sont dédiées aux agents des lycées (formations en matière de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels, formations management pour les encadrants, congés de formation, accompagnement dans le cadre du dispositif d'évolution professionnelle, ...).

En matière de rémunération les agents des lycées bénéficient de la mise en œuvre des mesures de revalorisations indiciaires mises en œuvre au cours de l'année 2023 et d'ores et déjà prévue pour 2024.

C – Autres dépenses de fonctionnement

Il est proposé de réserver une enveloppe complémentaire afin d'aider les établissements à faire face à des charges nouvelles pouvant survenir en cours d'exercice (charges de viabilisation, frais de fonctionnement supplémentaires liés à des opérations de travaux, sinistres) et d'apporter également un complément aux dépenses financées en dehors de la DGF (frais de transport pédagogique, location d'installations ou transport des élèves vers les équipements sportifs).

D – Equipement des établissements publics

L'aménagement et l'entretien des espaces de vie et d'apprentissage contribuent directement à la création d'un environnement propice à la réussite scolaire. L'achat de mobilier est pensé pour chaque fonction des lycées (vie scolaire, hébergement, restauration, documentation, etc..).

Par ailleurs, les équipements pédagogiques sont adaptés à l'évolution de l'offre de formation et aux rénovations des filières, en particulier professionnelles et technologiques. Un travail est engagé avec les autorités académiques pour prendre en considération la réforme nationale du lycée professionnel et les filières stratégiques ciblées dans le plan France 2030 pour accompagner les mutations économiques et sociales. Un Appel à Manifestation d'Intérêt « Compétences et Métiers d'Avenir » dédié à la transformation de la carte des formations pour accompagner le plan France 2030 pourrait venir accompagner financièrement la mise en œuvre de certaines formations.

Enfin, le matériel d'entretien acheté a vocation à réduire la pénibilité des tâches des agents par le déploiement d'équipements ergonomiques et vertueux d'un point de vue

environnemental. Les équipements adaptés sont prévus pour les nouveaux lycées du Barp (ouvert à la rentrée 2023) et de Créon (ouverture prévue en septembre 2024).

2/ Fonctionnement et équipement des établissements privés

Les modalités du soutien obligatoire au fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat ont été harmonisés en concertation avec les représentants des établissements. Ce changement de méthode à l'échelle de la nouvelle Région a coïncidé avec la fin du dispositif d'aide aux investissements qui existait dans la Région Aquitaine sous forme de subventions en annuités d'emprunt. L'encours de la dette reste cependant important.

La contribution pour les lycées privés repose sur les dépenses réalisées, issues du compte administratif de la collectivité, pour les établissements publics avec l'application de décotes selon leur nature, ce qui permet d'exclure des dépenses relatives notamment au service de restauration et d'hébergement. A l'appui de cette méthode un montant de contribution est retenu pour 2024.

3/ Appui aux lycées

A – Fonctionnement des Equipes Mutualisées espaces verts (EMEV) et lingerie (EML)

La Région dispose sur son territoire de 12 équipes techniques professionnalisées qui réalisent à l'échelle de leurs bassins d'intervention des missions d'entretien mutualisé dans les établissements et services partenaires.

Ainsi, 6 EML entretiennent le linge d'internat de 65 lycées et des vêtements de travail d'environ 1 500 agents régionaux des lycées en Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Haute-Vienne, Landes et Pyrénées Atlantiques. De même, 6 EMEV préservent et valorisent le patrimoine végétal et arboré de 68 lycées correspondant à une surface de 200 hectares en Corrèze, Creuse, Dordogne, Haute-Vienne, Landes et Lot et Garonne.

Ces équipes sont engagées dans la réduction de la pénibilité au travail grâce à des équipements ergonomiques à faible consommation énergétique. Elles promeuvent l'entretien durable au travers de démarches innovantes et expérimentales conformément aux ambitions de la feuille de route Néo Terra. Elles maintiendront en 2024 la promotion de la gestion différenciée des espaces verts et la re-végétalisation des sols ainsi que l'utilisation de produits vertueux.

Un travail sera poursuivi en transversalité avec les autres pôles de la Région pour poursuivre le déploiement progressif de l'organisation des équipes mutualisées sur tout le territoire régional.

Pour assurer leur fonctionnement, le renouvellement des d'équipements et préparer leur éventuel développement sur le territoire régional, il est proposé d'inscrire au budget 2024 les crédits nécessaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

B – Achat des vêtements de travail, chaussures et équipements de protection individuelle (EPI)

La Région fournit à ses agents techniques exerçant dans les lycées, les équipes mobiles, sièges et antennes, les équipements de travail nécessaires et appropriés par l'intermédiaire de dotations financières attribuées aux responsables d'établissement et de service dont les crédits sont ouverts au budget.

Les équipements sont achetés en recourant à la centrale d'achats AMPA. Dans le cadre de son nouveau marché, auquel la Région est pleinement associée, l'AMPA propose une gamme plus fonctionnelle et esthétique répondant aux besoins des agents. Par ailleurs les essais de chaussures de sécurité seront poursuivis en 2024 sur le territoire régional pour améliorer leur satisfecit. Enfin l'AMPA propose des produits en matière recyclée répondant aux enjeux environnementaux.

C – Déchets radioactifs des lycées

Le recensement des déchets radioactifs issus de l'enseignement scientifique présents dans les laboratoires des lycées a été finalisé en concertation avec les services académiques en fin d'année 2022, et les données correspondantes ont été transmises à l'Agence Nationale de la gestion des Déchets Radioactifs (ANDRA) pour programmer leur collecte. Or, la préparation de celle-ci en 2023 a fait apparaître la nécessité d'une caractérisation plus exhaustive des déchets et de réaliser, le cas échéant, leur conditionnement (voire leur décontamination) préalable pour garantir un bon déroulement des collectes.

Ces opérations nécessitent la passation d'un marché public *ad hoc* pour une mise en œuvre en 2024.

4/ Restauration durable dans les lycées publics

A – Actions en matière d'alimentation durable dans les restaurants collectifs des lycées

Le développement des approvisionnements en circuits courts et bio et la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées constituent les axes centraux de la politique de restauration durable de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre des ambitions Neo Terra. La collectivité souhaite ainsi réduire de 30% le gaspillage alimentaire dans les restaurants des lycées et passer à 60% d'approvisionnements locaux et de qualité, dont 30% de produits bio et locaux, d'ici 2025.

Pour ce faire, la Région pourra s'appuyer sur l'action de l'Association des Coordonnateurs d'Achat des EPLE de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) au bénéfice des lycées (rencontres départementales acheteurs/vendeurs, logiciel OCCENA, etc.). Les labellisations « Etablissement Bio Engagé » seront accélérées (11 établissements bio engagés) en lien avec le pôle régional de compétence sur la restauration collective.

Depuis 2023, l'action régionale se poursuit en ce sens au travers d'un second plan de formation des agents de la restauration collective portant sur 4 axes : les approvisionnements en circuits courts/bio, la qualité nutritionnelle et la lutte contre les perturbateurs endocriniens, l'analyse sensorielle des produits alimentaires dans le cadre des achats publics et enfin, les techniques culinaires pour composer des repas végétariens au lycée.

S'agissant des événements dédiés aux usagers et acteurs de la restauration collective des lycées, la 6ème journée lycéenne sur l'alimentation durable se déroulera en mars 2024 avec le concours de jeunes du Conseil Régional des Jeunes. Elle sera suivie en juin par la 4ème édition du concours régional des chefs de cuisine et équipiers de restauration.

B – Collecte et traitement des biodéchets alimentaires

Afin de répondre aux obligations réglementaires, et sur la base des audits « biodéchets alimentaires » réalisés fin 2022 dans les lycées publics du Lot-et-Garonne et de la Vienne (puis fin 2023 dans ceux de la Creuse et de la Charente-Maritime), il s'agira d'étendre la démarche à d'autres territoires en 2024 avec l'appui de la Direction de l'environnement.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER DE FAÇON ÉQUITABLE LA RESTAURATION ET L'HEBERGEMENT

Afin d'assurer le bon fonctionnement du service de restauration et d'hébergement (SRH) dans les lycées, la Région prend en charge plusieurs postes de dépenses liées à ce service, notamment :

- Les surcoûts liés aux opérations du programme pluriannuel d'investissement (PPI) : repas, transports, hébergement,
- Les frais de transport des internes,
- L'achat de petits matériels et les réparations,
- La compensation du tarif de restauration (allocation régionale de restauration) et les fonds sociaux.

L'expérimentation d'une nouvelle tarification solidaire de la restauration scolaire, liée aux revenus des familles, a débuté en janvier 2022 dans 8 établissements, rejoints par un 9ème à la rentrée 2023. Son déploiement sera progressif : la première vague à la rentrée 2024 concernera les départements de la Creuse, la Charente, le Lot-et-Garonne et les Deux-Sèvres ; la généralisation du dispositif étant prévue à la rentrée 2025.

Les établissements seront accompagnés financièrement pour se doter de logiciels de contrôle d'accès au service de restauration, qui sont un prérequis à la tarification solidaire. Parallèlement, le déploiement des logiciels indispensables à la gestion des services de restauration (gestion des stocks alimentaires, détermination du coût denrées assiette, réponse aux différentes réglementation -EGAlim, INCO, nutrition, PMS, etc.-) devrait s'accélérer en 2024.

Dans l'attente de la mise en œuvre de ce dispositif, les aides en faveur des familles existants sont reconduites : tarif réduit de restauration dans l'académie de Bordeaux pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, fonds social géré par les établissements dans les 2 autres académies.

Par ailleurs, une enveloppe est dédiée à l'acquisition ou au remplacement du matériel de cuisine dans une logique à la fois curative (en intégrant les remplacements pour pannes), et préventive pour prolonger la durée de vie des matériels.

Enfin, l'équipe mutualisée de restauration collective, constituée de 3 agents spécialisés en réparation d'équipements chaud/froid, réalise près de 600 interventions par an dans les cuisines des 51 lycées publics de la métropole de Bordeaux et ses alentours.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA REUSSITE SCOLAIRE

1/ Lutte contre le décrochage scolaire

En raison de ses enjeux humains, sociaux et économiques, la lutte contre le décrochage scolaire est au cœur de la politique éducative conduite par la Région Nouvelle-Aquitaine. A ce titre, les structures accueillant des décrocheurs tels que les Pôles d'Appui à la Persévérance Scolaire (PAPS) ou les micros-lycées néo-aquitains font l'objet d'un soutien financier régional annuel. Plus de 1 000 lycéens bénéficient chaque année des actions éducatives d'insertion sociale de ces structures, complémentaires de la formation dispensée dans les établissements.

La Région soutient également des actions associatives innovantes retenues dans le cadre d'appel à projet annuel pour permettre aux jeunes de développer les pré-requis facilitant leur insertion socio-professionnelle.

2/ Projets éducatifs

Parallèlement, la Région accompagne des projets innovants qui favorisent l'ambition des jeunes et leur réussite scolaire. Elle contribue ainsi à l'égalité des chances des jeunes Néo-Aquitains en proposant plus particulièrement :

- Une aide aux devoirs gratuite accessible à tous les lycéens et apprentis,
- une diversification sociale et territoriale du recrutement dans les filières sélectives de l'enseignement supérieur à travers le dispositif « Je le peux parce que je le veux » (JPPJV),
- un soutien aux apprenants sourds et malentendants.

Par ailleurs, la Région accompagne également le prix littéraire des lycéens et apprentis « de livre en livre » pour développer le goût de la lecture et l'esprit critique des jeunes, et leur faire découvrir la chaîne économique du livre.

OBJECTIF N°4 : PERMETTRE AUX LYCEENS DE DISPOSER D'AIDES FAVORISANT LEUR SUCCES

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue aux bonnes conditions d'études des lycéens par une politique éducative volontariste visant à lever les freins aux projets de formation et à compenser les inégalités sociales, territoriales et celles liées au handicap.

Ainsi, la Région prend en charge tout ou partie des dépenses les plus lourdes au moment de la rentrée, et notamment celles liées aux manuels scolaires, dont la collectivité assure la gratuité, et aux équipements nécessaires aux élèves de l'enseignement professionnel.

Les établissements disposent de stocks de manuels, de la seconde à la terminale, acquis par la Région qui en finance le réassort. Pour la gestion de ces collections, consolidée par l'utilisation d'un logiciel mis à disposition par la Région, les lycées peuvent s'appuyer sur des associations, principalement de parents d'élèves. Depuis 2023, une assistance en ligne permet d'accompagner le prêt des manuels et de gérer le stock. Afin de préserver les ouvrages, des kits de réparation sont envoyés à tous les lycées publics.

L'aide forfaitaire à l'achat des équipements spécifiques de rentrée en 1^{er} cycle professionnel varie entre 115 et 300 € par élève en fonction du métier auquel elle/il se prépare. Les lycées bénéficiaires du financement procèdent aux achats pour garantir le même niveau de qualité pour tous.

OBJECTIF N°5 : INVENTER LE LYCEE NUMERIQUE DE DEMAIN

La Région maintient son engagement en direction des établissements d'enseignement pour les conseiller, les équiper en matériels informatiques et assurer le bon fonctionnement de leur système d'information. Parallèlement, elle s'engage pour développer des pratiques innovantes et expérimenter de nouvelles formes d'apprentissage en mobilisant les technologies les plus avancées. Cela s'illustre notamment par son engagement avec les autorités académiques au sein du campus des métiers et qualifications du numérique pour la formation professionnelle 4.0 pour la création d'environnements immersifs d'apprentissage (EIA).

1/ Lycée Connecté

La Région poursuit le déploiement, sur l'ensemble de son territoire, de l'offre de services numériques « Lycée connecté ». Dédiée aux élèves et leurs parents, aux enseignants et personnels de direction, cette offre repose sur un accès simplifié aux services et aux ressources numériques.

A – L'interface Lycée connecté

« Lycée connecté » est conçu comme un réseau social éducatif favorisant la communication entre les membres de la communauté éducative. Il est également un point d'entrée unique vers un ensemble de services et de contenus qui accompagnent

l'utilisateur tout au long de sa scolarité. D'abord destiné aux lycées publics de Nouvelle-Aquitaine, il poursuit son ouverture aux cités et ensembles scolaires afin de garantir un continuum collège/lycée.

B – Les ressources et manuels numériques

La rentrée 2023 a permis d'engager une expérimentation dans tous les lycées, en lien avec les autorités académiques, du déploiement de manuels numériques dans le cadre du nouvel enseignement de tronc commun de mathématiques au lycée. En parallèle, l'offre a été enrichie tant en matière de manuels que de ressources scolaires avec une attention particulière aux ressources numériques pouvant aider aux apprentissages, notamment pour les élèves ayant besoin de contenus adaptés.

2/ Assistance et Maintenance Numérique

Les 21 équipes mutualisées d'assistance numérique (e-ANNA) gèrent un parc régional de plus de 92 000 postes informatiques et en assurent la maintenance au quotidien. Facilitateurs des usages et pratiques numériques, les techniciens régionaux accompagnent les établissements, depuis le projet jusqu'à la mise en service des matériels informatiques.

A - Equipement informatique des lycées

Les outils d'inventaire déployés par les e-ANNA contribuent à optimiser les approvisionnements de serveurs et d'ordinateurs pédagogiques et garantir un déploiement équitable entre tous les lycées. Ils permettent également d'identifier les démarches vertueuses de remise à niveau des postes les plus anciens pour prolonger leur durée de vie et d'usage. Le périmètre des équipements acquis et entretenu s'étend progressivement au domaine administratif en réponse aux exigences de sécurisation des infrastructures et attentes des établissements.

B – Fonctionnement des équipes mutualisées

Les équipes mutualisées e-ANNA intègrent à leurs modalités de fonctionnement le principe de travail à distance avec traitement des interventions ne nécessitant pas de déplacement en établissement.

En complément, la remise à niveau du parc de véhicules indispensables aux déplacements de techniciens sur les sites d'intervention est engagée à partir de 2024.

Pilier 2. Jeunesse

2.4 - Lycées (bâtiments)

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Mailler le territoire en cohérence avec la carte des formations						
222	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES	-	1 090 000,00	-	-
222	4022065	PPI 2 CARTE DES FORMATIONS	1 750 000,00	400 000,00	-	-
222	315045	CARTE DES FORMATIONS	-	80 000,00	-	-
24	4022015	CARTE DES FORMATIONS LYCÉES	-	160 000,00	-	-
24	4022065	PPI 2 CARTE DES FORMATIONS	749 300,00	400 000,00	-	-
24	315045	CARTE DES FORMATIONS	-	20 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 499 300,00	2 150 000,00	-	-
Construire, rénover et entretenir pour offrir aux lycéens les meilleures conditions d'études possibles (PPI)						
222	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES	-	170 000,00	-	-
222	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES	-	24 800 000,00	-	170 000,00
222	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	1 485 000,00	-	200 000,00
222	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES	-	1 280 000,00	-	-
222	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	5 240 000,00	76 000 000,00	-	-
222	4022060	PPI 2 OPERATIONS STRUCTURANTES	52 500 000,00	5 900 000,00	-	-
222	4022061	PPI 2 AMELIORATION DU BATI	47 900 700,00	16 700 000,00	496 000,00	880 000,00
222	4022063	PPI 2 QUALITE DE VIE	9 800 000,00	1 900 000,00	140 000,00	100 000,00
222	4022064	PPI 2 HEBERGEMENT	6 200 000,00	750 000,00	130 000,00	100 000,00
222	4022066	EXPLOITATIONS AGRICOLES	3 600 000,00	400 000,00	-	-
222	315041	LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	10 000,00	-	-
222	315042	EQUIPEMENT SPORTIF	-	13 000,00	-	-
222	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	40 000,00	-	-
222	315044	PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	310 000,00	-	-
222	315046	RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	170 000,00	-	-
222	3022185	EIIC - CONSTRUCTIONS NEUVES	-	80 000,00	-	-
222	3022188	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	160 000,00	-	-
222	3022192	EIIR - RESTRUCTURATIONS DE LOCAUX	-	130 000,00	-	-
222	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés et de qu	-	90 000,00	-	-
24	4022010	ETUDES PRÉALABLES LYCÉES	-	10 000,00	-	-
24	4022011	ADAP - PÉRENNITÉ ET ADAPTATION DU BÂTI LYCÉES	-	13 200 000,00	-	30 000,00
24	4022013	MATIÈRE D'ŒUVRE LYCÉES	-	15 000,00	-	-
24	4022014	RESTAURATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL LYCÉE NUMÉRIQUE LYCÉES	-	640 000,00	-	-
24	4022016	OPÉRATIONS STRUCTURANTES LYCÉES	760 000,00	24 000 000,00	-	-
24	4022060	PPI 2 OPERATIONS STRUCTURANTES	13 000 000,00	4 800 000,00	-	-
24	4022061	PPI 2 AMELIORATION DU BATI	19 000 000,00	7 300 000,00	844 000,00	650 000,00
24	4022063	PPI 2 QUALITE DE VIE	2 800 000,00	900 000,00	60 000,00	50 000,00
24	4022064	PPI 2 HEBERGEMENT	1 800 000,00	750 000,00	70 000,00	50 000,00
24	4022066	EXPLOITATIONS AGRICOLES	1 900 000,00	400 000,00	-	-
24	315041	LYCEE NUMERIQUE AMELIORATION CONDITIONS VIE TRAVAIL	-	10 000,00	-	-
24	315042	EQUIPEMENT SPORTIF	-	7 000,00	-	-
24	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	20 000,00	-	-
24	315044	PRESERV., ADAPTAT. PATRIMOINE, SECURITE, ACCESSIBILITE	-	190 000,00	-	-
24	315046	RESTRUCTURATION REHABILITATION	-	130 000,00	-	-
24	3022185	EIIC - CONSTRUCTIONS NEUVES	-	20 000,00	-	-
24	3022188	EIIG - ENTRETIEN ET GROSSES REPARATIONS	-	50 000,00	-	-
24	2000111010	Construire rénover et aménager des ets scol adaptés et de qu	-	10 000,00	-	-
SOUS TOTAL			164 500 700,00	182 840 000,00	1 740 000,00	2 230 000,00
TOTAL			167 000 000,00	184 990 000,00	1 740 000,00	2 230 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			200 000 000,00	184 855 000,00	1 800 000,00	2 339 000,00

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE EN COHERENCE AVEC LA CARTE DES FORMATIONS

L'évolution du patrimoine immobilier accompagne la mise en place des politiques régionales pour l'amélioration des méthodes éducatives et l'ouverture de nouvelles formations qualifiantes, en lien avec les besoins actuels et futurs du territoire. Cette démarche est une constante de l'engagement régional et constitue un programme spécifique du Programme Prévisionnel d'Investissement Nouvelle-Aquitaine.

Avec un montant de 1,250 M€ en crédits de paiement pour le PPI1 et 0,8 M€ pour le PPI2, 46 ouvertures de formations sont prévues en 2024.

OBJECTIF N°2 : CONSTRUIRE, RENOVER ET ENTREtenir POUR OFFRIR AUX LYCEENS LES MEILLEURES CONDITIONS D'ETUDES POSSIBLES (PPI)

Le 2^{ème} Programme Prévisionnel d'Investissement

Le PPI2 s'inscrit dans la poursuite des engagements pris au cours du dernier mandat, tout en l'orientant sur des ambitions nouvelles. L'accent est mis sur la lutte contre le changement climatique, en pleine cohérence avec la feuille de route NéoTerra2, ainsi que la qualité de vie, l'hébergement, l'accessibilité, l'amélioration des conditions de travail – y compris pour les personnels de la Région - tout en poursuivant les efforts indispensables à l'entretien et la modernisation du patrimoine régional.

Les projets concerneront tant les opérations courantes qui répondent aux besoins essentiels, que les opérations structurantes qui permettent de réaliser des sauts qualitatifs sur des bâtiments ou des fonctions en transformant entièrement les espaces considérés. Le budget 2024 prendra également en considération les besoins exprimés complémentaires aux opérations conduites depuis 2017 dans le domaine de la sécurité des établissements scolaires.

Axe I Les opérations structurantes

Les opérations structurantes visent à transformer profondément le lycée dans une perspective d'amélioration des conditions d'études, de travail et de vie dans les établissements. En ce début de PPI2, de nouvelles opérations ont été lancées en étude et d'autres en travaux suite à la conception réalisée par le PPI1.

La fin du PPI1 maintient un niveau élevé de mobilisation de crédits, alors que la montée en puissance du PPI2 initialise les nouveaux projets. Parmi les opérations majeures, le lycée de Créon ouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2024 en capacité d'accueillir 2 000 élèves. Les travaux de transformation des ateliers du Lycée des Métiers et du Bâtiment de Felletin trouveront leur lancement en 2024,

et les études de programmation définiront le cahier des charges des concepteurs pour, d'une part, le futur campus régional de l'alimentation « Grand-Pont » à Chasseneuil-du-Poitou, et d'autre part l'extension du lycée Condorcet à Bordeaux.

Axe II Amélioration du bâti

La Région possède un vaste patrimoine immobilier dont celui des EPLE représente plus de 4,3 millions de m². Ce programme regroupe toutes les opérations entreprises pour garantir la pérennité et améliorer l'état de ce patrimoine bâti.

Il permettra de répondre en premier lieu aux problèmes de sécurité, de sûreté et de pérennité des ouvrages tout en achevant la mise en accessibilité de toutes les fonctions des établissements.

Ce programme porte également des opérations de restructuration, de réhabilitation, de rénovation ou d'extension de moindre ampleur ou des travaux pour améliorer la maîtrise de l'énergie, pour les locaux d'enseignement et administratifs ainsi que les espaces extérieurs.

Afin de mener à bien les travaux, toutes les opérations préalables à l'acte de construire, rénover ou restructurer, comme notamment les études de faisabilité et les pré-études en amont de la décision de réalisation seront inscrites sur ce programme. Il en va de même pour les diagnostics, les levés de plans et les acquisitions foncières, ou encore l'acquisition ou la location de bâtiments modulaires ponctuelle pour répondre au besoin de continuité de fonctionnement des établissements dans l'attente de réalisation des travaux.

Il intègre les besoins en matière d'œuvre et locations de matériels pour les équipes régionales d'intervention (ERI) permettant de prendre en charge de manière très réactive certaines demandes.

Enfin ce programme permet de financer des travaux urgents de maintenance du patrimoine qui ne font pas l'objet d'un vote individualisé mais d'un rendu compte à posteriori.

Axe III Transition écologique et énergétique

L'engagement de la Région Nouvelle-Aquitaine en matière de développement durable va s'accélérer en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Plusieurs projets en cours vont permettre la prochaine installation de la géothermie sur les lycées Louis de Foix à Bayonne, Pré de Cordy à Sarlat, Montaigne à Bordeaux, Frédéric Estève à Mont de Marsan, Atlantique à Royan et Val de Garonne à Mont de Marsan. Parallèlement une étude lancée fin 2023 va analyser le potentiel géothermique des lycées des ex-Régions Limousin et Poitou-Charentes.

L'année 2024 poursuivra la nouvelle politique mise en place de re-végétalisation des espaces imperméabilisés des lycées et de lutte contre les îlots de chaleur.

Axe IV Qualité de vie

Les établissements d'enseignement sont des lieux de vie où lycéens, enseignants, personnels administratifs et agents des lycées passent une grande partie de leur

temps. L'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble de ces utilisateurs est une préoccupation constante.

Ce programme permet d'intervenir sur les demi-pensions y compris les laveries, les locaux de vie lycéenne, les sanitaires et l'embellissement des espaces de vie afin d'offrir à chacun un environnement accueillant et fonctionnel.

Axe V Hébergement

Ce programme permet de réaliser les travaux améliorant et développant les résidences lycéennes et les logements de fonction afin d'améliorer les conditions d'hébergement des élèves et des personnels.

Axe VI Carte des formations

Ce programme a pour vocation de réaliser les adaptations liées à l'évolution de la carte des formations, comme les décisions d'ouverture ou de fermeture de divisions, la reconfiguration des diplômes professionnels ou encore du cursus de formation, sur proposition de la Direction de l'Éducation.

Axe VIII Exploitations agricoles

Les exploitations agricoles et ateliers technologiques sont des supports pédagogiques pour les élèves des lycées agricoles, futurs exploitants ou salariés agricoles, des lieux d'expérimentation et de démonstration pour la profession agricole et d'information du grand public.

Ce programme portera des opérations de remise à niveau et de transformation afin sécuriser et d'accélérer la transition agroécologique des exploitations agricoles et des ateliers technologiques.

La Région maintient son accompagnement dans un environnement propice à la réussite scolaire tout en soutenant l'activité du secteur du Bâtiment, que ce soient les entreprises de travaux ou de prestations intellectuelles, en restant le premier donneur d'ordre public en Nouvelle-Aquitaine grâce à la construction, l'entretien, la réhabilitation et la restructuration de de son patrimoine réparti dans les 294 lycées de Nouvelle-Aquitaine.

Pilier 2. Jeunesse

2.5 - Enseignement Supérieur

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Contribuer à l'équité territoriale d'accès aux formations supérieures						
23	4023010	SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA VIE ÉTUDIANTE	8 000 000,00	11 582 638,00	2 929 000,00	2 525 000,00
23	4023020	MO CONSTRUCTION ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	4 000 000,00	2 500 000,00	-	-
23	331010	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	660 000,00	-	-
23	3023598	USSP-CPL - PROGRAMME COMPLEMENTAIRE - CPER 14/20	-	4 600 000,00	-	-
23	2000121010	Contribuer à la qualité des inv universitaires pour recherch	-	500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			12 000 000,00	19 842 638,00	2 929 000,00	2 525 000,00
TOTAL			12 000 000,00	19 842 638,00	2 929 000,00	2 525 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			12 300 000,00	25 000 000,00	2 770 000,00	2 570 000,00

OBJECTIF : CONTRIBUER A L'EQUITE TERRITORIALE D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES

Le soutien à l'enseignement supérieur et la vie étudiante, s'inscrit naturellement dans la continuité du développement des priorités stratégiques de la politique scientifique et technologique régionale. Le volet formations supérieures doit notamment contribuer à nourrir les enjeux de recherche et d'innovation de ces priorités.

Pour la Région, il s'agit de développer une véritable société de la connaissance, par la mobilisation des savoirs et savoir-faire scientifiques pour favoriser l'innovation, susciter la créativité de tous les acteurs régionaux, afin de répondre aux enjeux de société tout en luttant contre les inégalités territoriales en matière d'enseignement supérieur.

Ainsi, la Région oriente ses actions autour de 4 axes principaux :

- Soutenir le développement et l'évolution de la formation en ingénierie : développer des formations pour les emplois hautement qualifiés de demain, en phase avec le marché du travail, notamment des formations d'ingénieur ;
- Assurer un maillage territorial de l'enseignement supérieur : inciter les jeunes à poursuivre des études supérieures, notamment en contribuant à la continuité des parcours du lycée au supérieur et en soutenant le développement d'offres de formation de proximité, améliorer les conditions de vie étudiantes, réduire les inégalités tant sociales que territoriales d'accès à l'enseignement supérieur, par des environnements et cadres de vie adaptés, qui prennent en compte les enjeux liés aux transitions ;
- Soutenir les formations doctorales : conforter l'attractivité du doctorat auprès des lycéens et des étudiants et favoriser la meilleure insertion des lauréats d'un doctorat en stimulant les liens avec les entreprises de Nouvelle-Aquitaine et en encourageant l'initiative des doctorants ;
- Renforcer l'adéquation de l'offre de formation d'enseignement supérieur aux besoins des entreprises et des filières régionales.

Pilier 2. Jeunesse

2.6 - Accompagnement des jeunes

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer l'éducation et la médiation artistiques et culturelles						
311	4031050	EDUCATION ARTISTIQUE ET MÉDIATION CULTURELLE	-	-	402 189,00	400 000,00
SOUS TOTAL			-	-	402 189,00	400 000,00
Encourager les initiatives et l'engagement des jeunes						
338	4033010	AIDES AUX PROJETS JEUNES	-	-	80 000,00	80 000,00
338	4033020	EVENEMENTIEL	-	-	967 575,00	931 000,00
338	4033040	ENGAGEMENT CITOYEN	161 500,00	215 000,00	2 737 110,00	3 253 431,00
338	4033060	ACTIONS EDUCATIVES ET LUTTE CONTRE LE HARCELEMENT	-	-	2 669 718,00	2 718 914,00
338	4033070	INFORMATION, ANIMATION ET CONCERTATION JEUNESSE	-	-	662 050,00	600 000,00
SOUS TOTAL			161 500,00	215 000,00	7 116 453,00	7 583 345,00
Favoriser la mobilité internationale						
338	4033050	MOBILITE CITOYENNE ET INTERNATIONALE	-	-	7 592 875,00	6 779 425,00
SOUS TOTAL			-	-	7 592 875,00	6 779 425,00
TOTAL			161 500,00	215 000,00	15 111 517,00	14 762 770,00
BUDGET PRIMITIF 2023			190 000,00	237 500,00	15 528 015,00	14 109 022,00

JEUNESSE

Accompagnement des jeunes

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA MEDIATION ARTISTIQUES ET CULTURELLES

La Région signera en 2024 une nouvelle convention avec l'Etat afin d'une part de renforcer les actions d'Education Artistique et Culturelle (EAC) dans les territoires de grande ruralité et les zones « politique de la ville » et d'autre part de cibler en priorité les jeunes les plus éloignés géographiquement ou socialement de la culture, afin de favoriser leur épanouissement, leur sensibilité, leur créativité et leur esprit critique.

De même, le partenariat autour des projets de Culture et Santé se prolongera dans le cadre de la convention adoptée en 2020. La politique d'éducation à l'image, pilotée par l'agence ALCA (Pôle régional d'éducation à l'image) en lien avec les Yeux-Verts et la FRMJC, sera quant à elle redéfinie dans une nouvelle convention-cadre Etat-Région-CNC-Départements.

La Région maintiendra enfin en 2024 son soutien à l'EAC par l'appel à projets présentés au Nouveau Festival et accompagnés par les agences culturelles régionales, mais aussi en cofinçant les projets EAC du secteur associatif et des établissements d'enseignement. Elle poursuivra également son soutien à des résidences d'artistes (de 30 h à 80 h) au sein des établissements d'enseignement à travers un des volets du dispositif « Actions Educatives en Nouvelle-Aquitaine ».

OBJECTIF N°2 : ENCOURAGER LES INITIATIVES ET L'ENGAGEMENT DES JEUNES

La Région poursuivra le travail engagé avec le Conseil Régional des Jeunes créé début 2023, pour favoriser l'exercice de la citoyenneté, l'engagement, la responsabilisation et l'autonomie des jeunes, tout en leur permettant de se rapprocher de l'institution régionale et de participer à la construction des politiques publiques. La période d'engagement des membres du CRJ se terminera en juillet 2024, et une nouvelle « promotion » démarrera en octobre, pour une durée de 2 ans.

Chaque « promotion » du Conseil Régional des Jeunes est composée de 108 membres titulaires répartis à parité en 3 collèges (collège 1 : lycéens ou apprentis de l'enseignement secondaire, collège 2 : étudiants ou apprentis post-bac, collège 3 : jeunes entrés dans la vie active), issus de tous les territoires de la Nouvelle-Aquitaine. Ils sont réunis en Séance Plénière en présentiel trois fois par année civile ainsi que pour des rencontres territoriales (la Région étant découpée en 6 zones territoriales). La promotion actuelle du CRJ a sélectionné deux thèmes majeurs de travail, à savoir : « Environnement, biodiversité et climat » et « Egalité et lutte contre les discriminations ».

Depuis Avril 2023, les jeunes ont participé à 13 événements, sont engagés autour de 14 groupes de travail et ont participé à 60 réunions en présentiel ou en visio qui s'inscrivent dans le tryptique « Consultation, contribution, action ». Le travail va se poursuivre jusqu'à la fin de leur « mandat » en juin 2024, notamment sur un projet concret en lien avec la mobilité durable des jeunes.

En 2024, la Région continuera d'accompagner le parcours de réussite des jeunes et de favoriser leur autonomie, en soutenant les associations de jeunes porteurs d'initiatives et les Maisons des Lycéens (MDL) des établissements publics, les ALESA (Association des Lycéens, Etudiants, Stagiaires et Apprentis) des lycées agricoles publics. Par ailleurs et pour permettre une meilleure insertion professionnelle, une aide individuelle sous conditions de ressources permettra aux jeunes d'accéder aux brevets : BAFA, BNSSA, BAFD.

Sur le champ du tourisme solidaire, en partenariat avec la politique Tourisme, une réflexion est engagée pour accompagner les jeunes néo-aquitains les plus fragiles vers un premier départ en vacances, en lien avec les objectifs de la feuille de route Néo Terra.

La 8^{ème} édition du Nouveau Festival les 15 et 16 mai 2024 valorisera les talents des lycéens et apprentis et mettra en avant des réussites professionnelles présentées aux Olympiades des Métiers dans des domaines variés : sciences et numérique, média, arts plastiques et visuels, mode, spectacle, écriture, musique, bénévolat, photographie, matchs d'improvisation. Le Nouveau Festival conservera une dimension internationale avec l'improvisation théâtrale et la délégation québécoise. Par ailleurs, l'ouverture au monde s'appuiera sur l'orchestre européen et permettra à 38 jeunes issus d'Allemagne, Italie, Malte, Roumanie et 2 lycées néo-aquitains de La Réole (lycée Jean Renou) et Aubusson (lycée Jamot) de partager une création symphonique.

Dans le cadre du partenariat avec les Rectorats renouvelé en 2022, la Région encouragera la participation des jeunes aux instances lycéennes, pour lutter contre une crise de représentation au sein d'une partie de la jeunesse, au travers d'actions de sensibilisation et l'organisation de regroupements inter-régionaux.

Enfin, la Région prépare une nouvelle convention pluriannuelle avec l'Etat proposée au vote en 2024 pour soutenir le réseau de l'Information Jeunesse afin que les jeunes puissent bénéficier sur l'ensemble des territoires d'une information fiable objective et de qualité. Elle accompagnera également l'action des associations de jeunesse, acteurs essentiels pour l'apprentissage de la citoyenneté et l'animation des territoires.

En complément de son appui à l'Institut de l'engagement, la Région répond au besoin d'insertion sociale et professionnelle en confirmant son soutien au dispositif national du « Service civique » dans le cadre du protocole d'accord avec l'Agence du Service civique signé en février 2021 et prolongé en 2024. Elle déploiera en 2024 un Règlement d'Intervention répondant à la feuille de route Néo Terra.

La Région poursuivra son action volontariste dans les établissements d'enseignement à travers le dispositif d'accompagnement aux « Actions Educatives en Nouvelle-Aquitaine », ciblant en particulier ceux situés en zone vulnérable, selon les thématiques prioritaires régionales autour de l'inclusion, le désenclavement du territoire et le développement durable.

Elle accompagnera les projets d'envergure des établissements d'enseignement et valorisera leur collaboration et leur implication pour la mise en place d'actions sensibilisant et contribuant aux transitions environnementales et celles menées par les éco-délégués et les jeunes de CVL. Elle favorisera par ailleurs l'accès aux médias régionaux via le dispositif « Kiosque ».

La Région, qui entend favoriser la réussite et l'épanouissement des jeunes apprenants, poursuivra le déploiement du Plan de prévention et de lutte contre le harcèlement en milieu scolaire adopté en 2020 avec les trois académies, la DRAAF, l'ARS et les apprenants, afin de développer des actions en direction des élèves, des associations spécialisées intervenant dans les établissements et la formation des agents territoriaux des lycées. L'appel à projets régional 2024 sera ciblé en complémentarité des actions mises en œuvre par l'Education Nationale à travers le programme pHARe désormais déployé dans les lycées.

La Région a initié en 2023 une action de lutte contre la précarité menstruelle des jeunes ayant abouti à la mise en service de 524 distributeurs de protections périodiques dans 175 établissements publics de Nouvelle-Aquitaine (sur les 296 EPLE). Cet accompagnement sera poursuivi en 2024.

L'action régionale auprès des jeunes, des établissements d'enseignement et des structures de jeunesse demeurera renforcée sur les territoires par les Référents Jeunesse. Véritable interface interne de la collectivité, ce réseau basé dans les EPLE constitue le premier relai d'information territorial qui a vocation à identifier les besoins et à accompagner la mise en place de projets pour et avec les jeunes en lien avec les priorités régionales telles que le développement durable, la santé ou l'information à l'orientation.

OBJECTIF N°3 : FAVORISER LA MOBILITE INTERNATIONALE

1/ Mobilité collective des apprenants

La Région Nouvelle-Aquitaine confirme son soutien aux établissements d'enseignement (Lycées, CFA et MFR) pour offrir une expérience de mobilité collective à tous les jeunes apprenants au cours de leur cursus, favorisant ainsi l'engagement citoyen et l'autonomie des jeunes.

2/ Mobilité internationale individuelle

Toujours soucieuse de renforcer l'autonomie des jeunes et leur ouverture au monde, en vue de faciliter leur insertion sur le marché de l'emploi, la Région poursuivra son

soutien au développement de la mobilité européenne et internationale des Néo-Aquitains qui ont le moins d'opportunités afin de faciliter leur parcours de réussite.

Pour les bénéficiaires en cours de formation, elle soutiendra (sous condition de ressources et dans la limite d'une enveloppe individuelle allouée à chaque jeune), les projets de stages ou de séjours d'études des jeunes de tout statut (lycéen, apprenti, stagiaire de la formation professionnelle, étudiant), permettant de prendre en compte la totalité des parcours (de l'infra-bac jusqu'au Master 2).

Hors parcours de formation, la Région accompagnera les jeunes en recherche d'emploi (en partenariat avec Pôle Emploi) ainsi que les projets relatifs au Corps Européen de Solidarité et aux chantiers internationaux, en complémentarité des aides d'autres partenaires et en cohérence avec les orientations du Comité Régional de la Mobilité européenne et internationale (COREMOB) définies dans sa feuille de route 2022/2025 actée par l'Assemblée régionale en mars 2023.

Pilier 2. Jeunesse

2.7 - Vie quotidienne

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Répondre aux besoins de logement des jeunes						
555	4054010	LOGEMENT DES JEUNES	5 000 000,00	5 295 614,00	342 500,00	498 360,00
SOUS TOTAL			5 000 000,00	5 295 614,00	342 500,00	498 360,00
Favoriser les déplacements de la jeunesse sur notre territoire						
338	4033030	AIDES INDIVIDUELLES AUX PROJETS JEUNESSE	-	-	5 720 672,00	5 262 230,00
81	4081310	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	346 265 960,00	216 584 590,00
849	4081310	TRANSPORTS SCOLAIRES	-	-	-	22 260,00
SOUS TOTAL			-	-	351 986 632,00	221 869 080,00
TOTAL			5 000 000,00	5 295 614,00	352 329 132,00	222 367 440,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>6 000 000,00</i>	<i>4 860 000,00</i>	<i>218 607 784,00</i>	<i>212 605 258,00</i>

OBJECTIF N°1 : REPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENT DES JEUNES

Le logement et l'hébergement pour les jeunes s'inscrivent comme un défi majeur des politiques régionales pour garantir l'égalité des chances dans l'accès aux parcours de formation initiale notamment. C'est aussi un enjeu fort de rééquilibrage en faveur de pôles secondaires, voire ruraux dont l'attractivité se conforte.

Pour ce faire la Région se donne comme objectif de :

- Faciliter la production d'une offre nouvelle en neuf ou en recyclage d'immeuble, ainsi que les rénovations globales des résidences vétustes, en accompagnant entre 1 000 et 1 500 logements par an ;
- Territorialiser son action en différenciant les taux d'intervention en fonction de la vulnérabilité des territoires ;
- Bonifier les opérations intégrant des innovations techniques, sociales, environnementales, inclusives.

De 2016 à 2022 (6 ans), plus de 6 000 logements pour les jeunes ont été créés avec le soutien de la Région. Cette production s'est orientée sur les territoires en tension et les pôles universitaires et de formation secondaires. Bressuire, Felletin, Villeneuve sur Lot Mont de Marsan, Tulle ou Cognac en sont de bons exemples.

En 2023, un règlement d'intervention renouvelé a permis de poursuivre le développement d'une **offre locative de qualité pour les jeunes**. Ce sont 1 077 places qui ont pu être cofinancées dont 536 places pour les jeunes actifs et 541 places pour les étudiants.

En 2024, la Région poursuivra cette politique volontariste en faveur des jeunes, jeunes actifs en formation ou étudiants en développant une offre d'hébergement accessible.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER LES DEPLACEMENTS DE LA JEUNESSE SUR NOTRE TERRITOIRE

1/ L'aide au financement du permis B

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite favoriser l'égalité des chances d'accès à l'emploi en proposant une aide à la préparation du permis B pour les jeunes les plus précaires qui s'engagent vers une insertion professionnelle, sous conditions de ressources et de diplôme.

Depuis son lancement en 2016 à l'échelle de la grande Région, ce dispositif a permis d'aider plus de 26 120 jeunes dans leur insertion professionnelle.

En 2024, la Région réaffirme l'utilité d'une aide à la mobilité. Une réflexion est en cours afin de renforcer la complémentarité du dispositif régional avec l'annonce gouvernementale récente d'une aide au permis de conduire des apprenants de la filière professionnelle.

2/ Le transport scolaire

Les dépenses de transports scolaires relèvent pour la quasi-totalité de dépenses obligatoires : compensations dues au titre du transfert de compétence aux AOM, allocations de transfert vers les Départements, marchés pluriannuels à prix forfaitaires de six ans. Ces marchés subissent de plein fouet la hausse des prix de l'énergie et des salaires des conducteurs, engendrant, en deux ans, une hausse des coûts de près de 12,5 M€.

En 2024, la Région maintiendra toutefois les investissements nécessaires à l'amélioration du service rendu. Ainsi, elle poursuivra l'important travail de rationalisation et de pose de poteaux et abris sur les points d'arrêts scolaires contribuant ainsi à améliorer la sécurité autour de la prise en charge des enfants.

Dans un contexte de pénurie de conducteurs, la Nouvelle-Aquitaine continuera d'assurer la promotion de la profession, la formation des salariés et l'optimisation des moyens engagés, afin d'assurer le service de transport, essentiel en territoire rural.

Conformément aux orientations de Néo-Terra, elle s'emploie également, en fonction des opportunités offerte par le travail engagé sur les lignes régulières, à développer les motorisations alternatives (électrique, bio-Gaz et agro-carburants) pour le parc d'autocars scolaires et cherche à électrifier une partie des véhicules des régies.

Le renouvellement de la totalité des marchés scolaires en 2025 dans les départements de la Dordogne, du Lot et Garonne et de la Vienne, sur des durées de six ans, nécessite un renforcement des autorisations d'engagement, en forte augmentation (346 M€ contre 212 M€ au BP 2023).

L'optimisation des circuits scolaires grâce à des premières exploitations billettiques permet en outre d'envisager 500 K€ d'économies.

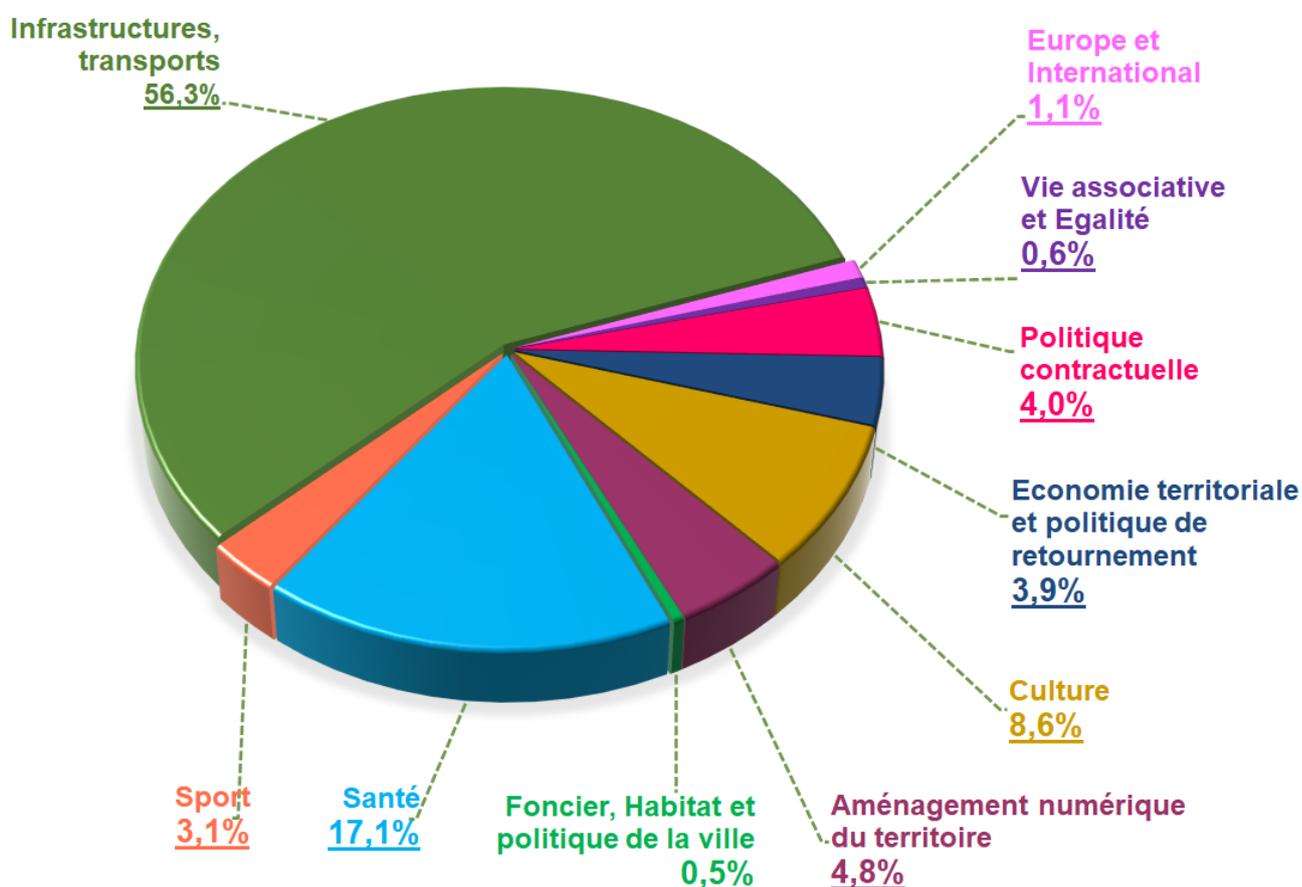


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Pilier 3. Aménagement du territoire en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
3.2 - Politique contractuelle	20,32	21,69	7,15	6,93	28,62
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	17,45	16,50	7,25	11,33	27,83
3.4 - Culture	21,24	22,50	40,10	38,41	60,91
3.5 - Aménagement numérique du territoire	7,46	32,23	2,17	2,16	34,38
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	2,77	2,05	1,75	1,22	3,27
3.7 - Santé	8,30	5,10	119,00	116,50	121,60
3.8 - Sport	11,44	10,70	8,95	11,26	21,96
3.9 - Infrastructures, transports	81,63	195,20	89,39	206,13	401,32
3.10 - Europe et International	0,27	2,38	4,96	5,32	7,69
3.11 - Vie associative et Egalité	0,98	0,78	3,94	3,94	4,72
TOTAL	171,86	309,11	284,66	403,19	712,30
BUDGET PRIMITIF 2023	1 132,23	282,35	237,25	384,54	666,89

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 3. Aménagement du territoire

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
3.2 - Politique contractuelle	S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement	19 320 614,00	20 905 361,00	5 837 500,00	6 215 600,00
	Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale	1 000 000,00	779 648,00	1 312 000,00	714 828,00
	SOUS-TOTAL	20 320 614,00	21 685 009,00	7 149 500,00	6 930 428,00
3.3 - Economie territoriale et politique de retournement	Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires	8 030 000,00	6 630 000,00	4 675 000,00	9 640 000,00
	Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement	8 670 000,00	9 700 000,00	1 164 000,00	465 000,00
	Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation	750 000,00	165 000,00	1 411 000,00	1 229 000,00
	SOUS-TOTAL	17 450 000,00	16 495 000,00	7 250 000,00	11 334 000,00
3.4 - Culture	Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional	4 648 000,00	4 756 500,00	2 102 174,00	1 944 550,00
	Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires	16 494 880,00	17 664 110,00	17 124 922,00	16 080 705,00
	Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle	-	-	18 384 790,00	18 300 000,00
	Promouvoir les langues et cultures régionales	100 000,00	74 424,00	2 484 750,00	2 088 295,00
	SOUS-TOTAL	21 242 880,00	22 495 034,00	40 096 636,00	38 413 550,00
3.5 - Aménagement numérique du territoire	Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030	7 460 000,00	32 227 000,00	2 170 000,00	2 155 000,00
	SOUS-TOTAL	7 460 000,00	32 227 000,00	2 170 000,00	2 155 000,00
3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville	S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat	1 820 000,00	1 428 421,00	350 000,00	323 720,00
	Accompagner la réussite des quartiers	950 000,00	620 000,00	1 400 000,00	900 000,00
	SOUS-TOTAL	2 770 000,00	2 048 421,00	1 750 000,00	1 223 720,00
3.7 - Santé	Soutenir les praticiens de demain en formation	-	-	16 022 466,00	16 022 466,00
	Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain	8 300 000,00	5 100 000,00	102 977 534,00	100 477 534,00
	SOUS-TOTAL	8 300 000,00	5 100 000,00	119 000 000,00	116 500 000,00
3.8 - Sport	Développer l'accès au sport pour tous	155 000,00	95 000,00	833 470,00	1 027 600,00
	Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif	400 000,00	400 000,00	3 890 000,00	4 000 000,00
	Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité	7 000 000,00	6 000 000,00	-	-
	Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive	3 886 000,00	4 206 000,00	25 097,00	2 031 966,00
	Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel	-	-	4 200 000,00	4 200 000,00
	SOUS-TOTAL	11 441 000,00	10 701 000,00	8 948 567,00	11 259 566,00
3.9 - Infrastructures, transports	Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges	81 441 250,00	156 917 299,00	7 905 000,00	7 901 000,00
	Rapprocher les territoires	186 000,00	38 280 810,00	81 483 183,00	198 224 538,00
	SOUS-TOTAL	81 627 250,00	195 198 109,00	89 388 183,00	206 125 538,00
3.10 - Europe et International	Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne	-	775 956,00	1 632 002,00	1 531 267,00
	Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie	273 000,00	1 600 085,00	3 332 006,00	3 785 891,00
	SOUS-TOTAL	273 000,00	2 376 041,00	4 964 008,00	5 317 158,00
3.11 - Vie associative et Egalité	Développer la vie associative	375 000,00	338 150,00	2 760 000,00	2 570 000,00
	Promouvoir la solidarité et l'égalité	600 000,00	441 850,00	1 182 000,00	1 365 000,00
	SOUS-TOTAL	975 000,00	780 000,00	3 942 000,00	3 935 000,00
TOTAL GENERAL		171 859 744,00	309 105 614,00	284 658 894,00	403 193 960,00
BUDGET PRIMITIF 2023		1 132 229 348,00	282 347 098,00	237 249 952,00	384 542 649,00

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.2 - Politique contractuelle

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
S'engager avec les territoires sur de nouvelles politiques de développement						
53	4053010	ACTION TERRITORIALE	3 250 000,00	185 000,00	-	-
54	4053010	ACTION TERRITORIALE	13 520 614,00	9 763 248,00	2 498 663,00	2 072 291,00
54	4053030	INGENIERIE TERRITORIALE	-	-	2 000 000,00	2 060 000,00
54	4053110	FERROCAMPUS	550 000,00	9 212 507,00	1 338 837,00	2 083 309,00
54	4053120	PROJETS SPECIFIQUES	2 000 000,00	1 724 280,00	-	-
54	232010	CONTRATS DE TERRITOIRE	-	20 326,00	-	-
SOUS TOTAL			19 320 614,00	20 905 361,00	5 837 500,00	6 215 600,00
Favoriser l'émergence de projets d'excellence rurale						
54	4053060	RURALITE	300 000,00	575 000,00	212 000,00	316 223,00
54	4053070	REVITALISATION DES PETITES VILLES ET CENTRES BOURGS	700 000,00	204 648,00	1 100 000,00	305 394,00
54	4053090	LIVING LAB	-	-	-	93 211,00
SOUS TOTAL			1 000 000,00	779 648,00	1 312 000,00	714 828,00
TOTAL			20 320 614,00	21 685 009,00	7 149 500,00	6 930 428,00
BUDGET PRIMITIF 2023			18 675 000,00	22 313 645,00	8 084 975,00	7 883 981,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Politique contractuelle

OBJECTIF N°1 : S'ENGAGER AVEC LES TERRITOIRES SUR DE NOUVELLES POLITIQUES DE DEVELOPPEMENT

1/ L'action au plus près des territoires avec une politique contractuelle renouvelée :

La première génération des contrats de territoires 2018-2022 a conduit la Région Nouvelle-Aquitaine à soutenir 1 288 **projets** dans le cadre de démarches animées par les élus de territoires et les chargés de missions territoriaux de la Région sur les **2 844 présentés par les territoires**.

Ces projets sont des vecteurs d'attractivité, de développement économique, d'emplois et de services de proximité dans les territoires.

On y retrouve la réalisation de tiers-lieux, l'aide au maintien des derniers commerces et à l'ouverture de maisons de santé pluri-professionnelles, des actions collectives de proximité en faveur du commerce et de l'artisanat pour revitaliser les centres bourgs, des démarches ou études pour faire émerger ou renforcer des filières locales, et des projets structurants comme la Cité du Cuir à Saint-Junien (87) ou la Cité créative de la culture béarnaise à Pau (64)...

Le nouveau cycle de contractualisation 2023- 2025 avec 53 contrats de territoires oriente les projets en réponse aux enjeux posés par les crises climatiques, environnementales, sanitaires et sociales et porteurs de transitions. A ce jour les contrats recensent **3 450 projets dont 1 873 ont un soutien régional prévisionnel ou déjà engagé en 2023**.

Les ambitions de **cette politique contractuelle renouvelée** sont les suivantes :

- Valoriser les atouts des territoires et renforcer leur attractivité,
- Apporter un appui renforcé aux territoires confrontés à des vulnérabilités socio-économiques,
- Miser sur les projets des territoires ruraux,
- Donner de la visibilité à l'action régionale à 360°,
- Contribuer à la territorialisation de la feuille de route régionale NéoTerra et tenir compte des objectifs du SRADDET,
- Favoriser les coopérations interterritoriales.

Le dialogue au plus près des territoires a permis l'expression de leurs défis et aspirations spécifiques dans le cadre des stratégies et compétences de la Région

On y retrouve toujours la réalisation de tiers-lieux, l'aide au maintien des derniers commerces, l'ouverture de maisons de santé pluriprofessionnelles, des actions collectives en faveur du commerce et de l'artisanat (ACP) corrélées au renouvellement urbain des villes et des villages, des démarches ou études pour faire émerger ou renforcer des filières locales comme la filière noisette en Est

Creuse (23) ou l'accompagnement R&D et décarbonation des PME du bassin de Nay (64) autour de Safran HE.

En 2024, les clauses d'Eco socio-conditionnalités seront intégrées progressivement dans les conventions des projets des contrats de territoires.

2/ 2024 : l'année du déploiement du FERROCAMPUS

Le « Ferrocampus » vise à développer sur Saintes un pôle d'excellence dédié à la mobilité ferroviaire durable, connectée, autonome et décarbonée.

Cet écosystème, unique en Europe, permettra de voir se côtoyer, sur un même espace, des activités de formation initiale et continue, des programmes de recherche appliquée et des expérimentations en situation réelle. L'enjeu est d'identifier aujourd'hui quelles seront les technologies ferroviaires à même de permettre d'accélérer et de réduire les coûts de remise en état des voies de dessertes fines et les trains TER qui y circuleront.

Projet pluridisciplinaire, Ferrocampus se situe à la croisée de multiples compétences régionales (économie, emploi, formation, orientation, aménagement du territoire, mobilités...) et associe, autour de lui, les principaux acteurs de la filière ferroviaire française réunis au sein de l'association éponyme.

L'année 2024 sera une année charnière puisqu'elle sera marquée par le lancement de la première tranche de travaux de réhabilitation du site et le déploiement des premières expérimentations prévues dans le cadre des consortia CORIFER, lauréats du PIA4 / France RELANCE 2030, dans lesquels l'association et la Région sont associées en tant que partenaires de premier rang.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'EMERGENCE DE PROJETS D'EXCELLENCE RURALE

1/ L'intégration de la ruralité au sein des contrats de territoires

A partir de l'expérience du Cluster ruralités qui a pu mettre en avant nombre de projets inspirants portés par des communes rurales ou le mouvement associatif des territoires, **les contrats de territoires s'attachent à la prise en compte et au soutien des dynamiques rurales.**

Aussi, la Région intensifie son accompagnement. L'intégration du soutien à la ruralité dans les contrats de territoires permet aujourd'hui d'accompagner à hauteur de 70 millions annuels les communes rurales pour mener à bien les transitions dans les bourgs, les services en milieu rural, le commerce et l'activité, le logement...

2/ L'action du cluster ruralités

La Région a initié en 2018 une démarche novatrice avec la mise en place du Cluster ruralités. L'action du Cluster se poursuit en regroupant des acteurs publics et privés impliqués en ruralités de Nouvelle-Aquitaine.

Il a pour ambition de partager et de s'interroger collectivement sur **les initiatives et bonnes pratiques existantes** en Nouvelle Aquitaine ou ailleurs en France et en Europe et de soutenir **l'expérimentation**. Un nouvel appel à projets sera lancé en 2024.

Le Cluster Ruralités a créé **le Forum Européen des Ruralités**, véritable rendez-vous des acteurs de la ruralité, et a mis en place plusieurs webinaires et espaces d'échanges. Une nouvelle édition du Forum européen des Ruralités est prévue en 2024.

Le Cluster, avec le dispositif CADET a créé l'évènement bisannuel « **Innovez en ruralité** », **temps de rencontre entre le monde de l'entreprise et la société civile** à l'échelle des territoires.

3/ La politique en faveur des petites villes et des centres bourgs

Au regard des problématiques de dévitalisation auxquelles sont confrontés bon nombre de centres, **la présence et le maintien de centres bourgs dynamiques** est un gage de qualité de vie, de cohésion sociale et de développement économique. Ils constituent de fait des pôles essentiels à l'attractivité de leur territoire et plus globalement à l'équilibre territorial régional.

Par délibération du 12 avril 2019, la Région a adopté une politique dédiée aux centres-bourgs et a lancé un appel à manifestation d'intérêt spécifique.

Cette politique vise notamment à apporter aux **collectivités des moyens spécifiques en matière d'ingénierie ou d'intervention sur des îlots stratégiques, des friches commerciales, résidentielles ou économiques**. En termes d'études, une convention de partenariat avec la Banque des Territoires permet d'apporter un soutien conjoint Région/Banque des territoires aux communes ou intercommunalités.

36 collectivités ont souhaité s'inscrire dans cette politique et les financements d'opérations centre ville /centre bourg vont se poursuivre en 2024 (financement d'ingénierie et d'études, investissement dans des projets de restructuration).

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.3 - Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Renforcer la création, la transmission et le développement des Très Petites Entreprises (TPE) dans les territoires						
54	4053080	MUTATIONS ECONOMIQUES : CADET	-	-	40 000,00	40 000,00
632	4094070	ECONOMIE TERRITORIALE	8 030 000,00	6 630 000,00	4 635 000,00	9 600 000,00
SOUS TOTAL			8 030 000,00	6 630 000,00	4 675 000,00	9 640 000,00
Organiser une veille et un soutien aux entreprises en retournement						
632	4094040	ENTREPRISES EN RETOURNEMENT	8 670 000,00	9 700 000,00	1 164 000,00	465 000,00
SOUS TOTAL			8 670 000,00	9 700 000,00	1 164 000,00	465 000,00
Opérer une veille des territoires au service de l'anticipation						
020	4002050	ETUDES ET PROSPECTIVES		-		657 524,00
501	4050030	ETUDES ET PLANIFICATION STRATEGIQUE	750 000,00	165 000,00	1 411 000,00	571 476,00
SOUS TOTAL			750 000,00	165 000,00	1 411 000,00	1 229 000,00
TOTAL			17 450 000,00	16 495 000,00	7 250 000,00	11 334 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			21 000 000,00	18 975 000,00	4 506 400,00	10 237 800,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Economie territoriale et politique de retournement

OBJECTIF N°1 : RENFORCER LA CREATION, LA TRANSMISSION ET LE DEVELOPPEMENT DES TRES PETITES ENTREPRISES (TPE) DANS LES TERRITOIRES

1/ Accompagner des territoires en mutations économiques

L'agent « CADET » intervient lorsqu'un territoire est touché par une vulnérabilité économique et des restructurations difficiles. Situé sur place, au plus près des acteurs locaux, il recherche des solutions locales et pérennes de redéploiement. Il valorise l'action régionale, travaille avec l'ensemble des acteurs locaux et les services de la Région.

Plusieurs projets industriels majeurs porteurs d'emplois nouveaux ont ainsi été accompagnés : l'industriel du luxe Riolland (350 emplois à terme à La Souterraine), Imet Alloys, à Eyrein (19) pour une très prometteuse activité de valorisation et de recyclage de métaux rares pour l'aéronautique, Fonderies du Poitou où un vaste projet de reconversion énergétique est aussi en vue, etc.

En synergie avec le Cluster Ruralités, le dispositif anime deux à trois **manifestations annuelles « Innovez en ruralités » rassemblant** à chaque séquence **plus de 400 acteurs économiques locaux** dans des bassins ruraux. En 2024, 6 territoires CADET seront animés dans la Région, le Bergeracois ayant été clos en 2023. Par ailleurs 17 territoires d'industrie ont été retenus pour un lancement opérationnel par l'Etat et La Région en 2024.

2/ Renforcer les services et commerces de proximité

Dans le cadre de son Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028, la Région Nouvelle-Aquitaine s'est fixée comme ambition d'accompagner le développement et le maintien des activités économiques sur tous les territoires de manière équilibrée. A ce titre le dispositif d'aide aux entreprises du quotidien, adopté le 27 mars 2023, a pour objectif de consolider l'attractivité des territoires, en contribuant à la revitalisation des centres-bourgs des communes rurales et des Quartiers Politique de la Ville. En 2024, la mise en œuvre de ce nouveau dispositif interviendra en complémentarité avec l'action du bloc communal qui peuvent être amenées à mettre à disposition des locaux pour faciliter l'implantation ou le maintien de commerces ou services de proximité.

3/ Accompagner la transmission-reprise d'entreprise, un enjeu pour le maintien des savoir-faire et des emplois dans les territoires

En Nouvelle-Aquitaine, plus de 110 000 dirigeants ont de plus de 55 ans (soit 35% des TPE). Chaque année, seulement la moitié des entreprises susceptibles d'être transmises le sont réellement. Vecteur d'emplois, la transmission-reprise d'entreprise participe au maintien du tissu économique local, des savoir-faire et des emplois.

La transmission-reprise peut constituer en outre une opportunité supplémentaire pour accompagner l'entreprise à franchir un cap dans son développement, améliorer les conditions de travail et renforcer son empreinte dans la vie locale.

En 2022, la Région a contribué financièrement à 868 projets via les dispositifs de conseils, de prêts d'honneur et de garantie de prêts.

En 2024, la Région confirmera son appui aux entrepreneurs ayant repris une TPE depuis moins de 2 ans en soutenant financièrement leurs investissements.

Un collectif des acteurs de la transmission sera mobilisé sur le déploiement de la feuille de route régionale pour impulser des expérimentations nouvelles dans les territoires.

4/ Renforcer la capacité d'innovation des TPE et les accompagner dans leurs transitions sociales, écologiques, énergétiques et numériques

En 2024, un des objectifs de la Région sera d'accompagner 1 500 TPE à franchir un cap dans leur développement en s'appuyant sur l'innovation, le numérique et les opportunités liées à la transition écologique. Il s'agira d'accompagner les TPE et artisans à mieux prendre en compte les préoccupations environnementales dans leur projet de développement et à en faire un véritable atout économique (réduction des déchets, valorisation des déchets et réemploi, meilleure maîtrise de la consommation énergétique, valorisation des produits biologiques et du « fait maison » ...).

La Région s'appuiera sur les réseaux consulaires pour proposer une expertise « sur-mesure » aux TPE et participera au financement des investissements nécessaires à la transformation de leur outil de production.

En 2024, une montée en puissance du dispositif régional « Prestation Tremplin Innovation », mis en place avec Bpifrance et un réseau de prescripteurs étoffé, permettra d'accompagner plus de TPE dans leur projet innovant.

Enfin, face aux problématiques de recrutement auxquelles sont confrontées également les TPE, le développement de l'emploi partagé reste un des leviers pour faciliter la mutualisation des ressources et renforcer le partenariat des entreprises à l'échelle d'un territoire. En 2024, la Région poursuivra son action en faveur de la création et le développement des groupements d'employeurs qui apportent une solution innovante et fédératrice aux TPE en voie de développement.

5/ Anticiper et prévenir les défaillances des entreprises

Dans un contexte où le nombre de défaillances d'entreprises augmente fortement (+36% sur l'année 2022) il est crucial d'anticiper et prévenir les éventuelles difficultés des entreprises en permettant la mise en place de mesures de sensibilisation et d'accompagnement renforcé afin d'éviter au maximum le passage en procédure collective et en liquidation judiciaire.

Dans les situations de détresse aigüe, la Région soutiendra le déploiement de sentinelles de détection (réseau d'intervenants professionnels et bénévoles) notamment par la formation des conseillers et la mise de cellule d'écoute et de soutien psychologique.

OBJECTIF N°2 : ORGANISER UNE VEILLE ET UN SOUTIEN AUX ENTREPRISES EN RETOURNEMENT

Les entreprises sont confrontées à un contexte économique dégradé, marqué par une croissance ralentie en raison des incertitudes géopolitiques et d'une inflation persistante s'accompagnant d'une hausse des taux d'intérêt. Pour beaucoup d'entre elles, cette conjoncture se combine avec le remboursement des dettes contractées pendant la période COVID.

En conséquence, les défaillances d'entreprises ont retrouvé leur niveau de 2016 et augmentent toujours. Les PME et ETI représentent plus de 8% des défaillances d'entreprises, soit le niveau de 2009 (début de crise des subprimes). Les procédures de prévention (mandat ad hoc, conciliation, médiation du crédit) ont également explosé en 2023 notamment pour renégocier les Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Aussi, en 2024, la Région intensifiera sa capacité à intervenir en anticipation des difficultés en s'appuyant sur son réseau d'information : sources Banque de France, DREETS-Activité Partielle, URSSAF, réseau des Tribunaux de Commerce, des échanges réguliers avec le monde bancaire (Direction des Affaires Spéciales) ainsi qu'avec les Ordres des Experts Comptables et des Commissaires aux Comptes.

Elle concentrera plus spécifiquement ses interventions sur les dossiers à fort enjeu en termes de dynamisme économique de long terme, d'emplois, de technologie et savoir-faire, de soutien aux territoires fragiles. Elle continuera à veiller à un partage équitable de l'effort financier de restructuration avec les banques et les actionnaires / investisseurs, ainsi qu'avec l'Etat.

En complément de son expertise interne la Région s'appuiera sur des diagnostics approfondis sur la situation économique et financière des entreprises réalisés par des cabinets spécialisés, afin de connaître précisément les causes des difficultés, de disposer d'informations indépendantes et fiabilisées et d'une évaluation précise du besoin financier nécessaire au retournement (IBR – Independent Business Review).

Enfin, elle fera appel à des compétences spécialisées pour l'accompagnement des dirigeants dans la mise en œuvre des plans de restructuration qui requièrent un savoir-faire spécifique et différent du pilotage courant de l'entreprise in-bonis, en mobilisant des expertises adaptées telles que des managers de retournement.

OBJECTIF N°3 : OPERER UNE VEILLE DES TERRITOIRES AU SERVICE DE L'ANTICIPATION

1/ Améliorer la connaissance des territoires

La Région développe **des outils d'information et d'analyse**, dans un objectif d'aide à la décision.

Elle produit des analyses thématiques territorialisées et des notes de conjoncture à partir de données statistiques et qualitatives, gère un système d'information géographique et produit cartes et analyses spatiales, diffuse des lettres d'information sur les domaines de compétence de la Région. Ces analyses, qui portent sur un large champ englobant problématiques socio-économiques et transitions écologiques et énergétiques, permettent de mieux comprendre les dynamiques territoriales et de proposer les politiques les plus adaptées. Elles permettent également d'identifier des indicateurs pertinents et utiles à la territorialisation de dispositifs d'intervention.

2/ Faire vivre le SRADET

À la suite de la loi Climat et résilience et de la loi anti-gaspillage et économie circulaire, une **modification du SRADET a été engagée sur les thématiques du foncier, de la logistique et des déchets**.

Une concertation a été engagée avec l'ensemble des acteurs et en particulier les représentants des territoires en 2022 et en 2023.

Face aux difficultés d'application sur la territorialisation de l'objectif de réduction de la consommation foncière et à la demande des acteurs locaux, la loi du 20 juillet 2023 a introduit de nouvelles dispositions : délai supplémentaire de 9 mois pour l'adoption du schéma, création d'une conférence régionale de gouvernance intégrant le bloc communal, garantie communale de 1 ha, mutualisation inter-régionale d'une enveloppe de grands projets d'envergure nationale et européenne de 10 000 ha... Celle-ci, comme le contenu définitif des derniers décrets d'application, seront connus fin 2023, permettant alors la finalisation des hypothèses de territorialisation des objectifs de réduction de la consommation foncière et la reprise du dialogue partenarial.

Le projet modifié doit être arrêté en mars 2024. S'ensuivra une phase de concertation de la population puis de consultation des personnes et organismes associés et de mise à disposition du public, avant vote en assemblée plénière en octobre de la même année et approbation par le Préfet de région le 22 novembre 2024 au plus tard.

Dans le même temps, la Région poursuit son **action d'accompagnement des collectivités** pour intégrer les dispositions du SRADET dans leurs documents de planification et d'urbanisme, via notamment :

- l'exercice de son rôle de personne publique associée à l'élaboration des documents de planification et d'urbanisme (avis officiels après adoption/révision des SCoT et PLUi, notes techniques tout au long de la procédure) ;
- la diffusion de supports méthodologiques (plateforme internet, plaquette d'information, guide de mise en œuvre et cahiers techniques, observatoires régionaux...).

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.4 - Culture

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Amplifier la connaissance et la valorisation du patrimoine régional						
311	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	-	-	9 500,00
312	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	400,00	400,00
312	4000201	STRATEGIE IMMOBILIERE	5 000,00	5 000,00	23 000,00	23 000,00
312	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	10 000,00	10 000,00	51 000,00	45 000,00
312	4031010	RESTAURAT° MONUM. HISTOR., ACT° DE VALORISAT° SENSIBILISAT°	3 200 000,00	2 300 000,00	1 743 438,00	1 650 000,00
312	4031011	INVENTAIRE	-	-	284 336,00	200 000,00
312	4031075	ACQUISITION ET CRÉATION D'ŒUVRES CONTEMPORAINES	425 000,00	268 000,00	-	-
312	4031077	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPTT - PATRIMOINE	1 008 000,00	2 163 500,00	-	-
312	4031110	BATIMENTS - SITES CONNEXES - PATRIMOINE	-	10 000,00	-	16 650,00
SOUS TOTAL			4 648 000,00	4 756 500,00	2 102 174,00	1 944 550,00
Favoriser l'aménagement culturel durable des territoires						
311	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	15 000,00	15 000,00
311	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	1 000 000,00	20 000,00	2 195 000,00	745 000,00
311	4031013	VOLET TERRITORIAL CPER 2015-2020	-	6 144 000,00	-	-
311	4031014	VOLET TERRITORIAL CPER 2021-2027	9 123 000,00	825 000,00	-	-
311	4031071	MANIFESTATIONS CULTURELLES	-	-	6 323 391,00	6 200 000,00
311	4031072	AGENCES CULTURELLES ET ORGANISMES ASSOCIÉS	-	-	8 409 284,00	8 100 000,00
311	4031074	VALORISATION ÉVALUATION DE LA POLITIQUE CULTURELLE	-	-	149 907,00	96 705,00
311	4031076	SOUTIEN PRJTS STRUCTURANTS, AIDE À L'ÉQPT - CULTURE	6 371 880,00	6 000 110,00	-	-
311	4031100	BATIMENTS - SITES CONNEXES - CULTURE	-	-	32 340,00	924 000,00
312	4031014	VOLET TERRITORIAL CPER 2021-2027	-	4 675 000,00	-	-
SOUS TOTAL			16 494 880,00	17 664 110,00	17 124 922,00	16 080 705,00
Soutenir la diversité de la création artistique professionnelle						
311	4031030	SOUTIEN AUX LIEUX DE DIFFUSION	-	-	9 016 447,00	8 800 000,00
311	4031031	SOUTIEN AUX ÉQUIPES ARTISTIQUES (CRÉATION)	-	-	4 738 500,00	4 800 000,00
311	4031040	SOUTIEN AUX ARTS PLASTIQUES	-	-	1 832 843,00	1 900 000,00
311	4031073	CULTURE - FORMATION - ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	-	-	2 797 000,00	2 800 000,00
SOUS TOTAL			-	-	18 384 790,00	18 300 000,00
Promouvoir les langues et cultures régionales						
311	4031060	CULTURES ET LANGUES RÉGIONALES	100 000,00	74 424,00	2 484 750,00	2 088 295,00
SOUS TOTAL			100 000,00	74 424,00	2 484 750,00	2 088 295,00
TOTAL			21 242 880,00	22 495 034,00	40 096 636,00	38 413 550,00
BUDGET PRIMITIF 2023			26 010 000,00	23 956 763,00	41 530 101,00	38 523 369,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Culture

OBJECTIF N°1 : AMPLIFIER LA CONNAISSANCE ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE REGIONAL

Le patrimoine culturel et historique contribue fortement à l'identité de la Nouvelle-Aquitaine. Facteur d'attractivité pour nos territoires, il renforce aussi la qualité du cadre de vie régional et de nos paysages, constituant à cet égard un puissant levier de développement.

L'action culturelle de la Région repose notamment sur sa compétence obligatoire d'Inventaire Général du Patrimoine Culturel, au titre de laquelle elle conduit (en propre ou en partenariat avec d'autres collectivités) des programmes de recherche et des actions de valorisation et de médiation (publications, expositions, conférences, etc.).

L'année 2024 sera par ailleurs consacrée à la **révision et l'adoption d'un nouveau règlement d'intervention « Patrimoine et Inventaire »**. L'enjeu porte notamment sur une meilleure prise en compte des enjeux en matière d'aménagement et de développement culturel des territoires, de transitions et de droits culturels. Le patrimoine culturel immatériel sera également valorisé dans ce cadre.

La Région poursuivra par ailleurs son engagement dans la valorisation du patrimoine, de la connaissance à la médiation en passant par la restauration. De nouvelles opérations d'inventaire se déploieront en outre sur des territoires à forts enjeux : **patrimoine du littoral de Nouvelle-Aquitaine et vallée de l'Isle**.

Elle verra **aussi la poursuite de la nouvelle stratégie de médiation patrimoniale élaborée en 2023**, reposant sur de nouvelles publications, l'organisation de la nouvelle édition des Journées Européennes du Patrimoine, et le déploiement du nouveau **Portail documentaire du patrimoine**. Les actions menées s'inscriront dans le principe des droits culturels reconnus par **la Convention de Faro**.

La Région poursuivra par ailleurs son soutien à la restauration du patrimoine protégé au titre des **Monuments historiques**, dont le secteur est générateur d'emplois et contribue à préserver des savoir-faire. Elle continuera à accompagner les acteurs régionaux souhaitant valoriser leurs sites pour renforcer leur attractivité.

L'année 2024 sera enfin marquée par le développement du **Campus régional du patrimoine bâti à Felletin, avec la mise en place de la gouvernance de l'association**.

OBJECTIF N°2 : FAVORISER L'AMENAGEMENT CULTUREL DURABLE DES TERRITOIRES

La Région Nouvelle-Aquitaine accompagne l'organisation des festivals qui rythment la vie des territoires et contribuent à leur attractivité en favorisant la diversité des expressions culturelles. **Les critères d'intervention de la Région Nouvelle-Aquitaine seront révisés en 2024 pour s'inscrire en cohérence avec les priorités de la collectivité**, et notamment la prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques, des enjeux d'équité territoriale, d'égalité et des droits culturels des personnes.

En ce qui concerne le soutien aux équipements culturels, **2024 verra la mise en place de nouveaux outils de suivi, de prospective et d'évaluation (cartographie, prospective pluriannuelle des équipements culturels, analyse des besoins en matériel)** en priorisant les projets avec les partenaires au sein du comité consultatif. Par ailleurs, les réflexions sur des enjeux liés aux transitions énergétiques et environnementales se poursuivront en lien avec les agences et les réseaux culturels de Nouvelle-Aquitaine. **Les projets d'équipements culturels planifiés au CPER 2021-2027 et identifiés dans les contrats de transition et de développement signés en 2023** seront soutenus dans le cadre du règlement d'intervention adopté en 2022. La Région **poursuivra les études autour du projet Jidé à Limoges**. Enfin, la Région ayant repris la **maitrise d'ouvrage du Pôle d'enseignement supérieur musique et danse de Bordeaux**, les travaux devraient s'intensifier en 2024 pour une livraison courant 2025.

OBJECTIF N°3 : SOUTENIR LA DIVERSITE DE LA CREATION ARTISTIQUE PROFESSIONNELLE

1/ Spectacle Vivant

Le spectacle vivant, fragilisé par la crise sanitaire mais aussi par la flambée des prix de l'énergie, se réinvente. La Région mettra en œuvre en 2024 ses nouvelles modalités d'appui aux équipes artistiques et aux lieux de création et de diffusion au spectacle vivant, **au travers du nouveau règlement d'intervention adopté en octobre 2023, dans un objectif d'équité territoriale, de soutien aux droits culturels et de transitions environnementales**. Les conclusions de **l'étude approfondie sur les orchestres et ensembles musicaux** en Nouvelle-Aquitaine, pilotée par l'agence A, seront présentées et mises en œuvre en 2024.

La Région renforcera son appui aux acteurs néo-aquitains amenés à circuler à l'étranger, sur la base d'un principe de réciprocité, dans le cadre de la **convention pluriannuelle passée avec l'Institut français adoptée en 2023 et de l'appel à projets publié fin 2023**.

L'OARA continuera de compléter et d'augmenter la politique régionale par son action soutenue en faveur des projets de création et de diffusion.

2/ Arts plastiques et visuels

La Nouvelle-Aquitaine est la première région de France à avoir conclu un contrat de filière en faveur des arts plastiques et visuels. Après 4 années de mise en œuvre qui ont démontré sa pertinence, un nouveau contrat de filière a été adopté fin 2022, permettant une ouverture à des collectivités associées.

L'année 2024 sera la deuxième année de mise en œuvre du nouveau contrat de filière qui **accueille désormais les départements de la Dordogne et de la Gironde comme partenaires associés.**

Deux évènements viendront par ailleurs marquer le début de l'année, avec **l'ouverture d'un nouveau lieu à Limoges pour le FRAC artothèque, et une direction renouvelée pour le FRAC Poitou Charentes.** Le FRAC Nouvelle-Aquitaine présentera quant à lui une exposition basée sur une **commande photographique autour des populations et des paysages néo-aquitains.**

3/ Culture-formation-enseignements supérieurs artistiques

La Région Nouvelle-Aquitaine contribue à professionnaliser les jeunes artistes en soutenant les formations artistiques organisées sur le territoire. Elle continuera en 2024 à soutenir les établissements d'enseignement supérieur des arts plastiques et visuels et du spectacle vivant labellisés par l'Etat, ainsi que certaines structures préparant à l'insertion des jeunes après une formation artistique qualifiante.

L'année 2024 verra l'aboutissement du travail sur **un Contrat régional de filière Culture** dédié aux enjeux d'orientation, de formation, de professionnalisation et de structuration, en partenariat avec les agences culturelles, les têtes de réseaux culture et les partenaires (DRAC, DRESST, Cap Métiers ...). Quatre axes seront travaillés : besoins et recrutement et en formation ; insertion professionnelle ; accompagnement de la fonction employeur ; observation et prospective sur les nouveaux métiers.

OBJECTIF N°4 : PROMOUVOIR LES LANGUES ET CULTURES REGIONALES

La feuille de route en faveur des langues et cultures régionales, adoptée en 2021, est déployée au sein de l'institution avec pour ambition de poursuivre l'amélioration des conditions de leur transmission, leur valorisation et le développement de leur usage au sein des politiques régionales.

La Région poursuivra également ses actions en faveur des 3 langues régionales présentes sur son territoire avec l'appui des outils structurants que sont l'Office Public de la Langue Occitane (OPLO), le Cirdoc In'oc, l'Office Public de la Langue Basque (OPLB), l'Institut Culture Basque (ICB) et l'UPCP Métiève.

L'année 2024 sera notamment marquée par la **redéfinition du projet de l'Office public de la langue occitane**, sur la base d'une direction renouvelée et d'un partenariat mieux défini entre les deux Régions fondatrices (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) ainsi que par **l'engagement d'un chantier relatif à la présence des langues régionales au sein du service public régional de transport de voyageurs.**

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.5 - Aménagement numérique du territoire

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Connecter tous les habitants de Nouvelle-Aquitaine au haut débit en 2030						
57	4056010	AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE	7 460 000,00	32 227 000,00	2 170 000,00	2 155 000,00
SOUS TOTAL			7 460 000,00	32 227 000,00	2 170 000,00	2 155 000,00
TOTAL			7 460 000,00	32 227 000,00	2 170 000,00	2 155 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>8 900 000,00</i>	<i>60 595 000,00</i>	<i>1 970 000,00</i>	<i>2 170 000,00</i>

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Aménagement numérique du territoire

OBJECTIF : CONNECTER TOUS LES HABITANTS DE NOUVELLE-AQUITAINE AU HAUT DEBIT EN 2030

1/ Très Haut Débit

Le programme régional THD vise, dans les zones où les opérateurs privés n'investissent pas en fonds propres, à construire, exploiter et commercialiser un réseau public.

Le Très Haut Débit est indispensable au développement économique et à l'emploi (modernisation et transformation numérique des entreprises), essentiel pour la vie quotidienne des habitants (usages, éducation-formation, télémédecine) dont les usages du numérique sont croissants.

La Région aura voté près de 350 M€ de subvention directe depuis 2017 pour répondre cet enjeu majeur.

Le déploiement de cette infrastructure s'achèvera sur certains territoires en 2024. La courbe des crédits de paiements associés à ces investissements décroît progressivement au fur et à mesure de l'achèvement des travaux.

2/ RINA : le projet de réseau régional d'interconnexion de sites publics

Pour répondre aux besoins d'interconnexion des sites d'enseignement supérieur et de recherche, la Région avec ses partenaires publics (ESR, santé, etc.) a lancé le projet « RINA » visant à établir un réseau de fibre et fournir les services associés pour irriguer en très haut débit l'ensemble des acteurs publics partenaires dans un souci de performance et de cohérence du réseau.

2024 verra l'activation de ce réseau constitué en 2023 et la structuration de sa gouvernance associant l'ensemble des partenaires publics soucieux de la maîtrise de cette infrastructure stratégique pour les années futures.

3/ Territoires connectés, réseaux de capteurs et maîtrise des ressources.

L'avancée des technologies numériques (miniaturisation, baisse des coûts et de la consommation énergétique) permet aujourd'hui de déployer un certain nombre de services numérique au profit de l'intérêt général. En effet, à partir de capteurs bas débit, il est possible aujourd'hui de limiter grandement les dépenses énergétiques ou surveiller les consommations anormales de l'eau sur un territoire. Après des premières expérimentations en 2023, de premiers projets innovants pourraient être soutenus par la Région en 2024.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.6 - Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
S'assurer d'une utilisation rationnelle du foncier et du développement de l'habitat						
501	4050010	STRATEGIE FONCIERE		225 000,00	-	-
552	4054030	INNOVATION FONCIERE ET HABITAT	500 000,00	250 000,00	50 000,00	40 000,00
555	4054020	LOGEMENT CENTRES BOURGS	1 320 000,00	953 421,00	300 000,00	283 720,00
SOUS TOTAL			1 820 000,00	1 428 421,00	350 000,00	323 720,00
Accompagner la réussite des quartiers						
52	4051010	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES QUARTIERS	950 000,00	620 000,00	-	-
52	4051030	DEVELOPPEMENT SOCIAL DES QUARTIERS	-	-	1 400 000,00	900 000,00
SOUS TOTAL			950 000,00	620 000,00	1 400 000,00	900 000,00
TOTAL			2 770 000,00	2 048 421,00	1 750 000,00	1 223 720,00
BUDGET PRIMITIF 2023			2 933 500,00	1 921 350,00	1 821 850,00	1 267 180,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Foncier, Habitat et politique de la ville

OBJECTIF N°1 : S'ASSURER D'UNE UTILISATION RATIONNELLE DU FONCIER ET DU DEVELOPPEMENT DE L'HABITAT

1/ L'action foncière

Pour favoriser l'atteinte de l'objectif de sobriété foncière exprimé d'une part dans le SRADDET approuvé en mars 2020 et en cours de modification, et d'autre part dans Néo Terra, la Région poursuivra son action foncière dédiée à la promotion des innovations foncières dans le montage de projets.

La Région continuera d'accompagner l'Observatoire des espaces NAFU (Naturels Agricoles, Forestiers et Urbains) et de participer au financement du référentiel néo-aquitain de l'occupation du sol régional (OCS) et des OCS locales produits par le GIP ATeGERI (Groupement d'intérêt public Aménagement du territoire et gestion des risques).

La Région maintiendra également son soutien à l'ingénierie urbaine et environnementale en participant aux programmes partenariaux de l'A'Urba, l'agence d'urbanisme de Bordeaux Métropole, et de l'Audap, l'agence d'urbanisme Adour Pyrénées, sur les thèmes correspondant à ses compétences, notamment l'appui à la mise en œuvre du SRADDET, la gestion économe du foncier, les transports et la transition écologique et énergétique. Elle continuera d'accompagner l'URCAUE (Union Régionale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement en Nouvelle-Aquitaine).

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre du « ZAN », la Région accompagnera des projets démonstratifs prenant en compte les enjeux de gestion économe de l'espace, sur la base de plans guides stratégiques et dans le cadre des appels à projets innovation Foncière et innovation Habiter.

2/ L'habitat et le logement

En 2024, la Région poursuit son engagement auprès des territoires porteurs de projets habitat, dans **une optique de rééquilibrage territorial** et de **parcours résidentiels pour tous**.

Les innovations sociales, techniques ou environnementales sont ainsi valorisées et mobilisent des crédits en investissement mais également en fonctionnement (innovations sociales).

Les cibles prioritaires d'intervention financière de la Région sont déclinées en trois axes :

- Soutenir **les territoires ruraux pour « réinventer » leurs centres bourgs** et accompagner leur développement par l'habitat. Pour 2024, le choix a été fait de consolider cet axe, à iso budget « habitat », pour

atteindre une production **de 150 logements réhabilités/rénovés en milieu rural par an.**

- Accompagner des **solutions d'hébergement pour les travailleurs saisonniers** dans les secteurs du tourisme et de l'agriculture. Un appel à projets « hébergement des saisonniers » a été lancé en mars 2023 et permettra le développement de 207 places supplémentaires d'hébergements pour les saisonniers des secteurs de l'agriculture et du tourisme. Un nouvel appel à projet sera proposé en 2024 afin de poursuivre ce développement et répondre aux forts besoins d'hébergements pour ces publics.
- Promouvoir **des innovations foncières reproductibles**, pour accompagner le remploi de fonciers stratégiques, dont les friches de centres bourgs.

OBJECTIF N°2 : ACCOMPAGNER LA REUSSITE DES QUARTIERS

La politique de la ville assure principalement l'accompagnement de projets portés par les associations, les intercommunalités et les communes en faveur des habitants de quartiers défavorisés.

En 2022, sans attendre le renouvellement des contrats de ville, le conseil régional a fait le choix de transférer des actions en matière de sport, de culture et de lutte contre les discriminations vers les politiques de droit commun.

En 2024, les actions soutenues en faveur des habitants des territoires prioritaires de la politique de la ville resteront sur les champs de l'activité économique, de l'accès à la formation et à l'emploi, de la réussite éducative, de la mobilité et de la cohésion sociale.

Ces actions seront précisées et développées dans le cadre de la nouvelle définition des contrats de ville 2024/2030.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.7 - Santé

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Soutenir les praticiens de demain en formation						
27	4013012	BOURSES ETUDIANTS FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES	-	-	16 022 466,00	16 022 466,00
SOUS TOTAL			-	-	16 022 466,00	16 022 466,00
Offrir une offre de formation de qualité aux praticiens de demain						
27	4013010	APPUI AU FONCTIONNEMENT DES INSTITUTS SANITAIRES	-	-	86 571 519,00	84 332 508,00
27	4013011	APPUI AU FONCT DES INSTITUTS DE FORMATION SOCIALE	-	-	16 406 015,00	16 145 026,00
27	4013013	EQUIPEMENTS DES INSTITUTS SS	760 000,00	1 345 009,00		-
27	4013014	CONSTRUCTION INSTITUTS SS	7 540 000,00	3 754 991,00	-	-
SOUS TOTAL			8 300 000,00	5 100 000,00	102 977 534,00	100 477 534,00
TOTAL			8 300 000,00	5 100 000,00	119 000 000,00	116 500 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			8 299 332,00	4 327 354,00	115 781 224,00	107 918 611,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Santé

2024 sera l'année de mise en œuvre du schéma 2024/2028, dont les travaux d'élaboration ont permis de dégager les 6 ambitions de la stratégie régionale en matière de formations sanitaires et sociales pour les 5 années à venir :

1. Former des professionnels pour le monde de demain.
2. Accroître l'attractivité des formations et des métiers du secteur sanitaire et social.
3. Adapter l'offre de formation aux besoins et spécificités du territoire.
4. Favoriser la réussite des apprenants et lutter contre l'abandon.
5. Penser l'installation durable des futurs professionnels au sein des territoires.
6. Accompagner l'universitarisation des formations.

Le budget primitif 2024 comporte les premières déclinaisons de ce schéma.

OBJECTIF N°1 : SOUTENIR LES PRATICIENS DE DEMAIN EN FORMATION

Afin d'attirer vers les formations sanitaires et sociales, de sécuriser un accès le plus large possible et d'éviter les ruptures de parcours, la Région mettra en œuvre, dès le début 2024, une politique volontariste à budget constant, en attribuant une aide aux déplacements (indemnités kilométriques), dans un premier temps aux élèves aides-soignants et accompagnants éducatifs et sociaux, puis aux élèves ambulanciers et auxiliaires de puériculture, pour leurs déplacements durant les stages obligatoires.

Elle reste en veille active sur la précarité de ses étudiants et apprenants, notamment en ayant étendu le bénéfice des bourses aux apprenants de niveau infra-bac et en formations sociales.

Pour 2024, le budget des bourses sur critères sociaux est réévalué tenant compte à la fois de l'augmentation structurelle du nombre de boursiers (+4%), de la réforme des taux de l'enseignement supérieur (arrêté d'avril 2023 pour la rentrée de septembre 2023) qu'elle applique à l'ensemble de ses apprenants (+6% de boursiers supplémentaires et 20% de boursiers surclassés).

Les apprenants en formations sanitaires et sociales restent éligibles au fond social d'urgence et au fond de mobilité pour l'accès à l'emploi.

Un travail conjoint avec les universités, les CROUS mais également les territoires et les collectivités locales sera mis en œuvre en 2024 sur la restauration et l'hébergement des étudiants en particulier lors des périodes de stage.

OBJECTIF N 2 : OFFRIR UNE FORMATION DE QUALITE AUX PRATICIENS DE DEMAIN

La Région finance chaque année la formation de 19 500 apprenants dans des écoles ou instituts implantés dans 58 organismes gestionnaires.

Le territoire régional est désormais maillé par plus de 150 sites de formation, 55 antennes de formation ont été créées.

Le niveau de financement tout en respectant un budget régional contraint, permettra en 2024, la prise en compte de l'inflation.

Afin de sécuriser et dynamiser le financement des instituts et dans la continuité du travail engagé en 2023, une convention d'objectifs et de moyens sera proposée au vote des élus à la Séance Plénière du 11 mars 2024. Elle fixera un cap sur 3 ans et identifiera des trajectoires de coûts.

L'universitarisation reste un enjeu prioritaire pour la Région, à ce titre, le conventionnement avec les universités évoluera également vers une pluri annualité dès 2024, le financement du fonctionnement de la plateforme e-notitia sera désormais intégré à la convention avec l'Université de Poitiers, porteuse de cette plateforme.

La Région reste très soucieuse des conditions d'enseignement de ses apprenants en formations sanitaires et sociales d'autant que cela contribue de façon très importante à l'attractivité de ces formations qui mènent à des métiers en très forte tension.

De plus, le déploiement important des places supplémentaires ces dernières années nécessite une adaptation de l'appareil de formation. A ce titre, 2024 sera dans la continuité de l'année 2023 marquée par une nouvelle phase de programmation pluriannuelle d'investissements de la Région concernant des réhabilitations ou constructions sur l'ensemble de son territoire.

Par exemple, la mise aux normes des instituts de l'Hôpital Charles Perrens et du Centre Hospitalier de Guéret et les travaux d'aménagement du lycée Darnet pour l'accueil de l'antenne IFIS du CHU de Limoges.

La Région continuera également à accompagner les instituts dans l'innovation et le virage numérique des modalités d'enseignement en les soutenant dans l'acquisition ou le renouvellement de mobilier, matériel pédagogique et numérique nécessaire au fonctionnement de la simulation.

La Région pérennise l'utilisation de la simulation numérique par le financement des licences auprès de chaque institut.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.8 - Sport

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer l'accès au sport pour tous						
325	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	5 000,00	5 000,00	600,00	66 600,00
325	4032040	SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS		30 000,00	-	-
325	4032120	BATIMENTS - SITES CONNEXES - SPORTS	-	-	34 870,00	61 000,00
325	4032200	SANTE ET SOCIETE	150 000,00	60 000,00		-
326	4032040	SOUTIEN AUX PRATIQUES SPORTIVES POUR TOUS	-	-		300 000,00
326	4032200	SANTE ET SOCIETE		-	798 000,00	600 000,00
SOUS TOTAL			155 000,00	95 000,00	833 470,00	1 027 600,00
Développer "une terre de destination sportive" via l'aide au mouvement sportif						
325	4032030	AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF		200 000,00	-	-
325	4032190	TETES DE RESEAUX REGIONALES	400 000,00	200 000,00		-
326	4032030	AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF	-	-		1 256 000,00
326	4032180	ATTRACTIVITE TERRITORIALE		-	1 470 000,00	1 000 000,00
326	4032190	TETES DE RESEAUX REGIONALES		-	2 420 000,00	1 744 000,00
SOUS TOTAL			400 000,00	400 000,00	3 890 000,00	4 000 000,00
Développer un aménagement sportif équitable et ambitieux avec des équipements de grande capacité						
325	4032060	EQUIPEMENTS SPORTIFS	7 000 000,00	6 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			7 000 000,00	6 000 000,00	-	-
Faire des CREPS le campus de l'excellence sportive						
324	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 385 777,00
324	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	40 065,00
324	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	224 666,00
324	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	262 333,00
324	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	61 555,00
324	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	1 000,00	1 000,00
324	4032050	CREPS	3 880 000,00	4 200 000,00	-	-
324	4032080	RH : SANTE - CREPS	-	-	900,00	900,00
324	4032090	RH : ACTION SOCIALE - CREPS	2 000,00	2 000,00	16 961,00	20 945,00
324	4032100	RH : HANDICAP - CREPS	4 000,00	4 000,00	2 950,00	2 950,00
324	4032110	RH : FORMATION - CREPS	-	-	2 000,00	30 489,00
324	4032140	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - CREPS	-	-	1 286,00	1 286,00
SOUS TOTAL			3 886 000,00	4 206 000,00	25 097,00	2 031 966,00
Développer "un territoire qui gagne" via les partenariats clubs élites et sport professionnel						
324	4032020	PARTENARIAT CLUB ÉLITE	-	-	-	1 356 000,00
324	4032170	HAUT NIVEAU	-	-	4 200 000,00	2 700 000,00
326	4032010	SPORT DE HAUT NIVEAU ET RECONVERSION	-	-	-	144 000,00
SOUS TOTAL			-	-	4 200 000,00	4 200 000,00
TOTAL			11 441 000,00	10 701 000,00	8 948 567,00	11 259 566,00
BUDGET PRIMITIF 2023			9 731 000,00	12 736 000,00	9 177 345,00	11 217 566,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sport

Si les pratiques sportives se sont historiquement adaptées aux transformations sociétales, elles se sont néanmoins toujours inscrites dans le temps et la durée. L'instabilité dans laquelle nous évoluons actuellement, faite de mutations et de crises de plus en plus rapides, soudaines et marquées, interfère dans la construction de ces orientations et fait poindre de nouveaux enjeux et de nouvelles tendances (démocratisation des pratiques libres, prépondérance de la dimension environnementale et climatique, émergence de nouveaux enjeux sociétaux cruciaux...).

Le budget 2024 vise à appréhender ces évolutions et permettre à l'ensemble des acteurs régionaux de les comprendre pour y réagir de manière efficiente, permettant ainsi d'anticiper ces nouveaux enjeux au sein de toutes les composantes de la sphère des activités physiques et sportives.

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

En 2024, l'objectif sera de continuer à instaurer progressivement une culture de l'activité physique et sportive commune et fédératrice, afin que chaque habitant de la Nouvelle-Aquitaine puisse accéder aux valeurs qu'elle génère, aux bénéfices qu'elle apporte et aux liens qu'elle développe.

Les activités physiques et sportives étant désormais identifiées comme une réponse fiable aux nouveaux enjeux de santé et de société, une attention particulière sera portée sur les projets dont le périmètre d'action s'étendra au-delà de l'environnement propre du porteur de projet. Les objectifs poursuivis devront permettre de créer une dynamique collective autour de ces problématiques en soutenant les initiatives innovantes ayant un réel impact sur le territoire, et en stimulant la synergie des acteurs pour agir au plus près de la population sur l'accès aux pratiques physiques et sportives.

Les valeurs de ces dernières constituant un véritable vecteur d'épanouissement personnel et de développement de l'activité citoyenne, il s'agira de privilégier les projets permettant d'agir sur des thématiques telles que la dimension sociale et éducative du sport, le sport au service de la santé, le sport pour les personnes en situation de handicap ainsi que le développement durable.

Dans un contexte de mutation de la gouvernance territoriale du sport, et avec l'apparition de la Conférence Régionale du Sport de Nouvelle-Aquitaine et de son Projet Sportif Territorial voté en 2022, il faudra prendre en compte ces récentes composantes pour renforcer la cohérence avec la dynamique sportive régionale globale.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER " UNE TERRE DE DESTINATION SPORTIVE " VIA L'AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF

Les événements sportifs sont de véritables catalyseurs de la pratique sportive, et notamment compétitive. Ils renforcent le niveau de pratique et d'investissement de la population régionale tout en étant des révélateurs fiables du dynamisme d'un territoire. L'enjeu sera donc de faire de ces événements sportifs une source de développement de l'attractivité et de l'offre sportive régionale afin qu'ils participent à l'accroissement de nos atouts touristiques et aux retombées économiques qui en résultent. Ce sera notamment le cas avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, événement à la renommée planétaire.

Garants de l'organisation et du bon fonctionnement de leurs sports, les ligues et comités régionaux doivent permettre à chaque acteur qu'ils représentent de s'inscrire dans un projet prédéfini de développement de la discipline, clair et accessible. La mise en œuvre de celui-ci devra se faire au bénéfice de tous les clubs et licenciés du territoire. En tant que têtes de réseaux du sport en Nouvelle-Aquitaine, le mouvement sportif devra, au-delà des considérations propres à leurs disciplines sportives, appréhender les priorités de la collectivité pour s'en faire le relai et favoriser leur assimilation auprès des acteurs sportifs régionaux.

OBJECTIF N°3 : DEVELOPPER UN AMENAGEMENT SPORTIF EQUITABLE ET AMBITIEUX AVEC DES EQUIPEMENTS DE GRANDE CAPACITE

Le vieillissement des équipements sportifs devient de plus en plus prégnant au regard de l'évolution des pratiques, des pratiquants et des effets du changement climatique. Les priorités résident donc dans le renforcement de l'offre d'équipements sportifs, notamment au sein des territoires vulnérables, ainsi que dans son adaptation aux évolutions sportives et climatiques en privilégiant les projets innovants. La Région Nouvelle Aquitaine entend participer à l'évolution du maillage d'équipements sportifs dans un objectif de cohésion et d'attractivité des territoires juste et équitable. Les clubs sportifs, les établissements scolaires, les organisateurs de manifestations sportives ainsi que les pratiquants (licenciés, libres ou encadrés) doivent être à même de pouvoir évoluer dans les meilleures conditions possibles dans toute la région.

Dans le cadre de sa stratégie Néo Terra, la Région Nouvelle Aquitaine mènera une démarche territoriale innovante autour des pratiques des sports de nature au sein des parcs naturels régionaux (PNR), en impulsant la transversalité avec la compétence environnementale qui lui est dévolue.

OBJECTIF N°4 : FAIRE DES CREPS LE CAMPUS DE L'EXCELLENCE SPORTIVE

En 2024, et pour la seconde année de son 2ème programme pluriannuel d'investissement en faveur des CREPS, la Région Nouvelle-Aquitaine impulsera plusieurs priorités au sein de ses 2 établissements :

- Permettre le déploiement de la stratégie régionale du haut niveau des maisons régionales de la performance en leurs permettant d'accompagner les sportifs de haut niveau afin d'optimiser leur performance, le suivi médical mais aussi les accompagner dans leur insertion professionnelle,
- Déployer le projet de campus des métiers du sport et garantir le fonctionnement du CFA des métiers du sport et de l'animation,
- Maintenir les labels « Grand INSEP » et « Centres de préparation aux jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 qui visent à garantir l'aménagement et la qualité des sites d'entraînement et de formation,
- Mettre en place des opérations pour garantir la sobriété énergétique des établissements.

Une attention particulière sera portée sur l'accessibilité au plus grand nombre des équipements des CREPS, et de leur participation à la dynamique sportive régionale globale.

OBJECTIF N°5 : DEVELOPPER " UN TERRITOIRE QUI GAGNE " VIA LES PARTENARIATS CLUBS ELITES ET SPORT PROFESSIONNEL

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite être partie prenante de chaque étape du parcours d'un sportif de haut-niveau. Pour ce faire, elle devra notamment pouvoir garantir l'accès à l'excellence sportive mais aussi s'assurer du maintien d'un niveau de pratique cohérent et proportionné sur le territoire régional.

Au-delà de leur rôle d'ambassadeurs sportifs du territoire, les clubs professionnels sont d'abord les structures porteuses des centres de formation, qui restent une étape incontournable de la vie d'un sportif de haut niveau dans plusieurs sports majeurs (et notamment collectifs). En leur apportant son soutien, la Région s'assure d'une formation continue et efficiente des jeunes sportifs de ses territoires, en leur donnant l'opportunité de disposer d'un environnement adapté à la réalisation d'une carrière de haut-niveau.

Afin de proposer une offre de pratique sportive riche sur le territoire, afin qu'un maximum de profils de sportifs puisse y évoluer, la Région Nouvelle-Aquitaine va poursuivre son engagement auprès des clubs amateurs. En garantissant un maillage de clubs de haut niveau sur l'ensemble du territoire régional, elle contribue à fidéliser les sportifs de haut-niveau régionaux en activité mais aussi à en assurer la relève, grâce à la formation des jeunes sportifs au sein de ces clubs.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.9 - Infrastructures, transports

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Mailler le territoire pour plus d'accessibilité et favoriser les échanges						
80	4080010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	-	7 167 500,00	-	-
80	4080020	REGENERATION DES LIGNES FERROVIAIRES	53 552 000,00	80 370 764,00	-	-
80	4080030	PROGRAMMES D'ACTIONS PARTENARIALES	-	-	22 000,00	22 000,00
822	2000212040	Favoriser les liaisons interrégionales	-	410 733,00	-	-
825	4088110	TRANSPORTS AERIENS DE VOYAGEURS	-	-	5 750 000,00	5 700 000,00
841	4082110	AUTRES INFRASTRUCTURES - CPER 2021/2027	-	8 062 500,00	-	-
841	3080394	IIRN-CPL - ROUTES NATIONALES-CPER 2014/2020	-	3 791 167,00	-	-
841	2000211010	Achever la route Centre Europe Atlantique en Limousin	-	9 773 381,00	-	-
842	3080401	IITR - RESEAU ROUTIER D'INTERET REGIONAL	-	540 000,00	-	-
852	4081210	GARES - HALTES - SCHEMA ACCESSIBILITE	9 435 000,00	20 361 294,00	-	-
852	4081220	POLES D'ECHANGES MULTIMODAUX	4 290 000,00	3 945 864,00	-	-
852	216012	GARES ET ACCUEIL DES VOYAGEURS	-	1 212 469,00	-	-
852	3080390	IIF-CPL - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES-CPER 14/20	-	1 157 767,00	-	-
852	3080397	IITF - INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES - INVEST	-	1 141 461,00	-	-
852	3080403	IRTI - TER - INVESTISSEMENT	-	157 488,00	-	-
852	2000212060	Offrir transport rgal attractif /qualité - ancré durablmnt s	-	432 000,00	-	-
854	4088610	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BORDEAUX	2 500 000,00	3 595 452,00	-	-
854	4088620	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE BAYONNE	8 300 000,00	10 555 000,00	2 103 000,00	2 146 000,00
854	4088630	AUTRES INFRASTRUCTURES PORTUAIRES	502 500,00	1 002 500,00	30 000,00	30 000,00
854	4088640	INFRASTRUCTURES PORTUAIRES PORT DE LA ROCHELLE	2 100 000,00	1 620 000,00	-	-
854	212020	PORT DE BAYONNE	-	1 145 000,00	-	3 000,00
89	4087010	PROGRAMMES FERROVIAIRES - TRAVAUX DE SECURITE	761 750,00	310 000,00	-	-
89	214010	PROGRAMMES FERROVIAIRES	-	164 959,00	-	-
SOUS TOTAL			81 441 250,00	156 917 299,00	7 905 000,00	7 901 000,00
Rapprocher les territoires						
	4099010	COMPENSATION TRANSFERT COMPETENCES TRANSPORT	-	-	-	54 331 781,00
80	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	8 231 035,00
80	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	785 602,00
80	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	11 778,00
80	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	17 456,00
80	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	335 989,00
80	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	462 333,00
80	4080050	LIGNE FERROVIAIRE : PAU - CANFRANC - SARAGOSSE	-	4 200 000,00	10 000,00	250 000,00
80	4080060	GRAND PROJET DU SUD-OUEST GPST	-	27 330 000,00	30 000,00	80 000,00
80	4081540	RH : SANTE - TRANSPORT	-	-	1 650,00	1 650,00
80	4081550	RH : ACTION SOCIALE - TRANSPORT	5 000,00	5 000,00	58 055,00	260 527,00
80	4081560	RH : HANDICAP - TRANSPORT	5 000,00	5 000,00	2 850,00	2 850,00
80	4081570	RH : FORMATION - TRANSPORT	-	-	12 950,00	13 591,00
80	4081590	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT - TRANSPORT	-	-	2 428,00	2 428,00
80	214020	LGV	-	1 258 500,00	-	-
821	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	5 100,00	5 100,00
821	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	-	-	18 500,00	19 900,00
821	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE	-	-	30 000,00	30 000,00
821	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	22 500,00	22 500,00
821	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	1 000,00	1 000,00	19 400,00	4 850,00
821	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	-	142 500,00
821	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	370 000,00	450 000,00	654 000,00
821	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE	-	985 310,00	79 673 600,00	125 362 563,00
821	4081420	AUTRES TRANSPORTS INTERURBAINS TRANSPORTS A LA DDE	-	-	320 000,00	1 999 455,00
821	4081510	TRANSPORTS MIXTES	175 000,00	2 326 000,00	826 150,00	5 177 650,00
824	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE	-	500 000,00	-	-
847	4081510	TRANSPORTS MIXTES	-	1 300 000,00	-	18 000,00
851	4081410	TRANSPORTS INTERURBAINS HORS TRANSPORTS A LA DDE	-	-	-	1 000,00
SOUS TOTAL			186 000,00	38 280 810,00	81 483 183,00	198 224 538,00
TOTAL			81 627 250,00	195 198 109,00	89 388 183,00	206 125 538,00
BUDGET PRIMITIF 2023			1 035 097 984,00	134 083 506,00	44 600 312,00	195 036 347,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Infrastructures - transports

OBJECTIF N°1 : MAILLER LE TERRITOIRE POUR PLUS D'ACCESSIBILITE ET FAVORISER LES ECHANGES (PORTS, AEROPORTS, GARES, VOIES)

1/ Ports et transports maritimes

Au-delà de leur rôle logistique, les ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine constituent des vecteurs essentiels d'aménagement et de développement économique des territoires. Leur accessibilité terrestre (ferroviaire, routière, fluviale), la qualité de l'offre logistique multimodale et le développement de l'intermodalité constituent des enjeux majeurs qui conditionnent leurs performances. La Région entend donc les mettre au centre de sa stratégie de report modal, offrant aux entreprises les moyens logistiques multimodaux nécessaires à leur développement.

L'association AQUITANIA PORTS LINK, créée en 2022, par les quatre ports, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente, Bordeaux et Bayonne, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine et de la CCI Nouvelle-Aquitaine, vise à promouvoir le potentiel portuaire et multimodal à travers une bannière commune. Cette structure de coopération, dédiée au développement et à la promotion des ports néo-aquitains, permet de renforcer le positionnement maritime de la Nouvelle-Aquitaine et la visibilité des ports, de valoriser leurs atouts et le potentiel portuaire et de trouver un espace de collaborations et de synergies.

La Région soutient le consortium de ces ports, retenu dans le cadre de l'AMI « éolien flottant » destiné à identifier les projets de plateformes portuaires souhaitant adapter leurs infrastructures pour accueillir les activités industrielles liées à l'éolien flottant. Ce financement vient compléter celui obtenu auprès de l'ADEME pour la phase des études nécessaires à l'identification des compétences respectives, mutuelles et complémentaires, les infrastructures portuaires adaptées et disponibles et celles à consolider pour les besoins très spécifiques de l'éolien flottant.

A - Le Grand Port Maritime de Bordeaux (GPMB)

La Région accompagne le Port de Bordeaux depuis 2019 dans le cadre de son plan de remise à niveau de ses infrastructures portuaires visant à reconquérir des marchés.

En 2024, les crédits de paiements solderont les opérations lancées dans le cadre du CPER 2015-2022, notamment pour la réhabilitation des capacités de stockage du Port, qui, débutée fin 2020, vise à faire émerger une offre de services sur mesure pour la marchandise et ainsi améliorer les opérations de logistique et d'entreposage, essentielles pour gagner en compétitivité.

Dans le cadre du CPER 2023-2027, la Région continuera de soutenir le nouveau programme d'investissement du GPMB, notamment les travaux de mise en œuvre d'une nouvelle plateforme multimodale à Bassens destinée à permettre de nouvelles escales, le développement des trafics multimodaux et la décongestion de la métropole bordelaise. Les investissements programmés concernent également le renforcement de poste à quai pour les colis lourds, le développement et la modernisation des activités navales et l'électrification des quais.

B - Le Port de Bayonne

Propriétaire du Port de Bayonne depuis 2006, la Région assure la pérennité des ouvrages tout en veillant à la préservation de l'environnement en se chargeant de l'entretien courant des ouvrages d'infrastructures portuaires, des études générales, des charges liées à son rôle d'autorité portuaire et de propriétaire du port ainsi que du fonctionnement de sa sous-direction (SDPB) basée à Anglet.

Après une bonne année 2021 (+6,9%), les trafics 2022 n'ont pas confirmé l'inversion de tendance mais ceux de 2023 semblent prometteurs malgré les impacts de la crise énergétique ayant notamment entraîné la mise à l'arrêt de la production de l'aciérie Celsa. Aussi, la Région garde l'objectif de développer le transport par voie maritime et en 2024, elle poursuivra de manière volontariste son plan de remise à niveau des infrastructures portuaires. Elle achèvera ainsi la reconstruction du quai Gommès, troisième et dernière tranche de l'opération de restructuration des quais de Blancpignon, opération d'investissement la plus importante depuis la prise en responsabilité du port par la Région en 2006 (24 M€).

Après une procédure de dialogue compétitif, la construction du nouveau navire de travail polyvalent, débutée en 2022, s'achèvera.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement du port (SDA), de nouvelles études opérationnelles préciseront la stratégie de développement environnemental pour permettre au port de Bayonne d'offrir des sites clés en main aux industriels et entreprises souhaitant s'implanter, en agissant pour un développement durable intégré et respectueux de l'environnement urbain.

La Région mènera par ailleurs des études d'aménagement des zones portuaires de Saint Bernard et de Port Aval afin de donner un nouvel élan à la rive droite, priorité de la mandature.

Suite à la prorogation de 1 an de la concession d'exploitation du port de Bayonne, l'année 2024 sera consacrée au choix et à la mise en place du futur mode de gestion pour le port de commerce. Concernant la plaisance, le transfert à la Communauté d'Agglomération du Pays Basque (CAPB) s'opérera en fin d'année.

C - Le Grand Port Maritime de La Rochelle (GPMLR)

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat avec le Grand Port Maritime de La Rochelle, la Région poursuivra son soutien à l'opération de développement d'un quai « colis lourds » destiné à accueillir et stocker des pièces d'énergie marine renouvelable. Cette opération, lancée en 2021 et financée dans le cadre du Plan de Relance, permettra au port de se positionner en chef de file sur la manutention de pièces destinées à l'éolien offshore.

En 2024, elle financera les opérations du port de La Rochelle à hauteur de 2,1 M€, dans le cadre de la contractualisation CPER 2023-2027, qui comprend la modernisation du pôle de réparation et construction navales, en particulier le remplacement de l'élévateur à bateaux et les opérations de rénovation du hangar de stockage de La Repentie. Ce hangar permet d'augmenter l'efficacité de traitement des marchandises, la logistique du GPMLR et la qualité générale des services portuaires ainsi qu'une utilisation mutualisée et la production d'énergies renouvelables.

D - Le Port de Rochefort-Tonnay-Charente (Port Charente Atlantique)

En 2024, la Région poursuit son soutien aux investissements du bi-pôle Rochefort - Tonnay-Charente, premier port départemental de France, afin de renforcer sa compétitivité et son attractivité et de consolider son rôle d'acteur majeur du développement économique et territorial au cœur de la logistique des entreprises et de la transition écologique. Le Port Charente Atlantique recherche une diversification de ses trafics pour réduire sa dépendance aux récoltes céréalières, en misant sur l'économie circulaire et ses trafics associés (ferrailles, pneus broyés, copeaux de bois...).

Dans le cadre de l'Accord de Relance, la Région Nouvelle-Aquitaine soutient les travaux de réhabilitation de l'appontement céréalier du Port de Tonnay-Charente et des terre-pleins 1 à 5 du port de Rochefort.

2/ Aéroports

Depuis 2018, la Région met en œuvre une stratégie aéroportuaire afin de permettre un développement concerté entre les aéroports de Nouvelle-Aquitaine, et harmonisé entre les territoires. En 2023, elle a confirmé la poursuite de cette stratégie, citée en référence dans le rapport de la cour des comptes sur le maillage aéroportuaire français (juin 2023).

Les ambitions de la politique aéroportuaire régionale restent, d'une part, de conduire des actions en lien avec les politiques régionales d'environnement, d'aménagement du territoire, de transport, de développement économique, touristique, et d'autre part, de limiter les conséquences budgétaires post-crise grâce aux efforts conjugués des aéroports et des collectivités membres des syndicats mixtes.

A partir de 2024, l'une des nouvelles ambitions de la Région est de favoriser la transition énergétique des aéroports et de leurs activités, avec notamment la fourniture de carburants d'aviation durables, en étroite relation avec la feuille de route aéronautique régionale Maryse Bastié.

Dans ce contexte, la Région contribuera en 2024 au financement des six syndicats mixtes aéroportuaires dont elle est membre : Biarritz - Pays Basque, Pau - Pyrénées, Limoges - Bellegarde, Bergerac - Dordogne - Périgord, La Rochelle - Ile de Ré et Brive - Vallée de la Dordogne.

Le montant de la politique régionale aéroportuaire s'élève à 5,75 M€.

3/ Gares ferroviaires et points d'arrêts ferroviaires

Afin de moderniser environ 130 arrêts TER sur la période 2021-2026, pour un montant maximum de 24 M€, la Nouvelle-Aquitaine a signé avec SNCF Gares&Connexions une convention cadre sur les gares en janvier 2021. Une enveloppe de 3,5 à 4 M€ par an jusqu'en 2026 est programmée, afin de traiter chaque point d'arrêt et améliorer le confort d'attente (bancs, abris de quais, éclairage ...), l'information (signalétique, information dynamique...), l'intermodalité (arceaux et abris sécurisé vélos ...), et ainsi rendre le réseau plus attractif pour les voyageurs du réseau ferroviaire régional.

En sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Mobilité, la Région poursuivra ses engagements dans le cadre des Schémas d'Accessibilité Programmée destinés à rendre accessibles aux personnes handicapées les arrêts prioritaires. Cet engagement sera inscrit dans le CPER 2023-2027. A ce titre, elle financera notamment la mise en accessibilité des gares de Brive, de Biganos-Facture, de Lesparre, d'Arcachon, de Saint Yrieix, de Châtelleraut et de Limoges.

La Région poursuit également le financement de l'aménagement de pôles d'échange multimodaux notamment à Libourne, Niort, Tonneins, Biarritz, Jarnac, Surgères, Saint Jean-de-Luz, la Couronne ou encore Sainte-Foy-la-Grande.

4/ Voies

A - La voirie routière

Le désenclavement de Limoges et du Limousin est la priorité de la Région en matière d'infrastructures routières. De fait, elle confirme sa volonté d'accélérer toutes les opérations sur les axes permettant le désenclavement du Limousin (RN147, RN141).

Dans le cadre du volet mobilités du CPER 2023-2027, elle poursuivra ses efforts financiers sur deux opérations prioritaires pour lesquelles deux conventions ont été approuvées en avance :

- la RN147 avec les travaux au nord de Limoges, avec un financement Région de 18,75 M€ sur un total de 125 M€.

- la RN141, avec la déviation de Chasseneuil-Roumazières, avec un financement Région de 27,5 M€ sur un total de 125 M€.

8M€ de crédits de paiement sont prévus à cet effet en 2024.

B - Les voies ferrées

Volontaire pour assurer le maintien des performances des lignes ferroviaires irriguant l'ensemble du territoire, la Nouvelle-Aquitaine a signé avec l'État, en avril 2021, un protocole pour l'avenir de cette partie du réseau ferré pour un montant de 1,5 milliard d'euros sur 10 ans, financé à hauteur de 62% par la Région et de 38% par l'État.

En 2024, elle poursuit sa forte mobilisation, dans le cadre du nouveau volet mobilités du CPER 2023-2027, en finançant l'accélération des études et les travaux de régénération des lignes Poitiers-Limoges et Niort-Saintes, la modernisation de

la signalisation et des ouvrages d'art sur la ligne Pau-Bedous, l'augmentation de la capacité sur Poitiers-La Rochelle et les travaux de confortement de la ligne Bayonne-St-Jean-Pied-de-Port.

Parallèlement, en attendant la régénération complète d'une ligne, la Région s'engage à financer des mesures d'urgence permettant d'éviter toute dégradation de service, comme sur les lignes Bordeaux-Le Verdon, Périgueux-Brive, Objat-Brive, Niversac-Agen, Lamothe-Arcachon ou Tulle-Montaignac.

Le mandat de négociation pour le prochain volet mobilité du CPER 2023-2027 a été adressé par le gouvernement aux Préfets de Régions début juin 2023. Une enveloppe de l'État de 747 M€, en hausse de 50% (hors inflation) en rythme annuel par rapport au précédent CPER soit 149 M€/an au lieu de 99 M€/an a été attribuée. Les négociations ont commencé fin juin. La participation des collectivités infrarégionales sur le ferroviaire sera enfin indispensable pour mener à bien l'effort d'investissement considérable.

Les priorités pour le volet ferroviaire sont les suivantes :

- La régénération des lignes de dessertes fines du territoire régional, en priorisant celles présentant le plus d'enjeux en termes de report modal et de dessertes des territoires ;
- La modernisation du réseau structurant ferroviaire qui supporte le plus de trafic à la fois local, régional et national ;
- La mise en œuvre des Services Express Métropolitain des étoiles de Bordeaux et Bayonne (en projet), et d'autres agglomérations régionales ;
- L'engagement de toutes les mises en accessibilité des gares ;
- L'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire.

La Région attend de l'Etat et de SNCF Réseau qu'ils assument pleinement leurs obligations sur le réseau structurant et notamment la régénération / modernisation de l'axe POLT (Paris-Orléans-Limoges-Toulouse), dont la dégradation continue depuis 30 ans menace la desserte d'un tiers des départements français. C'est aussi le cas sur les axes Bordeaux-Saintes-La Rochelle, Bordeaux-Périgueux-Limoges, Bordeaux-Dax-Irun et Dax-Pau.

La Région attend la révision du contrat de performance Etat / SNCF Réseau, impérieuse et urgente. Elle attend aussi une enveloppe de l'Etat dédiée aux projets de régénération sur les lignes de dessertes fines (LDFT), à la hauteur des besoins pour maintenir les conditions d'exploitation nominales et sans générer des coûts frustratoires élevés dans le cadre de travaux d'urgence.

Elle attend une forte mobilisation de l'Etat sur les SERM, pour accélérer leur mise en œuvre sur les métropoles de Nouvelle-Aquitaine, notamment Bordeaux et l'étoile de Bayonne.

OBJECTIF N°2 : RAPPROCHER LES TERRITOIRES

1/ Ligne ferroviaire Pau-Canfranc-Saragosse

La Région poursuivra sa mobilisation et son action dans le projet de réouverture la ligne ferroviaire internationale Pau – Canfranc – Saragosse, porté par le consortium franco-espagnol.

En 2024, elle consacrera 1,2 M€ de CP/AP pour terminer les études sur les deux programmes MIE 2016 et MIE 2019 et 3 M€ à la poursuite du programme MIE2022 pour lequel l'Europe a confirmé sa participation à hauteur de 50 %.

La Région financera la poursuite des marchés du nouveau programme MIE 2022-2027 destiné à finaliser les études techniques de réouverture de la ligne.

2/ GPSO

Créée par voie d'ordonnance en 2022, la Société du GPSO est destinée à contribuer au financement du GPSO et à gérer la participation financière attendue des collectivités territoriales à ce projet.

La Région continue d'honorer sa participation prévue dans le plan de financement signé en février 2022, qui programme une participation annuelle fixée à 1/40^{ème} de sa participation totale, soit 27,3 M€ fiscalité dédiée déduite. Comme pour 2023, le montant exact de cette participation sera fixé au dernier trimestre compte-tenu des besoins exprimés par la société du GPSO, et voté en Conseil de Surveillance.

Les paiements déjà opérés par la Région au titre de conventions antérieures sur le GPSO et les AFSB feront l'objet de remboursements selon un profil calibré compte-tenu des besoins en trésorerie de la SGPSO.

Avec les participations de la Région Nouvelle-Aquitaine et des 24 autres membres de la SGPSO, celle-ci pourra ainsi payer les appels de fonds de SNCF-R et de G&C permettant la poursuite des études des Aménagements Ferroviaires au Sud de Bordeaux (AFSB) et du GPSO, qui vont fortement s'accélérer en 2024.

La perception de la fiscalité dédiée au projet sera effective dans son intégralité en 2024, permettant ainsi à la SGPSO de bénéficier d'une ressource fiscale pérenne et indexée sur l'indice des prix à la consommation.

3/ LGV

Après avoir pris acte, en mai 2019, du rapport de la mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable relative aux nuisances générées par les TGV auprès des riverains des LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire et Tours-Bordeaux, le ministère des Transports a souhaité la mise en œuvre des recommandations destinées à traiter la situation des riverains, sous forme de travaux complémentaires.

Cette décision a abouti à la signature, le 6 août 2021, par l'État, la Nouvelle-Aquitaine, SNCF Réseau et LISEA d'une convention qui prévoit la réalisation de ces travaux pour un montant de 10 M€ cofinancé à parts égales par l'État et la Région,

SNCF Réseau assurant la gestion de ce fonds et LISEA la maîtrise d'ouvrage des actions à mener.

Au titre de cette convention, la Région Nouvelle-Aquitaine, qui a déjà versé 1 M€ sur la période 2021-2023, prévoit 1,258 M€ de CP/AP pour poursuivre les actions. Il restera sur la convention à financer sur cette opération, un montant de 2 714 500 € répartis en crédits de paiement sur 2025 et 2026.

4/ Les transports interurbains

Dans un contexte économique tendu, le coût des contrats est revu à la hausse, entraînant une augmentation des crédits de paiement de plus de 10 M€ en 2024 par rapport aux deux dernières années pour les lignes régulières. Cette augmentation significative découle essentiellement de l'indexation des prix des prestations qui intègre l'augmentation des coûts de l'énergie et la nécessité de revaloriser le métier de conducteur dont le recrutement est aujourd'hui difficile.

La Région consacrera ainsi 109,9 M€ de CP/AE aux contrats de transports interurbains et 12,3 M€ au financement des régies régionales de transports (Landes et Haute-Vienne).

La Région poursuit néanmoins l'optimisation des moyens engagés et des politiques de mobilité locale (transport à la demande, mobilité solidaire, services autour de mobilités actives) formalisée par la loi d'orientation sur les mobilités (LOM).

Elle développera des offres de transports interurbains financées en partenariat avec les EPCI, notamment en Gironde avec le lancement de la ligne express Bordeaux-Blaye dans le cadre du projet de RER métropolitain. Cette ligne, co-financée par Bordeaux Métropole (25%) et Nouvelle-Aquitaine Mobilités (50% grâce à la collecte du Versement Mobilité Additionnel), générera donc des recettes. Des évolutions d'offre sont par ailleurs à l'étude en Charente-Maritime, dans la Vienne et dans les Landes.

L'amélioration du service rendu à l'utilisateur sera en outre poursuivie avec des investissements ciblés :

- le déploiement, sous maîtrise d'ouvrage de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, d'un système billettique sur l'ensemble de son réseau (à l'exception de la Charente-Maritime, la Gironde, les Landes et Vienne, déjà équipées) ;
- l'amélioration de l'information des voyageurs, en partenariat avec les transporteurs et NAM ;
- l'équipement (signalétique et éléments d'information) et la mise en accessibilité des points d'arrêts, permettant de rendre plus sûre et plus visible l'offre de service régionale.

Elle poursuivra le verdissement du parc de matériel roulant dans le cadre des appels d'offre lancés à la fin des contrats en cours, en 2024 en Charente-Maritime. Elle versera une dotation d'investissement de 500 000€ au Département de Charente-Maritime pour l'entretien et le remplacement des navires de la liaison maritime Fouras/Aix.

2024 sera enfin consacrée à la remise en conformité de la gare routière régionale de Limoges (800 000€), notamment pour remplacer l'ascenseur et l'escalier mécanique.

La fréquentation des services régionaux de transport pourra ainsi s'appuyer sur un réseau modernisé destiné à reconquérir une clientèle qui exprime des besoins forts et personnalisés de mobilité.

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.10 - Europe et International

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Faire de la Nouvelle-Aquitaine une région pleinement inscrite dans l'ambition européenne						
042	4004060	COOPERATION TRANSFRONTALIERE	-	-	911 191,00	756 214,00
043	4004010	COOPERATION EUROPEENNE	-	-	599 561,00	505 311,00
043	4004050	PROGRAMMES INTERRÉGIONAUX	-	-	50 000,00	50 000,00
043	4004080	BUREAU NOUVELLE-AQUITAINE BRUXELLES	-	-	71 250,00	71 250,00
54	4053050	LEADER	-	775 956,00	-	148 492,00
SOUS TOTAL			-	775 956,00	1 632 002,00	1 531 267,00
Développer l'internationalisation des territoires et contribuer à l'affirmation de la francophonie						
044	4004020	COOPERATION DÉCENTRALISÉE	273 000,00	393 385,00	1 849 151,00	2 287 036,00
044	4004040	ACTIONS DE SOLIDARITÉ		6 700,00	675 000,00	750 000,00
048	4004030	AUTRES ACTIONS DE COOPERATION INTERNATIONALE		1 200 000,00	807 855,00	748 855,00
SOUS TOTAL			273 000,00	1 600 085,00	3 332 006,00	3 785 891,00
TOTAL			273 000,00	2 376 041,00	4 964 008,00	5 317 158,00
BUDGET PRIMITIF 2023			604 782,00	2 656 230,00	5 736 245,00	6 082 295,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Europe et international

OBJECTIF N°1 : FAIRE DE LA NOUVELLE-AQUITAINE UNE REGION PLEINEMENT INSCRITE DANS L'AMBITION EUROPEENNE

Renouvellement des instances européennes, situation géopolitique complexe avec les conséquences des crises au Moyen Orient, dans l'Est de l'Europe, en Afrique, accélération des impacts du changement climatique, l'année 2024 s'annonce intense en matière d'actions européennes et internationales.

1/ Bureau de Bruxelles

Grâce à son implantation à Bruxelles, la Représentation de la Nouvelle-Aquitaine poursuivra ses missions de lobbying, d'information, de formation et sensibilisation, et d'accompagnement pour l'accès aux financements européens.

L'année 2024 sera marquée par le renouvellement des institutions européennes, avec l'élection du Parlement européen en juin et l'entrée en fonction de la nouvelle Commission européenne en fin d'année, dans un contexte de mise en œuvre d'un budget européen révisé, en particulier pour répondre aux défis de la guerre en Ukraine. Les débats sur les grandes politiques européennes et les programmes de financements post 2027 commenceront également à émerger.

Il s'agira pour la représentation de la Nouvelle-Aquitaine à Bruxelles :

- de suivre le potentiel impact de la révision à mi-parcours du Cadre Financier Pluriannuel 2021-2027 sur les financements régionaux européens ;
- d'assurer le suivi de la dernière ligne droite de la législature européenne 2019-2024, les derniers accords, les textes en suspens, et les dernières initiatives : en particulier les initiatives liées au Pacte Vert pour l'Europe en assurant la visibilité de la Région en lien notamment avec Néo Terra, et en positionnant dans les débats, si nécessaire, les intérêts néo-aquitains, également sur des filières économiques stratégiques pour la région telles que le climat, One Health, la filière textile, etc... ;
- de créer des liens avec les instances européennes renouvelées à la suite des élections de juin 2024 : au Parlement européen avec les eurodéputés et leurs équipes, mais également à la Commission (nouveau collège de Commissaires et nouveaux cabinets) afin de positionner la Région à Bruxelles de façon à assurer sa visibilité ;
- de suivre et analyser, au regard de leur impact sur le territoire néo-aquitain, les nouvelles initiatives politiques développées par le collège des Commissaires;
- de poursuivre une veille informative ciblée pour les partenaires régionaux et une veille plus générale à travers la lettre mensuelle Info Europe ;
- de continuer à assurer la défense des positions néo-aquitaines sur des enjeux d'importance pour la Région, tels que : l'avenir de la Politique de Cohésion et de la Politique Agricole Commune en particulier face aux enjeux budgétaires,

la révision du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), l'ESS, les ETI, les filières agricoles, etc. ;

- de poursuivre ses actions de sensibilisation aux programmes de financements européens en particulier dans les domaines tels que la recherche et l'innovation, les transports, l'environnement, le numérique, la défense, la formation, la culture, etc.; à ce titre elle continuera à développer avec l'ensemble du Pôle Europe International (PEI) des actions visant à une meilleure participation du Conseil régional aux appels à projets européens, par exemple en accompagnant la dimension européenne des filières prioritaires de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) ;
- de suivre les débats émergents sur l'avenir de ces grands programmes de financements et de les analyser au regard des enjeux pour les acteurs régionaux ;
- de continuer à accompagner les porteurs de projets néo-aquitains dans leur démarche de visibilité et d'accès aux financements européens, en particulier les filières hydrogène et batteries, les pôles de compétitivité, les transports, etc. ;
- de poursuivre sa mission de représentation et d'interface entre les instances européennes et tous les acteurs de la région, notamment les collectivités territoriales infrarégionales et les acteurs socio-économiques ;
- d'appuyer à ce titre, dans le montage de leur programme, les délégations néo-aquitaines souhaitant se rendre à Bruxelles (CD 33, Bordeaux Métropole, Grand Angoulême, Maison de l'Europe du Lot et Garonne, lycée Jamot d'Aubusson, le Pôle AVENIA, etc ...) ;
- de continuer à mettre à disposition des néo-aquitains des salles de réunions et de conférences (Aerospace Valley, Vignerons bio d'Aquitaine, ...) ;
- d'appuyer la présence de la Nouvelle-Aquitaine dans les réseaux européens de collectivités (ERRIN, CRPM, AREPO, Coalition des AgriRégions, Coalition Regions4europe, Alliance pour la Cohésion, NECSTouR, Hydrogen Europe, partenariats thématiques S3) ;
- de favoriser des initiatives communes avec les régions européennes partenaires à Bruxelles : la Hesse, l'Emilie-Romagne et la Wielkopolska ; en particulier une conférence commune sur les résultats des élections européennes de juin 2024 pourrait être envisagée ;
- d'accompagner les élues membres du Comité des Régions dans leur mandat : Isabelle Boudineau dans ses fonctions au sein de la commission politique de cohésion territoriale et budget de l'UE (COTER), et Martine Pinville dans le cadre du suivi de ses avis sur la nouvelle législation sur les Indications géographiques industrielles et artisanales.

2/ Coopération européenne

L'animation des programmes de coopération territoriale européenne, avec de nouvelles responsabilités pour la Région sur 2021-2027, et la contribution à la stratégie atlantique sont deux des axes forts de l'action européenne de la Région en 2024. Par ailleurs, l'engagement au niveau transfrontalier, avec l'Eurorégion et la Communauté de Travail des Pyrénées, ainsi que les projets de partenariat avec la Hesse, la Moyenne-Franconie, l'Emilie-Romagne et Galati seront poursuivis et

développés, tout en accompagnant, sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, le travail des structures d'information sur l'Europe.

En 2024, la Nouvelle-Aquitaine développera son implication dans la mise en œuvre des programmes européens de coopération territoriale 2021-2027 (« Interreg ») qui la concernent :

- transfrontalier Espagne-France-Andorre : programme « Poctefa » ;
- transnationaux : programmes « Atlantique » et « Sud-ouest européen » ;
- interrégional : programme « Europe ».

Il lui reviendra notamment d'assumer les responsabilités d'autorité nationale française qui lui sont confiées pour les deux premiers programmes cités, avec l'animation du partenariat institutionnel français et le pilotage des contrôles d'opérations qui en découlent. Il s'agira également de participer aux instances de gestion de ces programmes, avec notamment, cette année, la présidence des Comités de Suivi POCTEFA et Espace Atlantique. Enfin, elle assumera sa fonction d'appui et d'accompagnement, y compris financier, des opérateurs néo-aquitains porteurs de projets dans le cadre de ces mêmes programmes. Pour Poctefa, il s'agira notamment d'assurer la mise en œuvre des stratégies locales, « Ouest » aux côtés de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine Euskadi Navarre, et « Centre » dans le cadre de l'objectif politique « une Europe au service des citoyens ». Un travail spécifique sera également réalisé dans le cadre de l'objectif « meilleure gouvernance INTERREG » afin de lever les obstacles juridico-administratifs à la coopération transfrontalière. Pour ce qui concerne l'Espace Atlantique, l'année 2024 sera marquée par l'accueil de l'évènement annuel du programme mais également par la mise en place de l'objectif politique « meilleure gouvernance INTERREG » orienté sur la capitalisation des projets en matière d'environnement et de changement climatique.

Dans le domaine transfrontalier, au-delà de Poctefa, l'implication de la Nouvelle-Aquitaine se traduira par une contribution active aux travaux de l'Eurorégion NAEN, en vue d'une application réussie de sa stratégie globale 2021-2027, de sa stratégie spécifique concernant l'enseignement supérieur et la recherche, du suivi des dispositifs propres de financement de projets associant des partenaires de part et d'autre de la frontière. Elle contribuera également aux travaux de la Communauté de Travail des Pyrénées (CTP) qui, au-delà de la gestion du Poctefa, porte des projets importants, notamment dans les secteurs de l'environnement et du climat (mise en œuvre du projet LIFE4PYRENEES), du patrimoine, et de la jeunesse (Forum transpyrénéen). Les échanges bilatéraux avec la Communauté d'Aragon seront également poursuivis dans un cadre renouvelé ; une nouvelle convention de coopération devant être signée en début d'année 2024 pour une période de cinq ans. Une attention particulière sera notamment accordée à la mise à jour du dispositif d'appel à projets commun. Enfin, dans ce même cadre de coopération bilatérale, l'évolution du projet de réouverture de la ligne ferroviaire Pau-Canfranc sera suivie avec la même attention qu'au cours des années précédentes.

Pour ce qui concerne la coopération maritime « Atlantique », la Nouvelle-Aquitaine maintiendra son niveau d'implication dans les travaux de la Commission Arc Atlantique (CAA) et de la CRPM. A la suite des démarches entreprises en 2023, l'accent sera de nouveau mis cette année sur le processus de mise en place d'une

macro-région atlantique, en partenariat étroit avec les Présidences de la CRPM et de la CAA qui seront toutes deux renouvelées en 2024.

La coopération bilatérale avec les régions européennes partenaires (Hesse et Moyenne-Franconie en Allemagne, Emilie-Romagne en Italie, Galati en Roumanie) sera également développée. Au-delà des thèmes traditionnels d'échange (éducation, jeunesse, ...) une attention particulière sera portée au développement de partenariats sur des thèmes (numérique, santé, agro-alimentaire, transition écologique et hydrogène, culture et patrimoine...) pour lesquels les bases de travail ont été posées au cours des années précédentes. Une mission d'accueil d'une délégation d'Emilie-Romagne sur le thème de la viticulture est prévue afin de développer des échanges dans ce domaine entre la Nouvelle-Aquitaine et cette région partenaire.

Avec la Région de Galati (Roumanie), le travail développé principalement dans les secteurs de la santé (autisme, ...), de l'aquaculture, de l'œnologie, de la jeunesse et de l'éducation sera renforcé en tenant compte de la situation créée dans ce pays par les événements dans l'Ukraine voisine.

Avec la Moyenne-Franconie, les coopérations seront poursuivies dans les domaines prévus par le projet de convention, à savoir principalement jeunesse, culture et éducation. La Région Nouvelle-Aquitaine participera également au salon mondial Biofach sur l'alimentation et l'agriculture biologique, qui se tiendra à Nuremberg en février 2024.

Avec la Hesse enfin le travail de redynamisation entrepris en 2023 sera renforcé en tenant compte de la situation nouvelle de cette région à la suite des élections qui s'y sont déroulées en fin d'année.

Enfin, le dispositif d'accompagnement des organismes effectuant un travail d'information en région sur les dossiers européens (Maison de l'Europe, Centres d'information « Europe Directs »), sera poursuivi après que des moyens nouveaux lui ont été alloués en 2023. Une attention particulière sera apportée en cette année d'élections au parlement européen au suivi du travail effectué par ces organismes d'information en vue de développer tout ce qui a trait à la citoyenneté européenne.

3/ LEADER

Le programme LEADER 2014-2020 est clos.

Les crédits de paiements inscrits en investissement et en fonctionnement au BP 2024 sont uniquement destinés à verser les subventions prévues précédemment.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERNATIONALISATION DES TERRITOIRES ET CONTRIBUER A L'affirmation DE LA FRANCOPHONIE

En matière d'action internationale, la Région poursuit ses programmes de coopération décentralisée restés actifs à Madagascar, au Maroc, au Sénégal, au Vietnam, au Québec, et élabore par ailleurs d'autres modes de partenariat comme des projets mutualisés avec le soutien d'organismes nationaux. Une attention particulière sera portée à la solidarité internationale et à l'éducation à la

citoyenneté mondiale en soutenant les territoires engagés dans ces domaines et en renouvelant le soutien aux organismes régionaux « têtes de réseaux ».

Les coopérations décentralisées avec Madagascar, le Maroc, le Sénégal, le Vietnam et le Québec seront poursuivies et développées en 2024.

Avec la Région Itasy à Madagascar, des moyens financiers accrus venant de l'Agence Française de Développement et obtenus en 2023 permettront de poursuivre le Programme d'appui à la gouvernance locale (PAGLI), visant l'appui aux communes à travers le soutien aux dynamiques intercommunales ainsi que l'appui à la gestion intégrée de la ressource en eau à travers l'accompagnement du Comité de gestion du Lac Itasy au niveau de sa gouvernance et la mise en œuvre de son plan d'actions.

Avec le Sénégal, les projets entrepris dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, de l'appui à la formation et l'insertion des jeunes seront poursuivis. Dans le même temps, une réflexion sera conduite en vue de réorganiser les modalités de coopération avec l'entente qui réunit les six départements sénégalais partenaires et renouveler la convention en cours, arrivée à échéance.

Avec le Maroc, les échanges seront poursuivis dans les différents secteurs définis dans la convention conclue en 2021 avec la Région du Souss Massa, en particulier ceux de l'innovation, du tourisme, du développement économique, et de la formation professionnelle. Une attention particulière sera accordée aux actions développées, dans le secteur agricole principalement, pour faire face aux conséquences du tremblement de terre survenu dans le pays en septembre 2023 et qui ont obtenu des financements exceptionnels de la Région.

Avec le Québec, les coopérations dans les domaines notamment de l'enseignement supérieur et la recherche, de la santé, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire de la culture et la francophonie, de la jeunesse seront poursuivies et développées en tenant compte des résultats des assises de la coopération décentralisée franco-québécoise organisées à La Rochelle en octobre 2023.

Au Vietnam, la coopération avec la Province du Lao Cai sera poursuivie dans les domaines du tourisme, du patrimoine, de l'agro-écologie, de la préservation de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement. La convention de partenariat actuelle arrivant à échéance en mars 2024, celle-ci devrait être renouvelée en cours d'année. En revanche, il a été décidé de ne pas réengager de nouvelle convention de coopération avec la Province de Thua Thien Hué. Néanmoins une veille sera assurée en vue d'accompagner éventuellement les projets qui pourraient être portés par des acteurs néo-aquitains dans cette province.

Les échanges réciproques de jeunes (chantiers de solidarité, volontariats de solidarité ou services civiques) continueront d'être développés avec ces différentes régions partenaires, avec l'appui du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et de l'agence France Volontaires, dont la Région est devenue membre en 2023.

En revanche, au Burkina Faso, plusieurs projets d'importance, bénéficiant des cofinancements de l'Agence française de développement et du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ont dû être interrompus en 2023, à la suite de la décision du Gouvernement français du 8 août 2023 de suspendre l'aide publique française au développement en direction de ce pays. L'avenir de la coopération avec la Région du Plateau Central dépendra des décisions gouvernementales et de la capacité qu'auront les collectivités locales françaises à maintenir des liens et des projets en soutien à la société civile. Un travail de veille attentive de l'information sera conduit en vue de faire évoluer les décisions en fonction de ce contexte et, le cas échéant, des initiatives seront prises pour permettre de clore dans les meilleures conditions possibles les projets qui devront l'être.

En lien avec ses différentes coopérations décentralisées, la Région poursuivra son engagement dans des projets mutualisés, associant plusieurs collectivités réunies par des organismes tels que Cités Unies France ou l'Association Internationale des Régions Francophones auprès desquels la Région renouvellera son adhésion.

La Région poursuivra également sa politique de soutien aux actions de solidarité internationale à travers le renouvellement de son appel à projets « Développement solidaire ». Ce dispositif permet de financer, dans les pays éligibles à l'aide publique au développement, des projets de coopération et de solidarité internationale de la société civile et des collectivités néo-aquitaines, s'inscrivant dans les Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU, et déclinés dans la stratégie NeoTerra. Les nouveaux dispositifs autour de l'Éducation à la citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) définis et mis en place en 2023 seront poursuivis : l'appel à projets « Outils innovants pour l'ECSI » sera reconduit et le réseau des 8 structures ressources territoriales sélectionnées par l'Appel à manifestation d'intérêt « Territoires engagés pour l'ECSI » en 2023 continuera d'être accompagné et animé avec l'appui du RADS I Nouvelle-Aquitaine (Réseau associatif pour le Développement et la Solidarité Internationale) et de So Coopération (réseau régional multi-acteurs sur la coopération et la solidarité internationale).

Le soutien apporté à ces organismes régionaux « têtes de réseaux » sera d'ailleurs renouvelé. La Région poursuivra également son engagement en direction de l'Institut des Afriques (IDAF), dont le but est de faire rayonner les dynamiques africaines présentes sur les territoires de Nouvelle-Aquitaine, en soutenant son programme d'activités annuel et l'aménagement de ses futurs locaux ouverts au public à Bordeaux (rue du Mirail).

Pilier 3. Aménagement du territoire

3.11 - Vie associative et Egalité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer la vie associative						
420	4042010	SOUTIEN A L'EMPLOI ASSOCIATIF	-	-	-	500 000,00
420	4042020	DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE	375 000,00	338 150,00	2 760 000,00	2 070 000,00
SOUS TOTAL			375 000,00	338 150,00	2 760 000,00	2 570 000,00
Promouvoir la solidarité et l'égalité						
420	4042030	SOLIDARITÉ ET ÉGALITÉ	600 000,00	441 850,00	1 182 000,00	1 365 000,00
SOUS TOTAL			600 000,00	441 850,00	1 182 000,00	1 365 000,00
TOTAL			975 000,00	780 000,00	3 942 000,00	3 935 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			977 750,00	782 250,00	4 041 500,00	4 205 500,00

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Vie associative et égalité

OBJECTIF N°1 : DEVELOPPER LA VIE ASSOCIATIVE

Avec près de 150 000 associations présentes sur son territoire, la Nouvelle-Aquitaine compte plus de 1,2 million de bénévoles (qui s'engagent librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de leurs temps professionnel et familial), et près de 169 000 salariés, soit 9,6% de l'emploi privé.

A travers le renouvellement de la Charte d'engagements réciproques Nouvelle-Aquitaine pour 6 ans avec l'État et Le Mouvement Associatif Nouvelle-Aquitaine, la Région reconnaît le rôle essentiel que les associations jouent dans la vie économique et sociale et s'engage à donner cohérence et visibilité à la vie associative, en contribuant à faire mieux connaître les associations du territoire.

En 2024, la Région Nouvelle-Aquitaine mettra en œuvre son nouveau règlement d'intervention en faveur de la vie associative articulé autour de deux axes. Le premier consiste à soutenir la structuration des associations. A ce titre, la Région encouragera les associations à se regrouper au sein de réseaux, renforcera son soutien à la création d'emploi associatifs mais également aux parcours d'accompagnement permettant de pérenniser ces emplois (Dispositif Local d'Accompagnement).

Le deuxième axe consiste à accompagner les mutations qui s'imposent aux associations dans un contexte de changement climatique et d'évolution des besoins sociétaux. Une attention particulière sera donnée aux thématiques traitant des transitions énergétiques et environnementales, de la transformation numérique, de l'égalité Femme-Homme et plus largement de la lutte contre les discriminations.

OBJECTIF N°2 : PROMOUVOIR LA SOLIDARITE ET L'EGALITE

La crise sanitaire et énergétique a été facteur d'accélération de la précarité, conduisant à l'explosion des demandes en aide alimentaire auprès des réseaux caritatifs. Dans le même temps, les discriminations et les violences intra-familiales demeurent d'une actualité brûlante. A titre d'exemple en Nouvelle-Aquitaine, les violences sexuelles et sexistes ont progressé de plus 11% entre 2021 et 2022.

En 2024, dans le cadre du Plan d'action « Réaliser l'Égalité » 2018-2025, la Région Nouvelle-Aquitaine maintiendra son engagement, en complémentarité avec l'État et les autres collectivités, en faveur des associations et des initiatives territoriales qui luttent contre les discriminations et tout particulièrement contre les violences sexuelles et sexistes.

La Région mettra en œuvre son nouveau règlement d'intervention exclusivement dédié au financement des actions de lutte contre les discriminations, de lutte contre les violences faites aux femmes, de promotion de l'égalité - en priorité en direction des territoires ruraux, vulnérables et peu pourvus en structures d'accompagnement - ou

encore de solidarité alimentaire. Elle confortera et pérennisera ainsi son engagement financier tout en précisant les conditions d'attribution.

Les axes d'intervention du nouveau règlement viseront à :

- la promotion de l'égalité et de la lutte contre les discriminations. Les ajustements du nouveau RI permettent d'affirmer l'engagement de la Région pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes ;
- la solidarité alimentaire en maintenant son accompagnement aux réseaux caritatifs de distribution d'aide alimentaire habilité par l'Etat au niveau national et couvrant l'ensemble du territoire régional.

Un travail sera également engagé pour identifier les besoins et les moyens d'action concrète pour lutter contre le phénomène de précarité menstruelle des femmes fragilisées.

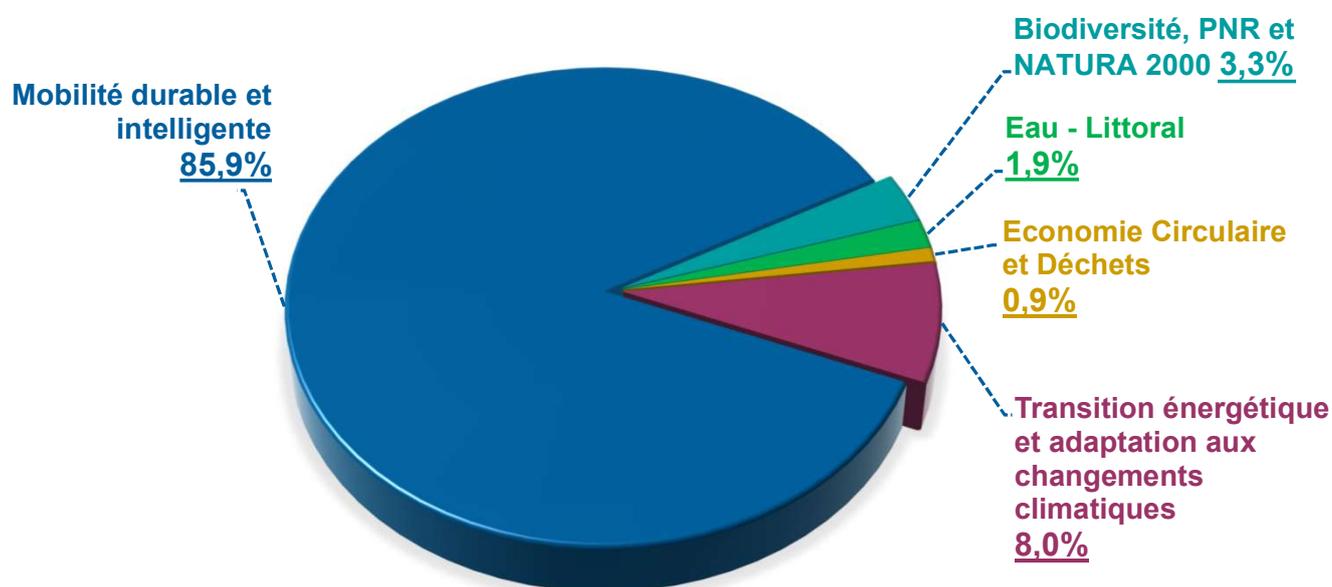


TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Pilier 4. Transition énergétique et écologique en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	3,80	3,40	17,92	14,99	18,39
4.2 - Eau - Littoral	8,70	7,60	3,76	2,86	10,46
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	5,00	3,00	3,00	2,15	5,15
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	39,15	34,10	11,89	10,43	44,53
4.5 - Mobilité durable et intelligente	719,79	111,76	353,73	365,71	477,46
TOTAL	776,44	159,85	390,29	396,14	555,99
BUDGET PRIMITIF 2023	237,20	101,40	384,38	388,94	490,34

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 4. Transition énergétique et écologique

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000	Préserver la biodiversité et les ressources naturelles	3 800 000,00	3 400 000,00	17 919 000,00	14 990 000,00
	SOUS-TOTAL	3 800 000,00	3 400 000,00	17 919 000,00	14 990 000,00
4.2 - Eau - Littoral	Préserver le littoral et les ressources en eau	8 700 000,00	7 600 000,00	3 761 000,00	2 860 000,00
	SOUS-TOTAL	8 700 000,00	7 600 000,00	3 761 000,00	2 860 000,00
4.3 - Economie Circulaire et Déchets	Réduire les déchets et développer l'économie circulaire	5 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 150 000,00
	SOUS-TOTAL	5 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 150 000,00
4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques	Accompagner la transition énergétique des territoires	2 194 000,00	980 000,00	-	-
	Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique	18 456 000,00	19 605 000,00	10 235 000,00	8 465 000,00
	Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux	18 500 000,00	13 510 000,00	1 650 000,00	1 967 300,00
	SOUS-TOTAL	39 150 000,00	34 095 000,00	11 885 000,00	10 432 300,00
4.5 - Mobilité durable et intelligente	Favoriser le report modal de la route vers le rail	719 785 995,00	104 569 880,00	352 272 000,00	363 568 000,00
	Développer l'intermodalité des différents modes de transport	0,00	7 185 814,00	1 455 000,00	2 140 532,00
	SOUS-TOTAL	719 785 995,00	111 755 694,00	353 727 000,00	365 708 532,00
TOTAL GENERAL		776 435 995,00	159 850 694,00	390 292 000,00	396 140 832,00
BUDGET PRIMITIF 2023		237 199 633,00	101 401 693,00	384 381 360,00	388 941 863,00

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.1 - Biodiversité, PNR et NATURA 2000

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver la biodiversité et les ressources naturelles						
76	4071020	ENVIRONNEMENT - BIODIVERSITÉ - PNR	3 643 000,00	3 300 000,00	14 724 000,00	11 795 000,00
76	4071030	NATURA 2000	157 000,00	100 000,00	3 195 000,00	3 195 000,00
SOUS TOTAL			3 800 000,00	3 400 000,00	17 919 000,00	14 990 000,00
TOTAL			3 800 000,00	3 400 000,00	17 919 000,00	14 990 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			5 254 000,00	3 054 000,00	17 847 000,00	13 383 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Biodiversité, Parcs Naturels Régionaux et NATURA 2000

OBJECTIF : PRESERVER LA BIODIVERSITE ET LES RESSOURCES NATURELLES

Les études scientifiques se succèdent et démontrent que la biodiversité s'impose de plus en plus comme un enjeu majeur du XXI^e siècle. Sur la base du rapport scientifique Ecobiose et dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Biodiversité adoptée fin 2022, la Région prévoit en 2024 de poursuivre ses efforts de préservation et de restauration de la biodiversité en renforçant la mobilisation de l'ensemble des acteurs socio-économiques. L'appel à projets Nature et Transitions sera reconduit avec notamment avec un volet destiné aux entreprises qui s'engagent de façon ambitieuse dans des projets en faveur de la biodiversité, tout en continuant l'accompagnement des collectivités.

La préservation des espaces naturels, reste une des priorités de la Région pour préserver les « HotSpot / points chauds » de Biodiversité. La Région continuera d'apporter son soutien au Conservatoire d'Espaces Naturels Nouvelle-Aquitaine et poursuivra son effort avec la création de trois nouvelles Réserves Naturelles Régionales.

2024 sera la première année d'existence de l'Agence Régionale de la Biodiversité en tant qu'Etablissement Public de Coopération Environnementale ce qui renforcera sa visibilité, son efficacité et son ancrage dans les territoires. Au programme de l'EPCE en 2024, figureront l'organisation des Assises régionales Biodiversité et le déploiement de nouvelles missions sur les volets agriculture et économie.

Après son transfert réussi à la Région en 2023, la politique de gestion des 235 sites Natura 2000 terrestres sera pleinement mise en œuvre en 2024 : lancement de révisions des documents d'objectifs (DOCOB), lancement de marchés publics pour l'animation des sites, relance des contrats et de l'appel à projets « connaissance » précédemment géré par l'Etat, lancement de la coordination régionale du réseau Natura 2000 et développement de partenariats nouveaux favorisant les actions locales : organisation de rencontres régionales des élus et animateurs des sites Natura 2000 notamment.

Les parcs naturels régionaux (PNR) continueront d'être mobilisés au service de la transition écologique et particulièrement la préservation des ressources et milieux naturels, dans le cadre des contrats de parc 2023-2026. La démarche de création d'un PNR autour des marais littoraux charentais sera accompagnée par la Région, ainsi que la révision de la charte du PNR Périgord-Limousin. En outre la création des PNR Montagne Basque et Gâtine Poitevine poursuivront leur parcours. L'emblématique programme Life « abeilles sauvages » verra sa 4^e année de fonctionnement soutenue par la Région. Le PNR des Landes de Gascogne sera mobilisé particulièrement pour l'animation de la zone atelier (Living lab) « forêts de demain et aménagement du territoire », sur les cendres des méga-feux de 2022.

La stratégie d'accompagnement au changement pour les transitions environnementales (ACTE) verra sa première année de fonctionnement complet. Des partenariats techniques et financiers seront noués, notamment par un appel à projets, pour mobiliser les sciences sociales et comportementales au service de l'environnement.

Au-delà de l'intérêt agricole, énergétique et paysager, les haies sont un élément essentiel de la biodiversité. Elles constituent des habitats naturels pour de nombreuses espèces d'insectes, d'oiseaux, de mammifères et de plantes. En 2024, un travail sera initié pour mieux connaître et suivre l'évolution des haies tant d'un point de vue quantitatif (cartographie de l'existant des plantations et arrachages récents) que qualitatif. Cette connaissance est indispensable à la poursuite des actions de reconquête de cette infrastructure agroécologique essentielle.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.2 - Eau - Littoral

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Préserver le littoral et les ressources en eau						
588	3053548	TFRILDIG - FRIL DIGUE	-	1 250 000,00	-	-
71	4076010	ENVIRONNEMENT LITTORAL	3 300 000,00	3 750 000,00	650 000,00	560 000,00
731	4074010	ENVIRONNEMENT EAUX	5 400 000,00	2 600 000,00	3 111 000,00	2 300 000,00
SOUS TOTAL			8 700 000,00	7 600 000,00	3 761 000,00	2 860 000,00
TOTAL			8 700 000,00	7 600 000,00	3 761 000,00	2 860 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			11 100 000,00	6 160 000,00	4 400 000,00	3 100 000,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Eau - Littoral

OBJECTIF : PRESERVER LE LITTORAL ET LES RESSOURCES EN EAU

1/ La préservation du littoral

La Région donne la priorité à l'adaptation des milieux littoraux, à la protection des populations et à la préservation des écosystèmes. La gestion des risques majeurs que sont l'érosion côtière et la submersion marine constitueront le cœur de l'action régionale en 2024, au plus près des collectivités territoriales concernées.

Concernant l'érosion côtière, les secondes générations de stratégies locales de gestion de la bande côtière se mettent en place, fortes des bilans des premières générations. Ces actions s'inscrivent dans un cadre en cours de stabilisation après la publication de la loi climat et résilience, et restent dans l'attente de dispositions nationales notamment en matière de financement annoncées par le Gouvernement pour 2025. Le rapport de la chambre régionale des comptes rendu en 2023 sur le sujet conforte le rôle et la place centrale de la Région en la matière, et la mobilisation de fonds européens en soutien à la gestion du trait de côte.

L'intervention régionale en matière de prévention des submersions se matérialise d'une part par le paiement progressif des engagements en faveur des programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI) post Xynthia en Charente-Maritime, à mesure de l'avancement des travaux. D'autre part, la politique en faveur de la préservation des marais littoraux poursuit son développement, au service de milieux remarquables aux fonctionnalités multiples, dont l'atténuation des risques de submersion.

2/ La préservation des ressources en eau

L'année 2023 s'est inscrite dans la continuité du stress hydrique de l'année 2022, avec une sécheresse hivernale jamais vécue. La Région choisit d'agir sur le grand cycle de l'Eau pour préserver dès l'amont la qualité et de la quantité des ressources en eau, notamment en eau potable. En 2024 cette politique s'articulera autour des 4 axes suivants.

La reconquête des zones humides sera une nouvelle fois une priorité d'action en 2024 afin de redonner à ces espaces toutes leurs fonctionnalités en matière de biodiversité, de captage de CO₂, de régulation des phénomènes hydrologiques extrêmes... Le soutien de la Région à la restauration des zones humides passe par l'appel à projets « accélération de la restauration des zones humides ».

Pour faire face aux multiples enjeux liés à la raréfaction de la ressource en eau et à sa dégradation, la Région Nouvelle-Aquitaine a lancé en 2023 un nouvel appel à projets Economie circulaire de l'eau (AAP Ec'eau). 2024 sera le temps de sa mise en œuvre avec l'accompagnement des nouveaux projets de réutilisation des

eaux non conventionnelles. La Région soutiendra également la réduction de la consommation en eau par les entreprises, la création d'un démonstrateur sur les micropolluants, la mise en place d'une filière Eau structurée et les innovations dans ce domaine.

Le déploiement de la nouvelle convention Re-sources avec l'Etat et les agences de l'eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne mettra en synergies les moyens au service de la reconquête des captages d'eau potable prioritaires comprenant l'accompagnement des changements de pratiques et la sortie des pesticides de synthèse conformément aux engagements de la feuille de route Néo Terra.

Avec le projet NBRACER portant sur les solutions fondées sur la nature (SFN) dans le domaine de la gestion de l'eau, la Région est lauréate avec un consortium d'acteurs européens de l'appel à projets de la mission « adaptation au changement climatique » du programme Horizon 2020 de l'Union Européenne. En tant que partenaire direct du projet NBRacer, la Nouvelle-Aquitaine devient Région de démonstration. En 2024, la Région alimentera les réflexions du consortium européen en faisant remonter des besoins et des bonnes pratiques du terrain.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.3 - Economie Circulaire et Déchets

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Réduire les déchets et développer l'économie circulaire						
7211	4071010	ENVIRONNEMENT DÉCHÊTS	-	-	3 000 000,00	2 150 000,00
7213	4071010	ENVIRONNEMENT DÉCHÊTS	5 000 000,00	3 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			5 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 150 000,00
TOTAL			5 000 000,00	3 000 000,00	3 000 000,00	2 150 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>6 500 000,00</i>	<i>3 080 000,00</i>	<i>3 200 000,00</i>	<i>2 600 000,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Economie circulaire et déchets

OBJECTIF : REDUIRE LES DECHETS ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE

Alors que la quantité de déchets produits par les ménages et les entreprises repart à la hausse, la Région continuera en 2024 de faire de la prévention sa priorité.

La Région mettra en œuvre la feuille de route d'animation du volet Déchets du SRADDET adoptée en octobre 2022. Cette feuille de route a vocation à créer un rapport de proximité et de confiance entre la Région, les collectivités et les acteurs économiques afin qu'ils contribuent à l'atteinte des objectifs de réduction des déchets. Il s'agira d'accompagner ces acteurs afin de :

- Prioriser la prévention pour réduire la production de déchets ;
- Soutenir le déploiement de l'économie circulaire ;
- Accompagner des investissements au travers des appels à projets dédiés.

Ainsi la Région renouvèlera en 2024 l'appel à projets « prévention de production de déchets et valorisation matière » ainsi que l'Appel à projets Zéro Déchet « Passage à l'action en Nouvelle-Aquitaine » qui mobilise les acteurs de terrain notamment associatifs afin de sensibiliser et mobiliser le grand public à la prévention des déchets.

Le nouvel Appel à projets « BioDPro » sera lancé afin de contribuer à la réduction et au tri des biodéchets des entreprises en vue d'une valorisation locale. Il s'adressera aux entreprises, notamment des producteurs de biodéchets souhaitant mutualiser une solution locale, ainsi qu'à des apporteurs de solution et en particulier aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Le plan zéro pollution plastique, adopté fin 2022, sera poursuivi afin de réduire significativement la dépendance des activités économiques à cette matière primaire fossile non renouvelable et ses impacts nocifs sur la santé et l'environnement. Concrètement ce plan doit permettre d'accompagner les acteurs locaux dans :

- Le recyclage et la réutilisation des plastiques afin de limiter la production de déchets plastiques qui partent aujourd'hui en enfouissement ;
- Le développement de projets de substitution des plastiques ;
- La limitation des fuites de plastiques dans l'environnement et notamment les pollutions des océans.

L'adaptation du volet déchets du SRADDET permettra de se conformer aux nouveaux objectifs fixés par les législateurs européens et nationaux.

La révision du SRDEII en 2022 a permis à la Région de réaffirmer l'importance du développement de l'économie circulaire pour répondre aux enjeux de transitions de l'économie régionale. Aussi la Région continuera, en 2024, d'accompagner les acteurs économiques dans le développement de l'économie

circulaire notamment via l'écoconception et l'économie de la fonctionnalité avec notamment l'appui de l'Agence régionale de Développement et d'Innovation (ADI) et le cluster SOLTENA.

Cet accompagnement passera également par le développement de filières régionales de recyclage ou de valorisation matière, en priorisant celles qui permettent de répondre aux objectifs des volets Déchets du SRADDET et du SRDEII.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.4 - Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner la transition énergétique des territoires						
758	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	2 194 000,00	980 000,00	-	-
SOUS TOTAL			2 194 000,00	980 000,00	-	-
Développer la production d'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique						
758	4075010	TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES TERRITOIRES	-	-	3 753 400,00	3 348 700,00
758	4075020	SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES INNOVANTES	4 210 000,00	5 655 000,00	1 229 100,00	433 700,00
758	4075030	SOLUTIONS ENERGETIQUES MATURES	14 246 000,00	13 800 000,00	1 052 500,00	682 600,00
758	4075040	SARE - SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE		150 000,00	4 200 000,00	4 000 000,00
SOUS TOTAL			18 456 000,00	19 605 000,00	10 235 000,00	8 465 000,00
Améliorer la performance énergétique dans les bâtiments régionaux						
028	2000633010	Reversements, régularisations, remises de dette	-	-	-	257 300,00
222	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	-	5 400 000,00	-	60 000,00
222	4022062	PPI 2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	9 000 000,00	1 700 000,00	1 090 000,00	1 090 000,00
222	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	120 000,00	-	-
222	3022202	EI-PCET - PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	-	20 000,00	-	-
24	4022012	INNOVATION ENVIRONNEMENTALE ET PERFORMANCE ENERGETIQUE	-	1 350 000,00	-	-
24	4022062	PPI 2 TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE	9 500 000,00	4 800 000,00	560 000,00	560 000,00
24	315043	MAITRISE DE L'ENERGIE	-	120 000,00	-	-
SOUS TOTAL			18 500 000,00	13 510 000,00	1 650 000,00	1 967 300,00
TOTAL			39 150 000,00	34 095 000,00	11 885 000,00	10 432 300,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>46 000 000,00</i>	<i>35 805 000,00</i>	<i>9 071 500,00</i>	<i>8 705 500,00</i>

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Transition énergétique et adaptation au changement climatique

Dans son rapport annuel 2023, publié en juin dernier, le Haut Conseil pour le Climat rappelle que « l'année 2022, emblématique de l'intensification des effets du changement climatique, illustre la nécessité d'acter l'urgence et d'engager les moyens nécessaires au rehaussement de l'action publique en matière d'adaptation transformationnelle et de décarbonation accélérée, en France et dans le monde ».

Dans ce contexte, la Région Nouvelle-Aquitaine poursuit son effort afin d'encourager sur son territoire une réduction des consommations d'énergie et la construction d'un mix énergétique adapté. A horizon 2030 la Région ambitionne de réduire la consommation d'énergie sur son territoire de 30% (base 2010) et d'atteindre une couverture de 50% d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale.

L'installation en octobre dernier du Comité régional de l'Energie, présidé par le Président du Conseil Régional et le Préfet de région, doit favoriser l'accélération des énergies renouvelables sur notre territoire, fondée sur une planification partagée.

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LA TRANSITION ENERGETIQUE DES TERRITOIRES

1/ Accompagner les territoires dans leur transition énergétique

Les objectifs ambitieux en termes de transition énergétique affichés dans le SRADDET et NEOTERRA ne pourront être atteints sans l'implication forte des élus, citoyens et entreprises où sont déployés les projets.

La Région intervient auprès des territoires en :

- Animant avec l'ADEME et la DREAL le réseau « Territoires Energie Climat (TEC) » qui réunit une centaine d'EPCI. Il met à disposition des territoires de nombreuses ressources, permet des échanges de bonnes pratiques et organise des formations,
- Soutenant les Territoires à Energie Positive (TEPOS) : depuis le début de ce dispositif, une vingtaine de territoires ont été labellisés TEPOS en Nouvelle-Aquitaine ; le soutien se poursuivra en 2024 pour les 4 choisis en 2022, et des propositions seront faites pour soutenir de nouveaux territoires,
- En poursuivant le soutien à l'ingénierie de projets d'efficacité énergétique ou d'énergies renouvelables tels que des projets de production de chaleur renouvelable, ou d'électricité renouvelable via le photovoltaïque ou l'éolien. En effet, les récentes études réalisées par la DREAL montrent que les zones artificialisées (friches, délaissés, sites pollués, parkings) en Nouvelle-Aquitaine ne permettront pas d'atteindre les objectifs photovoltaïques du SRADDET (8,5GWc à 2030). Aussi, l'installation de

centrales photovoltaïques au sol situées en dehors des espaces artificialisés est nécessaire et doit être élaborée de la manière la plus vertueuse possible.

Par ailleurs, la Région continuera de s'appuyer sur ACCLIMATERRA afin de poursuivre l'analyse scientifique du changement climatique dans notre région, et de diffuser ces informations auprès des territoires (EPCI, communes). Ainsi, les chercheurs réaliseront des cahiers thématiques, ouvrages scientifiques synthétiques, à destination des décideurs locaux, pour approfondir des problématiques et enjeux forts émergeant dans les territoires. La Région veillera à une bonne articulation avec les Réseaux régionaux de recherche et soutiendra les outils d'aide à la décision que sont l'Observatoire régional AREC et l'Observatoire ATMO.

2/ Favoriser l'appropriation et la participation citoyennes à la Transition énergétique et climatique

Un axe important de l'action régionale en 2024 concernera l'accompagnement des projets participatifs et citoyens qui sont essentiels pour favoriser la réussite de projets d'énergie renouvelable en assurant l'implication des citoyens dans la gouvernance et le financement des projets, comme l'illustre le projet éolien d'Andilly-les-Marais, en Charente Maritime. La Région s'appuiera également sur le réseau régional CIRENA qui œuvre pour sensibiliser, former les initiatives locales.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUEVELABLE ET AMELIORER L'EFFICACITE ENERGETIQUE

1/ Améliorer l'efficacité énergétique

A - Rénovation énergétique des bâtiments

Le bâtiment constitue le premier secteur consommateur d'énergie en Nouvelle-Aquitaine. Le SRADDET et le Programme Régional d'Efficacité Energétique (PREE) Nouvelle-Aquitaine définissent comme objectifs :

- La rénovation énergétique de 120 000 logements par an, dont 30 000 rénovations performantes, globales et bas carbone,
- Une réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires de 40% d'ici 2030, et 60% d'ici 2050.

La Région déploie plusieurs dispositifs de soutien à la rénovation énergétique globale pour participer à l'atteinte de ces objectifs, en complémentarité avec les dispositifs de l'Etat. Cette politique contribue également à lutter contre la précarité énergétique (jusqu'à 30% de ménages touchés dans certains départements), à la sobriété foncière, au maintien du tissu économique et de l'emploi, notamment en zone rurale.

Le réseau régional des Conseillers Energie comprend 130 conseillers hébergés au sein de Plateformes de la rénovation énergétique, labellisées 'France Rénov'. Ces plateformes portées et financées par les intercommunalités sont cofinancées par la Région, des entreprises dites « Obligés » via le programme de l'Etat appelé

SARE (Service d'accompagnement pour la Rénovation énergétique). Ce dernier est prolongé d'une année afin de donner à l'Etat/ANAH plus de temps pour définir, dans le cadre d'une concertation nationale, le cadre et les modalités du service public pour 2025.

En termes de soutien aux investissements, la Région poursuivra l'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat collectif : logements sociaux communaux (dans le cadre du règlement Habitat voté en mars dernier) et copropriétés de moins de 50 lots ayant une majorité de propriétaires occupants.

De plus, au titre du FEDER 2021-2027, les opérations plus lourdes de rénovation énergétique de logements sociaux (avec un objectif de 7 500 logements rénovés) et de bâtiments publics seront accompagnées dans le cadre d'appels à projets, afin de prioriser les soutiens en fonction des moyens budgétaires.

B - Décarbonation de l'industrie

Face à des prix de l'énergie qui restent durablement élevés (100€/MWh pour l'électricité à 2026 et 47€/MWh pour le gaz à 2025), la compétitivité des entreprises européennes est affaiblie notamment vis-à-vis de la concurrence nord-américaine. Pour encourager la décarbonation du secteur et la réindustrialisation, la Région Nouvelle-Aquitaine accompagne les industriels pour les aider à définir une stratégie énergétique de moyen et long terme, et à investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur industriel représente près de 20% de la consommation énergétique totale. Dans ce contexte, la Région s'engage auprès des entreprises via 3 outils :

- De nouveaux **Contrats de partenariat pluriannuels** avec celles qui consomment plus de 100 GWh/an, et via l'Appel à projets régional pour celles qui consomment entre 10 et 100 GWh par an. Treize contrats ont déjà été conclus, dans lesquels les entreprises s'engagent à réduire leur consommation de 10% en 3 à 4 ans selon les sites industriels. Ces 2 dispositifs lancés dès 2016, ont financé près de 200 projets, pour un total de 1,7 TWh/an d'économies d'énergie ou de substitution par des énergies renouvelable (soit l'équivalent de 290 000 logements bénéficiant d'une rénovation énergétique globale). Plus de 38 M€ ont été apportés sous forme de soutien financier aux études et aux investissements.
- Des « **Contrats d'achat d'électricité photovoltaïque renouvelable et locale en circuit court – Green Corporate PPA** ». Il s'agit de mettre en lien producteurs d'électricité verte locale, et entreprises de la région recherchant une électricité à coût compétitif à long terme (15 ans). En 2023, un accompagnement approfondi du Club des ETI a permis de monter un projet d'achat groupé d'électricité verte réunissant plus d'une douzaine d'entreprises. Celui-ci devrait voir le jour en 2024 après un accompagnement juridique spécifique.

- Le dispositif « **sortie des énergies fossiles hors réseau** » vient compléter les aides existantes en priorisant la transition énergétique des industriels consommant des énergies fossiles (charbon, fioul, propane, butane) les plus émettrices de CO₂, acheminées hors des réseaux de distribution. Des études d'opportunité et de faisabilité permettront d'identifier les possibilités les plus pertinentes d'un point de vue technico-économique pour se passer de ces énergies fossiles hors réseau.

2/ Favoriser la production d'énergie renouvelable

Accélérer le développement des énergies renouvelables est nécessaire pour des raisons :

- climatiques : le territoire de Nouvelle-Aquitaine dépend à 56% des énergies fossiles, sources du dérèglement climatique,
- techniques : la production nucléaire ne suffira pas à terme, notamment avec la hausse de la part de l'électricité dans le mix énergétique,
- économiques et sociales, afin de réduire la vulnérabilité des entreprises et des citoyens face aux fluctuations des prix de l'énergie.

Ce développement doit se traduire par une planification territoriale, tenant compte des gisements, des ambitions et choix locaux. C'est le rôle du Comité régional de l'Energie, mis en place en octobre dernier qui doit faciliter l'atteinte de l'objectif de 50% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie en Nouvelle-Aquitaine en 2030 (cette part est à 28% en 2023 ; 20% en France).

La Région intervient financièrement en faveur des énergies renouvelables là où la réglementation le permet (méthanisation, chaleur renouvelable, solutions innovantes) et n'intervient pas là où la réglementation ne le permet pas (solaire photovoltaïque, éolien). La Région et l'ADEME se coordonnent pour intervenir de manière complémentaire.

A - Développement du gaz renouvelable, solution mature

Face aux difficultés d'approvisionnement en gaz et le recours au gaz de schiste venu des Etats-Unis, la trajectoire actuelle de production de biogaz en Nouvelle-Aquitaine pourrait permettre de couvrir environ 20% de la consommation régionale de gaz d'ici 2030, soit l'équivalent des importations de gaz russe. Afin d'atteindre cet objectif (environ 200 méthaniseurs avec injection à 2030), la Région s'est dotée, dans le cadre du Schéma Régional Biomasse, d'un Comité de suivi de la biomasse mobilisable afin de gérer au mieux cette biomasse et prévenir les conflits d'usage. L'animation 'MéthaN-Action' (avec la Chambre régionale d'agriculture et la FRCUMA) et le partenariat avec GRDF sur l'émergence des projets portent leurs fruits, puisque la Nouvelle-Aquitaine reste une des plus dynamiques en France.

Fin 2023, la région compte près de 130 méthaniseurs en fonctionnement, tout mode de valorisation confondu, dont près de 60 unités de méthanisation avec

injection dans les réseaux de gaz, représentant une capacité de production de 900 GWh/an, soit 5% de biométhane dans les réseaux de gaz.

Par ailleurs, 70 projets sont actuellement accompagnés par les animateurs du dispositif MéthaN-Action jusqu'à leur mise en service.

La Région et le Feder soutiennent le financement des projets

Le secteur des transports et de la mobilité est le premier secteur consommateur d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine avec 35% des consommations, et premier émetteur de gaz à effet de serre (40%).

L'utilisation du BioGNV présente des avantages environnementaux (réduction de 80% des émissions de GES, réduction des polluants atmosphériques et des particules) et économiques. Il permet également de soutenir le développement de la méthanisation, et il améliore la balance commerciale régionale (substitution au gaz naturel importé). La Région a ainsi défini en 2019 un schéma régional d'infrastructures d'avitaillement au BioGNV (Bio Gaz Naturel pour Véhicule) visant à financer l'émergence d'une vingtaine de stations à destination des transporteurs routiers régionaux. Fin 2023, 27 stations BioGNV ont été soutenues par la Région, qui a ainsi atteint son objectif, et stoppera le soutien aux stations. En revanche, l'accompagnement des transporteurs régionaux se poursuit pendant encore 2 ans afin de se rapprocher de l'objectif des 500 véhicules (actuellement 215 véhicules lourds ont été aidés).

B - Soutien à la chaleur renouvelable, solution mature : délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME

La Région souhaite expérimenter la délégation du Fonds Chaleur de l'ADEME, prévue dans la loi 3DS. Cela permettra en effet à l'institution régionale de devenir un guichet unique pour les porteurs de projets, et de rendre ainsi un service plus efficace et rapide. Cette délégation représente une enveloppe d'environ 8M€ par an sur une durée de 3 ans. Deux axes prioritaires ont été définis en lien avec l'ADEME et en cohérence avec les politiques régionales :

- Soutien des actions de décarbonation des entreprises : en complément des dispositifs de soutien de la Région axés, d'une part, sur l'efficacité énergétique, et d'autre part, sur l'approvisionnement en électricité renouvelable, le Fonds Chaleur délégué permettra de soutenir également les investissements en faveur de la production de chaleur renouvelable (bois énergie, géothermie, solaire thermique, récupération de chaleur) pour les PME et ETI (entre 1,2GWh et 12GWh). La Région portera ainsi une offre d'accompagnement globale,
- Soutien des projets de méthanisation dans une logique de guichet unique afin de faciliter l'accès aux aides pour les agriculteurs : alors que l'Etat a de nouveau autorisé le soutien à la méthanisation par les crédits du Fonds chaleur, cette délégation permettra d'homogénéiser les règles d'attribution des subventions et de faire de la Région l'unique interlocuteur pour les demandes de subvention. La Région pourra ainsi mobiliser les crédits ADEME, FEDER ou Région en fonction des besoins de subvention, de la taille du porteur de projet ou encore du caractère innovant.

C - Encourager l'autoconsommation collective d'électricité verte

Face à l'augmentation du coût de l'énergie, la Région met en place un nouveau dispositif permettant d'amplifier les opérations d'autoconsommation en Nouvelle-Aquitaine. Il faut en effet désormais encourager les opérations de grande taille réunissant plusieurs acteurs, publics et privés, pour développer l'autoconsommation collective et exploiter son potentiel avec des gisements importants sur les parkings, les friches, les zones d'activité économiques.

Ce nouveau modèle multi-acteurs est cependant plus complexe (il nécessite la création d'une Personne Morale Organisatrice, et une facturation entre tous les acteurs). En soutenant les porteurs de projets via les études d'opportunité, de faisabilité, le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage qualifiée, la Région encouragera l'émergence de nouveaux projets ambitieux.

D - Soutien aux solutions énergétiques innovantes

Afin de préparer l'avenir, il est important d'expérimenter des solutions innovantes. La Région concentre son soutien sur 5 domaines :

- l'hydrogène : en application de sa Feuille de route régionale votée en octobre 2020, la Région se veut complémentaire des dispositifs de soutien européens et nationaux (ADEME). L'objectif est de déployer l'hydrogène là où il peut apporter une véritable plus-value. C'est ainsi qu'un schéma régional de déploiement d'infrastructures de production et d'avitaillement pour le transport lourd et pour le secteur maritime a été réalisé et présenté en septembre dernier devant l'écosystème régional. Il donne une vision claire et planifiée, et permet de prioriser le soutien régional,
- l'Agrivoltaïsme : la Région poursuivra son soutien aux expérimentations agri-solaires, couplant cultures ou élevages, et production solaire photovoltaïque. L'objectif est d'expérimenter un nouveau modèle d'intégration du photovoltaïque dans une activité agricole, tout en tenant compte des enjeux environnementaux et agronomiques,
- la production innovante de gaz verts par les technologies de pyrogazéification et de méthanation,
- la production de carburants alternatifs : biocarburants de 2ème et 3ème générations, et carburants de synthèse, à destination de la mobilité propre routière, aéronautique et maritime,
- l'émergence de technologies de captage, séquestration et valorisation économique du CO2 afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique.

OBJECTIF N°3 : AMELIORER LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DANS LES BATIMENTS REGIONAUX

La Région Nouvelle-Aquitaine entend poursuivre et accélérer ses investissements pour rester sur la trajectoire de l'atteinte du facteur 4 du protocole de Kyoto et répondre aux objectifs du décret tertiaire. Le budget doublé permet de financer de nouvelles opérations de maîtrise des consommations, de substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelable au premier rang desquelles la géothermie, et de développer le raccordement aux réseaux de chaleurs urbains dès lors qu'ils nous en permettent l'accès, sont vertueux environnementalement, tout en maîtrisant les coûts de viabilisation.

Pilier 4. Transition énergétique et écologique

4.5 - Mobilité durable et intelligente

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Favoriser le report modal de la route vers le rail						
80	4081230	RER METROPOLITAIN	9 300 000,00	3 528 700,00	-	-
822	4081110	TER - MODERNISATION DU PARC MATERIEL - ACQUISITION MATERIEL	690 743 000,00	37 297 750,00	-	-
822	4081120	TER - MAINTENANCE MATERIEL ROULANT	5 000 000,00	34 385 873,00	-	-
822	4081130	TER - EXPLOITATION DU RESEAU	-	-	350 790 000,00	350 790 000,00
822	4081140	TER - TARIFICATIONS	-	-	-	190 000,00
822	4081150	TER - INFORMATION - COMMUNICATION - EVENEMENTIEL	95 495,00	95 495,00	250 000,00	250 000,00
822	4081160	TER - PILOTAGE ET STRATEGIE	-	-	1 000 000,00	1 794 712,00
822	4081230	RER METROPOLITAIN	3 016 667,00	15 254 383,00	-	158 950,00
822	4081240	RER BASQUE	-	333 333,00	-	-
822	3080384	IFTI - TER - FONCTIONNEMENT	-	-	-	9 976 338,00
822	2000212060	Offrir transport rgal attractif /qualité - ancré durablmt s	-	750 000,00	-	-
832	4088410	TRANSPORTS DE MARCHANDISE PAR VOIE FERREE	3 400 000,00	3 230 000,00	-	-
832	4088420	TRANSPORTS MARCHANDISES PAR VOIE FERREE DES LANDES	-	300 000,00	132 000,00	308 000,00
852	4081230	RER METROPOLITAIN	-	6 139 946,00	-	-
852	4081240	RER BASQUE	-	94 400,00	-	-
86	4088530	TRANSPORT DE MARCHANDISES REPORT MODAL	7 697 500,00	3 000 000,00	100 000,00	100 000,00
89	4081230	RER METROPOLITAIN	533 333,00	160 000,00	-	-
SOUS TOTAL			719 785 995,00	104 569 880,00	352 272 000,00	363 568 000,00
Développer l'intermodalité des différents modes de transport						
86	4088520	ETUDES ET ENQUETES MULTIMODALES	-	-	15 000,00	360 000,00
86	4088540	PROJETS BILLETIQUE	-	1 500 000,00	-	-
86	4088550	SYNDICAT MIXTE INTERMODAL NOUVELLE-AQUITAINE	-	5 685 814,00	1 350 000,00	1 750 532,00
86	4088560	NOUVELLES MOBILITES	-	-	90 000,00	30 000,00
SOUS TOTAL				7 185 814,00	1 455 000,00	2 140 532,00
TOTAL			719 785 995,00	111 755 694,00	353 727 000,00	365 708 532,00
BUDGET PRIMITIF 2023			168 345 633,00	53 302 693,00	349 862 860,00	361 153 363,00

TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE

Mobilité durable et intelligente

OBJECTIF N°1 : FAVORISER LE REPORT MODAL DE LA ROUTE VERS LE RAIL

En 2024, la Région continue la mise en œuvre de moyens destinés à favoriser le report modal des marchandises vers le maritime et/ou le ferroviaire conformément aux orientations de la feuille de route de Néo Terra en faveur du climat et de la protection de l'environnement.

1/ Le transport ferroviaire de voyageurs

A - Modernisation du parc de matériel ferroviaire

En application de la feuille de route Néo Terra, la Région s'est fixée pour objectif de verdir sa flotte en remplaçant tous les moteurs diesel de ses trains en 2030 par des technologies respectueuses de l'environnement, telles les trains hybrides, à batteries rechargeables, à hydrogène, voire à base d'agrocarburants.

Verdir les cent quarante-neuf rames comportant une motorisation diesel à l'horizon 2030 impliquant d'importants investissements et de disposer de technologies alternatives assez matures, la Région continue donc à investiguer différentes solutions de « verdissement ». A ce stade, il apparaît nécessaire de recourir à un mix d'options de décarbonation : électrification, batteries rechargeables et bioGNV.

En 2024, la Nouvelle-Aquitaine poursuit le financement du programme d'expérimentation d'une rame AGC bimode caténaire/batteries rechargeables et la première rame à batteries de France sera un TER Nouvelle-Aquitaine. En parallèle, elle continue d'investir pour le rétrofit des rames AGC à batterie sur les étoiles de Bordeaux et de Saintes dans le programme des Opérations de rénovation à mi-vie du parc des AGC.

En outre, elle finance un prototype pour la transformation des rames ATER X73500 au BioGNV (parc de 54 rames sur un total de 196).

Conformément au Pacte ferroviaire de 2018 qui prévoit que les matériels roulants et centres de maintenance peuvent être transférés à l'autorité organisatrice concernée, la Région a repris la propriété des matériels au 1^{er} avril 2023. Celle des centres de maintenance a été lancée en 2023. En 2024, les financements de la Région permettront de poursuivre ce travail et de démarrer les travaux de nouveaux centres de maintenance, nécessaires à l'exploitation des différents lots du parc ferroviaire.

B - RER Métropolitain girondin

Résolument engagée en faveur du report modal de la voiture vers les transports en commun et conformément à la feuille de route commune adoptée avec

Bordeaux-Métropole et le Conseil départemental de la Gironde, la Région poursuit sa mobilisation en faveur de la mise en œuvre du RER métropolitain girondin. L'objectif premier étant de lutter contre la congestion routière au sein de l'agglomération en connectant par le TER et le développement de lignes de cars express, les villes de Gironde entre elles. Mais aussi de rendre possible des déplacements transversaux très rapides – Cenon-Pessac en 14 minutes, Sainte-Eulalie – Bègles en 19 mn, Bassens-Libourne en 23 minutes... - grâce à ses 200 kilomètres de lignes, ses cinq branches d'étoile ferroviaire (Arcachon, Libourne, Langon, Le Médoc et Saint-Mariens) et ses 54 gares dont 17 dans l'agglomération bordelaise.

Depuis 2021, les renforts d'offre sont cofinancés par Bordeaux Métropole et pour la première fois en 2024 des développements seront proposés le week-end. Semaine : +6 trains/jour Libourne-Bordeaux / +1 train/jour Bordeaux-Arcachon. Week-end : +17 trains/jour Libourne-Bordeaux / +3 trains/jour Bordeaux-Arcachon / +4 trains/jour Bordeaux-Langon.

En 2023 deux étapes phares du projet ont été franchis, le lancement du pass Tram+Trains et l'ouverture de la halte du Bouscat-Sainte-Germaine. L'année 2024 sera quant à elle marquée par le lancement des travaux pour la création d'une nouvelle halte à savoir celle de Talence Médoquine et la mise en place du car express Blaye Bordeaux.

C - Exploitation du réseau

La Nouvelle-Aquitaine a signé avec SNCF Voyageurs une nouvelle convention d'exploitation des TER pour la période 2024-2030, avec l'objectif d'atteindre plus de 22 000 trains par an et 120 000 voyageurs par jour d'ici 2030 (contre 90 000 en 2022). Destinée à améliorer l'offre et la qualité du service pour l'utilisateur, la nouvelle convention vise également à maîtriser la trajectoire budgétaire de la Région grâce à :

- la baisse des charges forfaitaires de 7% en euros constants entre 2024 et 2030 à périmètre d'offre constant ;
- l'engagement de l'opérateur sur la hausse des trafics avec une augmentation annuelle des recettes de 4% par an ;
- l'augmentation du nombre de voyageurs ;
- la restitution à la Région de 3 M€ si la marge dépasse 3%.

D - La création de la Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (SPIIT)

En tant qu'autorité organisatrice des transports, la Région mène une politique d'investissement importante en matière de matériel roulant ferroviaire afin d'offrir un service public de transport qualitatif.

Elle intervient ainsi sur l'ensemble du cycle de vie de son matériel roulant : acquisition, maintenance courante et lourde, verdissement, démantèlement.

Pour mener à bien ses missions, la Région Nouvelle-Aquitaine a approuvé fin décembre 2022 la reprise en propriété auprès de SNCF Voyageurs du matériel roulant, puis, en mars 2023 la création d'une société publique locale, la SPIIT, pour

assurer le portage et offrir une expertise technique pointue dans le suivi et la réalisation de ces opérations.

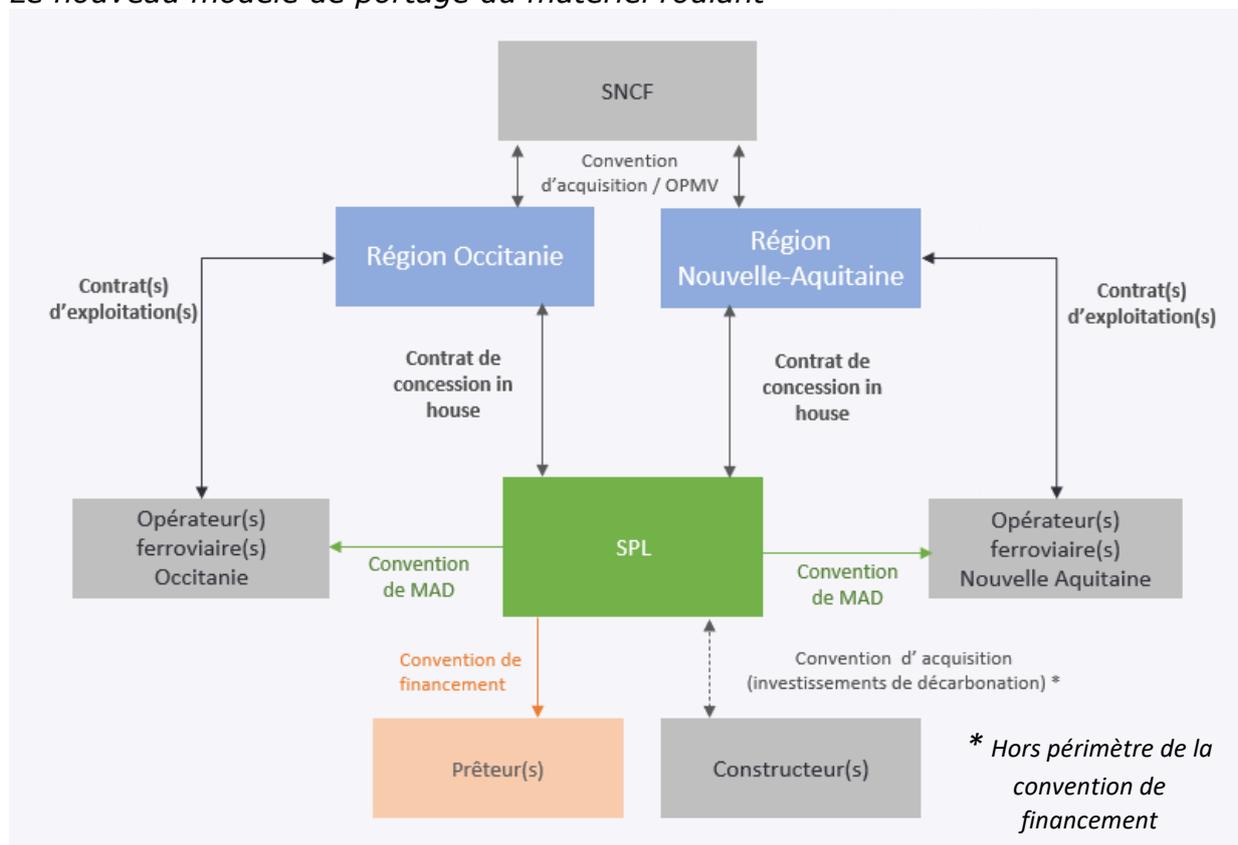
En effet, la Région doit se doter d'une réelle compétence dans la gestion des actifs, tant commerciale que technique, pour assumer une politique de flotte en autonomie et sur une durée dépassant les contrats avec les opérateurs.

Dans une logique d'optimisation des coûts et de mutualisation des moyens d'ingénierie, elle s'est associée à la Région Occitanie pour créer cette structure.

En 2024, les travaux se poursuivent avec l'Occitanie pour préparer les contrats de concession qui seront signés entre chacune des Régions et la SPIIT, et détermineront le périmètre de missions que chacune des Régions lui confiera, ainsi que la levée correspondante de financements bancaires par la SPIIT.

Pour rémunérer la mise à disposition des rames du parc de la Région (actuelles ou en commande) à la SPIIT, il est prévu la mise en place de droits d'entrée payés par la société à la Région.

Le nouveau modèle de portage du matériel roulant



La SPIIT est chargée de :

- La mise à la disposition des exploitants ferroviaires des matériels roulants.
- Du suivi et du contrôle de la bonne exécution des opérations de maintenance courante réalisées par les exploitants ferroviaires.

- Du financement des opérations d'acquisition des matériels roulants neufs et de transfert des matériels actuellement en circulation.
- Du financement des opérations de renouvellement à mi vie.
- Des investissements de décarbonation.

Ce dispositif permettra de lisser les dépenses d'investissement de la Région sur les matériels roulants dès 2024.

2/ Le transport ferroviaire de marchandises

Les lignes capillaires fret ont subi durant des décennies un sous-investissement chronique et un manque d'entretien. Or, la sauvegarde du réseau capillaire fret présente des enjeux majeurs tels la préservation des filières économiques dépendantes du mode ferroviaire (agriculture, industries, carriers...) ou le soutien au développement des ports dont ces lignes alimentent le trafic, en particulier à l'export.

C'est pourquoi dans le cadre de sa politique volontariste d'appui au report modal la Région fait de l'accompagnement des projets d'opérateurs permettant le développement du fret ferroviaire une priorité régionale dans le cadre du CPER 2023-2027. Ainsi, elle poursuit son soutien aux lignes du réseau capillaire fret, stratégiques pour les ports et les entreprises dépendant du ferroviaire comme les carriers, les céréaliers et les industries chimiques, papetières.

A ce titre, elle continue de financer la régénération de « Bayonne Allées Marines », dite « voie du soufre », son trafic de fret étant essentiellement composé de trains transportant du soufre liquide, pour la connecter vers le terminal portuaire de Blancpignon à Anglet.

Ancrer le fret ferroviaire dans les territoires et permettre son développement rend indispensables des dessertes terminales de qualité pour lier durablement les activités économiques au mode ferroviaire et renforcer l'attractivité des entreprises utilisatrices. La Région poursuivra donc le financement des projets d'Installations Terminales Embranchées (ITE) et les opérations de modernisation des infrastructures fret, enjeu stratégique pour favoriser le report modal du mode routier vers le ferroviaire.

En 2024, elle soldera les opérations déjà engagées et finalisées comme Niort Thouars deuxième phase (Parthenay-Saint-Varent).

Enfin, la Nouvelle-Aquitaine continue d'apporter son soutien au développement de la plateforme multimodale du Centre Européen de Fret de Mouguerre, qui comprend le projet d'autoroute ferroviaire Cherbourg-Mouguerre porté par Brittany Ferries en association avec Lohr, premier service d'autoroute ferroviaire de la façade atlantique, la restructuration du Centre Européen de Fret de Mouguerre et la modernisation et l'extension de la plateforme NOVATRANS, permettant un développement et une optimisation des activités ferroviaires et de transport combiné sur un site stratégique.

3/ La voie ferrée de Laluche-Tartas

Dans le cadre de la loi NOTRe, la Région est devenue propriétaire de la voie ferrée de Laluche Tartas – d’une longueur d’environ 13 km – dont elle a confié l’exploitation, la surveillance et l’entretien à un gestionnaire délégué, Europorte Services –Socorail. Le vieillissement avancé des voies a imposé une régénération globale pour permettre la remise aux normes de circulations indispensables à l’industrie papetière RYAM (ex Rayonier) et au silo agricole de stockage de Maïsadour.

Les travaux de régénération de la voie et de pérennisation des deux ponts rail du Retjons et du Luzou ont permis une reprise des circulations à l’automne 2023.

En 2024, la Région lancera une consultation destinée à retenir un gestionnaire pour cette ligne et assurera le suivi des mesures compensatoires.

OBJECTIF N°2 : DEVELOPPER L'INTERMODALITE EN MATIERE DE TRANSPORTS

1/ Nouvelle-Aquitaine Mobilités (NAM)

La Région est cheffe de file, aux termes de la loi NOTRe, en matière d’intermodalité.

Pour agir plus efficacement avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité de la région, elle est à l’origine de la création du Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités qui a pour compétences obligatoires la coordination des services de transport, la mise en place d’un système d’information multimodale des usagers et la mise en place d’une tarification coordonnée et de titres de transport uniques ou unifiés.

NAM s’inscrit dans une démarche de mobilité intégrée (Mobility-as-a-Service, MaaS) destinée à tirer parti des nouvelles technologies pour proposer de nouveaux services à destination des usagers : calculateur d’itinéraire multimodal, achat de titres dématérialisés, informations réseaux en temps réel... pour fluidifier leurs déplacements.

Les grands chantiers portés par NAM ont été affectés entre 2022 et 2023. Le budget régional 2024 ne comportera donc pas d’AP et reposera essentiellement sur la continuité des conventions de financement passées les années précédentes et de ses activités historiques.

Ainsi, la Région participera au financement :

- des solutions numériques nécessaires au développement de la Mobilité intégrée MODALIS ;
- des dépenses d’investissement liées au développement et à la mise en œuvre de la plateforme billettique (hors équipement TER – TIU) ;
- des dépenses relatives à l’acquisition et installation des équipements billettiques (hors plateforme) ;
- des dépenses d’investissement liée au paramétrage individualisé.

Les nouveaux équipements billettiques MODALIS remplaceront des équipements déjà existants sur les réseaux TER et les réseaux de cars interurbains régionaux. L'installation de ces nouveaux matériels au sol, en particulier pour le réseau TER, nécessitera des prestations de génie civil estimées à 1,5 M€ de CP/AP.

Afin que les réseaux interurbains régionaux disposant déjà d'une solution billettique régionale puissent se raccorder à la plateforme billettique MODALIS, la Région Nouvelle Aquitaine doit entreprendre des opérations d'interfaçages (de « raccordement »).

En 2024, conformément aux statuts, elle verse une cotisation annuelle de 1,35 M€ et participe aux dépenses de fonctionnement liées à l'exploitation et la maintenance de la plateforme Maas billettique.

2/ Les études et enquêtes

A - Etudes de mobilités sur le périmètre de La Rochelle

Afin d'enrichir les connaissances de la mobilité et d'envisager une nouvelle expertise à une échelle en cohérence avec les pratiques de déplacements observées sur le périmètre de la Rochelle, la Région participe au financement des études de mobilité sur le bassin de mobilité de La Rochelle pour un montant de 150 K€ en 2024.

B - La mise à jour du modèle multi-partenarial multimodal girondin

Afin d'exploiter les résultats des enquêtes Mobilité Certifiée CEREMA (EMC²) et Cordon, la transcription et l'analyse des données seront intégrées dans le modèle multi-partenarial multimodal girondin, en tant qu'outil technique de simulation et d'aide à la décision.

C - Les plans de mobilité

La Région a mis en place un accord cadre pour l'élaboration de plans de mobilités de communautés de communes pour lesquelles elle est AOM de substitution.

D - Les études corridors Cars express : une volonté de report modal et d'alternative à l'autosolisme.

Les études « corridors cars express » visent à définir la pertinence de projet de cars express sur onze corridors de déplacement identifiés par l'étude multimodales 2025-2030 menée par NAM en 2020-2021 et pour lesquels une solution de car express pourrait être pertinente pour susciter du report modal.

Il s'agit désormais d'analyser plus finement chacun de ces corridors en collaboration avec les agglomérations concernées.

La Région s'est donc engagée à cofinancer les études, dans un premier temps pour six corridors, à hauteur de 50%, le reste étant pris en charge par les autres AOM. En 2024, elle paiera le solde des cinq études suivantes : Poitiers - Vouillé - Chalandray, Pau Nay, Pau Tarbes, la COBAN et le Val de l'Eyre.

Par ailleurs, le marché d'enquêtes nécessaires pour fixer les compensations dues par les agglomérations dans le cadre d'acceptations tarifaires sera renouvelé, ce qui représentera environ 90 K€ en 2024.

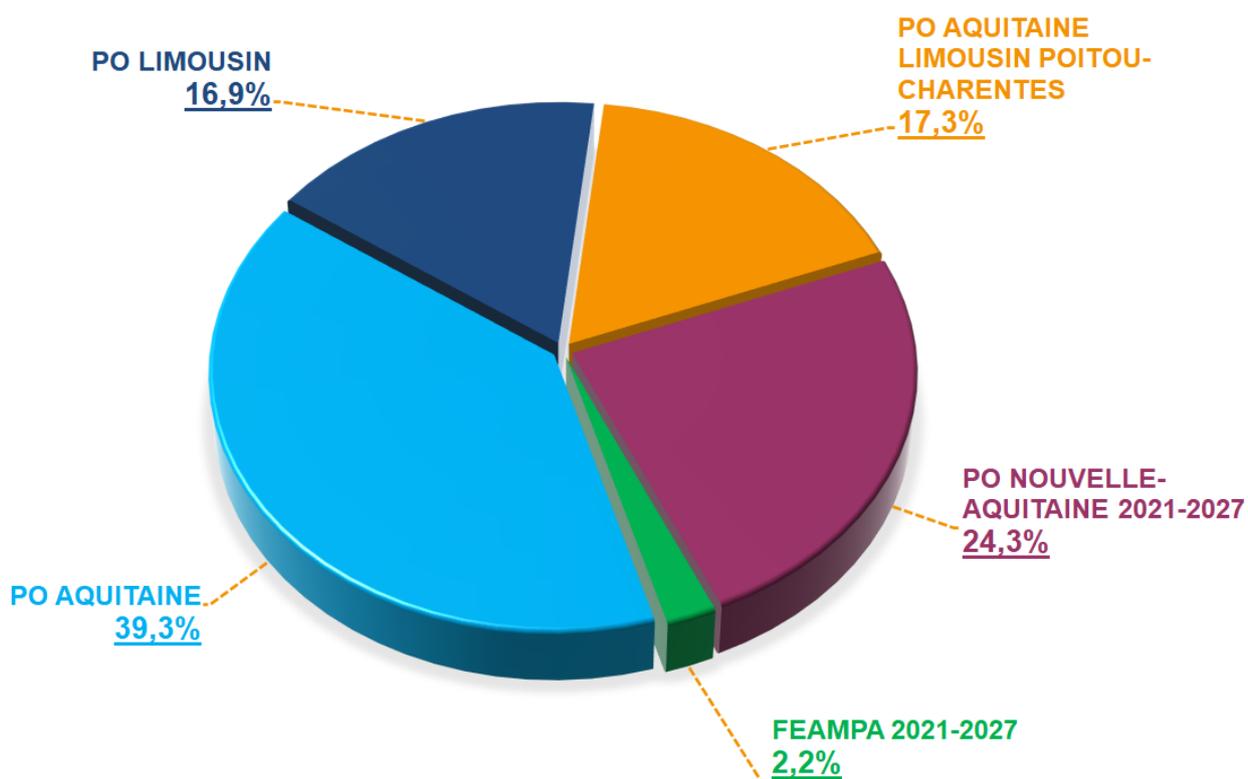


GESTION DES FONDS EUROPÉENS

Pilier 5. Gestion des fonds européens en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
5.1 - PO AQUITAINE		64,73	-	10,66	75,38
5.2 - PO LIMOUSIN		28,57	-	3,95	32,52
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	0,06	0,10	0,78	33,03	33,13
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027		29,00		17,69	46,69
5.6 - FEAMPA 2021-2027	-	3,82	-	0,45	4,27
TOTAL	0,06	126,22	0,78	65,77	191,99
BUDGET PRIMITIF 2023	0,06	205,30	0,55	121,83	327,13

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 5. Gestion des fonds européens

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
5.1 - PO AQUITAINE	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises	-	24 775 000,00	-	2 050 000,00
	Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie	-	-	-	959 000,00
	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique	-	4 910 000,00	-	-
	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	-	14 800 000,00	-	2 100 000,00
	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	0,00	240 000,00	-	-
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	-	20 000 000,00	-	5 550 000,00
	SOUS-TOTAL	0,00	64 725 000,00	-	10 659 000,00
5.2 - PO LIMOUSIN	Vers une économie innovante	-	5 200 000,00	-	2 600 000,00
	Transition vers une économie décarbonnée	-	1 600 000,00	-	200 000,00
	Aménagement et usages numériques	-	366 000,00	-	-
	Compétences et savoir-faire	-	5 600 000,00	-	50 000,00
	Cohésion territoriale	-	3 400 000,00	-	-
	Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique	0,00	12 400 000,00	-	1 100 000,00
	SOUS-TOTAL	0,00	28 566 000,00	-	3 950 000,00
5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	Assistance technique et audits	60 000,00	100 000,00	780 000,00	2 025 000,00
	Opérations financières	-	-	-	31 000 000,00
	SOUS-TOTAL	60 000,00	100 000,00	780 000,00	33 025 000,00
5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027	Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME	0,00	14 725 000,00	-	3 190 000,00
	Accélération de la transition énergétique et écologique	-	8 575 000,00	0,00	4 450 000,00
	Développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains	-	1 700 000,00	-	100 000,00
	Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale	-	-	-	8 625 000,00
	Accompagnement du développement des territoires	-	3 000 000,00	-	1 325 000,00
	Infrastructures numériques	-	1 000 000,00	-	-
	SOUS-TOTAL	0,00	29 000 000,00	0,00	17 690 000,00
5.6 - FEAMPA 2021-2027	Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néo-aquitain	-	3 824 000,00	-	450 000,00
	SOUS-TOTAL	-	3 824 000,00	-	450 000,00
TOTAL GENERAL		60 000,00	126 215 000,00	780 000,00	65 774 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023		60 000,00	205 301 235,00	550 000,00	121 833 750,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.1 - PO AQUITAINE

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine, le développement et la compétitivité des entreprises						
052	701001	1.A) AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES, DES CAPACITES DE R&D	-	15 500 000,00	-	950 000,00
052	701002	1.B) INVESTISSEMENT R&D ENTREPRISES, PROJETS COLLABORATIFS	-	5 900 000,00	-	-
052	701003	3.A) ESPRIT D'ENTREPRISE, CREATION REPRISE D'ENTREPRISES	-	-	-	1 100 000,00
052	701004	3.D) SOUTIEN DE LA CROISSANCE ET DE LA COMPETITIVITE DES PME	-	2 100 000,00	-	-
052	705001	8.A) CREATION D'ACTIVITES ECONOMIQUES	-	1 275 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	24 775 000,00	-	2 050 000,00
Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie						
051	702001	10.III) MEILLEUR ACCES A LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	317 000,00
051	702002	10.II) AMELIORATION DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	-	-	-	132 000,00
051	702003	8.II) INTEGRATION DURABLE DES JEUNES DANS L'EMPLOI	-	-	-	510 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	959 000,00
Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique						
052	703002	2.B) DEVELOPPEMENT DES USAGES NUMERIQUES	-	110 000,00	-	-
052	703003	2.C) RENFORCEMENT DES APPLICATIONS TIC DANS LES SERVICES	-	4 800 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	4 910 000,00	-	-
Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique						
052	704001	4.A) PRODUCTION ET DISTRIBUTION DES ENERGIES RENOUVELABLES	-	2 300 000,00	-	-
052	704003	4.C) EFFICACITE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS, LOGEMENT	-	4 300 000,00	-	-
052	704004	4.E) MODES DURABLES DE DEPLACEMENTS	-	5 950 000,00	-	-
052	704005	5.A) INVESTISSEMENTS LIES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	2 250 000,00	-	2 100 000,00
SOUS TOTAL			-	14 800 000,00	-	2 100 000,00
Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté						
052	705002	9.B) REVITALISATION PHYSIQUE, ECONOMIQUE, SOCIALE	-	240 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	240 000,00	-	-
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
051	4061030	REACT FSE	-	-	-	550 000,00
052	4062030	REACT FEDER	-	20 000 000,00	-	5 000 000,00
SOUS TOTAL			-	20 000 000,00	-	5 550 000,00
TOTAL			0,00	64 725 000,00		10 659 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			0,00	131 670 000,00	0,00	28 950 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.2 - PO LIMOUSIN

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
N°	INTITULE					
Vers une économie innovante						
052	2000415010	Axe 1 FEDER : Economie innovante	-	5 200 000,00	-	2 600 000,00
SOUS TOTAL			-	5 200 000,00	-	2 600 000,00
Transition vers une économie décarbonnée						
052	2000415020	Axe 2 FEDER : Transition vers une économie décarbonnée	-	1 600 000,00	-	200 000,00
SOUS TOTAL			-	1 600 000,00	-	200 000,00
Aménagement et usages numériques						
052	2000415030	Axe 3 FEDER : Aménagement et usages numériques	-	366 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	366 000,00	-	-
Compétences et savoir-faire						
051	4061010	ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE - FSE	-	-	-	50 000,00
052	2000415050	Axe 5 FEDER : Patrimoine environnemental	-	5 600 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	5 600 000,00	-	50 000,00
Cohésion territoriale						
052	2000415060	Axe 6 FEDER : Cohésion territoriale	-	3 400 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	3 400 000,00	-	-
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
051	4061030	REACT FSE	-	-	-	200 000,00
052	4062030	REACT FEDER	-	12 400 000,00	-	900 000,00
SOUS TOTAL			-	12 400 000,00	-	1 100 000,00
TOTAL			0,00	28 566 000,00		3 950 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			0,00	33 501 235,00	0,00	8 940 000,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.4 - PO AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assistance technique et audits						
043	4004070	ASSISTANCE TECH FONDS EUROPEENS	60 000,00	100 000,00	780 000,00	2 025 000,00
SOUS TOTAL			60 000,00	100 000,00	780 000,00	2 025 000,00
Opérations financières						
051	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	2 000 000,00
052	3999013	SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET ANNEXE	-	-	-	29 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	31 000 000,00
TOTAL			60 000,00	100 000,00	780 000,00	33 025 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>60 000,00</i>	<i>30 000,00</i>	<i>550 000,00</i>	<i>65 860 000,00</i>

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.5 - PO NOUVELLE-AQUITAINE 2021-2027

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Recherche & Innovation / Accompagnement de la transformation numérique et de la compétitivité des PME						
052	4062040	RECHERCHE ET INNOVATION	-	3 650 000,00	-	1 240 000,00
052	4062050	TRANSFORMATION NUMERIQUE	-	1 000 000,00	-	300 000,00
052	4062060	COMPETITIVITE DES PME	-	8 800 000,00	-	1 300 000,00
052	4062070	DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES-FEDER	-	1 275 000,00	-	350 000,00
SOUS TOTAL				14 725 000,00	-	3 190 000,00
Accélération de la transition énergétique et écologique						
052	4062080	EFFICACITE ENERGETIQUE	-	1 875 000,00	-	425 000,00
052	4062090	ENERGIES RENOUVELABLES	-	2 700 000,00	-	425 000,00
052	4062100	ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	-	1 000 000,00	-	1 200 000,00
052	4062110	PROTECTION ET PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE	-	1 000 000,00	-	1 300 000,00
052	4062120	ACCES ET GESTION DURABLE DE L'EAU	-	1 000 000,00	-	500 000,00
052	4062130	ECONOMIE CIRCULAIRE	-	1 000 000,00	-	600 000,00
SOUS TOTAL			-	8 575 000,00	-	4 450 000,00
Développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains						
052	4062140	MOBILITE URBAINE DURABLE	-	1 700 000,00	-	100 000,00
SOUS TOTAL			-	1 700 000,00	-	100 000,00
Développement du capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale						
051	4061040	ACCOMPAGNEMENT À LA CREATION/REPRISE D'ACTIVITE	-	-	-	2 100 000,00
051	4061050	SOUTIEN/ACCOMPAGNEMENT DE L'EMPLOI PAR ESS/INNOVATION SOCIAL	-	-	-	3 600 000,00
051	4061060	AMELIORATION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION	-	-	-	925 000,00
051	4061070	PROMOTION DE LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE	-	-	-	2 000 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	8 625 000,00
Accompagnement du développement des territoires						
052	4062150	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DANS LES ZONES URBAINES	-	1 500 000,00	-	675 000,00
052	4062160	DEVELOPPEMENT TERRITORIAL AUTRES QUE DANS LES ZONES URBAINES	-	1 500 000,00	-	650 000,00
SOUS TOTAL			-	3 000 000,00	-	1 325 000,00
Infrastructures numériques						
052	4062175	INFRASTRUCTURES NUMERIQUES	-	1 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	1 000 000,00	-	-
TOTAL			0,00	29 000 000,00	0,00	17 690 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			0,00	38 100 000,00	0,00	17 283 750,00

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.6 - FEAMPA 2021-2027

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagnement des filières pêche et aquaculture sur le territoire néoquébécois						
0581	4063110	FEAMPA	-	3 824 000,00	-	450 000,00
SOUS TOTAL			-	3 824 000,00	-	450 000,00
TOTAL				3 824 000,00		450 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			0,00	2 000 000,00	0,00	800 000,00

BUDGET ANNEXE FONDS EUROPEENS

Pilier 5. Gestion des fonds européens

5.3 - PO POITOU-CHARENTES

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Développer la recherche, l'innovation et le transfert de technologie						
052	3501076	RFPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	1 200 000,00
052	3501077	RFPUFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE FONCT - FEDER 2014/20	-	-	-	500 000,00
052	3501078	RIPRIFE4 - RECHERCHE PRIVEE INV - FEDER 2014/20	-	20 000 000,00	-	-
052	3501079	RIPUFE4 - RECHERCHE PUBLIQUE INV - FEDER 2014/20	-	2 500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	22 500 000,00	-	1 700 000,00
Favoriser l'accès à l'économie du numérique						
052	3501083	TFUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES FONCT-FED2014/20	-	-	-	1 000 000,00
052	3501086	TITHDFE4 - INFRAS THD INV - FEDER 2014/20	-	500 000,00	-	-
052	3501087	TIUSAFE4 - DVPT USAGES NUMERIQUES INV - FED2014/20	-	700 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	1 200 000,00	-	1 000 000,00
Soutenir le développement et la mutation des Petites et Moyennes Entreprises (PME)						
052	3501029	DIFINFE4 - INSTRUMENTS FINANCIERS INV-FEDER 2014/20	-	1 500 000,00	-	-
052	3501030	DIPMEFE4 - DVPT COMPET INNOVAT° PME INV-FED 2014/20	-	3 500 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	5 000 000,00	-	-
Promouvoir l'excellence environnementale						
052	3501061	NIENRFE4 - DVPT DES ENR INV - FEDER 2014/20	-	200 000,00	-	-
052	3501063	NIMDFE4 - MDE BAT PUBL LOGT SOCIAL INV-FED 2014/20	-	1 200 000,00	-	-
052	3501064	NIMOBFE4 - MOBILITE DURABLE INV - FEDER 2014/20	-	6 000 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	7 400 000,00	-	-
Protéger les ressources et le patrimoine naturels						
052	3501056	NFBIOFE4 - BIODIVERSITE FCT - FEDER 2014/20	-	-	-	650 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	650 000,00
Développer le capital humain						
051	3501032	FFORMFS4 - FORMATION - FSE 2014/20	-	-	-	1 500 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	1 500 000,00
Soutenir les services publics face à la crise du COVID-19 afin de préserver leurs accès à tous						
051	4061020	AMELIORAT° ACCES SERVICES ABORDABLES, DURABLES ET DE QUALITE	-	-	-	900 000,00
SOUS TOTAL			-	-	-	900 000,00
Accompagner, grâce aux fonds européens (REACT), la relance du territoire néo-aquitain verte, résiliente et numérique						
051	4061030	REACT FSE	-	-	-	3 000 000,00
052	4062030	REACT FEDER	-	22 650 000,00	-	1 000 000,00
SOUS TOTAL			-	22 650 000,00	-	4 000 000,00
TOTAL			-	58 750 000,00	-	9 750 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>0,00</i>	<i>75 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>21 950 000,00</i>

GESTION DES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion des fonds européens, la Région a la responsabilité de plus de 3,4 milliards* d'euros de crédits européens 2014-2020 (FEDER, FSE/IEJ, FEADER, FEAMP). La Région est un acteur essentiel dans le soutien des politiques en lien avec les différentes stratégies européennes. Cette génération de programmes entre en 2024 dans la phase « de clôture » avec la Commission européenne.

Pour la période 2021-2027, la Région a la responsabilité de 1,33 milliard d'euros :

- 875 millions d'euros de FEDER-FSE + (Innovation, compétitivité, transition énergétique et environnementale, mobilité durable, développement territorial, formation, orientation et création d'activités) ;
- 422 millions d'euros de FEADER (Politique agricole) ;
- 33,6 millions d'euros de FEAMPA (Pêche).

Cette génération de programmes verra en 2024 sa programmation s'accélérer.

A début octobre 2023, la situation d'engagement des opérations était la suivante :

Programmes 2014-2020*	Nombre de dossiers	Maquette Montants UE (en M€)	Montants UE programmés (en M€)	Taux de programmation
PO Aquitaine	2 142	568,67	564,61	99,29 %
PDR Aquitaine	94 318	923,35	905,72	98,09 %
PO Limousin	707	180,93	176,91	97,78 %
PDR Limousin	74 087	842,41	835,95	99,23 %
PO Poitou-Charentes	1 245	331,92	333,28	100,41 %
PDR Poitou-Charentes	45 749	585,96	558,54	95,32 %
TOTAL	218 248	3 433,24	3 375,01	98,30 %

* les programmes ont été abondés en 2021 soit par des crédits européens de relance (210M€) soit pour le FEADER, 2 années de transition (600M€).

Programme régional européen FEDER-FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine **	Nombre de dossiers programmés	Maquette Montant UE (en M€)	Montant UE programmé (en M€)	Taux de programmation de l'enveloppe confiée
FEDER-FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine	214	875,67	56,94	6,74 %

** l'engagement des crédits FEADER débutera en 2024.

2024 : une deuxième année de coexistence de 2 générations de programmes où il s'agira de :

- Réaliser les phases de clôture **des crédits européens des programmes 2014-2020 (FEDER-FSE, FEAMP, FEADER) ;**
- **Accélérer la programmation** des crédits du Programme **FEDER-FSE + 2021-2027** Nouvelle Aquitaine et débiter l'engagement des crédits FEADER.

PROGRAMME OPERATIONNEL AQUITAINE 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Aquitaine présente un taux de programmation satisfaisant, plus de 99,44 % à fin octobre 2023. Ce programme a largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition écologique et énergétique.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 91,2 % de programmation à fin octobre 2023.

PROGRAMME OPERATIONNEL LIMOUSIN 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Limousin présente un taux de programmation dans la moyenne nationale, plus de 97,61 % à fin octobre 2023 avec une concentration des crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique, tout en ayant une attention particulière aux territoires dans leur différente acception.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 95,9 % de programmation à fin octobre 2023.

PROGRAMME OPERATIONNEL POITOU-CHARENTES 2014-2020

Le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes présente un taux satisfaisant de programmation, plus de 100,56% à fin octobre 2023. Ce programme a également largement concentré ses crédits sur les thématiques de l'innovation, de la compétitivité des entreprises et de la transition énergétique.

Au titre de la relance européenne (crédits REACT-UE) : 90,8% de programmation à fin octobre 2023.

Afin de faire face aux différents enjeux liés à la clôture de ces programmes et en prévision de l'accélération du programme 2021-2027, la Région concentrera ses efforts sur le paiement des projets afin de déclarer le maximum de dépenses à la Commission européenne limitant ainsi l'impact sur le budget régional au moment du compte final en février 2025.

PROGRAMME FEDER-FSE + Nouvelle-Aquitaine 2021-2027

Ce programme, adopté le 26 septembre 2022, est composé de 4 axes stratégiques :

- Recherche et innovation, soutien à la compétitivité des PME et à la transformation numérique tant publique que privée, doté de plus de 302 millions d'euros de crédits FEDER ;
- Transition énergétique et écologique, doté de plus de 284,26 millions d'euros de crédits FEDER ;
- Soutien au développement du capital humain par la formation et la création d'emploi, doté de plus de 134,74 millions d'euros de crédits FSE ;
- Développement équilibré de l'ensemble des territoires de la Région, doté de plus de 124,36 millions d'euros de crédits FEDER, dont la sélection sera sous la responsabilité des territoires.

Afin de soutenir les dépenses de la Région en tant qu'autorité de gestion, ce programme 21/27 est doté de plus de 26,99 millions d'euros de crédits européens d'assistance technique, qui viendront en remboursement tout au long de la mise en œuvre du programme.

Les premières programmations ont débuté fin 2022. En 2024, la Région se mobilisera sur le paiement des premières opérations du programme 2021-2027 afin d'anticiper au maximum le premier exercice de dégagement d'office de décembre 2025 (le seuil à atteindre représentant 14,5% de la maquette).



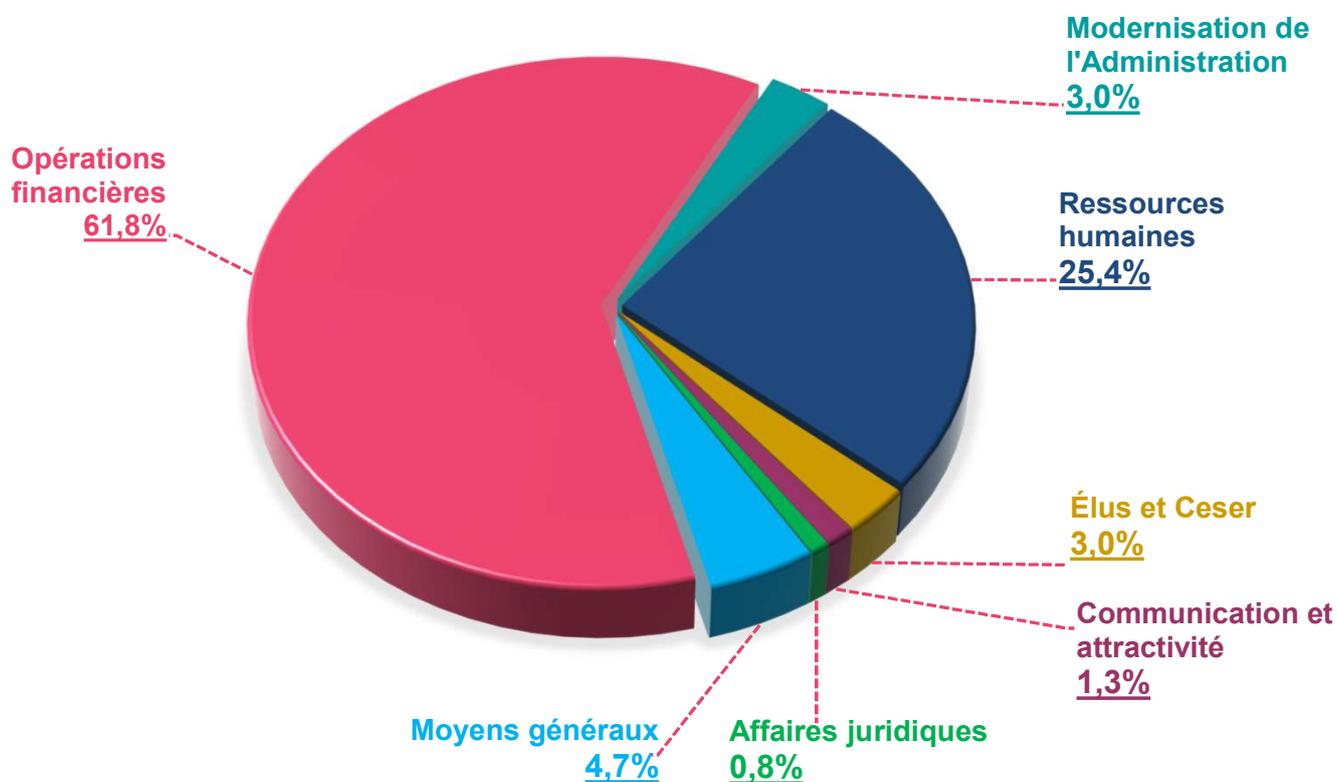
ADMINISTRATION GÉNÉRALE



Pilier 6 - Administration générale en M€

AXES POLITIQUES	AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE	TOTAL CP
6.0 - Modernisation de l'Administration	3,60	6,33	10,96	11,74	18,07
6.1 - Ressources humaines	0,10	0,10	2,45	153,83	153,92
6.2 - Élus et Ceser	0,01	0,06	1,23	17,87	17,94
6.3 - Communication et attractivité	0,26	0,82	4,39	6,85	7,67
6.4 - Affaires juridiques	-	-	2,02	5,06	5,06
6.5 - Moyens généraux	10,69	6,90	32,01	21,33	28,23
6.6 - Opérations financières	15,00	274,13	15,00	100,21	374,33
TOTAL	29,66	288,32	68,05	316,90	605,22
TOTAL (hors réaménagement de la dette)	29,66	200,20	68,05	316,90	517,10
BUDGET PRIMITIF 2023	26,22	191,52	69,54	290,17	481,69

Part des CP dans le pilier en %



Pilier 6. Administration générale

AXES	OBJECTIFS	MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANT FONCTIONNEMENT	
		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
6.0 - Modernisation de l'Administration	Accompagner les transformations et développer l'innovation interne	-	-	110 000,00	335 000,00
	Déployer une administration numérique	3 600 000,00	6 325 000,00	10 820 000,00	11 265 050,00
	Evaluer pour une amélioration permanente	-	-	29 600,00	144 600,00
	SOUS-TOTAL	3 600 000,00	6 325 000,00	10 959 600,00	11 744 650,00
6.1 - Ressources humaines	Rémunérer les agents de façon juste et attractive	-	-	-	148 362 049,00
	Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents	96 000,00	96 000,00	1 131 284,00	4 489 621,00
	Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels	-	-	1 301 000,00	919 075,00
	Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines	-	-	14 500,00	55 500,00
	SOUS-TOTAL	96 000,00	96 000,00	2 446 784,00	153 826 245,00
6.2 - Élus et Ceser	Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions	-	-	640 000,00	12 867 080,00
	Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions	13 000,00	64 000,00	586 415,00	5 006 576,00
	SOUS-TOTAL	13 000,00	64 000,00	1 226 415,00	17 873 656,00
6.3 - Communication et attractivité	Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire	260 000,00	815 000,00	4 390 000,00	6 850 000,00
	SOUS-TOTAL	260 000,00	815 000,00	4 390 000,00	6 850 000,00
6.4 - Affaires juridiques	Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique	-	-	2 020 000,00	5 063 500,00
	SOUS-TOTAL	-	-	2 020 000,00	5 063 500,00
6.5 - Moyens généraux	Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents	10 163 200,00	6 102 200,00	26 214 560,00	14 518 290,00
	Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules	526 000,00	796 000,00	965 000,00	3 531 000,00
	Prendre en charge les autres dépenses à caractère général	-	-	4 827 230,00	3 283 470,00
	SOUS-TOTAL	10 689 200,00	6 898 200,00	32 006 790,00	21 332 760,00
6.6 - Opérations financières	Optimiser et assurer le remboursement de la dette	-	183 000 000,00	-	83 108 000,00
	Réaliser des opérations de réaménagement et de revolving	-	88 125 000,00	-	-
	Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues	15 000 000,00	-	15 000 000,00	14 000 000,00
	Prendre en charge les opérations financières diverses	-	3 000 000,00	-	3 100 000,00
	SOUS-TOTAL	15 000 000,00	274 125 000,00	15 000 000,00	100 208 000,00
TOTAL GENERAL		29 658 200,00	288 323 200,00	68 049 589,00	316 898 811,00
TOTAL (hors réaménagement de la dette)		29 658 200,00	200 198 200,00	68 049 589,00	316 898 811,00
BUDGET PRIMITIF 2023		26 220 300,00	191 524 567,00	69 544 684,00	290 166 179,00

Pilier 6. Administration générale

6.0 - Modernisation de l'Administration

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Accompagner les transformations et développer l'innovation interne						
020	4002270	COMMUNICATION INTERNE	-	-	101 380,00	150 000,00
020	4002700	DELEGATION TRANSFORMATION PILOTAGE MODERNISATION	-	-	8 620,00	185 000,00
SOUS TOTAL			-	-	110 000,00	335 000,00
Déployer une administration numérique						
020	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	3 600 000,00	6 325 000,00	10 820 000,00	11 265 050,00
SOUS TOTAL			3 600 000,00	6 325 000,00	10 820 000,00	11 265 050,00
Evaluer pour une amélioration permanente						
020	4002040	EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	-	-	21 450,00	21 450,00
020	4004090	CONTROLES ET AUDITS	-	-	8 150,00	8 150,00
043	4004090	CONTROLES ET AUDITS	-	-	-	115 000,00
SOUS TOTAL			-	-	29 600,00	144 600,00
TOTAL			3 600 000,00	6 325 000,00	10 959 600,00	11 744 650,00
BUDGET PRIMITIF 2023			3 923 300,00	6 524 500,00	9 119 730,00	10 479 850,00

ADMINISTRATION GENERALE

Modernisation de l'administration

OBJECTIF N°1 : ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS ET DEVELOPPER L'INNOVATION INTERNE

Depuis 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une dynamique profonde de modernisation de ses pratiques autour de plusieurs axes de travail :

- L'appui à la transformation pour rendre les organisations plus agiles et plus tournées vers les besoins des usagers ;
- La simplification des processus et des démarches ;
- L'innovation pour développer la créativité des agents dans la conception et l'exécution des politiques régionales ;
- Une qualité de service renforcée, en connaissant mieux nos usagers, en analysant notre performance et en intégrant les usagers dans la conception des politiques publiques ;
- Un pilotage de notre action par des indicateurs.

1/ Une administration innovante qui accompagne ses agents dans les défis de transformation internes

Cette dynamique de fond et la maturité acquise nous ont permis de faire face à un monde sans cesse en mouvement : crise du COVID-19 et ses conséquences, réformes de politiques publiques (orientation, transfert FEADER...), nouvelles attentes des agents (travail hybride) ou des citoyens (exigence démocratique)...

Tous ces défis nous ont rappelé l'importance d'être une administration capable de s'adapter aux contextes les plus incertains, et d'accompagner les transformations profondes qui en découlent.

Ainsi, en 2023 plus que jamais les méthodes d'accompagnement au changement, mais également d'agilité managériale, d'intelligence collective et même de créativité ont été un formidable atout pour les agents de Nouvelle-Aquitaine, permettant à notre institution de continuer à délivrer un service public de qualité.

Engagée sur le champ de l'innovation publique, la Région renouvellera en 2024 son action interne destinée à former les agents sur les méthodologies de l'intelligence collective ou du design, et s'engagera pour concevoir un service public de façon plus innovante.

En 2023, dans le cadre de son Projet d'Administration élaboré en 2022, la Région a financé et mis en œuvre les projets issus des 5 axes du Projet NA : Impulser les transitions sociétale, énergétique et environnementale ; Renforcer la proximité avec les partenaires et les usagers ; Favoriser l'humain et la qualité de vie des agents ; Développer formes innovantes et modernes de management et

d'organisation ; Fluidifier et simplifier le fonctionnement et les processus. En 2024, ces projets seront poursuivis et renforcés.

2024 sera également une année d'accompagnement interne des agents, notamment par les actions de communication interne. Essentiels pour créer et maintenir un sentiment d'appartenance et une culture commune au sein des directions et pôles de la Région, les séminaires et événements internes (expositions, temps conviviaux...) seront maintenus. Comme amorcé en 2023, le financement des activités de communication interne fera l'objet d'une stricte maîtrise de la dépense publique et utilisé en priorité pour sensibiliser les agents régionaux aux enjeux de Transition (Fresque du Climat par exemple).

2/ Une administration simplifiée et ouverte à ses usagers

Une administration moderne, c'est une administration ouverte, à l'écoute de ces usagers pour une action lisible et des services simples et accessibles à tous.

A ce sujet, la Région a ainsi engagé depuis plusieurs années un travail en profondeur depuis le précédent mandat :

- en matière de relation à l'utilisateur, la Région met en œuvre une feuille de route pour définir des standards de qualité de service, améliorer la qualité de l'information et mettre en cohérence les canaux de contact (multicanal).
- en matière de simplification, la Région a entrepris un important travail de refonte de ses principaux processus, en particulier celui de demande d'aides et de subventions. A travers l'amélioration continue du portail Mes Démarches en Nouvelle Aquitaine, la Région rend plus simples et plus ergonomiques ses démarches. Elle vise aussi à développer les services numériques permettant à chaque citoyen de prendre connaissance des dispositifs et d'en faire la demande en ligne.
- enfin, en matière d'ouverture, la Région est engagée sur un chemin d'écoute et d'association de nos usagers afin de renforcer le lien de confiance avec les citoyens, mais aussi améliorer la gestion de leurs sollicitations.

L'année à venir permettra de poursuivre ces dynamiques et d'accélérer la dématérialisation de l'ensemble de nos services, tout en veillant à accompagner ces évolutions pour ne pas perdre les publics les plus éloignés. A titre d'exemple, la collectivité poursuivra la mise à disposition de démarches en ligne dans MDNA, le développement de services numériques (suivi du dossier, coffre-fort numérique, « dites-le-nous une fois »), la mise en place d'un formulaire simplifié de demande d'aides, etc.

L'année 2024 sera également une année de poursuite de nos actions d'ouverture de l'action régionale, sous l'impulsion de l'exécutif qui en fait une priorité : pour ce faire, plusieurs projets seront impulsés ou mis en œuvre pour permettre une association plus grande de nos citoyens dans l'élaboration de nos politiques publiques, une qualité de service renforcée (expérimentation d'une démarche CRM/GRU, amélioration de la gestion des relations avec les lycées, fort investissement dans la formation et à la sensibilisation des agents) et une transparence renforcée sur l'action de la Région (à travers par exemple la mise en place d'un baromètre de l'action régionale).

Ce dernier point nécessitera par ailleurs de renforcer la démarche de pilotage des politiques publiques à l'œuvre depuis 3 ans. En effet, les données que nous produisons peuvent nous permettre de mieux analyser notre performance, réinterroger nos choix et aider à la décision stratégique : nous mesurons et pilotons ainsi notre action par des indicateurs, qui alimentent un exercice annuel de dialogues de gestion. Désormais, la Collectivité s'engage vers une action volontariste en matière de gouvernance de la donnée pour plus d'efficacité et de transparence. C'est pourquoi, des projets de structuration des données internes (cartographie des données et structuration d'indicateurs, bases tiers et référentiel, un SID performant pour analyser et restituer les données), tout comme des projets de valorisation externe de nos données (Opendata) qui ont connu de grandes avancées en 2023, seront amplifiés et déployés en 2024.

Plus que jamais la Région Nouvelle-Aquitaine investit dans l'accompagnement aux transformations internes et externes, car elle a compris que la capacité d'adaptation au monde d'aujourd'hui est une nécessité et une opportunité pour rendre un service public de qualité, être une Administration ouverte et à l'écoute de ses agents et de ses citoyens.

OBJECTIF N°2 : DEPLOYER UNE ADMINISTRATION NUMERIQUE

La Région poursuit en 2024 le processus d'harmonisation des logiciels, d'amélioration de la couverture fonctionnelle du patrimoine applicatif, d'équipement en matériels adaptés au traitement des dossiers numériques, à la mobilité, ainsi qu'au télétravail au bénéfice des agents, des élus et des usagers de la collectivité.

Ce processus implique :

- **Des infrastructures performantes, conformes aux standards technologiques et de sécurité**, indispensables pour rendre disponible le quotidien numérique et porter les innovations d'usages et de services ;
- **Des outils du quotidien harmonisés**, simples et performants pour mieux travailler et collaborer quel que soit le lieu de travail ;
- Des **services ouverts aux usagers** qui garantissent une relation dématérialisée de confiance.

Le budget dédié au système d'information est consacré d'une part essentiellement aux projets d'investissement autour de la **dématérialisation, et d'autre part**, aux évolutions et au maintien en condition opérationnelle du **patrimoine applicatif** existant.

Les projets sont guidés par 4 grands principes : l'urbanisation du système d'information global, le développement du socle technique dédié aux aides régionales, la gestion des infrastructures, et l'équipement de l'ensemble des utilisateurs. Deux sujets prennent une importance significative et nécessitent la mise en œuvre de ressources supplémentaires :

- L'exploitation et la valorisation de la donnée ;
- La sécurisation du système d'information.

Par ailleurs, la Région poursuit sa recherche d'optimisation des coûts, en particulier en fonctionnement, dans un contexte de transformation du marché des technologies de l'information (IT).

Le modèle de commercialisation majoritaire a fortement évolué vers des offres en mode SaaS (Software As A Service). La fourniture de logiciels hébergés, sous forme d'abonnements indexés sur l'inflation remplace l'acquisition de licences en impactant fortement les inscriptions de crédits de fonctionnement.

Cette optimisation, tout en maintenant un niveau de dépenses IT globalement stable, permet d'absorber en 2024 la hausse de coûts subies mais aussi de financer des investissements à valeur ajoutée pour la collectivité en particulier avec une accélération de l'ambition DATA régionale avec la mise en place de nouveaux outils d'intégration, de gestion, et de visualisation de la donnée.

1/ Renforcer les infrastructures informatiques de la collectivité

A - Infrastructures de Télécommunication

Le déploiement des nouveaux marchés de Télécommunications permet depuis 2022 des économies tout en améliorant le service, notamment par l'augmentation du débit entre les sites de Poitiers, Limoges et Bordeaux. Cela bénéficie également aux agents situés sur les sites territorialisés qui disposent progressivement de débits supérieurs, et permet d'inclure le raccordement des sites hébergeant les nouveaux agents travaillant sur les programmes FEADER.

B - Renforcement des dispositifs et organisation autour de la sécurité

L'actualité nous rappelle en permanence que la cybercriminalité touche aussi bien les entreprises que les Collectivités publiques. Afin de renforcer la défense contre les malveillances informatiques et d'être en mesure de répondre au mieux en cas d'attaque, il est indispensable de faire évoluer régulièrement les équipements de défense et de disposer d'expertise pour auditer et formaliser les plans d'actions.

La sensibilisation des utilisateurs est un pilier de notre sécurité (80% des cyberattaques ont pour origine l'hameçonnage). Le budget 2024 prévoit de doter la Collectivité d'un outil permettant le développement d'une culture globale de la cybersécurité. Il prévoit également de pérenniser la souscription d'un service de protection visant à contrer les dénis de service (blocage des accès internet et des sites web) dont nous sommes très régulièrement la cible.

D'autres services, comme le renouvellement du marché d'accompagnement et de généralisation de tests d'intrusion, visant à renforcer la sécurité des serveurs et des postes de travail et à mieux se prémunir des ransomwares sont également prévus.

C - Amélioration de la disponibilité des infrastructures informatiques

La rénovation et le maintien en condition opérationnelle des infrastructures, participent à améliorer leur disponibilité. Il est nécessaire de poursuivre les investissements permettant d'assurer le bon dimensionnement et la continuité de service.

2/ Enrichir et moderniser le patrimoine applicatif

Plusieurs chantiers de dématérialisation et de digitalisation, destinés à soutenir la montée en performance de nos procédures et leur équivalent numérique mobilisent fortement la collectivité :

- **Finances** : le changement de logiciel de gestion financière de la collectivité apportera de nombreuses améliorations en termes de maîtrise et d'efficacité des processus financiers : budgets, cadre de gestion, pluri-annualité, référentiels tiers, marchés. Les agents bénéficieront d'une ergonomie plus actuelle et d'une intégration modernisée.
- **Subventions** : La dématérialisation des dossiers de subventions, aides régionales, fonds FEDER, FSE, FEADER et FEAMP pour lesquels la maîtrise de la dette technique sera une priorité grâce aux efforts de modernisation de la solution Mes Démarches en Nouvelle-Aquitaine (MDNA). Le déploiement des dispositifs d'instruction des aides régionales, restera le moteur de l'enrichissement fonctionnel de la solution, en particulier dans le cadre du déploiement du formulaire unifié.
- **Ressources humaines** : après la paie, la carrière et la gestion du temps, la refonte complète, en 2023, du service « IT » sur le volet « Évaluation » permet d'exploiter et valoriser les informations issues des entretiens au bénéfice du plan de formation et la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. La Région souhaite poursuivre et harmoniser la mise en œuvre du volet « recrutements » et porter l'extension de la gestion du temps de travail dans les lycées suite à la mise en œuvre en 2023 du nouveau règlement de temps de travail.
- **Exploitation et la valorisation de la donnée** : le besoin croissant de la collectivité en indicateurs et en analyse de ses données nous amène à mettre à niveau notre plateforme de restitution historique SAP BI déployée en 2017. De plus, l'expérimentation autour des outils de datavisualisation se termine au dernier trimestre 2023 pour donner suite aux demandes des directions opérationnelles de disposer d'un outil de « datavisualisation » leur permettant de réaliser facilement et en autonomie des tableaux de bords opérationnels ou stratégiques. En 2024, le nouvel outil retenu sera déployé.

D'autres domaines « métiers » vont également mobiliser des moyens afin de poursuivre la modernisation de notre fonctionnement (**Patrimoine, Transport,**

Assemblées, Formation professionnelle, Collaboratif et projets transverses).

3/ Faciliter les conditions de travail des agents

L'assistance des utilisateurs du système d'information, agents siège, agents des lycées, élus, reste essentielle pour garantir l'accès et une bonne expérience d'utilisation des outils. Elle est assurée au quotidien par un Centre de Service, constitué de deux équipes :

- La première qui assure le premier niveau de réponse en traitement des sollicitations recueillis sur les différents canaux disponibles (téléphone, Plateforme d'assistance en ligne PAUL, mail). Le service est ouvert en permanence du lundi au vendredi de 8h à 18h hors jours fériés. Ce premier niveau est assuré par une prestation externe dédiée et opérée dans les locaux de la Région.
- La seconde équipe d'assistance de proximité prend en charge les sollicitations nécessitant une intervention au plus près des agents pour installer du matériel ou réaliser un diagnostic plus poussé. Cette équipe est composée d'agents Région et d'une équipe de prestataire mobilisée en fonction du volume de demandes à traiter.

Les chantiers de modernisation de nos outils bureautiques, collaboratifs, et de communication se poursuivront en 2024 avec la généralisation de nouveaux services attendus par les agents et nécessaires à la modernisation de notre collectivité. Ces travaux nécessitent, en complément de la souscription annuelle aux services et à la maintenance logicielle de notre parc informatique, une forte mobilisation en termes d'ingénierie, d'accompagnement, ainsi qu'en matière de formations.

Une attention particulière est portée sur la sécurisation de l'environnement de travail des agents (sécurisation des données stockées dans le cloud, cryptage, renforcement des sauvegardes, authentification homogène et multi facteurs).

De plus, afin de faciliter les mobilités, les projets de déménagements, ainsi que les nouveaux modes de travail impliquants des bureaux partagés, la Région poursuit en 2024 le remplacement des stations d'accueil des PC portables propriétaires par des stations universelles.

Par ailleurs, dans le cadre d'une démarche de sobriété numérique, la Région veille à ne remplacer que les équipements nécessaires et à prolonger la durée de vie de l'ensemble des équipements.

OBJECTIF N°3 : EVALUER POUR UNE AMELIORATION PERMANENTE

La Région Nouvelle-Aquitaine a le souci de **maîtriser et prévenir les risques**, et de **s'assurer de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques** qu'elle conçoit et met en œuvre.

Dans ce cadre, la Région conduit :

- Des missions d'audit internes et externes ;
- Des missions d'audits de fonds européens ;
- Des missions d'évaluation de politique publique ;
- Des missions liées à la protection et la sécurisation des données.

1/ Coordination des évaluations des politiques publiques

La **démarche d'évaluation des politiques publiques** consiste à apprécier les résultats des politiques conduites au regard des besoins, des objectifs et des moyens.

Depuis 2022, la Région a fait évoluer son **dispositif d'évaluation**. Des changements dans le contenu et la manière de produire les évaluations ont été confortés afin de :

- Mobiliser les compétences internes pour produire les évaluations ;
- Recourir aux prestataires extérieurs uniquement en cas de nécessité ;
- Développer l'évaluation « chemin faisant » ;
- Confier des travaux au milieu de la Recherche (convention CIFRE en particulier).

Ainsi le programme pour l'année 2024 est composé d'évaluations internes, des évaluations sur le champ de la formation (Dispositifs de sécurisation des parcours professionnels, Dispositifs de formation professionnelle continue) ainsi qu'une évaluation obligatoire (car contractuelle) concernant la coopération décentralisée avec Madagascar (Itasy).

2/ Réalisation des audits internes et externes

A - Audits internes et externes

Les **missions d'audit** sont retenues par le Comité d'audit. Le choix des audits à conduire s'appuie à la fois sur la cartographie des risques, la cartographie des partenaires, les observations des juridictions financières (CRC et Cour des Comptes) et les autres outils d'identification de risques.

Il s'agit de missions d'audit internes, c'est-à-dire de services et/ou de procédures ou bien d'audits dit « externes », c'est-à-dire des structures financées de façon significative par la Région. Ceux-ci visent à :

- s'assurer de l'efficacité de l'usage des fonds publics,
- permettre d'objectiver l'action des partenaires,
- et éviter tout risque de mise en cause de la collectivité.

Ces missions sont réalisées par les auditeurs de l'IGS directement, sauf exception justifiée. A l'issue du rapport définitif d'audit, un suivi des recommandations est mis en place par l'unité d'audit qui reste chargée d'en contrôler l'effectivité dans les six mois qui suivent.

Depuis 2016, cette activité monte en puissance en raison de :

- la construction puis mise à jour de la **cartographie des risques** de la collectivité ;
- les **saisines** diverses qui sollicitent un temps d'instruction non négligeable et qui peuvent exiger la sollicitation d'experts sur certaines matières ;
- le suivi des recommandations issues du contrôle de **l'Agence Française Anticorruption** (depuis Août 2020) ;
- la gestion de projets liés à la **promotion de la déontologie** pour les services et les élus (depuis 2019).

B - Audits des fonds européens

Conformément au protocole conclu entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la Commission Interministérielle de Coordination des Contrôles (CICC) en date du 21/10/2021, la Région doit mettre en œuvre les moyens nécessaires pour effectuer les audits d'opérations FEDER-FSE-IEJ pour les Programmes Opérationnels Régionaux Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes.

En 2024, deux campagnes d'audits vont se tenir simultanément, des paiements étant effectués simultanément par la région sur les PO 2014-2020 et sur le PO 2021-2027. Il y aura un échantillon d'audits pour chaque programmation. Une partie de ces audits pourra être externalisée.

3/ Mission liée à la protection et à la sécurisation des données

La **protection des données personnelles** est essentielle pour permettre le déploiement de l'administration numérique dans le respect des droits des citoyens.

Conformément aux orientations européennes, la Région a nommé une déléguée à la protection des données. Son rôle est de sensibiliser l'ensemble des acteurs de la Région aux enjeux du RGPD, d'aider les directions à se mettre en conformité avec le règlement, de coordonner les outils de la conformité, de contrôler le respect de la réglementation.

Les objectifs 2024 visent à consolider le socle de conformité de la Région :

- Maintenir la dynamique de sensibilisation des agents aux principes généraux du RGPD en s'appuyant sur la nouvelle version de l'intranet ;
- Proposer une cartographie des traitements déclarés par chaque direction afin de les aider à mieux appréhender leurs risques et les pistes d'amélioration ;
- Structurer le pilotage des données personnelles en déployant progressivement les sondes Dawizz dans le SI : déploiement sur les serveurs bureautiques, sur MDNA et autres applications en « front-office usagers ».

Une réflexion est en cours dans la perspective de mise en place d'une application-métier de la conformité (gestion du registre des traitements et des études d'impact, gestion des demandes d'exercice des droits).

4/ Missions transverses de promotion de l'éthique et la déontologie

En complément des actions déjà engagées, la Région finalisera en 2024 la consolidation de la première cartographie des risques d'atteinte à la déontologie et l'intégrera dans son programme d'audit.

Pilier 6. Administration générale

6.1 - Ressources humaines

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Rémunérer les agents de façon juste et attractive						
021	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	112 553 975,00
021	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	26 607 987,00
021	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	290 778,00
021	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	2 565 411,00
021	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	2 068 656,00
021	4000107	EMPLOIS NON PERMANENTS - ATA ET SAISONNIERS	-	-	-	4 275 242,00
SOUS TOTAL			-	-	-	148 362 049,00
Veiller à la santé, au bien être et à l'épanouissement social et culturel des agents						
021	4002530	RH : ACTION SOCIALE	28 000,00	28 000,00	965 484,00	4 285 821,00
021	4002540	RH : PREVENTION	10 000,00	10 000,00	130 000,00	58 000,00
021	4002550	RH : SANTE	16 000,00	16 000,00	16 000,00	116 000,00
021	4002560	RH : HANDICAP	42 000,00	42 000,00	19 800,00	29 800,00
SOUS TOTAL			96 000,00	96 000,00	1 131 284,00	4 489 621,00
Accompagner le développement des compétences et les changements organisationnels						
021	4002500	RH : FORMATION	-	-	1 068 500,00	776 575,00
021	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	232 500,00	142 500,00
SOUS TOTAL			-	-	1 301 000,00	919 075,00
Prendre en charge les autres dépenses en matière de ressources humaines						
021	4002570	RH : RESSOURCES PARTAGEES	-	-	14 500,00	55 500,00
SOUS TOTAL			-	-	14 500,00	55 500,00
TOTAL			96 000,00	96 000,00	2 446 784,00	153 826 245,00
BUDGET PRIMITIF 2023			94 000,00	94 000,00	1 836 889,00	151 282 801,00

ADMINISTRATION GENERALE

Ressources Humaines

Avertissement de lecture :

Le détail présenté ci-après porte sur l'ensemble de la masse salariale de la collectivité. Pour autant, seuls les crédits relatifs aux agents du siège sont comptabilisés dans ce pilier. Les dépenses de ressources humaines relatives aux agents des lycées, aux agents des CREPS et aux agents des transports scolaires et interurbains sont ventilées dans les axes Education (Pilier 2), Sport (Pilier 3) et Infrastructures transports (Pilier 3).

Dans le cadre de ses lignes directrices de gestion en matière de ressources humaines, la Région Nouvelle-Aquitaine s'attache à suivre et piloter ses dépenses de personnel de façon à en garder la maîtrise.

Le budget des ressources humaines est structurellement contraint par les dépenses obligatoires et incompressibles qui s'imposent à la collectivité et représentent plus de 99% du budget RH.

Le projet de budget 2024 en matière de ressources humaines a été bâti :

- à partir de la consommation des crédits projetée au 31 décembre 2023,
- en tenant compte des incidences financières liées aux évolutions réglementaires connues au moment de l'élaboration du budget (*notamment les annonces gouvernementales de juin 2023*),
- en tenant compte du pilotage du schéma d'emplois,
- en tenant compte du taux de vacance de la collectivité.

Le budget total, en fonctionnement et en investissement, s'établit à **432 509 399 €** répartis de la façon suivante :

REPARTITION PAR TYPE DE DEPENSES	BUDGET PREVISIONNEL 2024
MASSE SALARIALE	422 291 649 €
POLITIQUES SOCIALES	7 734 779 €
PREVENTION SANTE HANDICAP	901 350 €
FORMATION, RECRUTEMENT, AUTRES	1 581 621 €
TOTAL BUDGET PREVISIONNEL	432 509 399 €

OBJECTIF N°1 : REMUNERER LES AGENTS DE FAÇON JUSTE ET ATTRACTIVE

1/ Un glissement vieillesse technicité contenu (GVT)

Afin de maîtriser l'incidence budgétaire liée aux avancements de grade, la collectivité a décidé de maintenir les ratios d'avancement, tels qu'établis depuis 2020. Par ailleurs, les agents figurant sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne doivent obligatoirement effectuer une mobilité. Ainsi, le taux de GVT de la collectivité pour les emplois permanents devrait se situer en 2024 à hauteur de 1.04% de la masse salariale.

2/ Incidences financières liées aux obligations réglementaires

Le budget 2024 intègre l'effet en année pleine des **annonces gouvernementales** de juin 2023, pour un total de **6 348 025 €** :

- 640 000 € suite à l'augmentation du SMIC du 1^{er} mai 2023,
- 1 990 000 € suite à la hausse du point d'indice de 1.5% au 1^{er} juillet 2023,
- 250 000 € suite aux revalorisations indiciaires des débuts de grille des catégories C et B au 1^{er} juillet 2023,
- 3 276 000 € liés à l'octroi de 5 points d'indice pour tous les agents au 1^{er} janvier 2024,
- 192 025 € sur les autres revalorisations (prise en charge des abonnements transport en commun, monétisation du compte épargne temps, enveloppe des groupes d'élus).

Aucune autre revalorisation indiciaire ou liée à l'inflation n'est inscrite à ce stade dans la proposition budgétaire 2024.

Concernant le dispositif de garantie individuelle du pouvoir d'achat (**GIPA**), le décret d'août 2023 confirme l'augmentation du nombre de bénéficiaires, pour un budget prévisionnel 2024 de **478 980 €**.

3/ Renfort en personnel de remplacement pour accompagner les lycées

Après l'effort exceptionnel fait pendant la crise covid, la région a souhaité en 2023, renforcer le **taux de remplacement dans les lycées** par rapport à celui connu avant la crise sanitaire Covid-19. Cette proposition se traduit par une enveloppe de **16 680 975 €** en 2024.

4/ Impact des transferts de compétences FEADER et Natura 2000

Les personnels correspondant aux missions transférées depuis 2023 sur les compétences **FEADER et Natura 2000** représentent une masse salariale de **1 050 000 € en 2024**.

D'autres transferts interviendront en 2025 après une période de mise à disposition des agents concernés.

5/ Impact en année pleine des créations de postes 2023

Les autres postes créés par la collectivité en 2023 représentent un montant en année pleine sur 2024 de **1 883 010 €** dont :

- 931 903 € pour les postes créés dans les **nouveaux lycées du Barp et de Créon**,
- 600 000 € pour les postes d'**assistance technique FEADER** créés afin de prendre en charge la nouvelle compétence régionale,
- Pour 271 107€ pour les postes créés pour le transfert du contrôle FEADER de l'ASP,
- 80 000 € pour les postes nécessaires à la poursuite de l'internalisation de l'assistance de proximité informatique.

OBJECTIF N°2 : VEILLER A LA SANTE, AU BIEN-ETRE ET A L'EPANOUISSEMENT SOCIAL ET CULTUREL DES AGENTS

Dans le cadre du contrat de progrès social, et malgré une augmentation substantielle des coûts liés au contrat de protection sociale complémentaire, **la politique sociale engagée dans la collectivité sera poursuivie en 2024**, offrant à tous les agents la possibilité de bénéficier de prestations d'action sociale répondant au mieux à leur besoin.

La Région s'attache à limiter l'impact pour ses agents, de l'augmentation des cotisations relatives aux contrats collectifs de protection sociale complémentaire. Ainsi, les augmentations tarifaires de 2023, prises en charge à 50% par la collectivité, génèrent un surcoût de 386 000 € sur le budget 2024. Globalement, la participation régionale pour les contrats santé et prévoyance est portée à 2 506 000 €, inclus dans la masse salariale de la collectivité.

Depuis 2022, les agents des lycées peuvent bénéficier de titres restaurant sur leurs jours de permanence. Le budget alloué aux titres restaurant en 2024, pour l'ensemble des agents, siège et lycées, représente un montant de 3 645 000 €.

Par ailleurs, la collectivité alloue une subvention à l'amicale du personnel, l'ARENA, qui permet de proposer aux agents des actions complémentaires dans les domaines culturels, sportifs et de loisirs.

Au total, en 2024, la Région s'engage pour les prestations d'action sociale, santé, handicap et prévention à hauteur de 8 636 129 €.

OBJECTIF N°3 : ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET LES CHANGEMENTS ORGANISATIONNELS

Dans le cadre de son plan de formation triennal 2021 - 2023, la Région a réorienté sa politique en matière de formation professionnelle de ses agents, afin de développer plusieurs enjeux stratégiques. 2024 permettra de poursuivre cette démarche notamment à travers différentes actions :

- favoriser le bon fonctionnement des collectifs de travail en renforçant les compétences managériales et en accompagnant les agents managers dans de nouveaux modes de travail,
- garantir les conditions d'hygiène et de sécurité au travail et prévenir les risques professionnels,
- accompagner l'évolution des métiers et développer les expertises,
- développer les compétences et accompagner les parcours individuels,
- accompagner la transformation numérique et favoriser le développement des compétences associées,
- favoriser l'évolution de l'offre de formation en diversifiant les formats et en développant des méthodes pédagogiques innovantes,
- promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations,
- sensibiliser l'ensemble des agents et nouveaux arrivants aux règles de déontologie et de probité,
- sensibiliser l'ensemble des agents de la Région sur les ambitions Néo Terra et les impliquer en tant qu'acteurs de la transition environnementale.

Le montant budgétaire alloué en 2024 pour la mise en œuvre des différents accompagnements et formations associés s'élève à **1 040 121 € pour les agents**, hors cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Pilier 6. Administration générale

6.2 - Élus et Ceser

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Optimiser l'accompagnement des élus dans leurs missions						
	4000104	EMPLOIS SPECIFIQUES OU SUBVENTIONNES	-	-	-	2 016 580,00
	4001010	FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-	-	-	44 000,00
020	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	-	18 000,00
031	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	-	132 000,00
031	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	-	-	29 000,00
031	4002420	ELUS DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	640 000,00	10 627 500,00
SOUS TOTAL			-	-	640 000,00	12 867 080,00
Doter le CESER de moyens adaptés à ses missions						
032	4000100	EMPLOIS PERMANENTS TITULAIRES	-	-	-	1 131 306,00
032	4000101	EMPLOIS PERMANENTS NON TITULAIRES	-	-	-	420 740,00
032	4000103	EMPLOIS NON PERMANENTS - POSTES VACANTS	-	-	-	20 000,00
032	4000106	EMPLOIS NON PERMANENTS - SUPPLEANTS	-	-	-	40 000,00
032	4000200	GESTION DOMANIALE	-	-	63 000,00	63 000,00
032	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE	-	-	4 000,00	4 000,00
032	4002080	FONCTIONNEMENT DU CESER	10 000,00	10 000,00	135 000,00	298 000,00
032	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	-	1 000,00	5 600,00	1 400,00
032	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	-	30 000,00
032	4002300	SYSTEMES D'INFORMATION	-	50 000,00	-	28 000,00
032	4002400	GESTION DES SEANCES	-	-	-	9 000,00
032	4002410	MEMBRES DU CESER NOUVELLE-AQUITAINE	-	-	360 000,00	2 942 000,00
032	4002500	RH : FORMATION	-	-	4 100,00	3 915,00
032	4002520	RH : PRESTATIONS RECRUTEMENT	-	-	1 286,00	1 286,00
032	4002530	RH : ACTION SOCIALE	2 000,00	2 000,00	11 554,00	12 054,00
032	4002550	RH : SANTE	-	-	450,00	450,00
032	4002560	RH : HANDICAP	1 000,00	1 000,00	1 425,00	1 425,00
SOUS TOTAL			13 000,00	64 000,00	586 415,00	5 006 576,00
TOTAL			13 000,00	64 000,00	1 226 415,00	17 873 656,00
BUDGET PRIMITIF 2023			13 000,00	31 200,00	1 807 163,00	17 573 608,00

ADMINISTRATION GENERALE

Elus et Ceser

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER L'ACCOMPAGNEMENT DES ELUS DANS LEURS MISSIONS

Les indemnités de fonction des élus progressent en 2024 en raison de la hausse du point d'indice à hauteur de 1,5% applicable depuis le 1^{er} juillet 2023.

Concernant les frais de déplacements des élus régionaux, la revalorisation des forfaits afférents aux frais de repas et de nuitées induit par l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission, devrait être contenue dans l'enveloppe budgétaire 2024.

Le budget alloué à la formation des élus est maintenu au même niveau que 2023, ce qui correspond au montant légal autorisé (un peu plus de 2% du volume global des indemnités brutes des conseillers régionaux).

Enfin, l'accord cadre afférent aux retranscriptions des débats des réunions institutionnelles a été renouvelé en 2022. Les autorisations d'engagement pour 4 ans (durée du marché) ont été demandées dans le cadre du BS 2022. Seuls les crédits de paiement sont sollicités au titre du BP 2024.

OBJECTIF N°2 : DOTER LE CESER DE MOYENS ADAPTES A SES MISSIONS

Les crédits alloués au titre des indemnités de présence des conseillers CESER sont augmentés de 1,5 %, suite à la revalorisation de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet 2023. Il est rappelé que le calcul des indemnités des élus régionaux a un impact mécanique sur le calcul des indemnités des membres du CESER.

La mandature CESER étant renouvelée en janvier 2024 pour une durée de 6 ans, un impact pourrait être observé sur les indemnités de fonction et sur le remboursement des frais de déplacement dont l'enveloppe allouée a été diminuée de 12,8% au titre du BP 2024 en cohérence avec la réalité des consommations.

Pilier 6. Administration générale

6.3 - Communication et attractivité

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la visibilité de l'action régionale et développer une stratégie d'attractivité du territoire						
022	4002110	CAMPAGNE ET CREATION	-	-	395 000,00	3 076 000,00
022	4002120	EVENEMENTIEL	260 000,00	180 000,00	2 108 000,00	1 352 000,00
022	4002130	PRODUCTION EDITORIALE ET MULTIMEDIA	-	350 000,00	1 887 000,00	2 422 000,00
022	4002140	VALORISATION REGIONALE		285 000,00	-	-
SOUS TOTAL			260 000,00	815 000,00	4 390 000,00	6 850 000,00
TOTAL			260 000,00	815 000,00	4 390 000,00	6 850 000,00
<i>BUDGET PRIMITIF 2023</i>			<i>1 600 000,00</i>	<i>817 000,00</i>	<i>14 091 500,00</i>	<i>6 788 225,00</i>

ADMINISTRATION GENERALE

Communication et attractivité

OBJECTIF : ASSURER LA VISIBILITE DE L'ACTION REGIONALE ET DEVELOPPER UNE STRATEGIE D'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Proximité, éco-responsabilité et accès aux services publics régionaux, en 2024, la communication régionale se focalisera sur des problématiques clés pour la collectivité :

La fin d'année 2024 sera marquée par la tenue de la première édition du Festival Néo Terra qui sera un moment dédié à la mise en lumière des femmes et des hommes œuvrant en faveur des transitions partout sur le territoire néo-aquitain. Ce festival sera le point d'orgue d'une année 2024 voulue comme exemplaire du point de vue des actions de communication à mener.

Les mots d'ordre seront donc :

1/ La proximité

2024 sera marquée par le retour du dispositif événementiel « Au plus près ! ». La Région et ses services investiront ainsi des places de villages ou encore des marchés sur une douzaine de dates partout sur le territoire. L'objectif ? Tisser du lien, être utile, donner à voir et rendre accessibles les services publics régionaux avec le souci de la proximité, de l'attention et de la solution.

2/ L'éco-responsabilité

Le Festival Néo Terra ne sera pas l'unique action de communication dans ce domaine. Ainsi, la production puis la diffusion d'un documentaire dédié tout comme des partenariats médias avec des supports prescripteurs dans ce domaine verront le jour afin de mettre systématiquement en avant les preuves et les solutions.

3/ L'accès aux services publics régionaux

Transition écologique et énergétique, transports du quotidien, jeunesse, orientation, formation, emploi, aménagement du territoire ... la mise en avant des compétences régionales – par des communications pédagogiques informant de tout l'intérêt des services publics régionaux et des actions ciblées afin de rendre accessibles ces services auprès des publics visés – continuent de constituer le socle de la stratégie de communication de la mandature.

Une communication basée sur un discours de preuve et inspirée par le journalisme de solution.

La mise en récit de l'action régionale doit aussi se faire par la mise en lumière de nos bénéficiaires. Ainsi, la campagne d'envergure « Évidemment, c'est ma Région ! » lancée sur le dernier trimestre 2022 sera prolongée en 2024 avec une plus grande place encore accordée aux témoignaux.

Profitant de la médiatisation permise par les supports numériques de la Région ou encore à l'occasion d'événements organisés ou soutenus par la Région, la nouvelle vidéo institutionnelle produite en 2023 permettra de donner à voir ce que « faire Région ensemble » veut dire.

Enfin, une communication continuant de mettre en lumière les éléments saillants et différenciants de l'action régionale en Nouvelle-Aquitaine.

En 2024, ce déploiement stratégique et ces objectifs continueront de profiter :

- d'une valorisation plus performante des décisions prises par l'assemblée régionale (par des vidéos plus adaptées aux modes de consommation du grand public),
- des productions et de la diffusion de podcasts sur les compétences régionales,
- de la poursuite du déploiement de la signalétique chez les bénéficiaires de subventions régionales,
- de la production et la diffusion de la nouvelle formule du journal régional, tiré à 2,7 millions d'exemplaires,
- de la newsletter hebdomadaire relayée à plus de 50 000 personnes,
- de la communication sur les réseaux sociaux, optimisée via une nouvelle ligne éditoriale pour une plus grande proximité avec les Néo-Aquitains,
- du très bon trafic sur les sites internet de l'institution (un peu plus de 1,3 millions de visiteurs mensuels en moyenne sur 2023).

Pilier 6. Administration générale

6.4 - Affaires juridiques

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Assurer la collectivité et veiller à sa sécurisation juridique						
020	4000010	ASSURANCES	-	-	191 866,00	383 622,00
020	4002020	JURIDIQUE ET CONTENTIEUX	-	-	2 000,00	252 000,00
021	4000010	ASSURANCES	-	-	49 390,00	410 563,00
222	4000010	ASSURANCES	-	-	1 776 276,00	3 867 360,00
24	4000010	ASSURANCES	-	-	-	49 500,00
311	4000010	ASSURANCES	-	-	-	10 500,00
324	4000010	ASSURANCES	-	-	-	5 987,00
821	4000010	ASSURANCES	-	-	468,00	83 968,00
SOUS TOTAL			-	-	2 020 000,00	5 063 500,00
TOTAL					2 020 000,00	5 063 500,00
BUDGET PRIMITIF 2023					4 000,00	4 084 500,00

ADMINISTRATION GENERALE

Affaires Juridiques

OBJECTIF : ASSURER LA COLLECTIVITE ET VEILLER A SA SECURISATION JURIDIQUE

1/ Assurances

En raison du contexte assurantiel sur le plan national, notre assureur a sollicité une résiliation au 31 décembre 2023 les contrats portant sur la flotte auto, d'une part, et les dommages aux biens, d'autre part.

Nous avons entrepris des négociations dont il a été retenu pour la poursuite de ces contrats une augmentation des primes notamment pour la « flotte automobile » et la « dommages aux biens ». Sur la « responsabilité civile » et « risques statutaires », une augmentation de 1,5% s'est imposée du fait de la hausse du point d'indice.

Globalement les primes d'assurances sont en hausse (en CP) de 28,2% à ce budget 2024.

2/ Contentieux

La Région continue de privilégier, pour le plus grand nombre des affaires contentieuses (70 % en 2022), le traitement des dossiers par ses juristes en interne.

Pilier 6. Administration générale

6.5 - Moyens généraux

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Gérer les bâtiments régionaux et les conditions d'accueil matérielles des agents						
020	4000200	GESTION DOMANIALE	40 200,00	1 240 200,00	5 306 200,00	5 306 200,00
020	4000201	STRATEGIE IMMOBILIERE		875 000,00	21 000,00	21 000,00
020	4000202	EXPLOITATION, MAINTENANCE ET SECURITE	9 098 000,00	2 118 000,00	19 288 000,00	5 631 770,00
020	4000203	ACCOMPAGNEMENT ET LOGISTIQUE	237 000,00	185 000,00	550 700,00	598 500,00
020	4002060	ARCHIVES	4 000,00	4 000,00	43 950,00	123 950,00
020	4002200	MAINTENANCES ENTRETIEN TRAVX - BAT ADMINISTRATIFS	770 000,00	1 666 000,00	191 210,00	238 450,00
020	4002210	FOURNITURES - MOBILIER - MATERIELS	14 000,00	14 000,00	280 000,00	576 520,00
020	4002230	FRAIS DE GESTION COURANTE	-	-	533 500,00	2 021 900,00
SOUS TOTAL			10 163 200,00	6 102 200,00	26 214 560,00	14 518 290,00
Prendre en charge les déplacements des agents et gérer le parc de véhicules						
020	4000204	GESTION DE LA FLOTTE	526 000,00	716 000,00	169 000,00	1 404 000,00
020	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	20 000,00	130 000,00
020	4002220	VEHICULES ET MATERIEL ROULANT	-	80 000,00	-	-
021	4000205	DEPLACEMENTS	-	-	776 000,00	1 997 000,00
SOUS TOTAL			526 000,00	796 000,00	965 000,00	3 531 000,00
Prendre en charge les autres dépenses à caractère général						
020	4002030	ANNONCES ET INSERTION	-	-	490 200,00	490 200,00
020	4002070	DOCUMENTATION	-	-	211 150,00	236 150,00
020	4002290	COTISATIONS DE LA REGION	-	-	334 000,00	334 000,00
020	4099100	ASSISTANCE FINANCIERE	-	-	390 000,00	400 740,00
023	4002240	RELATIONS PUBLIQUES ET PROTOCOLAIRES	-	-	1 106 880,00	1 106 880,00
028	4099180	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-	-	2 000 000,00	500 000,00
201	4020010	ETUDES ET RELATIONS USAGERS	-	-	120 000,00	75 500,00
632	4094090	PRESTATIONS TRANSVERSALES	-	-	175 000,00	140 000,00
SOUS TOTAL			-	-	4 827 230,00	3 283 470,00
TOTAL			10 689 200,00	6 898 200,00	32 006 790,00	21 332 760,00
BUDGET PRIMITIF 2023			5 590 000,00	7 382 000,00	27 685 402,00	21 944 195,00

ADMINISTRATION GENERALE

Moyens Généraux

OBJECTIF N°1 : GERER LES BATIMENTS REGIONAUX ET LES CONDITIONS D'ACCUEIL MATERIELLES DES AGENTS

La Région gère un patrimoine immobilier de 120 bâtiments dont 75 en propriété et 45 en location (128 100 m² de surfaces bâties et 1 200 000 m² de surfaces non bâties).

Elle intervient au quotidien pour mettre à disposition les moyens généraux indispensables au fonctionnement des services et en appui des Pôles opérationnels sur l'exploitation du patrimoine immobilier nécessaire à la mise en œuvre des politiques publiques.

Les opérations prévues en 2024 s'inscrivent dans les objectifs suivants :

- Elaborer un schéma directeur immobilier régional pour doter la Région d'une politique immobilière dynamique visant l'optimisation de son patrimoine et la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'exploitation,
- Réaménager les espaces de travail pour améliorer la qualité de vie au travail et assurer la sécurité et la sûreté des bâtiments et des agents,
- Poursuivre la mise en œuvre d'une politique exemplaire de déplacements (conforme aux objectifs Néo Terra),
- Offrir aux agents, élus et usagers de la Région une haute qualité de service en matière d'accueil, d'intendance, reprographie, d'hygiène et propreté, d'aménagement mobilier, de chauffeurs.

1/ Gestion du patrimoine immobilier régional (hors lycées)

Le budget alloué sera consacré en priorité aux obligations réglementaires ou contractuelles et aux dépenses incompressibles nécessaires au fonctionnement des bâtiments et des services régionaux.

En 2024, les nouvelles opérations structurantes concernent principalement des réaménagements et mises aux normes des bâtiments siège des sites de Limoges, Bordeaux et Poitiers.

Dans la Maison de Région de Limoges seront notamment réalisés des travaux d'amélioration des espaces de travail, du système de chauffage, de la sécurité-sûreté-accessibilité, du système électrique et de la salle plénière.

Dans la Maison de Région de Poitiers seront notamment réalisés des travaux d'aménagement pour les espaces de travail du bâtiment Galice et de la salle plénière.

A l'Hôtel de Région de Bordeaux seront réalisés la réfection des canalisations, des sanitaires et de l'office, le remplacement du tableau général basse tension électrique, des travaux d'efficacité énergétique et d'amélioration des espaces de travail.

Les travaux d'investissement déjà lancés seront poursuivis dont les études concernant la rénovation du bâtiment Judaïque, l'installation de dispositifs anti-intrusion et télétransmission dans les antennes territoriales, la finalisation du schéma directeur immobilier régional, la mise aux normes et le renforcement des moyens de secours en sécurité incendie des bâtiments administratifs.

2/ Amélioration des conditions matérielles d'accueil des agents

Les conditions matérielles d'accueil des agents seront améliorées en 2024 grâce à la révision des prestations du marché de nettoyage des locaux sur l'ensemble des sites.

La maintenance, l'entretien et le nettoyage quotidien des bâtiments seront renforcés par de nouveaux marchés qui lancés et/ou attribués en 2024.

La sécurité des bâtiments régionaux sera renforcée grâce à un système unique et centralisé des contrôles d'accès qui sera déployé en 2024.

Par ailleurs, les crédits intègrent les dépenses relatives au marché de restauration collective de l'hôtel de Région, à la collecte et au traitement des déchets ainsi qu'aux fournitures de bureau, à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.

Il est à noter que de nouveaux accords-cadres sont prévus pour la collecte et le traitement des déchets sur les sites de Bordeaux et de Limoges ainsi que pour l'achat de fournitures de bureau.

Dans le cadre de **Néo Terra 2**, la **dynamique** d'acquisition de fournitures et de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées sera **poursuivie**, notamment en matière de matériels et de fournitures de bureau.

OBJECTIF N°2 : PRENDRE EN CHARGE LES DEPLACEMENTS DES AGENTS ET GERER LE PARC DE VEHICULES

Les déplacements seront pilotés grâce au nouveau marché de prestations de voyages (titres de transport, réservations hôtelières et prestations associées) notifié en 2023. Ce pilotage s'inscrit dans un contexte de maîtrise des dépenses et d'utilisation prioritaire des moyens de transport publics et de covoiturage.

S'agissant des véhicules de service, le renouvellement du parc sera limité à 7 véhicules neufs dont 1 électrique. Un budget est également prévu pour l'acquisition de vélos.

Le déploiement de pools de véhicules dans les territoires sera poursuivi pour améliorer l'accès aux véhicules de service sans augmenter le volume de la flotte. S'agissant des véhicules pour les chauffeurs, il est prévu de remplacer 8 véhicules par des modèles hybrides.

Le pilotage du parc automobile sera amélioré par la mise en œuvre d'une solution télématique. Des boîtiers, installés dans les véhicules de service, faciliteront la remontée des données kilométriques et des informations permettant d'améliorer le suivi mécanique.

OBJECTIF N°3 : PRENDRE EN CHARGE LES AUTRES DEPENSES A CARACTERE GENERAL

1/ Assistance financière pour la gestion active de la dette et la prospective

La Région a dénoncé, fin 2022, le marché pluriannuel d'assistance financière et budgétaire en matière de gestion active de la dette et de la trésorerie ainsi que sur des problématiques de stratégie et de perspectives financières.

La majorité de ces travaux ont été internalisés. Néanmoins, un nouveau marché d'assistance, plus restreint et à bons de commande, permettant de solliciter une assistance sur certains sujets ou certaines problématiques a été contractualisé à l'automne 2022.

Il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de **12 K€** pour permettre l'émission de bons de commandes.

2/ Notation financière de la collectivité et des programmes

Afin de pouvoir accéder au marché obligataire et émettre des NEU-CP pour le financement court terme, la Région doit être notée par une agence de notation. Depuis le printemps 2022, c'est l'agence Fitch Rating qui est chargée de noter la Région.

Pour cela, il est prévu des CP à hauteur du montant de l'accord cadre soit **24 K€** pour la notation financière et l'actualisation de la notation du programme EMTN. La prévision 2024 tient compte de la revalorisation des tarifs prévue au marché.

3/ Frais liés à l'assistance financière pour les programmes EMTN et NEU CP

La Région est accompagnée par un arrangeur et un conseil juridique pour la gestion des programmes EMNT et NEU-CP. Pour cela, des marchés ont été conclus en 2021 avec CA-CIB d'une part et le cabinet Bignon Lebray d'autre part. Ces marchés doivent être reconduits en 2024, des AE ont été prévues pour cela.

- Renouvellement marché arrangeur EMTN : **145 000 € d'AE / 36 000 € de CP** pour la mise à jour annuelle du programme ;
- Pas de renouvellement du marché d'arrangeur du programme NEU CP, cette prestation sera internalisée par le pôle Finances ;
- Renouvellement marché conseil juridique : **65 000 € d'AE / 16 200 € de CP**.

4/ Etudes à caractère financier

Un montant de **180 000 € d'AE** et de **160 000 €** de CP/AE sont prévus pour la mise en œuvre d'études à caractère financier à lancer en 2024 (plateforme de suivi et d'analyse des marchés financiers en temps réel, reporting financier green bond...)

Par ailleurs, **134 500 € de CP** sont inscrits pour les paiements en lien avec les AE affectées en 2022 et 2023.

Il est donc proposé d'inscrire **180 000 €** en AE et **294 500 €** en CP/AE.

5/ Achats et commande publique

La Région assure la publicité réglementaire des marchés publics sur différents supports d'annonces légales (BOAMP et presse quotidienne régionale) par l'achat de forfaits d'annonces et d'insertions.

De plus, en tant qu'adhérente à l'Association des Marchés Publics d'Aquitaine (AMPA) et à l'Association Nouvelle-Aquitaine des Achats publics Responsables (3 AR), des crédits sont mobilisés pour honorer les cotisations.

Enfin, l'ensemble des dépenses liées aux relations publiques dont la restauration protocolaire (marchés traiteurs et restauration extérieure) et les frais de représentation sont à présents centralisés pour plus de lisibilité.

6/ Charges exceptionnelles

Il est proposé de mettre en place un Règlement d'Intervention au bénéfice des professionnels de la vente automobile pour compenser la fin d'exonération sur les véhicules dits propres en vigueur depuis le 1er janvier 2023.

Sont concernés par le dispositif, les véhicules commandés avant le 31 décembre 2022 et livrés avant le 31 décembre 2023, neufs, de moins de 40.000€ HT et pour lesquels l'acquéreur n'a pas acquitté la taxe d'immatriculation.

Il est proposé d'inscrire 2M€ en AE et 500 000 en CP/AE pour financer ce dispositif.

Pilier 6. Administration générale

6.6 - Opérations financières

OBJECTIFS			MONTANTS INVESTISSEMENT		MONTANTS FONCTIONNEMENT	
Réf. fonctionnelles	PROGRAMMES		AP	CP/AP et CP hors AP	AE	CP/AE et CP hors AE
	N°	INTITULE				
Optimiser et assurer le remboursement de la dette						
	4099070	CAPITAL	-	183 000 000,00	-	-
	4099110	INTERETS	-	-	-	82 010 000,00
	4099120	FRAIS FINANCIERS	-	-	-	1 098 000,00
SOUS TOTAL			-	183 000 000,00	-	83 108 000,00
Réaliser des opérations de réaménagement et de revolving						
	4099090	EXCEDENT DE TRESORERIE	-	88 125 000,00	-	-
SOUS TOTAL			-	88 125 000,00	-	-
Provisionner les risques et faire face aux dépenses imprévues						
	4099140	DEPENSES IMPREVUES	15 000 000,00	-	15 000 000,00	-
	4099150	PROVISIONS	-	-	-	14 000 000,00
SOUS TOTAL			15 000 000,00	-	15 000 000,00	14 000 000,00
Prendre en charge les opérations financières diverses						
	4099130	INTERETS MORATOIRES	-	-	-	100 000,00
020	4099120	FRAIS FINANCIERS	-	3 000 000,00	-	-
61	4099170	CREANCES IRRECOUVRABLES	-	-	-	2 000 000,00
632	4099170	CREANCES IRRECOUVRABLES	-	-	-	1 000 000,00
SOUS TOTAL			-	3 000 000,00	-	3 100 000,00
TOTAL			15 000 000,00	274 125 000,00	15 000 000,00	100 208 000,00
BUDGET PRIMITIF 2023			15 000 000,00	176 675 867,00	15 000 000,00	78 013 000,00

ADMINISTRATION GENERALE

Opérations financières

OBJECTIF N°1 : OPTIMISER ET ASSURER LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

1/ Remboursement du capital de la dette

Le montant de l'amortissement de la dette est évalué pour 2024 à **183 M€** contre 176,18 M€ en 2023.

Cette estimation repose sur une prévision d'emprunt 2023 détaillée ci-dessous :

- 30 M€ de prêts bancaires souscrits en 2022 auprès de la Caisse D'épargne Auvergne Limousin ;
- 65 M€ avec la Société Générale souscrits en 2022 dans le cadre de la procédure de sécurisation des emprunts à risque ;
- 70 M€ d'emprunts obligataires souscrits en janvier 2023 ;
- 45 M€ d'emprunts obligataires souscrits en février 2023 ;
- 100 M€ d'emprunts bancaires souscrits en mars 2023 auprès de l'Agence France Locale ;
- 10 M€ d'emprunts obligataires émis en juillet 2023 ;
- 21 M€ d'emprunts obligataires émis en octobre 2023 ;
- 150 M€ sur l'enveloppe BEI ;
- 39 M€ d'emprunts obligataires à venir.

Bien que la Région ait eu un recours à l'emprunt soutenu depuis 2020, l'impact reste limité sur le montant annuel de remboursement de capital notamment grâce aux emprunts obligataires dont le remboursement du capital est in fine.

A noter qu'initialement, la Région devait rembourser les préfinancements Européens de REACT-EU en 2024 soit 12,6 M€ sur le budget principal. Les préfinancements du PO14-20 devraient eux être remboursés en 2025 pour 19,98 M€. Le programme européen 2014-2020 bénéficiant d'un report en 2025, la régularisation de ce préfinancement est reprogrammée à cette date pour un montant global de 37,3 M€ (PO 14-20 + REACT EU + REACT Ukraine).

2/ Les intérêts et les frais financiers

Les hypothèses pour 2024 sont basées sur un besoin d'emprunt d'équilibre de 430 M€ en 2024 ; **en fonction de l'évolution des taux et des niveaux de réalisation budgétaire, le montant des intérêts et des ICNE, pourra être révisé en cours d'exercice.**

- 215 M€ d'obligataire, hypothèse de 8 émissions de 25 M€ et une émission de 15 M€ avec une maturité moyenne de 12 ans ;
- 215 M€ de bancaire, avec la BEI et les banques commerciales.

<i>En M€</i>	BP 2023 en M€	BP 2024 en M€
Intérêts (intérêts à échéance + ICNE) programme 4099110	63,19	82
Frais financiers induits par la dette (4099120)	1,73	1,1

A - Les intérêts à échéances et les Intérêts Courus Non Echus (ICNE)

L'année 2023 s'inscrit dans un contexte de marché incertain et très dépendant de l'évolution de l'inflation :

- La Banque Centrale Européenne a poursuivi sa politique de remontée des taux ce qui a conduit à une hausse des taux courts. Sa dernière hausse le 14 septembre dernier de 25bps a porté les taux directeurs à 4.5%. Cette stratégie commence à porter ses fruits dans la mesure où l'inflation a commencé à décélérer.
- Après avoir augmenté très fortement en 2022 (passant de 0,2% à 3%), le taux d'intérêt à 10 ans s'est stabilisé en 2023 (oscillant entre 2,8% et 3,5%) traduisant l'incertitude autour du contexte économique entre un scénario de récession et un scénario de maintien de l'inflation au-dessus des 2% sur le moyen-terme.

Même si la tendance est celle d'une stabilisation des taux directeurs en 2023 avant une possible baisse sur les exercices suivants, il existe de nombreux facteurs d'incertitudes sur l'évolution des taux à la hausse (inflation qui ralentit moins rapidement que prévu) et à la baisse (récession qui conduirait la BCE à baisser ses taux).

Devant cette incertitude, les simulations d'emprunt 2024 ont été établies sur la base des taux les plus hauts constatés en 2023 au moment de la préparation budgétaire soit 3,49% sur l'obligataire et jusqu'à 3,75% pour le bancaire. Le prêt cadre signé avec la BEI en novembre 2023 devrait permettre de contenir la hausse du coût de la dette en proposant des conditions plus favorables que les banques commerciales.

La hausse des taux a eu un impact direct sur **les ICNE** qui sont de nouveau augmentés **de +7 M€ en 2024 après une augmentation de plus de 8 M€ en 2023**. Au total nous projetons de mandater 22 M€ en 2023 et 29 M€ en 2024 au titre des ICNE.

B - Les intérêts sur les opérations à court terme

La Région dispose de deux dispositifs de financement à court terme :

- Les lignes de trésorerie contractualisées auprès des banques commerciales
- Un programme de NeuCP (Marché des titres négociables à court et moyen termes).

Avec la mise en place du programme NeuCP, il est prévu un recours limité aux lignes de trésorerie. Comme en 2023 la prévision de dépense est limitée à 10 000 € de Crédits de Paiement.

La Région n'a pas eu besoin de mobiliser ses financements court terme ces deux dernières années. En effet, le montant des emprunts et leur périodicité, les encaissements réalisés sur le premier trimestre notamment, ont permis de combler les creux de trésorerie constatés les années précédentes.

En 2024, la Région pense avoir recours au financement court terme pour faire face à des besoins de trésorerie car :

1/ Contrairement aux années précédentes, il n'y a pas de prêts contractualisés en fin d'année N avec une phase de mobilisation jusqu'en N+1. Le pic des taux étant attendu pour fin 2023, il n'est pas opportun de réitérer cette pratique.

2/ Le recours à l'emprunt en 2024 (430 M€) devrait être inférieur à 2023 (530 M€)

Dans ces conditions, et considérant les taux actuels, nous prévoyons un besoin de **2 M€ en 2024** contre 250 000 euros en 2023 pour financer les intérêts des tirages de trésorerie.

C - Les frais financiers induits par la dette

La souscription de prêts à court ou long terme ou le financement sur les marchés financiers génèrent des frais financiers comptabilisés sur le programme 4099120.

En 2024, les Crédits de paiement prévus sur ce programme sont **en baisse de -36%**. Si l'augmentation des taux vient majorer nos charges d'intérêts, pour les SWAP au contraire, ils génèrent des recettes et des intérêts limités à 30 000 euros contre 600 000 euros les années précédentes.

Les prévisions sur les autres commissions restent stables.

OBJECTIF N°2 : REALISER DES OPERATIONS DE REAMENAGEMENT ET DE REVOLVING

Avec la remontée des taux, il convient d'actionner des pratiques de gestion active de dette qui avaient perdu de leur intérêt ces dernières années.

Il est notamment envisagé de recourir au **Remboursement Anticipé Temporaire** (RAT) de certains prêts. Cette option permettra d'économiser 100% des intérêts des prêts concernés. Sur une année pleine, sans remboursement intermédiaire, le gain est estimé à environ 1,5M€.

Pour cela, la M57 prévoit des écritures spécifiques pour ce type d'opération (Compte 16451 – Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers) qui nécessitent des crédits équivalents en dépenses et en recettes.

Pour 2024, nous avons positionné **88 125 000€ en dépenses et 88 125 000€ en recette**. Ces montants correspondent à l'encours des prêts bénéficiant de ce dispositif.

OBJECTIF N°3 : PROVISIONNER LES RISQUES ET FAIRE FACE AUX DEPENSES IMPREVUES

1/ Provisions

En vertu du principe comptable de prudence, la collectivité doit comptabiliser toute perte financière probable par l'émission d'une provision.

Dès lors que la survenance d'un risque, comme un litige, ou d'une charge apparaît comme probable, la collectivité provisionne sur l'exercice en cours, c'est-à-dire qu'elle enregistre une dotation, charge non décaissée, d'un montant égal au risque évalué ou à la charge estimée.

Les provisions constituées par la Région sont réparties en quatre catégories :

- Provisions pour litiges et contentieux. Cette provision est destinée à couvrir la charge probable résultant d'un litige.
- Provisions pour prêts publics. Il s'agit de couvrir le risque de défaillance de remboursement des prêts publics octroyés par la collectivité.
- Provisions pour garanties d'emprunt. Généralement une provision est comptabilisée dès lors que le tiers risque d'être défaillant dans le remboursement de la dette garantie par la collectivité.
- Provisions pour Compte Epargne Temps. Il s'agit de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le CET par l'ensemble des personnels.

Au vu du contexte économique, ma Région pourrait être amenée à renforcer ses provisions.

Pour 2024, le montant des provisions a été porté à 14 M€.

2/ Dépenses imprévues

Les inscriptions budgétaires de dépenses imprévues doivent permettre d'apporter une réponse immédiate notamment à des demandes de participations exceptionnelles de solidarité faisant suite à des intempéries ou des catastrophes naturelles.

Il n'y a pas d'inscription de crédits de paiement car le dispositif prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57 est une inscription en AP et AE sans crédits de paiement.

Lorsque les AP et AE sont mobilisées, elles sont virées sur les chapitres de dépenses de droit commun.

La dotation 2023 s'élevait à **15 M€** en autorisations de programme et **15 M€** en autorisations d'engagement.

Ces montants sont reconduits en 2024.

OBJECTIF N°4 : PRENDRE EN CHARGE LES OPERATIONS FINANCIERES DIVERSES

1/ Les intérêts moratoires

La Région est soumise à la réglementation encadrant la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique. A cet effet, une prévision de **0,1 M€** est inscrite en 2024 pour permettre à la collectivité de verser des intérêts moratoires aux entreprises qui pourraient être concernées par des retards de paiement.

2/ Les créances irrécouvrables (Admissions en non-valeurs et créances éteintes)

Chaque année, le payeur régional transmet à l'ordonnateur la liste des créances irrécouvrables dans laquelle figurent les créances éteintes. Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il peut s'agir notamment du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif, qui empêche le recouvrement des échéances de prêts accordés par la Région aux entreprises (prêts publics).

Afin d'anticiper les mandats de régularisation qui auront lieu sur l'exercice 2024, il est inscrit dès le budget initial **3 M€**.

3/ La participation en capital à l'Agence France Locale

Lors de la séance plénière du 13/12/2021, l'adhésion à l'AFL a été approuvée. La convention prévoit que chaque année, et à compter de l'exercice 2023, la Région procédera au versement de la somme la plus élevée entre :

- 3% du volume d'emprunt contracté par la collectivité dans le cadre des financements moyen long terme réalisés auprès de l'AFL au cours de l'exercice précédent,
- la somme forfaitaire de 500 000 euros.

En 2023, la Région a contractualisé un prêt de 100 M€ avec l'AFL. Par conséquent, sa participation en 2024 **correspondra à 3% de l'encours soit 3 M€**.

OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES

Les opérations d'ordre budgétaires se caractérisent par le fait qu'elles concernent toujours à la fois une opération de dépense budgétaire et une opération de recette budgétaire. Elles ne donnent lieu à aucun décaissement ou encaissement.

Elles peuvent être constatées soit à l'intérieur de la section d'investissement, soit entre les deux sections du budget.

Afin de les distinguer des autres opérations, elles sont regroupées dans des chapitres budgétaires spécifiques.

I – AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

L'amortissement est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage, du temps, du changement de technique ou de toute autre cause. Il contribue ainsi à améliorer la connaissance de la valeur du patrimoine de la collectivité.

Le niveau de l'amortissement est donc fonction du volume des immobilisations et des durées d'amortissement.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant à la fois par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement.

Afin de pouvoir constater l'amortissement des immobilisations au titre de 2024, il convient d'inscrire les montants prévisionnels répartis comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 28031	AMORTISSEMENTS FRAIS D'ETUDES	800 000,00
	926 2804111	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	80 000,00
	926 2804112	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	10 000 000,00
	926 2804113	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	2 500 000,00
	926 2804114	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ETAT "VOIRIE"	1 000 000,00
	926 2804121	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	80 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804122	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS RÉGIONS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	1 000 000,00
	926 2804131	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	500 000,00
	926 2804132	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	18 000 000,00
	926 2804133	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	1 500 000,00
	926 28041481	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES COMMUNES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 000 000,00
	926 28041482	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS" (+ REPRISE BUDGET CINEMA)	70 005 938,00
	926 28041483	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES COMMUNES "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL "	1 000 000,00
	926 280415341	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS EPL A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES"	40 000,00
	926 280415342	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EPL A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS	400 000,00
	926 280415343	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS EPL A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	250 000,00
	926 28041581	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 500 000,00
	926 28041582	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	35 000 000,00
	926 28041583	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	300 000,00
	926 28041711	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	45 000 000,00
	926 28041712	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	10 000 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 28041713	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	2 000 000,00
	926 28041721	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF RESEAU "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	4 500 000,00
	926 28041722	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DE TRANSPORT SNCF RESEAU "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 000 000,00
	926 28041723	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF RESEAU "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	23 000 000,00
	926 2804181	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	17 500 000,00
	926 2804182	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	38 000 000,00
	926 2804183	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	1 000 000,00
	926 280421	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES" + REPRISE BUDGET ARI	200 021 010,00
	926 280422	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS" + REPRISE BUDGET CINEMA	50 046 604,00
	926 280423	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTÉRÊT NATIONAL"	3 500 000,00
	926 280431	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	500 000,00
	926 280432	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	2 500 000,00
	926 2804412	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT EN NATURE ORGANISMES PUBLICS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	450 000,00
	926 28045	AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	220 000 000,00
	926 2805	AMORTISSEMENTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	4 000 000,00
	926 28121	AMORTISSEMENTS PLANTATIONS D'ARBRES ET D'ARBUSTES	2 000,00
	926 28128	AMORTISSEMENTS AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	81 000,00
	926 281311	AMORTISSEMENTS BATIMENTS ADMINISTRATIFS	2 000 000,00
	926 281312	AMORTISSEMENTS BATIMENTS SCOLAIRES	58 500 000,00
	926 281314	AMORTISSEMENTS BATIMENTS CULTURELS ET SPORTIFS	450 000,00
	926 281318	AMORTISSEMENTS AUTRES BATIMENTS PUBLICS	5 000 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 281328	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS BATIMENTS PRIVES	7 016,00
	926 281351	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, BATIMENTS PUBLICS	25 000 000,00
	926 281352	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS BATIMENTS PRIVE	8 500,00
	926 28148	AMORTISSEMENTS CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI, AUTRES CONSTRUCTIONS	200,00
	926 28151	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	80 000,00
	926 28152	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS DE VOIRIE	500 000,00
	926 281538	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS AUTRES RESEAUX	1 450 000,00
	926 281572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	8 000 000,00
	926 281578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	4 200 000,00
	926 28158	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	500 000,00
	926 281721	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS -PLANTATIONS D'ARBRES ET ARBUSTES	1 000,00
	926 281728	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	40 000,00
	926 2817311	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS "BATIMENTS ADMINISTRATIFS"	867,00
	926 2817312	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS -BATIMENTS SCOLAIRES	11 000 000,00
	926 2817318	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS - AUTRES BATIMENTS PUBLICS	35 575,00
	926 281735	AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	5 000 000,00
	926 281751	AMORTISSEMENTS RESEAUX DE VOIRIE	50 000,00
	926 281752	AMORTISSEMENTS INSTALLATION DE VOIRIE	70 000,00
	926 2817538	AMORTISSEMENTS RESEAUX DIVERS – AUTRES RESEAUX	175 000,00
	926 2817572	AMORTISSEMENTS MATERIEL TECHNIQUE SCOLAIRE	2 000 000,00
	926 2817578	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	30 000,00
	926 281758	AMORTISSEMENTS AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	320 000,00
	926 2817828	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	150 000,00
	926 2817831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	200 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2817838	AMORTISSEMENTS MATERIEL AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	2 000,00
	926 2817841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	55 000,00
	926 281785	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TELEPHONIE	7 000,00
	926 281788	AMORTISSEMENTS AUTRES	10 000,00
	926 28181	AMORTISSEMENTS INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	250 000,00
	926 281821	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TRANSPORT FERROVIAIRE	40 000 000,00
	926 281828	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	1 000 000,00
	926 281831	AMORTISSEMENTS MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	10 000 000,00
	926 281838	AMORTISSEMENTS AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	5 200 000,00
	926 281841	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER SCOLAIRES	4 000 000,00
	926 281848	AMORTISSEMENTS AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	320 000,00
	926 28185	AMORTISSEMENTS MATERIEL DE TELEPHONIE	320 000,00
	926 28188	AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	984 988 710,00

II - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS

Les crédits inscrits au titre des reprises sur amortissements sont destinés essentiellement à passer les écritures prévues par la M57 dans l'hypothèse de reversements de subventions d'équipement qui nécessiteraient des régularisations sur les amortissements déjà pratiqués.

Les inscriptions au titre de 2024 sont ventilées comme suit :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 28188		AMORTISSEMENTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000,00
926 28041481		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	2 000 ,00
926 28041482		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES AUTRES COMMUNES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	2 000 ,00
926 28041581		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	20 000 ,00
926 28041582		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS AUTRES GROUPEMENTS ET COLLECTIVITES A STATUT PARTICULIER "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 000 ,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 28041711		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES DE TRANSPORT SNCF "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 300 000 ,00
926 2804181		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	30 000 ,00
926 2804182		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	50 000 ,00
926 2804183		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "PROJETS D'INFRASTRUCTURES D'INTERET NATIONAL"	20 000 ,00
926 280421		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	5 000 000 ,00
926 280422		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	600 000 ,00
926 280431		AMORTISSEMENTS SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES POUR LEURS DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	1 000 ,00
	946 7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	7 055 000 ,00

III - REPRISE DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES

A - Reprise de la DRES (Dotation Régionale d'Équipement Scolaire)

Les fonds affectés à l'équipement (compte 133) sont reçus par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces biens.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M57, la Dotation Régionale d'Équipement Scolaire est reprise en 2024 pour un montant de **47,1M€**.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 1393122		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DRES	47 086 354,00
	946 777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	47 086 354,00

B - Reprise des subventions d'investissement

Les subventions d'investissement (compte 131) sont reçues par la Région pour financer des biens amortissables. Leur reprise au compte de résultat permet d'atténuer la charge de la dotation aux amortissements de ces immobilisations.

Cette reprise constitue une opération d'ordre budgétaire se traduisant par une dépense d'investissement et une recette de fonctionnement.

Le montant de la reprise au compte de résultat est égal au montant de la subvention divisé par le nombre d'années d'amortissement du bien.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 13911		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - ETAT ET ÉTAB.NATIONAUX	3 500 000,00
926 13912		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - RÉGIONS	80 000,00
926 13913		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - DÉPARTEMENTS	1 500 000,00
926 139148		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - AUTRES COMMUNES	96 666,04
926 13916		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - AUTRES EPL	12 859,33
926 139172		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - FEDER	60 000 000,00
926 139173		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - FEADER	190 000 000,00
926 139178		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - AUTRES FONDS EUROPEENS	575 172,43
926 13918		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT - AUTRES	485 175,16
	946 777	RECETTES ET QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	256 249 872,96

Ainsi, la reprise est effectuée sur le même rythme que l'amortissement du bien.

IV- NEUTRALISATION BUDGETAIRE DE L'AMORTISSEMENT DES BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES ET DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Afin d'améliorer la situation du patrimoine régional, l'instruction budgétaire et comptable M57 a retenu un champ généralisé de l'amortissement concernant les immobilisations corporelles et incorporelles (dont subventions d'équipement versées).

L'instruction prévoit un dispositif spécifique visant à neutraliser la charge d'amortissement des bâtiments administratifs et scolaires ainsi que des subventions d'équipement versées.

Conformément à la M57, la Région opte pour la neutralisation budgétaire de la part de l'amortissement des subventions d'équipement versées et des bâtiments administratifs et scolaires non couverte par la reprise des subventions reçues.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 198	946 77681	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS	561 823 767,04

V - AVANCES VERSEES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES OU INCORPORELLES

A – Avances aux mandataires

Les avances versées aux mandataires de la Région sont portées au compte 238.

Lors de la justification de leur utilisation, le compte 238 est crédité par opération d'ordre budgétaire par le débit des subdivisions du compte 231 (immobilisations corporelles en cours - constructions) au vu des pièces justificatives.

Les crédits prévisionnels d'ordre inscrits pour la passation de ces écritures sont récapitulés ci-après :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	230 000 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	150 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	80 000 000,00

B – Avances hors Mandataires

Les avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles ou incorporelles sont portées aux comptes 238 ou 237 où elles demeurent jusqu'à justification de leur utilisation. Les comptes 237 et 238 sont crédités par le débit des subdivisions de comptes 232 et 231 au vu des pièces justificatives de l'exécution des travaux par opération d'ordre budgétaire. En vue de procéder à la passation de ces écritures, il convient d'inscrire en prévisions, les crédits d'ordre suivants :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	925 238	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 000 000,00
	925 237	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	450 000,00
925 2051		IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	350 000,00
925 21828		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	70 000,00
925 21831		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	70 000,00
925 21838		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	570 000,00

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 21841		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS SCOLAIRES	120 000,00
925 21848		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRE MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIERS	100 000,00
925 2188		IMMOBILISATIONS CORPORELLES - AUTRES	100 000,00
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	9 000 000,00
925 2316		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - RESTAURATION DES BIENS HISTORIQUES ET CULTURELS	70 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	5 000 000,00

VI - FRAIS D'ETUDES SUIVIS DE REALISATIONS

Les frais d'études effectuées en vue de la réalisation d'investissements régionaux sont imputés au compte 2031.

Lors du lancement de l'opération, ces frais sont virés au compte d'immobilisation concerné. Afin de pouvoir effectuer les écritures d'ordre pour les opérations qui connaissent un début d'exécution, il convient d'inscrire en prévisions les crédits ci-dessous :

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 000 000,00
925 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	300 000,00
	925 2031	FRAIS D'ÉTUDES	1 300 000,00

VII – TRAVAUX EN REGIE

Le compte 72 enregistre les immobilisations créées par les services techniques de la Région et réalisées pour elle-même.

En fin d'exercice, ce compte est crédité par le débit du compte 231 « immobilisations corporelles en cours » pour le montant du coût réel de production des immobilisations créées.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 2313		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	1 700 000,00
926 2317		IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	1 700 000,00
	946 722	PRODUCTION IMMOBILISEE – IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 400 000,00

VIII – REGULARISATIONS DES OPERATIONS CITES MIXTES ET DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

1 - REGULARISATION CITE MIXTE LE BARP

La convention de co-maîtrise d'ouvrage signée le 11/06/2019 entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Gironde pour la construction d'un lycée et d'un collège sur la commune du Barp désigne la Région comme maître de l'ouvrage de l'ensemble de l'opération.

En fin d'exercice, la part départementale de cette opération est retracée sur les comptes 45511101 en dépenses et 45521101 en recettes.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 45511101		CONSTRUCTIONS – BATIMENTS SCOLAIRES	10 500 000,00
	925 238	AVANCES VERSEES SUR COMMANDES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 000 000,00
	925 2313	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	500 000,00

2 - REGULARISATION CITE MIXTE PAYS D'AUNIS

Par convention 86/RPC.F.65 en date du 23 mars 1994 relative à la gestion de la cité scolaire Pays d'Aunis à Surgères entre la Région Nouvelle-Aquitaine et le Département de la Charente-Maritime, la Région a été désignée comme collectivité de rattachement pour assurer les travaux. Des travaux « d'installation d'une chaufferie bois » ont été effectués et cette opération est terminée.

La part départementale de cette opération est retracée sur le compte 455201 en recettes et 455101 en dépenses. Afin d'équilibrer ce compte de tiers et le clôturer, il convient d'inscrire les crédits ci-dessous afin d'effectuer les opérations d'ordre budgétaires.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 455101		CITES SCOLAIRES PAYS D'AUNIS – CHAUFFERIE BOIS	328 634,00
	925 2317	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS - CONSTRUCTIONS	328 634,00

3 - REGULARISATION OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

La Région Nouvelle-Aquitaine comptabilise dans ses comptes des opérations pour compte de tiers pour lesquelles elle est mandataire.

Ces opérations d'investissement, effectuées pour le compte de tiers, se rapportent à des immobilisations ne lui appartenant pas. Elles sont retracées comptablement aux comptes 4581xx en dépenses et 4582xx en recettes.

Lorsque les travaux sont terminés, et si les recettes sont inférieures aux dépenses, la différence s'analyse comme une subvention en nature.

Dans le cadre de l'opération Pôle Biologie Santé, il convient d'inscrire les crédits permettant de clôturer cette opération.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925-458105		SOLDE CONVENTION POLE BIOLOGIE SANTE - PARTICIPATION REGION	181 949,18
	925-204112	SOLDE CONVENTION POLE BIOLOGIE SANTE - PARTICIPATION REGION	181 949,18

IX – REGULARISATIONS PATRIMONIALES

L'inscription de ces crédits permettra de passer les écritures comptables transformant des avances en compte courant en apports en capital.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 261		TITRES DE PARTICIPATIONS	2 000 000,00
	925 2748	AUTRES PRETS	2 000 000,00

X – ABANDONS DE CREANCES

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, l'écriture comptable transformant une avance remboursable en subvention est une opération d'ordre budgétaire pour laquelle il est nécessaire d'inscrire des crédits.

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
925 20421		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BIENS MOBILIERS, MATÉRIEL ET ÉTUDES"	3 400 000,00
	925 2745	AVANCES REMBOURSABLES	3 400 000,00

XI – OPERATIONS FINANCIERES

A - Etalement de la pénalité de remboursement anticipé

L'ex-région Limousin a conclu le 5 novembre 2015 un protocole d'accord transactionnel avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Centre Ouest et le Crédit Agricole Corporate et Investment Bank afin de sortir définitivement un emprunt à risque mis en place le 23 décembre 2005.

Le montant de l'indemnité de remboursement anticipé (IRA) calculé lors de la confirmation de l'opération par le Crédit Agricole s'élève à 12,7M€ dont 2,4M€ intégrés aux conditions de taux du nouvel emprunt et 10,3M€ intégrés dans le nouvel emprunt.

Les indemnités de remboursement anticipé peuvent faire l'objet d'un étalement sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant la renégociation. L'écriture comptable est une écriture d'ordre budgétaire nécessitant l'ouverture de crédits.

Seul le montant de l'IRA intégré dans le nouvel emprunt est étalé sur 10 ans de 2015 à 2024 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 6862	1 035 000,00	926 4817	1 035 000,00

B - Etalement des frais programme EMTN (Euro Medium Term Notes)

L'ex-région Limousin avait mis en place un programme obligataire EMTN lui permettant d'avoir un accès continu au marché obligataire.

Les divers frais liés au programme (frais de mise en place, frais de mise à jour, frais d'émission de souche) sont étalés sur des périodes allant de 6 à 12 ans.

DEPENSE		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
946 68126	17 388,00	926 4816	17 388,00

C - Opération de réaménagement et de revolving

Il est envisagé de recourir au Remboursement Anticipé Temporaire (RAT) de certains prêts signés avec le Crédit Agricole. Cette option permettra d'économiser 100% des intérêts des prêts concernés. Sur une année pleine, sans remboursement intermédiaire, le gain est estimé à environ 1,5M€.

La M57 prévoit des écritures spécifiques pour ce type d'opération (Compte 16451 – Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers) qui nécessitent des crédits équivalents en dépenses et en recettes en réel et des écritures d'ordre.

DEPENSE		RECETTES	
IMPUTATION	MONTANT	IMPUTATION	MONTANT
925 1641	88 125 000,00	925 16451	88 125 000,00
925 16451	88 125 000,00	925 1641	88 125 000,00

Budgets annexes

Le budget général de la Région Nouvelle-Aquitaine est composé d'un budget principal et de deux budgets annexes, à savoir :

- **le budget annexe du service public administratif « Fonds Européens »** pour la partie consacrée au PO2014/2020 de l'ex Région Poitou-Charentes voté par fonction dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **le budget annexe du service public industriel et commercial de « Production d'énergie photovoltaïque »** voté par nature dans le cadre de l'instruction budgétaire et comptable M4.

Pour mémoire, lors de la Séance Plénière du 16 octobre dernier, l'Assemblée Délibérante a approuvé la clôture des budgets annexes « Régie du cinéma » et « Agence Régionale de l'Innovation » au 31/12/2023.

Les crédits de paiement et les recettes ouverts en 2024 sont récapitulés dans les tableaux ci-après.

BUDGET ANNEXE - FONDS EUROPEENS PO2014/2020

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
900-5	052	Gestion des fonds européens - FEDER		58 750 000,00	29 900 000,00
930-5	051	Gestion des fonds européens - FSE		5 400 000,00	4 400 000,00
930-5	052	Gestion des fonds européens - FEDER		4 350 000,00	34 200 000,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES			0,00	68 500 000,00	68 500 000,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
926				90 000 000,00	90 532 613,00
TOTAL CHAPITRE 926 : Transferts entre les sections				90 000 000,00	90 532 613,00
946				90 532 613,00	90 000 000,00
TOTAL CHAPITRE 946 : Transferts entre les sections				90 532 613,00	90 000 000,00
951					28 317 387,00
TOTAL CHAPITRE 951 : Virement de la section de fonctionnement				0,00	28 317 387,00
953				28 317 387,00	
TOTAL CHAPITRE 953 : Virement à la section d'investissement				28 317 387,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE			0,00	208 850 000,00	208 850 000,00

Le budget annexe de « gestion des fonds européens » a été créé en 2013 dans la perspective du suivi du Programme Opérationnel 2014/2020 Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2024 s'élèvent à **68,5 M€** en mouvements réels.

BUDGET ANNEXE - PRODUCTION D'ENERGIE PHOTOVOLTAIQUE

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
16		Emprunts et dettes assimilées		81 000,00	0,00
21		Immobilisations corporelles		30 000,00	0,00
23		immobilisations en cours		100 000,00	0,00
011		Charges à caractère général		88 500,00	0,00
66		Charges financières		19 800,00	0,00
67		Charges exceptionnelles		10 000,00	0,00
70		Ventes produits fabriqués, prestations		0,00	72 000,00
77		Produits exceptionnels		0,00	257 300,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES REELLES				329 300,00	329 300,00

CHAP.	REF. FONC.		MONTANT AP/AE	MONTANT DES DEPENSES (CP)	MONTANT DES RECETTES
040				0,00	78 937,00
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				0,00	78 937,00
042				78 937,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 042 : Opérat° d'ordre transfert entre sections				78 937,00	0,00
021				0,00	132 063,00
TOTAL CHAPITRE 021 : Virement de la section d'exploitation				0,00	132 063,00
023				132 063,00	0,00
TOTAL CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement				132 063,00	0,00
TOTAL GENERAL DEPENSES ET RECETTES D'ORDRE				211 000,00	211 000,00

Le budget annexe du Service Public Industriel et Commercial de « production d'énergie photovoltaïque » a été créé en 2012 par la région Limousin, conformément aux dispositions législatives en vigueur. Son but est de revendre l'électricité produite actuellement par 8 installations photovoltaïques issues de lycées et d'un bâtiment administratif. Les crédits proposés au titre du Budget Primitif 2024 s'élèvent à **0,329 M€** en mouvements réels.

Budgets annexes

Opérations d'ordre budgétaires

I - PHOTOVOLTAIQUE

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	040 28135	CONSTRUCTIONS, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	49 713,00
	040 28173	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION, INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	29 224,00
042 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	78 937,00

II - FONDS EUROPEENS – PO2014/2020 POITOU-CHARENTES

Amortissements des immobilisations

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
	926 2804132	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS DÉPARTEMENTS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	20 744,00
	926 28041482	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS COMMUNES ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	109 643,00
	926 2804182	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX ORGANISMES PUBLICS ORGANISMES PUBLICS DIVERS "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	312 911,00
	926 280422	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVÉ "BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS"	89 315,00
	926 28045	SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT AUX TIERS (FONDS EUROPEENS)	90 000 000,00
946 6811		DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	90 532 613,00

Reprise des subventions d'investissement

Imputation Dépense (chapitre, nature)	Imputation Recette (chapitre, nature)	Libellé	Montant
926 139172		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEDER	25 000 000,00
926 139173		SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT TRANSFÉRÉES -FONDS EUROPEENS -FEADER	65 000 000,00
	946 777	QUOTE PART SUBV. D'INVESTISSEMENT TRANSFÉRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT	90 000 000,00

ANNEXES

BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AP	CP/AP
9005 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	0,00	126 115 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	0,00	126 115 000,00
900 - SERVICES GENERAUX	15 000 000,00	20 207 085,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	14 654 000,00	18 443 000,00
03 CONSEILS	13 000,00	64 000,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES	333 000,00	1 700 085,00
902 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	290 512 500,00	310 300 138,00
20 SERVICES COMMUNS	4 377 500,00	3 292 500,00
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	182 273 700,00	192 166 026,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	12 000 000,00	19 842 638,00
24 CITES SCOLAIRES	52 481 300,00	62 288 974,00
25 FORMATION PROFESSIONNELLE	0,00	100 000,00
26 APPRENTISSAGE	30 780 000,00	27 210 000,00
27 FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE	8 300 000,00	5 100 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	300 000,00	300 000,00
903 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	41 378 100,00	38 259 762,00
31 CULTURE	29 775 600,00	27 343 762,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)	11 441 000,00	10 701 000,00
33 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE..) ET LOISIRS	161 500,00	215 000,00
904 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	975 000,00	780 000,00
42 ACTION SOCIALE	975 000,00	780 000,00
905 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	40 855 014,00	67 586 238,00
50 SERVICES COMMUNS	750 000,00	390 000,00
52 POLITIQUE DE LA VILLE	950 000,00	620 000,00
53 AGGLOMERATIONS ET VILLES MOYENNES	3 250 000,00	185 000,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	17 070 614,00	22 275 965,00
55 HABITAT (LOGEMENT)	6 820 000,00	6 499 035,00
56 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	1 500 000,00	1 100 000,00
57 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	10 514 400,00	35 266 238,00
58 AUTRES ACTIONS	0,00	1 250 000,00
906 - ACTION ECONOMIQUE	181 468 000,00	214 237 022,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	150 000,00
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	149 468 000,00	173 328 500,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	32 000 000,00	40 758 522,00
907 - ENVIRONNEMENT	38 150 000,00	33 335 000,00
71 ACTIONS TRANSVERSALES	3 300 000,00	3 750 000,00
72 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRIETE URBAINE	5 000 000,00	3 000 000,00
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX	5 400 000,00	2 600 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	20 650 000,00	20 585 000,00
76 PRESERV PATRIMOINE NATUREL ET GESTION RISQUES TECHNOLOGIQUES	3 800 000,00	3 400 000,00
908 - TRANSPORTS	801 413 245,00	306 953 803,00
80 SERVICES COMMUNS	62 862 000,00	123 865 464,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	699 031 162,00	92 709 877,00
83 TRANSPORTS DE MARCHANDISES	3 400 000,00	3 530 000,00
84 VOIRIE	0,00	23 467 048,00
85 INFRASTRUCTURES	27 127 500,00	52 560 641,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	7 697 500,00	10 185 814,00
89 SECURITE	1 295 083,00	634 959,00
923 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES	0,00	183 000 000,00
950 - DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AP)	15 000 000,00	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 424 751 859,00	1 300 774 048,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING		88 125 000,00

BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	AE	CP/AE+ CF
9305 - GESTION DES FONDS EUROPEENS	0,00	63 749 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	0,00	63 749 000,00
930 - SERVICES GENERAUX	57 465 853,00	219 249 906,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	50 495 430,00	196 146 164,00
03 CONSEILS	1 226 415,00	15 795 076,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES	5 744 008,00	7 308 666,00
932 - ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	647 332 476,00	812 003 053,00
20 SERVICES COMMUNS	34 701 718,00	30 050 007,00
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	135 117 203,00	399 356 780,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	2 929 000,00	2 525 000,00
24 CITES SCOLAIRES	12 881 773,00	12 672 273,00
25 FORMATION PROFESSIONNELLE	323 223 282,00	230 585 493,00
26 APPRENTISSAGE	14 000 000,00	13 900 000,00
27 FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE	119 000 000,00	116 500 000,00
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	5 479 500,00	6 413 500,00
933 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	79 030 307,00	78 629 603,00
31 CULTURE	49 651 740,00	47 739 050,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)	8 948 567,00	11 265 553,00
33 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE..) ET LOISIRS	20 430 000,00	19 625 000,00
934 - SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	3 942 000,00	3 935 000,00
42 ACTION SOCIALE	3 942 000,00	3 935 000,00
935 - AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	13 065 500,00	11 705 476,00
50 SERVICES COMMUNS	1 411 000,00	571 476,00
52 POLITIQUE DE LA VILLE	1 400 000,00	900 000,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	7 189 500,00	7 118 920,00
55 HABITAT (LOGEMENT)	692 500,00	822 080,00
56 ACTIONS EN FAVEUR DU LITTORAL	202 500,00	138 000,00
57 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	2 170 000,00	2 155 000,00
936 - ACTION ECONOMIQUE	155 882 500,00	114 353 480,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	0,00	2 000 000,00
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	113 237 500,00	86 309 580,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	42 645 000,00	26 043 900,00
937 - ENVIRONNEMENT	34 915 000,00	28 465 000,00
71 ACTIONS TRANSCERSALES	650 000,00	560 000,00
72 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRETE URBAINE	3 000 000,00	2 150 000,00
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX	3 111 000,00	2 300 000,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	10 235 000,00	8 465 000,00
76 PRESERV PATRIMOINE NATUREL ET GESTION RISQUES TECHNOLOGIQUES	17 919 000,00	14 990 000,00
938 - TRANSPORTS	789 381 611,00	734 193 107,00
80 SERVICES COMMUNS	139 933,00	10 477 239,00
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	346 265 960,00	216 584 590,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	439 155 718,00	502 362 486,00
83 TRANSPORTS DE MARCHANDISES	132 000,00	308 000,00
84 VOIRIE	0,00	40 260,00
85 INFRASTRUCTURES	2 133 000,00	2 180 000,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	1 555 000,00	2 240 532,00
940 - IMPOSITIONS DIRECTES	0,00	54 331 781,00
943 - OPERATIONS FINANCIERES	0,00	83 208 000,00
944 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	0,00	2 060 580,00
945 - PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	0,00	14 000 000,00
952 - DEPENSES IMPREVUES (DANS LE CADRE D'UNE AE)	15 000 000,00	0,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 796 015 247,00	2 219 883 986,00

BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2024
9005 GESTION DES FONDS EUROPEENS	114 670 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	114 670 000,00
900 SERVICES GENERAUX	0,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES	
902 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	90 924 000,00
20 SERVICES COMMUNS	
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	47 086 000,00
23 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
24 CITES SCOLAIRES	12 080 000,00
25 FORMATION PROFESSIONNELLE	
26 APPRENTISSAGE	31 758 000,00
27 FORMATIONS SANITAIRE ET SOCIALE	
28 AUTRES SERVICES PERISCOLAIRES ET ANNEXES	
903 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	5 220 000,00
31 CULTURE	5 220 000,00
32 SPORTS (AUTRES QUE SCOLAIRES)	
904 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS RSA)	0,00
42 ACTION SOCIALE	
905 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	0,00
54 ESPACE RURAL ET AUTRES ESPACES DE DEVELOPPEMENT	
55 HABITAT (LOGEMENT)	
58 AUTRES ACTIONS	
906 ACTION ECONOMIQUE	31 235 000,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	811 000,00
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	30 374 000,00
67 RECHERCHE ET INNOVATION	50 000,00
907 ENVIRONNEMENT	150 000,00
71 ACTIONS TRANSCERSALES	
72 ACTIONS EN MATIERE DE DECHETS ET DE PROPRETE URBAINE	
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX	
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	
76 PRESERV PATRIMOINE NATUREL ET GESTION RISQUES TECHNOLOGIQUES	150 000,00
908 TRANSPORTS	105 893 000,00
80 SERVICES COMMUNS	34 538 000,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	70 375 000,00
83 TRANSPORTS DE MARCHANDISES	980 000,00
84 VOIRIE	
85 INFRASTRUCTURES	
922 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	60 600 000,00
923 DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES (EMPRUNT)	601 898 037,00
954 PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 010 590 037,00
923 - GESTION ACTIVE DE LA DETTE - PREVISIONS REAMENAGEMENT ET UTILISATION CONTRATS REVOLVING	88 125 000,00

BUDGET PRIMITIF 2024 (Budget principal)
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES ET REFERENCES FONCTIONNELLES	BP 2024
9305 GESTION DES FONDS EUROPEENS	36 850 000,00
05 GESTION DES FONDS EUROPEENS	36 850 000,00
930 SERVICES GENERAUX	2 031 552,00
02 ADMINISTRATION GENERALE	1 500 000,00
04 COOP DECENTR. ACTIONS INTERREG., EUROPEENNES, INTERNATIONALES	531 552,00
932 ENSEIGNEMENT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	43 373 000,00
20 SERVICES COMMUNS	5 576 000,00
22 ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRE	15 230 000,00
24 CITES SCOLAIRES	3 000 000,00
26 APPRENTISSAGE	19 567 000,00
933 CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS	2 110 000,00
31 CULTURE	660 000,00
33 JEUNESSE (ACTION SOCIO-EDUCATIVE..) ET LOISIRS	1 450 000,00
934 SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA ET RSA / REGUL RMI)	0,00
935 AMENAGEMENT DES TERRITOIRES ET HABITAT	0,00
936 ACTION ECONOMIQUE	1 982 000,00
61 INTERVENTIONS ECONOMIQUES TRANSVERSALES	167 000,00
63 RAYONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	1 815 000,00
937 ENVIRONNEMENT	3 648 560,00
73 ACTIONS EN MATIERE DE GESTION DES EAUX	148 560,00
75 POLITIQUE DE L'ENERGIE	3 500 000,00
938 TRANSPORTS	50 454 576,00
81 TRANSPORTS SCOLAIRES	19 588 363,00
82 TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS	27 119 150,00
85 INFRASTRUCTURES	3 702 000,00
86 LIAISONS MULTIMODALES	45 063,00
940 IMPOSITIONS DIRECTES	1 488 749 309,00
941 AUTRES IMPOTS ET TAXES	734 080 000,00
942 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	144 173 000,00
943 OPERATIONS FINANCIERES	616 000,00
945 PROVISIONS ET AUTRES OPERATIONS MIXTES	2 000 000,00
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 510 067 997,00

TOTAL INVESTISSEMENT + FONCTIONNEMENT <i>(hors gestion active de la dette)</i>	3 520 658 034,00
--	-------------------------

ETAT DE REALISATION GLOBAL DES AP ET DES AE AU 15/11/2023

INVESTISSEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AP TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2023)					AP 2023				
		AP OUVERTES NON REALISEES	AP AFFECTEES NON REALISEES	AP OUVERTES NON AFFECTEES	AP OUVERTES OUVERTES	AP 2023 AFFECTEES	AP 2023 REALISEES	AP 2023 OUVERTES NON REALISEES	AP 2023 AFFECTEES NON REALISEES	AP 2023 OUVERTES NON AFFECTEES	
900	SERVICES GENERAUX	80 468 489,29	80 200 758,10	267 731,19	13 016 035,00	13 016 035,00	1 521 195,65	11 494 839,35	11 494 839,35	0,00	
901	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	115 153 584,46	106 273 627,90	8 879 956,56	47 799 332,00	44 093 018,98	2 451 555,73	45 347 776,27	41 641 463,25	3 706 313,02	
902	ENSEIGNEMENT	845 687 253,04	838 744 328,24	6 952 924,80	283 529 587,00	283 486 625,56	47 861 569,54	235 667 997,46	235 625 056,02	42 941,44	
903	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	80 188 118,39	79 966 666,42	221 451,97	47 568 720,00	47 518 552,03	6 035 581,66	41 533 136,34	41 482 970,37	50 167,97	
904	SANTE ET ACTION SOCIALE	947 189,99	903 157,99	44 032,00	977 750,00	933 718,00	269 713,73	708 036,27	664 004,27	44 032,00	
905	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	230 162 646,46	196 196 963,75	33 965 682,71	50 609 934,00	48 396 205,12	5 654 796,07	44 955 137,93	42 741 409,05	2 213 728,88	
906	GESTION DES FONDS EUROPEENS	755 557 208,61	206 027 703,26	549 529 505,35	30 107 268,76	26 313 285,00	7 701 000,00	22 406 268,76	18 612 285,00	3 793 983,76	
907	ENVIRONNEMENT	191 489 682,63	158 763 028,13	32 726 654,50	45 144 000,00	42 634 439,67	1 630 568,09	43 513 431,91	41 003 871,58	2 509 560,33	
908	TRANSPORTS	2 167 844 631,05	2 129 670 597,37	38 174 033,68	1 508 832 567,00	1 472 753 257,88	29 265 521,52	1 479 567 045,48	1 443 487 736,36	36 079 309,12	
909	ACTION ECONOMIQUE	547 308 885,13	531 637 299,21	15 671 585,92	202 069 210,00	190 296 447,59	37 003 463,14	165 065 746,86	153 292 984,45	11 772 762,41	
	TOTAL INVESTISSEMENT	5 014 817 689,05	4 328 384 130,37	686 433 558,68	2 229 654 383,76	2 169 441 584,83	139 394 965,13	2 090 259 418,63	2 030 046 619,70	60 212 798,33	

FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	AE TOUS MILLESIMES CONFONDUS (Y COMPRIS 2023)			AE 2023					
		AE OUVERTES NON REALISEES	AFFECTEES NON REALISEE	OUVERTES NON AFFECTEES	AE 2023 OUVERTES	AE 2023 AFFECTEES	AE 2023 REALISEES			
930	SERVICES GENERAUX	179 913 214,88	179 032 924,17	880 290,71	66 502 115,00	66 000 611,83	11 968 507,27	54 533 607,73	54 032 104,56	501 503,17
931	FORMATION PROFESSIONNELLE ET APPRENTISSAGE	1 165 347 450,80	1 143 240 231,06	22 107 219,74	788 821 269,00	777 296 506,90	151 010 305,86	637 810 963,14	626 286 201,04	11 524 762,10
932	ENSEIGNEMENT	75 732 301,46	65 741 927,54	9 990 373,92	210 071 059,00	202 790 810,52	178 237 610,86	31 833 448,14	24 553 199,66	7 280 248,48
933	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	46 337 607,55	46 271 030,95	66 576,60	83 728 148,00	83 696 711,41	51 436 204,44	32 291 943,56	32 260 506,97	31 436,59
934	SANTE ET ACTION SOCIALE	3 307 925,66	3 179 075,66	128 850,00	3 741 500,00	3 694 675,00	1 462 435,00	2 279 065,00	2 232 240,00	46 825,00
935	AMENAGEMENT DES TERRITOIRES	25 505 276,20	19 334 737,18	6 170 539,02	13 600 793,00	11 167 500,02	5 251 497,66	8 349 295,34	5 916 002,36	2 433 292,98
936	GESTION DES FONDS EUROPEENS	324 695 164,77	52 374 862,75	272 320 302,02	3 200 000,00	0,00	0,00	3 200 000,00	0,00	3 200 000,00
937	ENVIRONNEMENT	65 617 827,67	48 568 386,62	17 049 441,05	39 903 100,00	38 950 981,19	11 466 178,12	28 436 921,88	27 484 803,07	952 118,81
938	TRANSPORTS	1 243 935 193,62	1 243 083 726,68	851 466,94	617 085 856,00	616 527 819,51	352 743 965,95	264 341 890,05	263 783 853,56	568 036,49
939	ACTION ECONOMIQUE	225 684 531,25	217 198 338,28	8 486 192,97	148 226 640,00	143 963 811,48	45 696 222,33	102 530 417,67	98 267 589,15	4 262 828,52
944	FRAS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS									
	TOTAL FONCTIONNEMENT	3 356 083 147,78	3 018 030 894,81	338 052 252,97	1 974 880 480,00	1 944 089 427,86	809 272 927,49	1 165 607 552,51	1 134 816 500,37	30 791 052,14

TABLE DE TRANSPOSITION DES CHAPITRES FONCTIONNELS

M71		M57
900/930 – Services généraux	→	900/930 – Services généraux
901/931 – Formation professionnelle et apprentissage	→	901/931 – Sécurité
902/932 – Enseignement	→	902/932 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
903/933 – Culture, sports et loisirs	→	903/933 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
904/934 – Santé et action sociale	→	904 – Santé et action sociale (hors RSA)/904-4 RSA/934 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisations de RMI)/9343 - APA/9344 – RSA / Régularisations de RMI
905/935 – Aménagement des territoires et habitat	→	905/935 – Aménagement des territoires et habitat
906/936 – Gestion des fonds européens	→	900-5/930-5 – Gestion des fonds européens
907/937 – Environnement	→	907/937 – Environnement
908 /938 – Transports	→	908/938 – Transports
909/939 – Action économique	→	906/936 – Action économique
		909/939 – (fonction en réserve)

VUE D'ENSEMBLE - Budget Principal - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET									III
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	1 113 685 532,00	0,00	1 409 751 859,00	1 117 774 048,00	0,00	1 117 729 048,00	45 000,00	1 117 774 048,00
900	Services généraux	18 690 294,00	0,00	15 000 000,00	20 207 085,00	0,00	20 207 085,00	0,00	20 207 085,00
900-5	Gestion des fonds européens	205 271 235,00	0,00	0,00	126 115 000,00	0,00	126 115 000,00	0,00	126 115 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprentissage	310 235 552,00	0,00	290 512 500,00	310 300 138,00	0,00	310 300 138,00	0,00	310 300 138,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	42 695 363,00	0,00	41 378 100,00	38 259 762,00	0,00	38 259 762,00	0,00	38 259 762,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	782 250,00	0,00	975 000,00	780 000,00	0,00	780 000,00	0,00	780 000,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	96 844 674,00	0,00	40 855 014,00	67 586 238,00	0,00	67 586 238,00	0,00	67 586 238,00
906	Action économique	220 525 965,00	0,00	181 468 000,00	214 237 022,00	0,00	214 192 022,00	45 000,00	214 237 022,00
907	Environnement	31 254 000,00	0,00	38 150 000,00	33 335 000,00	0,00	33 335 000,00	0,00	33 335 000,00
908	Transports	187 386 199,00	0,00	801 413 245,00	306 953 803,00	0,00	306 953 803,00	0,00	306 953 803,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	1 187 358 425,18	0,00		1 586 150 577,18	0,00		1 586 150 577,18	1 586 150 577,18
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0	0,00		0	0
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	176 175 867,00	0,00		271 125 000,00	0,00		271 125 000,00	271 125 000,00
925	Opérations patrimoniales	264 410 000,00			439 410 583,18	0,00		439 410 583,18	439 410 583,18
926	Transferts entre les sections	746 772 558,18			875 614 994,00	0,00		875 614 994,00	875 614 994,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			15 000 000,00					
950	Dépenses imprévues			15 000 000,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 301 043 957 18,00	0,00	1 424 751 859,00	2 703 924 625,18	0,00	1 117 729 048,00	1 586 195 577,18	2 703 924 625,18
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
TOTAL									2 703 924 625,18

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Principal - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	T TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	209 339 060,00	0,00	348 092 000,00	0,00	348 092 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	85 413 000,00	0,00	114 670 000,00	0,00	114 670 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprentissage	78 951 000,00	0,00	90 924 000,00	0,00	90 924 000,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	3 900 000,00	0,00	5 220 000,00	0,00	5 220 000,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	33 152 000,00	0,00	31 235 000,00	0,00	31 235 000,00
907	Environnement	1 014 000,00	0,00	150 000,00	0,00	150 000,00
908	Transports	6 784 060,00	0,00	105 893 000,00	0,00	105 893 000,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilées	1 853 856 818,53	0,00	2 176 074 718,18	0,00	2 176 074 718,18
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	53 600 000,00	0,00	60 600 000,00	0,00	60 600 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	724 484 680,00	0,00	690 023 037,00	0,00	690 023 037,00
925	Opérations patrimoniales	264 410 000,00	0,00	439 410 583,18	0,00	439 410 583,18
926	Transferts entre les sections (3)	811 362 138,53	0,00	986 041 098,00	0,00	986 041 098,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	237 848 078,65	0,00	179 757 907,00	0,00	179 757 907,00
951	Virement de la section de fonctionnement	237 848 078,65	0,00	179 757 907,00	0,00	179 757 907,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 301 043 957,18	0,00	2 703 924 625,18	0,00	2 703 924 625,18
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)						0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)						0,00
TOTAL						2 703 924 625,18

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Principal - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET									III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 137 102 902,00	0,00	1 781 015 247,00	2 066 283 625,00	0,00	1 581 209 418,00	485 074 207,00	2 066 283 625,00
930	Services généraux	216 648 297,00	0,00	57 465 853,00	219 249 906,00	0,00	56 571 331,00	162 678 575,00	219 249 906,00
930-5	Gestion des fonds européens	119 723 750,00	0,00	0,00	63 749 000,00	0,00	32 749 000,00	31 000 000,00	63 749 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign.,form. professionnelle, apprentissage	871 065 197,00	0,00	647 332 476,00	812 003 053,00	0,00	553 502 768,00	258 500 285,00	812 003 053,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	78 253 957,00	0,00	79 030 307,00	78 629 603,00	0,00	68 554 787,00	10 074 816,00	78 629 603,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	4 205 500,00	0,00	3 942 000,00	3 935 000,00	0,00	3 935 000,00	0,00	3 935 000,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	12 139 016,00	0,00	13 065 500,00	11 705 476,00	0,00	11 705 476,00	0,00	11 705 476,00
936	Action économique	98 611 498,00	0,00	155 882 500,00	114 353 480,00	0,00	111 353 480,00	3 000 000,00	114 353 480,00
937	Environnement	27 334 500,00	0,00	34 915 000,00	28 465 000,00	0,00	28 465 000,00	0,00	28 465 000,00
938	Transports	709 121 187,00	0,00	789 381 611,00	734 193 107,00	0,00	714 372 576,00	19 820 531,00	734 193 107,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	942 738 141,53	0,00		1 139 641 459,00	0,00		1 139 641 459,00	1 139 641 459,00
940	Impositions directes	54 331 781,00	0,00		54 331 781,00	0,00		54 331 781,00	54 331 781,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	65 013 000,00	0,00		83 208 000,00	0,00		83 208 000,00	83 208 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	2 031 222,00	0,00		2 060 580,00	0,00		2 060 580,00	2 060 580,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	10 000 000,00	0,00		14 000 000,00	0,00		14 000 000,00	14 000 000,00
946	Transferts entre les sections (4)	811 362 138,53	0,00		986 041 098,00	0,00		986 041 098,00	986 041 098,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	237 848 078,65		15 000 000,00	179 757 907,00	0,00		179 757 907,00	179 757 907,00
952	Dépenses imprévues			15 000 000,00					
953	Virement à la section d'investissement	237 848 078,65			179 757 907,00	0,00		179 757 907,00	179 757 907,00
TOTAL des groupes fonctionnels		3 317 689 122,18	0,00	1 796 015 247,00	3 385 682 991,00	0,00	1 581 209 418,00	1 804 473 573,00	3 385 682 991,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)									0,00
---	--	--	--	--	--	--	--	--	------

TOTAL									3 385 682 991,00
--------------	--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Principal - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	209 334 255,00	0,00	140 449 688,00	0,00	140 449 688,00
930	Services généraux	8 619 000,00	0,00	2 031 552,00	0,00	2 031 552,00
930-5	Gestion des fonds européens	37 194 000,00	0,00	36 850 000,00	0,00	36 850 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprentissage	108 267 000,00	0,00	43 373 000,00	0,00	43 373 000,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 022 000,00	0,00	2 110 000,00	0,00	2 110 000,00
934	Santé et action sociale (hors ...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	128 000,00	0,00	1 982 000,00	0,00	1 982 000,00
937	Environnement	3 311 300,00	0,00	3 648 560,00	0,00	3 648 560,00
938	Transports	47 792 955,00	0,00	50 454 576,00	0,00	50 454 576,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	3 108 354 867,18	0,00	3 245 233 303,00	0,00	3 245 233 303,00
940	Impositions directes	1 455 264 309,00	0,00	1 488 749 309,00	0,00	1 488 749 309,00
941	Autres impôts et taxes	770 732 000,00	0,00	734 080 000,00	0,00	734 080 000,00
942	Dotations et participations	132 970 000,00	0,00	144 173 000,00	0,00	144 173 000,00
943	Opérations financières	616 000,00	0,00	616 000,00	0,00	616 000,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	2 000 000,00		2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
946	Transferts entre les sections (3)	746 772 558,18		875 614 994,00	0,00	875 614 994,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		3 317 689 122,18	0,00	3 385 682 991,00	0,00	3 385 682 991,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)						0,00
TOTAL						3 385 682 991,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Annexe Fonds Européens - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET									III
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	75 200 000,00	0,00	0,00	58 750 000,00	0,00	58 750 000,00	0,00	58 750 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	75 200 000,00	0,00	0,00	58 750 000,00	0,00	58 750 000,00	0,00	58 750 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign., form. professionnelle, apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve								
92	Opérations non ventilées	90 000 000,00	0,00		90 000 000,00	0,00		90 000 000,00	90 000 000,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
926	Transferts entre les sections	90 000 000,00			90 000 000,00	0,00		90 000 000,00	90 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		165 200 000,00	0,00	0,00	148 750 000,00	0,00	58 750 000,00	90 000 000,00	148 750 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)									0,00
TOTAL									148 750 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Annexe Fonds Européens - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET						III
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES						A
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	24 500 000,00	0,00	29 900 000,00	0,00	29 900 000,00
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
900-5	Gestion des fonds européens	24 500 000,00	0,00	29 900 000,00	0,00	29 900 000,00
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseign.,form. professionnelle, apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
903	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
904-4	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
909	Fonction en réserve					
92	Opérations non ventilés	90 532 613,00	0,00	90 532 613,00	0,00	90 532 613,00
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
925	Opérations patrimoniales	0,00		0,00	0,00	0,00
926	Transferts entre les sections (3)	90 532 613,00		0,00	0,00	90 532 613,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	50 167 387,00	0,00	28 317 387,00		28 317 387,00
951	Virement de la section de fonctionnement	50 167 387,00		28 317 387,00		28 317 387,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00		0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		165 200 000,00	0,00	148 750 000,00	0,00	148 750 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)						0,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)						0,00
TOTAL						148 750 000,00

(1) Voir état.FB pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Annexe Fonds Européens - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET									III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B
Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + vote) III = I + II
93	Services ventilés	21 950 000,00	0,00	0,00	9 750 000,00	0,00	9 750 000,00	0,00	9 750 000,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	21 950 000,00	0,00	0,00	9 750 000,00	0,00	9 750 000,00	0,00	9 750 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve								
94	Services communs non ventilés	90 532 613,00	0,00		90 532 613,00	0,00		0,00	90 532 613,00
940	Impôts directs	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (4)	90 532 613,00			90 532 613,00	0,00		0,00	90 532 613,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	50 167 387,00		0	28 317 387,00	0,00		28 317 387,00	28 317 387,00
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	0,00			28 317 387,00	0,00		28 317 387,00	28 317 387,00
TOTAL des groupes fonctionnels		162 650 000,00	0,00	0,00	128 600 000,00	0,00	9 750 000,00	118 850 000,00	128 600 000,00
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (5)									0,00
TOTAL									128 600 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(4) Les comptes 68 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

VUE D'ENSEMBLE - Budget Annexe Fonds Européens - BP 2024

III - VOTE DU BUDGET	III
B - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (2) II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	72 650 000,00	0,00	38 600 000,00	0,00	38 600 000,00
930	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
930-5	Gestion des fonds européens	72 650 000,00	0,00	36 600 000,00	0,00	38 600 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseign., form. professionnelle, apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
933	Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934	Santé et action sociale (hors ...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
934-4	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
937	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
938	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
939	Fonction en réserve					
94	Services communs non ventilés	90 000 000,00	0,00	90 000 000,00	0,00	90 000 000,00
940	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
943	Opérations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
944	Frais de fonctionnement groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
946	Transferts entre les sections (3)	90 000 000,00	0,00	90 000 000,00	0,00	90 000 000,00
947	Transferts à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des groupes fonctionnels		162 650 000,00	0,00	128 600 000,00	0,00	128 600 000,00

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00
---	-------------

TOTAL	128 600 000,00
--------------	-----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Les comptes 78 peuvent alimenter le chapitre 945 ou le chapitre 946 selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

BUDGET PRIMITIF 2024

**Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget
(Article L4313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)**

Le budget de la Région est l'acte par lequel le Conseil Régional prévoit et autorise les dépenses et les recettes de l'exercice. Il se matérialise par des documents sur lesquels sont indiquées les recettes prévues et les dépenses autorisées pour la période considérée.

Le budget 2024 s'élève à **3 520,7 M€** en dépenses et en recettes (hors réaménagement de la dette).

Il s'inscrit dans la stratégie financière fixée pour le mandat, stratégie fondée sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de dégager l'épargne nécessaire au financement des investissements indispensables au développement équilibré des territoires de la Région.

Recettes réelles de fonctionnement	2 510 067 997
Dépenses réelles de fonctionnement	2 219 883 986
Dépenses réelles de fonctionnement hors dette	2 136 775 986
Epargne brute	290 184 011
Recettes réelles d'investissement hors emprunt	408 692 000
Dépenses réelles d'investissement (1)	1 300 774 048
Dépenses réelles d'investissement hors dette	1 117 774 048
Emprunt	601 898 037
Budget total hors dette	3 254 550 034
Budget total (1)	3 520 658 034

(1) Hors prévisions de réaménagement de dette et revolving

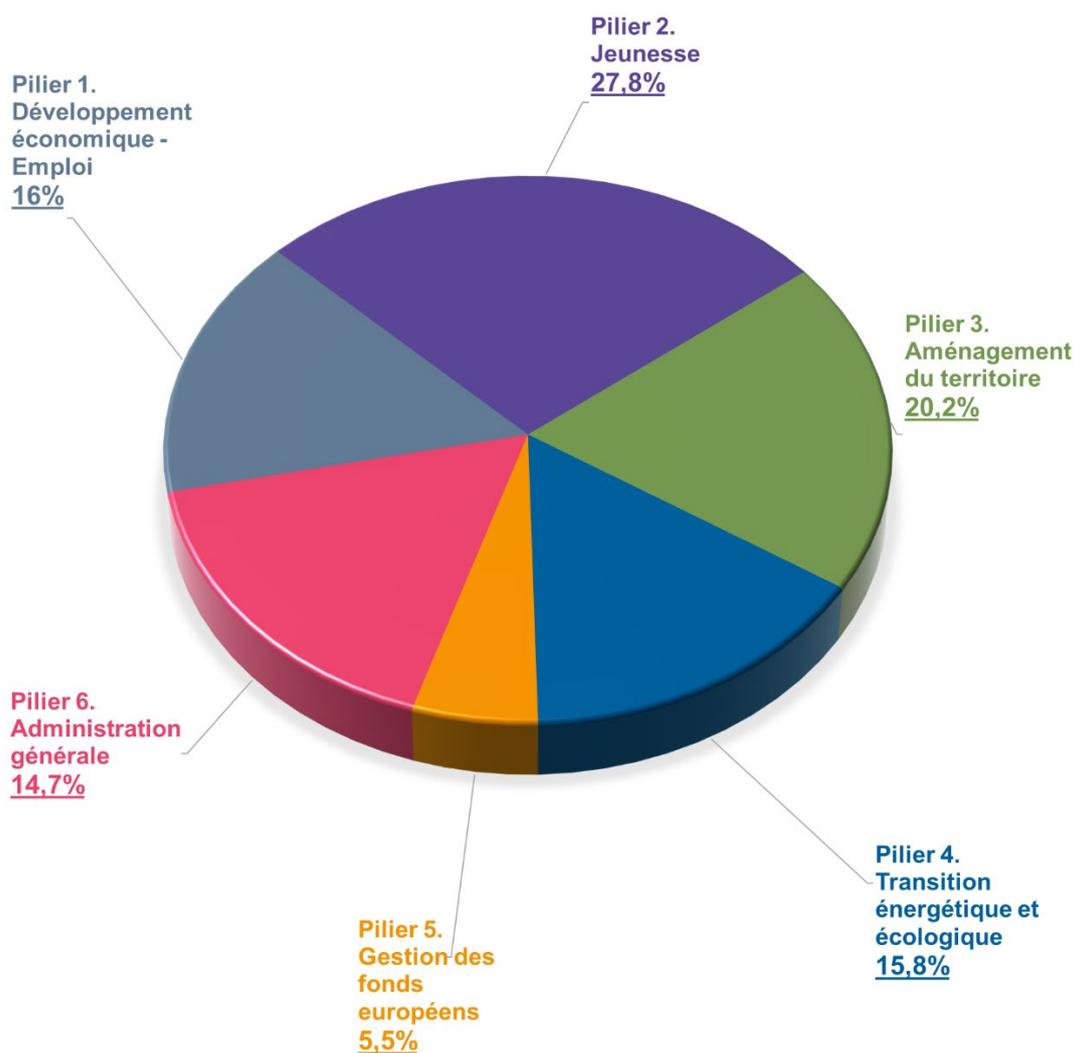
Le montant 2024 des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) s'élèvent respectivement à 1 424,8 M€ et 1 796 M€.

Les dépenses régionales 2024 comprennent des dépenses de fonctionnement et d'investissement dédiées majoritairement aux dépenses d'interventions.

LES DEPENSES REGIONALES 2024

BUDGET PRIMITIF 2024 - DEPENSES PAR PILIER (Budget Principal)

	BUDGET PRIMITIF 2024 (en M€) crédits de paiement
Pilier 1. Développement économique - Emploi	563,5
Pilier 2. Jeunesse	979,7
Pilier 3. Aménagement du territoire	712,3
Pilier 4. Transition énergétique et écologique	556,0
Pilier 5. Gestion des fonds européens	192,0
Pilier 6. Administration générale	605,2
TOTAL BUDGET	3 608,8
TOTAL BUDGET (hors réaménagement de dette)	3 520,7



 L'ensemble des **recettes** du Budget 2024, hors emprunt, est estimé globalement à **2 918,8 M€**.

Les recettes régionales comprennent la fiscalité, les dotations de l'Etat, les ressources finançant la formation professionnelle et l'apprentissage, les recettes diverses et l'emprunt.

LES RECETTES REGIONALES 2024

Fiscalité et Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle

2 162,0 M€

62%

Dotations de l'Etat

116,5 M€

3%

Financement Formation professionnelle et Apprentissage

180,3 M€

5%

Autres recettes

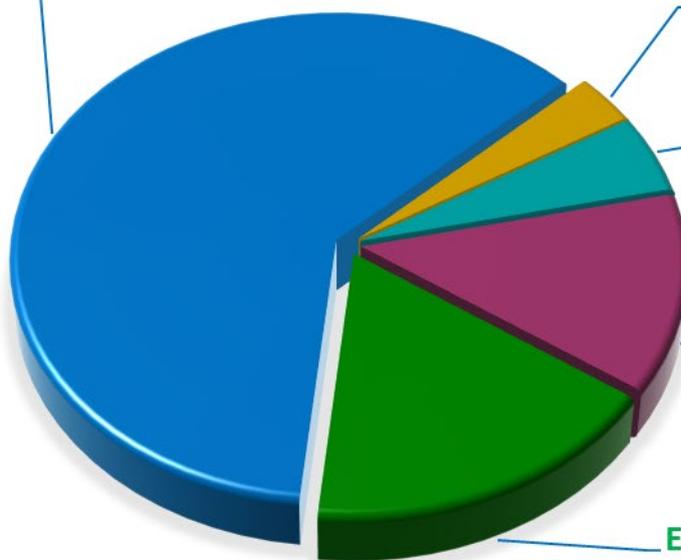
459,9 M€

13%

Emprunt

601,9 M€

17%





RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



HÔTEL DE RÉGION

14 rue François-de-Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

.....

SITE DE LIMOGES

27 boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1

.....

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex



N°ISSN 2256-6385

nouvelle-aquitaine.fr